



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

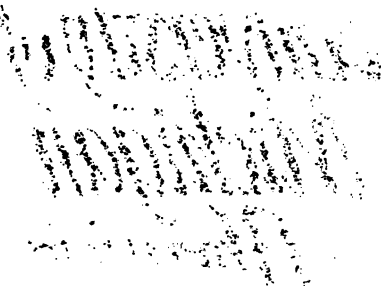
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PROPERTY OF
*University of
Michigan
Libraries*

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS



2011.11.11

2011.11.11

100

BIOGRAPHIE

DU

CLERGÉ CONTEMPORAIN

IMPRIMERIE DE A. APPERT, PASSAGE DU CAIRE, 54.

✓
Barbier, Hippolyte

BIOGRAPHIE
DU
CLERGÉ CONTEMPORAIN

PAR UN SOLITAIRE.

—
TOME SEPTIÈME.

MM. Prompsault. — Collin. — Chamon. — Féletz. — Thibault.
— Le Guillou. — Dupauloup. — Annat. — Parisis. — Le
Cardinal Pacca.



Paris.

CHEZ A. APPERT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
54, Passage du Caire.

—
1844.

BX

4682

B24

1841

v. 7

General Library
4-27-45

BIOGRAPHIE DE MES BIOGRAPHIES. ⁽¹⁾

On lit dans un ouvrage intitulé *Éloge de l'enfer, ouvrage critique, historique et moral* (2):

« Tels sont nos jeunes abbés petits maîtres, qui, frisés, amidonnés, et ajustés, comme les coquettes les plus fêes, la tabatière d'or à la main, et le riche brillant au doigt, crient et déclament en chaire contre le luxe et les vanités du monde (j'ai vu plus d'une fois de jeunes évêques prêcher dans cet édifiant attirail...); qui, avec un teint de lis et de rose, et avec un embonpoint vraiment *canonial*, prétendent nous inspirer l'amour

(1) AVIS PARTICULIER DE L'ÉDITEUR.

L'Évesque de Cour qui nous est instamment demandé, paraîtra d'ici à quelques mois. Les travaux indispensables pour les annotations et commentaires en ont seuls retardé la publication.

(2) 2 vol. in-12, imprimé à La Haye, en 1759..

VI^e VOL.

« de la pénitence, dont ils s'époumonent à nous démon-
« trer la nécessité indispensable. Tels sont encore ces au-
« tres clabaudes, qui font, de la chaire de la vérité, le
« théâtre de leurs animosités particulières, qui, en prê-
« chant la charité, s'y déchainent implacablement, jus-
« qu'à s'enrouer, contre leurs propres confrères qu'ils
« ont pris en haine par des motifs d'ambition ou d'inté-
« rêt, et qu'ils s'efforcent de faire haïr de même à tous
« ceux qui les écoutent. Tels sont ces abbés, ou ces
« évêques de cour, dont la cupidité obsède nuit et jour
« le prince... Tels sont ces pasteurs qui, au lieu de don-
« ner, comme ils y sont obligés par l'ordre exprès et
« l'exemple même de celui qui les a faits ce qu'ils sont,
« leurs vies pour leurs ouailles, les abandonnent à des
« mercenaires, lesquels à leur tour ne pensent seule-
« ment pas à elles... Tels sont ces jeunes prestolets qui,
« à peine sortis du collège ou du séminaire, où on ne
« leur a enseigné que quelques sophismes et un nombre
« presque innombrable de puérilités... s'imaginent que
« l'imposition épiscopale qu'ils ont reçue, les a tout-à-
« coup métamorphosés en hommes divins que tout l'u-
« nivers doit écouter et croire comme des oracles. . . .

« . . . : Le tout sous le spécieux prétexte de la gloire de
« Dieu et de la conversion des âmes, mais, dans la réa-
« lité, pour la gloire et l'amour de *monseigneur* Lucifer,
« auquel ils savent bien qu'ils font par là leur cour, et
« dans l'espérance qu'ils auront, un jour, pour récom-
« pense, les premières places dans son royaume (1). »

Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

(1) Tom. 1, pag. 105, 107, 108 et 106.

On lit dans le traité de Saint-Bernard : *De Consideratione* (1), à propos de la délation :

Est vitium cuius si te immunit septis, inter omnes quos novit ea his qui cathedras ascenderunt, sedebis, mo iudice, solitarius : quia veraciter singulariterque levasti te supra te, iuxta Prophetam. Facilitas credulitatis hæc est cuius callidissima vulpecula magnorum neminem comperi satis cavisse versutias, inde eis pro nihilo tra multa; inde præjudicia in absentes.

En français : « Il y a un vice tellement commun que, si vous l'évitez, vous serez seul parmi tous les évêques, et vous élèverez vous-même au dessus de vous : la crédulité. Je n'ai vu personne qui en fut exempt. De là d'énormes colères pour rien, et la perte des absents. »

Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Saint Bernard dit encore :

Hic, hic non parco tibi ut parcat Deus. Pastorem te populo huic ceris aut nega aut exhor. Non negabis, ne cuius sedem tenes, te neges heredem. Petrus hic est qui nescitur processisse aliquandò vel gemmis ornatus, vel sericis, non tectus auro, non vectus equo albo, nec circumstipulentibus septus ministris (2).

Ce n'est pas moi qui dis qu'il ne faut pas que les évêques portent des bagues à diamants, des bas de soie, des mitres d'or, et se fassent traîner en calèche, fût-ce par un seul cheval.

(1) Lib. 2. c. 14.

(2) *De Consid.* l. 4. c. 6.

On lit dans les actes d'un concile de l'année 838, c. 25.

Sciatis sacerdotes scripturas sacras et canones, ut bene opus eorum in predicatione et doctrina constet, atque edificent cunctos tam fidei scientia quam operum disciplina.

Le concile veut qu'il y ait des écoles de Droit canon, et qu'on ne puisse prêcher sans avoir étudié suffisamment cette science.

Voici le concile de Trente :

Sciatis universi sacros canones exactè ad omnibus et quoad ejus fieri potest indistinctè observandos (1).

Eh bien ! *universi* veut dire *tous*, *exactè* veut dire *exactement*, et *ab omnibus* signifie *par tous*, et *indistinctè* signifie *indistinctement*, et *observandos* qu'il faut observer les canons. La main sur la conscience, qui peut se flatter d'être fidèle au programme ? et quel évêque, etc., etc.

Et saint Grégoire de Nazianze dit :

Sit sanè aliquis non modò à vitiorum contagione purus, verùm ad summum etiam virtutis fastigium evectus; haud quidem video quânam scientiâ instructus, aut quibus viribus fretus, hujusmodi præfecturam intrepidè suscipere queat (2).

Et une loi de l'empereur Léon :

Nec pretio sed precibus ordinatur antistes. Tantùm ab ambitu debet esse sepositus ut quærat cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat; sola illi suffragetur

(1) Sess. 25. c. 18.

(2) Orat. 1. p. 8.

— V —

necessitas succubandi; profecto enim indignus est sacerdotio nisi fuerit ordinatus inuitus (1).

Ainsi, il ne faut pas demander l'épiscopat, il faut s'en-fuir, etc., etc.

« Je remarque, dit saint François de Sales, que les évêques ont non-seulement la mission de prescher, mais ils ont les sources ministérielles et les autres prédicateurs n'en ont que les ruisseaux. C'est leur première et grande charge. On le leur dit en les consacrant, ils reçoivent à cet effet une grâce spéciale en la consécration, laquelle ils doivent rendre fructueuse. Saint Paul, en cette qualité, s'écrie : *malheur à moi si je n'évangélise*. Le concile de Trente : « c'est, dit-il, le principal devoir de l'évesque que de prescher... » et c'est merveille combien la prédication des évêques a un grand pouvoir au prix de celle des autres prédicateurs. Pour abondants que soient les ruisseaux, on se plaît de boire à la source (2).

Cela signifie apparemment qu'il faut que les évêques prêchent.

Ce n'est pas moi qui ai dit toutes ces choses. Néanmoins elles résument tout mon ouvrage.

Commençons.

M. D'ASTROS.

Dans son numéro du 26 août 1843. Le *Globe* s'exprimait ainsi :

«..... Nous devons dire quelques mots sur les obser-

(1) Cod. l. 1. t. 3. *De Episc. et Cleric. Leg. Si quemquam*,

(2) *Epist. spir. l. 1, ep. 31. p. 834, éd. in-fol. 1652.*

vations dont *l'Univers* a fait suivre la reproduction de notre article du 21 août ; au sujet de la liturgie. *L'Univers* nous reproche d'avoir dit que la brochure de Mgr l'archevêque de Toulouse n'avait eu *aucun retentissement* et *était sans importance*. Nous maintenons l'une et l'autre de ces assertions. Sur la première, nous en appelons à tout le clergé de Paris, et même de France, dont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes n'ont connu la brochure de Mgr d'Astros que par la mention que Mgr de Paris en a faite dans sa lettre. Et quant à ce qui est de son *importance*, ceci est une opinion personnelle à nous, que *l'Univers* peut avoir ses raisons pour ne pas partager, mais que les lecteurs des brochures de Mgr de Toulouse auront probablement moins de répugnance à accepter. Un écrivain, dont la spirituelle franchise fait autorité et souvent peur dans le clergé, le *Solitaire*, auteur des *Biographies du clergé contemporain*, après avoir rendu un hommage sincère et parfaitement motivé à la piété, au zèle, à toutes les vertus chrétiennes et apostoliques dont Mgr l'archevêque de Toulouse est un des plus précieux modèles dans l'Eglise de France, s'exprime ainsi sur le mérite littéraire de Sa Grandeur : « Écrire est une manie chez M. d'Astros, c'est un besoin et même une maladie inquiétante. A quelque heure du jour qu'on se présente pour le voir, on le trouve la plume à la main. Il est distrait, pressé, hors d'état de répondre, fâché : « *Adressez-vous*, dit-il, *à mes grands vicaires.* » Ni l'administration qui le réclame obstinément ; ni les soins d'une santé chancelante, ni l'âge, ni les caprices d'une imagination rétive, ni les frais d'impression, ni la perspective de plusieurs publications restées en pite dans ses greniers, et l'indifférence noire du public qui en est

la cause, rien ne saurait le mettre au repos et diversifier son application; n'a-t-il pas les suffrages de ceux qui l'environnent? Cette petite cour lui suffit, et lui fait voir à travers un prisme quelconque l'univers émerveillé de tant de génie. »

« Ailleurs, le même écrivain résume son opinion par ces mots, auxquels nous adhérons pleinement : « Oui, sans nul doute, le talent de M. d'Astros est sa piété, qui vaut, à elle seule, bien des livres. »

Dans un autre numéro le *Globe* niait la réalité des faits énoncés par le premier.

C'est toujours une terrible chose que la contradiction, heureux qui peut l'éviter! mais à cet égard il y a peu d'heureux. Le point capital sera de posséder assez de force pour se rétracter au besoin, ce qu'on ne manquera pas de faire convenablement si l'erreur commise ne provient que d'une cause honnête.

— L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

a dit Barthélemy, que je citerai encore plus bas, et même ailleurs. Rien de si vrai. Le temps et l'expérience, en augmentant et régularisant nos informations sur les objets, doivent proportionnellement modifier nos idées, et, par une conséquence naturelle, amener les variations dont il s'agit. Donc, en principe et matériellement, la contradiction du *Globe* se peut expliquer.

Mais j'ai dit, et nul n'en disconvient, que pour justifier une contradiction, il faut alléguer d'abord une cause honnête d'erreur et se rétracter ensuite par des motifs également plausibles.

Est-ce là ce qu'a fait le journal ci-dessus? On va le voir.

Le premier article ne porte pas de signature, le second

non plus. Si le même écrivain les a rédigés l'un et l'autre, j'ai droit de le croire. On sait du reste qu'aux yeux du public comme du bon sens et de la loi, le rédacteur en chef est responsable et réputé auteur de tous les articles non signés du journal qu'il dirige ; il prend au moins connaissance de ceux qu'il ne fait pas lui-même, et pas une ligne n'est imprimée qui ne reçoive préalablement son approbation.

De plus, le premier article a paru sans intervention présumable de la partie intéressée. C'est par hasard que j'ai su, plusieurs semaines après la publication du numéro, que cet article existait.

Il est étendu, raisonné, tout d'à-propos : Dans une question violente où se trouve mêlé le nom de M. d'Astros, on veut bien y invoquer le jugement du Solitaire, après avoir dit expressément que sa *Biographie* fait autorité et souvent peur dans le clergé ; paroles flatteuses sans doute, trop flatteuses, mais elles sont d'autant plus significatives sous la plume du rédacteur ; elles sont précoises et ferment la porte à toutes subtilités évasives.

Cela fait, le rédacteur veut justifier par des citations et comme par l'apport des pièces l'exactitude de ses éloges ; effectivement, il cite plusieurs passages de la notice, qui, si je ne me trompe, forment un sens défini, des énonciations complètes. C'est parce qu'il a compris ce sens et parce que l'ayant compris il l'a trouvé en rapport avec ses idées, c'est parce qu'il l'a adopté et pris pour sien apparemment, qu'il juge bon d'invoquer ces passages divers à l'appui des doctrines émises dans l'article.

A quelques jours de distance, paraît un nouvel article. La *Biographie* alors n'est plus cette œuvre puissante et formidable que le rédacteur appelait en témoignage

comme il eût fait de l'Écriture-Sainte; (pardon, hola, hola!) c'est une *Biographie assez, assez inconnue* dont on ne pourrait dire même le nom. Remarquez bien qu'on a répété deux fois l'adverbe, crainte de l'oublier. Aux passages cités dans le numéro du 26 août 1845, que vient opposer le rédacteur dans l'autre numéro? Je cherche, et ne rencontre que des négations; aucune discussion, aucun fait. Le Solitaire s'était mis en peine d'accumuler les détails, les inductions, les preuves, et d'indiquer ses autorités : n'importe. Voici cinq ou six lignes, et tout est dit. Le rédacteur ne songe pas même à s'excuser sur une inadvertance, comme c'est l'usage; au fait, l'excuse présentait plus d'une difficulté; encore faut-il s'occuper un peu de la vraisemblance et ne pas se moquer trop effrontément des abonnés.

Qu'y avait-il donc? Je le sais.

Le rédacteur a un frère. Ce frère est, en sa qualité d'ecclésiastique, soumis à l'autorité de M. d'Astros. Plaire à son chef, c'est toujours chose avantageuse et qu'on ne méprise pas communément; cela vous signale, cela peut vous pousser d'une succursale à une cure de canton et au delà; on a vu des vicaires-généraux ainsi fabriqués. Les moyens de plaire, il y en a de mille et mille sortes; le moins bon, c'est pour l'ordinaire le plus moral.

Or, cette *Biographie assez, assez inconnue*, avait pourtant retenti jusque sous les voûtes des presbytères du Languedoc, et conjointement avec le *Globe* envoyé gratis, le frère du rédacteur lut la notice de M. d'Astros. En outre, il eut avis des mécontentements de quelques fonctionnaires supérieurs qui n'avaient pas positivement à se louer de cette notice, et qui, usant d'une tactique éven-tée, feignaient de trouver l'archevêque déplorable. Là où

ils l'étaient eux-mêmes et tout seuls. Occasion superbe !
« Monseigneur, dit le frère, n'ignore pas qui je suis à
« l'endroit du rédacteur du *Globe* ; en voyant une répli-
« que, il devinera aussitôt l'auteur, et mon affaire est
« faite. » Il écrivit.

Quiconque flatte son maître, dit Massillon, le trahit.
Il écrivit donc, et franchement, à la tournure du pathos,
je veux reconnaître que le frère rédacteur, homme de
beaucoup de talent, m'a inséré cette pièce ridicule que
par une tendre complaisance pour le frère ecclésiastique.
En tout cas il eût mieux fait de lui donner une allure
française et moins locale ; il a trop laissé voir la ficelle ;
c'est une insigne maladresse la vérité, lorsqu'on la dé-
daigne, sait aussi se venger ; elle avoua ses ennemis en
les fuyant, et alors des quiproquos comme ceux que je
signale. *Ficta omnia celeriter tanquam flamma decidunt,*
non simulatum potest quidquam esse diuturnum (1).

Le régent voulait aller en certain lieu, et craignait
d'être reconnu. Il prit un valet et lui dit : « viens avec moi.
Pour me dissimuler, tu me donneras de temps en temps
quelques légers coups de pied dans le ... ; en effet, le valet
s'acquitta de sa commission, et de si bon cœur que le ré-
gent tout endolori se tournait sans cesse mais inutilement
pour lui dire : *tu me dissimules trop*.

C'est ainsi que l'abbé *** a dissimulé M. d'Astros.

Le même journal a pris soin dans la suite de se réfuter
lui-même. Lorsque parut mon livre intitulé *les Jésui-
tes*, il le jugea de cette manière, je cite l'article sans
examiner les détails.

(1) Clear.

LES JÉSUITES, PAR UN SOLITAIRE.

« La sortie professorale de MM. Michelet et Quinet contre les jésuites vient d'attirer à ces deux écrivains une réponse, où nous trouvons fort à louer et aussi à blâmer. L'auteur prend parti pour le clergé inférieur qu'il prétend être abaissé et opprimé par les évêques, et en défendant les jésuites, il attaque les sulpiciens, dominateurs des évêques, s'il faut l'en croire. La lutte engagée entre l'Université et l'épiscopat rend ici nécessaires d'importantes distinctions.

« Les évêques sont maîtres dans leurs diocèses; ils doivent l'être. Les évêques et archevêques ont une autorité au moins égale à celle des préfets des départements. Ils sont maîtres et responsables de l'administration religieuse, comme ceux-ci de l'administration civile. Nous disons une autorité au moins égale; parce que le pouvoir épiscopal a un côté par lequel il est supérieur à celui des préfets. L'assemblée des évêques de France revêt, en effet, une autorité particulière pour trancher des questions de discipline religieuse, qui ajoutent encore à l'autorité particulière de l'évêque dans son diocèse. Mais à égalité de pouvoir avec le préfet dans son département, l'évêque, dans son diocèse, est le chef du culte catholique.

« L'évêque, dans son diocèse, est le délégué du chef suprême de l'Église, comme le préfet dans son département est le représentant responsable du gouvernement. Se plaindre de l'abaissement et de l'esclavage du clergé inférieur par l'épiscopat, c'est pousser un premier cri de révolte contre lequel nous protestons, au nom des intérêts religieux alarmés. Que les évêques aient abusé et qu'ils abusent des pouvoirs dont ils sont dépositaires.

c'est un malheur à déplorer, mais ce n'est pas une raison de nier ce pouvoir. La révolte contre l'évêque est un commencement de rébellion contre l'autorité du chef de l'Église; attenter à son pouvoir, c'est vouloir entamer cette admirable hiérarchie, cette puissante unité qui a rendu le catholicisme inébranlable sur sa base depuis dix-huit cents ans, et qui garantit sa durée immortelle. L'évêque est le lien nécessaire qui attache le plus humble desservant du culte catholique à la chaire de saint Pierre. Le retrancher ou l'affaiblir, c'est couper ou affaiblir le nerf par lequel l'esprit du catholicisme, la sensibilité catholique, si on nous passe l'expression, se communique du chef de l'Église à tous ses membres, et revient à lui. Nous revendiquons l'autorité diocésaine, non seulement par rapport au clergé, mais en égard à tous les faits catholiques qui se consomment dans chaque diocèse.

« Selon nos principes, il n'est pas de congrégation religieuse dérivant du catholicisme, congrégation d'hommes ou de femmes, qui puisse se constituer dans un diocèse et y vivre, et se dire affranchie du pouvoir épiscopal de ce diocèse. Il n'en est pas qui ait le privilège de n'être soumise à d'autre autorité que celle de la cour de Rome, ni de faire admettre que l'autorité épiscopale de l'évêque, pouvoir religieux responsable envers le pouvoir civil, n'est pas à ses yeux une autorité. L'ordre civil et religieux, l'ordre public, en France et partout, sont à ce prix.

« Nous ne marchandons pas, comme on le voit, avec le pouvoir épiscopal. Nous le reconnaissons dans sa plénitude, là où il a le droit de s'exercer. Mais il a ses limites; il n'y a pas de droits qui n'imposent des devoirs; et des devoirs, il y en a de plusieurs sortes; il y en a d'obliga-

toires, il y en a de convenance, il y en a de charité. Nous venons de faire complète la part de l'évêque; nous avons faite large récemment, la part du clergé. Nous ne nous plaindrons jamais de la participation trop grande de l'un et de l'autre à l'instruction publique, à l'enseignement primaire et secondaire. Nous avons écrit, et nous ne le regrettons pas, que le clergé ne peut demeurer spectateur oisif et muet des mauvaises doctrines, de l'indifférence religieuse, de la corruption et de l'ignorance de la jeunesse des écoles. Le clergé concourt à l'instruction, il y apporte son tribut d'enseignement religieux; l'évêque confie à un aumônier le soin de cet enseignement dans les collèges. Que l'aumônier fasse son rapport à l'évêque, que l'évêque intervienne directement; qu'il surveille l'éducation religieuse dans les collèges; qu'il se mette en rapport avec les chefs de ces établissements; il est dans son droit. S'il a à se plaindre du relâchement de la discipline, des mauvaises mœurs, des mauvais principes des élèves et des maîtres, qu'il stimule le zèle de l'aumônier, qu'il en réfère aux fonctionnaires responsables: voilà son devoir. Une ardeur de charité inépuisable dans cette partie du champ religieux, comme dans toute autre, c'est ce qu'on eût trouvé, avec un amour immense de la jeunesse, chez un Bossuet, chez un Fénelon; ces éternels types de la fermeté et de la tendresse catholiques.

« Nous remercions l'auteur de la réponse à MM. Quinet et Michelet d'avoir, avec la conscience d'un bénédictin, et la controverse spirituelle et incisive de l'abbé Guénée, relevé toutes les bévues, toutes les faussetés, toutes les calomnies, entassées par les deux professeurs, contre les jésuites.

« MM. Michelet et Quinet accusaient les jésuites d'être

indépendants de la cour de Rome, immuables dans leurs statuts malgré les temps, malgré les maux, et en leur opposer quatre-vingt-douze lettres apostoliques concernant l'ordre des jésuites, depuis Paul III jusqu'à Clément XIV. On accusait les jésuites de tyranniser la conscience de leurs adeptes, quand il est de fait que l'ordre n'admet de vœux solennels qu'à trente-trois ans, et cela dans un pays où l'homme peut s'engager dans des liens indissolubles à dix-huit ans, et la femme à quinze ; quand il est de fait qu'un membre de la société peut être admis à se démettre, même après son engagement. On leur reprochait leur servitude, comme si l'obéissance des jésuites n'était pas un joug qu'ils s'imposent eux-mêmes, comme si les jésuites craignaient rien tant que d'en rompre le lien, comme si l'obéissance des jésuites différait du commandement de saint Paul : « Obéissez à vos supérieurs temporels comme à Jésus-Christ ; » comme si l'obéissance des jésuites n'était pas celle de tout religieux qui, selon le précepte, « Ignore les délais, est prêt à voir, à entendre, à parler, à travailler, à marcher ; apporte toute son attention à connaître la volonté de celui qui commande (1). »

« On leur reprochait leur existence mystérieuse, quand tous leurs actes sont publics ; quand à côté de ce reproche, on signalait leurs batteries dressées sur les tours de la métropole : ce qui équivalait à dire que le jésuite, M. l'abbé de Ravignan, parlait une admirable langue classique, dans la chaire de Notre-Dame de Paris.

« Enfin, on reprochait aux jésuites d'avoir manqué de supériorité en tout, quand Cerutti, dans son *Apologie des*

(1) Saint Bernard, *Serm. de Obed. const.*, ch. 1, reg. 3.

jésuites, a compté chez eux par cinquantaine; des orateurs, des savants, des mathématiciens, des historiens, des théologiens, des controversistes, des littérateurs, des poètes; quand le premier historien de l'Espagne, Mariana, était jésuite; Maffei, jésuite; Daniel, jésuite; Tourne mine jésuite; Sicart, jésuite; Bellarmin, Bouhours, Rapin, Larue, Jouvençy, Porée, Brûnoy, Sanadon, Ducerceau, jésuites; le père Neuville, jésuite.

« On leur refusait le génie, quand nous leur devions le premier de nos prédicateurs, Bourdaloue! Lorsque Condé, Richelieu, Fléchier, Laroche foucauld, Bossuet, Fénelon, Lamoignon, les deux Talon, Pothier, Montesquieu, Descartes, Corneille, Rousseau, Molière, Fontenelle, Buffon, La Condamine et Voltaire étaient des élèves des jésuites!

« L'auteur de la *Réponse à MM. Michelet et Quinet* venge les jésuites, et par une inconcevable contradiction, il persécuterait volontiers les sulpiciens! Nous disons nous, qu'il faut soutenir le clergé tout entier, les sulpiciens comme les jésuites, dans l'intérêt de la liberté générale et de la police des états; qu'il y a du bon et du mauvais dans toutes les institutions, parce qu'il y a de l'homme partout; qu'il faut rendre justice à tous, faire sentir la loi à tous, mais qu'il ne faut proscrire personne. »

Je n'ajoute rien qu'un tout petit mot. Le public a des adorations, des répugnances, des entêtements effroyables. Qui l'éclairera enfin sur les ignominies et les sottises du journalisme? Je me trompe, il les connaît, il les maudit et les méprise, et en même temps il s'y adonne de toute son âme. Il sait qu'un journal est une boutique, identiquement faite comme toutes celles de ce monde, et mille fois pire, qu'on entreprend un journal pour gagner

de l'argent, et non pour autre chose, qu'on y pratique toutes les rapines légales dont s'honore le commerce proprement dit, qu'on s'y moque des abonnés, que les doctrines y sont réglées, dans des assemblées d'actionnaires convoquées mensuellement, sur le chiffre des souscriptions, c'est-à-dire sur les probabilités financières que présente tel ou tel système, que la question pour un rédacteur n'est pas d'avoir telles ou telles convictions mais de faire valoir au prorata de son traitement celles qu'on lui assigne, que des légitimistes fonctionnent au *National*, des républicains à la *Gazette de France*, de pieux écrivains au *Courrier Français*, des esprits-forts à l'*Univers*, que non-seulement la logique y cède la place aux plus dévergondés sophismes, mais la réalité des faits aux altérations et aux mensonges les plus ignobles, qu'on n'y peut même trouver une *nouvelle* exacte, par cette raison prodigieusement claire que le *chroniquiste* a l'ordre d'immoler sous ses vastes ciseaux toute *nouvelle* contradictoire de la ligne où marche le journal et d'écorner sans merci celles qui n'y sont point conformes d'un bout à l'autre; le public voit chaque jour ces gouffres de contradiction *aquas contradictionis*, il voit de dégoûtants scandales: le *juste-milieu* qui passe subitement au comptoir démagogique, le néocatholique(1) au comptoir volta-

(1) *Néocatholiques!* — J'avais cru jusqu'ici que les rédacteurs de ce journal, si funeste à la religion, regardaient une pareille épithète comme une injure. Point. Dans le numéro du 10 mars 1844, se trouve le récit d'une scène vraiment comique, pour ne pas dire ridicule, où figurent M. Lacordaire et M. de Ravignan.

«Pour s'expliquer ces paroles, ajoute l'*Univers*, il faut savoir que, dans une assemblée composée de NÉOCATHOLIQUES, M. Lacordaire lui-même proposa trois salves d'applaudissements à la mode d'Irlande pour le R. P. de Ravignan.»

rien, il sait et il voit tout cela, il a pénétré dans l'arrière-cuisine de cette misérable gargotte, il vous le dit et répète à satiété, il use pour témoigner son dédain et son indignation de termes parfaitement pittoresques dont je n'oserais me servir moi-même; et il continue de s'abonner, de lire avec fureur, de faire du journalisme son oracle, le principe sacramentel de ses idées et de sa conduite, son seul maître, son Dieu! Et en effet, il n'est pas, il ne fut jamais de puissance égale à celle du journalisme. Qui n'en a peur? Qui ne le courtise? Qui n'attend de lui son élévation ou sa chute, son repos ou son malheur? Quel ministre et quel évêque, quel roi n'a pas fait plus ou moins serment de vasselage à ce famélique suzerain? Le public sans doute fut toujours sujet à des erreurs de ce genre, mais sans jamais persister si longtemps dans la même. Il y a ici un phénomène, lequel ne peut s'expliquer, ce semble, d'aucune manière, si ce

Est-ce là de l'outrecuidance? et l'*Univers* a-t-il mérité le mépris et la réprobation dont il est l'objet de la part du clergé?

A ce propos, je puis garantir le fait suivant. Un commis voyageait pour le compte de la maison Bailly et Vrayet de Surcy, spécialement chargé des livres de piété que publie cette maison. Ses patrons l'avaient engagé à profiter de l'occasion pour faire des abonnements à l'*Univers* qui est pour une part leur propriété. Ils l'intéressèrent même au succès. Le commis présentait ses livres d'abord, et ensuite proposait l'*Univers*. Mais sur ce dernier point il trouva partout répugnance et indignation; si bien que, pour éviter l'*Univers*, les curés fermaient impitoyablement leur porte aux livres de piété et au commis. La seconde commission avait tué la première. Il le fit savoir à MM. Bailly et Vrayet, qui lui défendirent de prononcer même le nom de l'*Univers* devant des prêtres.

J'avouerai sans peine que la disposition du journal a changé et qu'il a su prêter aux évêques, dans leur sainte lettre contre l'Université, un courageux appui; mais il en faut davantage pour effacer ses fautes.

n'est par le fait d'une perturbation générale des esprits funèbre symptôme.... Je reviens.

Depuis sa notice, M. d'Astros a publié une *Lettre sur la liberté d'enseignement*. « Les journaux religieux dynastiques, dit M. de Régnon (1), publient cette lettre avec de grands éloges parce qu'elle renferme des doctrines conformes aux leurs. M. d'Astros parle là comme un évêque pieux, affligé des maux de l'Eglise; mais ses conclusions si vantées par ces journaux, sont une continuelle négation de la liberté d'enseignement telle qu'elle existe en Belgique. Il s'est placé lui-même en dehors de la charte et de nos institutions nationales. Il reste au point de vue dynastique et doctrinaire: il ne s'élève pas plus haut que l'opinion ministérielle qui met la charte au-dessous de la royauté (2), la liberté au-dessous du pouvoir. Il adresse son mémoire au roi en son conseil, comme un évêque eût pu le faire sous la restauration: première inconstitutionnalité. Il demande, il est vrai, une sorte d'indépendance pour les écoles catholiques privées, mais il consacre en droit leur dépendance de l'état en réclamant contre elle l'autorité et la surveillance de l'état; il distingue entre l'état et l'université, comme si celle-ci ne recevait pas sa mission de l'état. Toutes ces inconséquences font rejeter ces propositions par les pères de famille, comme contraires au droit public constitutionnel établi par la Charte. »

Le *Journal des Débats* et autres de même sorte, ne partagent pas tellement l'avis de M. de Régnon qu'ils n'aient jugé convenable de traiter M. d'Astros comme

(1) *La liberté comme en Belgique*, N° 4, 20 Février 1844.

(2) Voyez les brochures de M. Parisi évêque de Langres.

ils traitent d'habitude M. Clausel, et comme ils n'ont pas osé traiter M. Parisis.

Cette question de la liberté d'enseignement devient effrayante. Au lieu de l'éclaircir et de la résoudre définitivement, les discussions qui s'élèvent chaque jour l'embarrassent, et la compliquent de plus en plus; elles l'éterniseront. Quand l'occasion se présentera de faire connaître les ouvrages qui sont publiés pour ou contre, je n'y manquerai pas. Déjà, dans un temps plus calme, la *Biographie* a rendu compte des mandements et lettres de M. Clausel; en parlant de M. l'évêque de Langres, j'ai pu analyser depuis son excellent travail; quelque fois même n'ai-je pas eu l'audace de jeter sur mon passage quelques unes de mes opinions à ce sujet? pour le moment il ne m'appartient point de faire davantage. Qui vivra verra. Attendons le livre de M. Fayet et celui de M. E. Gase; jeune littérateur plein de mérite. Mais en attendant pleurons sur un siècle ami des lumières et qui ne veut pas voir: *oculos habent et non videbunt*, dit le Seigneur dans sa colère; pleurons sur un siècle que les prophètes ont visité et qui chasse les prophètes, qui a reçu le don de Dieu et qui le dissipe criminellement, qui fure sur un journal et trouve l'Évangile retardataire, qui ne veut croire que ce qu'il touche du doigt, et appelle impôtéurs ceux qui lui indiquent à la page, à la ligne, les doctrines fétides où il s'empoisonne l'esprit et le cœur, qui maudit comme infâme l'enseignement des prêtres, fondé sur la loi catholique et une magnifique expérience de dix-neuf cents ans, et qui élève ses enfants avec *Justine* ou les *Mystères de Paris*, qui martyrise les jésuites et couronne de roses, sur les chaires de la Sorbonne et du collège de France, les Lacretelle les apôtres de la femme libre.

M. BOURREL.

Oui, c'est là un brave homme, ayant toute la candeur de l'esprit avec toutes les charmantes finesses de l'innocence. Nul ne m'a reproché de l'avoir ainsi conçu.

C'est un homme primitif supérieur, bon sans faiblesse, énergique sans emphase, tendre sans mesquinerie et sans grimaces, complaisant sans importunité, animé excellemment de cette douceur que saint François de Sales appelle la fleur de la charité; studieux sans sauvagerie, éloquent sans étalage, brave comme la bravoure même. Je l'aime infiniment; tant pis pour vous qui ne le connaissez pas: voyez-le, nous l'aimerons tous deux.

On disait dernièrement dans les feuilles de Paris et de Toulouse : « M. Lacordaire poursuit à Notre-Dame le cours de ses prédications. Sur d'autres points de la capitale, deux orateurs également distingués, M. l'abbé Baintain et M. l'abbé Bourrel (de Toulouse) viennent, d'achever la station d'Avent à la Madeleine et à Saint-Sulpice. » J'avais entendu M. Bourrel dans cette dernière église; En voyant qu'on le plaçait côte à côte avec M. Lacordaire et M. Baintain, je fus heureux de la galanterie; je la maintiens.

Maintenant M. Bourrel prêche le carême à Perennes, et attire la foule autour de sa chaire, comme à Paris et partout.

M. BARONNAT.

C'est lui. Le portrait que nous a donné M. Tailland représente bien M. Baronnat. Voilà cet incommensurable gallican qui sait que le pape Innocent XI a fait brûler la

déclaration de 1682 par la main du bourreau et qui se verrait, plus ou moins joyeusement, brûler pour elle. Voilà son front large, haut, carré, parlant comme ces majestueux et poétiques frontispices des temples antiques : le temple c'est sa tête, le sanctuaire son cerveau, où résident, dans leur réalité terrible, ses incurables idées. Voilà ces deux grands yeux profonds et pétillants comme deux bouches du Vésuve enflammé. Voilà son nez romain dont la superbe étendue ne laisse pas d'être significative : un homme supérieur est rarement camard. Voilà sa bouche, nouveau cratère, où semblent s'agiter et bouillonner des laves furibondes d'esprit, de colère et de malice. Voilà cette carrure gigantesque. Voilà même sa voix de tonnerre : elle éclate sous le burin du graveur.

Je n'ai rien à modifier dans sa notice ; une chose seulement :

Il y a cinq ou six mois, *l'Ami de la Religion* publia certain examen du livre intitulé : *Histoire impartiale et critique du rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, etc., etc.* Cet article était signé *Dassance*. M. Baronnat le trouva fort mauvais, et il avait deux raisons : M. Dassance, avant tout, n'était pas en position de juger son livre ; il n'avait pour cela ni les études spéciales ni la sagacité nécessaires, et le prouvait surabondamment par le fait ; en second lieu, M. Dassance n'avait pas renfermé ses critiques dans les bornes d'une discussion de théologie, de droit et de littérature, loin de là : pour échapper à l'inconvénient de traiter à fond une matière qu'il n'entendait pas, il s'était lancé impudemment dans la voie des admonestations, et avait morigéné le vénérable écrivain tout de même qu'on semonce un marmot révolté. M. Baronnat voulut réclamer, et il écrivit à

M. Henrion une assez longue épître en réponse aux attaques de M. Dassance. Le cas était embarrassant; car une fois poussé à bout, M. Baronnat ne badine plus; il manie avec une prodigieuse facilité la Catilinaire, on le sait; il porte sa plume comme un carquois, et *atramentarium scriptoris ad renes ejus* (1); ses paroles valent ses écrits: *Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis* (2). Par ces considérations, par charité, pour épargner à M. Dassance les suites d'un si funeste ressentiment, M. Henrion hésita d'abord, puis il promit à M. Baronnat d'y réfléchir. Il y réfléchit, et la réclamation ne fut pas insérée. Jugez de l'éclat. M. Baronnat fit une visite, puis.... eh non! il fit une autre visite à M. Affre qui, après l'avoir prié d'attendre une demi-heure, vu que le prélat se promenait dans son jardin, le reçut devant ses grands-vicaires et lui dit: « Bonjour, M. Baronnat. » parlant comme un homme parle à un homme; chose prodigieuse! La conversation fut longue; et en quittant l'écrivain, M. Affre prononça ces dernières paroles: « Allons, M. Baronnat, soyez bien sage. » Il ne lui donna toutefois aucune petite tape sur la joue. Ces paroles si simples, de la part d'un si grand personnage, signifiaient: n'insistez pas pour que vos déclarations obtiennent place dans *l'Ami de la Religion*. Depuis lors les réclamations restent muettes à Paris, mais elles ont pu se faire jour, dit-on, dans plusieurs journaux de province. — M. Dassance, durant tous ces débats, n'a pas quitté le revers de la toile.

Quant au dîner de saint Pierre, j'avais bien quelque

(1) Ezech. 9.

(2) 44-2.

souci ; plusieurs semblaient craindre que ces plaisanteries innocentes n'eussent contristé un courageux vieillard que j'estime et que j'aime profondément ; au contraire. on m'assure que M. Baronnat lui plus d'une fois lui-même à ses amis et de la meilleure grâce du monde, la fantaisie anecdotique dont il est question. .

M. PICOT.

Il y a des gens qui m'ont félicité d'avoir si bien traité M. Picot, quoiqu'en une foule de points je suive une voie contraire à la sienne ; d'autres m'imputent de l'avoir jugé trop sévèrement. Je n'accepte ni les compliments ni les reproches. Différer d'opinion n'est pas une raison d'être injuste ; on peut admettre de la bonne foi chez un homme dont on déplore les actes, et même entre ces actes distinguer les bons de ceux qui ne le sont pas, pour donner son assentiment aux uns en reprouvant les autres. Si c'est là ce que j'ai fait, nul n'a droit non plus de crier à la rigueur. Aujourd'hui comme par le passé, M. Picot n'est à mes yeux qu'un homme mince, plus bilieux et plus malin pourtant qu'on ne pense, et qu'on ne pensera, chrétien de tout cœur, ayant participé quelque peu à certains petits travers de la nature humaine, et rendu à l'Église des services. Son attachement sincère à la foi, en lui faisant appréhender les nouveautés qui rarement la respectent, le rendait parfois ombrageux jusqu'à l'injustice, ferme jusqu'à l'entêtement, dédaigneux, en dépit de sa charité bien connue, au point qu'à l'exemple d'Antoinette Bourignon, cette fameuse janséniste, il n'eût pas voulu faire l'aumône à certains pauvres, crainte qu'ils ne fussent point assez *picotistes* pour la mériter ; il lui fallait peut-être pour tenir le glaive, un

coup-d'œil qu'il n'avait pas ; il a tué des frères en croyant frapper des ennemis. Je répète et soutiens qu'il fut une des principales causes de la chute de M. de La Mennais et que les fautes des évêques à cet égard ne détruisent pas ses torts.

M. Picot avait fait de l'orthodoxie ou de ce qu'il appelait de ce nom comme une affaire personnelle, ce qui est fort bien ; mais alors même cette nature si calme en apparence s'échappait encore malheureusement des bornes. Ainsi devenait-il tracassier, hargneux et méchant même ; sa bile coulait. Grégoire était schismatique, d'accord ; mais comment Jésus-Christ cherchait-il la brebis égarée ? Le bon Pasteur n'injurait pas, il n'épilougnait pas sur des détails de conduite plus ou moins ambigus, il ne chicanait pas, il ne s'ingéniait pas à fouiller dans les secrets du foyer pour en extraire perfidement des choses qui sont bonnes à l'obscurité et défectueuses au grand jour ; il n'eût pas assurément trié une vie de pécheur, afin d'en dérober les parties avantageuses à la connaissance du public, et d'offrir le reste à son mépris.

Je dois relever une omission. M. Picot, si intègre qu'il fût quant à la conscience, avait pourtant ses favoris et ses victimes. *L'Ami de la Religion* ayant eu un succès inespéré, et plusieurs des premiers rédacteurs étant morts au pinacle de l'Église, M. Picot se trouvait dispensateur par procuration de beaucoup d'emplois et d'honneurs ecclésiastiques. Les sujets qu'il lui plaisait de préconiser dans son journal, manquaient rarement de sortir de la foule ; ceux qu'il n'aimait pas, il les anéantissait d'un mot, d'un de ces mots naïfs qui sentent la haine et la mort. Les hommes sincères ne le nieront pas.

A côté de ces défauts, il y avait des qualités réelles que j'ai reconnues et signalées. J'en ferai autant dans la notice de M. Henrion, successeur de M. Picot.

M. RAILLON.

Trois livraisons, ce n'était pas assez. On écrira plus tard une vie complète de M. Raillon. Si le temps n'allait pas si vite, j'écrirais d'abord celle de son admirable ami, M. l'abbé Mérault, et je dirais tout le bien qu'ils ont fait avec le peu de reconnaissance qu'ils en ont recueilli le plus souvent. J'avouerais leurs faiblesses qui furent des vertus. Je montrerais M. Raillon, dans Orléans, méconnu, à l'époque de ses disgrâces politiques, par ceux qui l'étouffaient de leurs caresses en des jours meilleurs pour lui. Faisant la part d'une opposition courageuse, qu'on ne saurait trop exalter lorsqu'elle a pour principe un noble sentiment et une conviction forte, je flétrirais résolument des machinations sourdes, de lâches provocations, d'ambitieuses hypocrisies. En ce qui touche M. Mérault, nous verrions cet homme incomparable, cet éternel prodige de mansuétude et de charité, ce délicieux écrivain, ce saint que la voix publique a nommé le Saint-François-de-Sales du dix-neuvième siècle, nous le verrions, jeté par l'ouragan révolutionnaire dans une ville qu'il inonde de ses bienfaits, créer de rien deux séminaires, ressusciter un diocèse, élever plus de trois mille prêtres, devenir le père nourricier de cette ville entière; et soudain, lorsqu'il était au comble de son œuvre, lorsque toute une population se pressait comme une seule famille autour de ses cheveux blancs, une main sacrilège viendrait l'atteindre : un évêque brouillon, emporté, aveugle, arracherait de ses bras ses enfants éplorés et lui

ferait un crime de sa charité même, et cela pour livrer son bien, ce qu'il avait acquis à la sueur de son front, ce qu'il avait créé, lui et non pas d'autres, à la discrétion d'une bande noire dont toute l'industrie est de faire des ruines partout où elle passe ! Telles sont les choses que je dirais ; je les dirai, si le bon Dieu veut bien me faire une santé que je n'ai pas, et, contre mon attente, prolonger un peu la vie qu'il m'a donnée.

M. DE CROI.

Il est mort quelques mois après la publication de sa notice. — La 2^e édition vient de paraître.

Dans la multitude de noms qu'il m'a fallu citer vers la fin, de graves erreurs se sont glissées ; il m'importe les réparer immédiatement, avec celles que présente la notice de M. Robin. Je trouve plus naturel et plus commode de compléter les deux notices à la fois, d'autant que les mêmes personnages figurent presque constamment l'un et l'autre.

M. Fayet n'était pas à Rouen, lors de la nomination de M. Robin à la cure du Havre.

M. Fayet prêcha le carême, en 1837, au Havre, à la prière, non pas de M. Robin qui était dès-lors évêque de Bayeux, mais de M. Leclerc, curé actuel. (Voir la notice de M. Fayet, et celle de M. Robin, page 327.)

M. Mignot, prêtre excellent et d'une solide instruction, était professeur au séminaire avec M. l'abbé Lecœur, dans les premières années de l'administration de M. de Cambacérès, et non auparavant. (Page 350.)

L'ecclésiastique dont je cite une lettre à la page 341, sans la garantir, m'aurait trompé ou se serait trompé

lorsqu'il dit que M. Troppé a été chassé du séminaire de Villiers-le-Sec. C'est M. Troppé lui-même, suivant une seconde version, qui a demandé à se retirer en sollicitant un canonical. On prétend qu'il est nommé principal du collège de Bayeux. — M. Troppé a cinquante-trois ans.

Ce n'est pas à Beaulieu-Bény-Bocage que M. Robin s'est distingué dans un incendie, mais au bel établissement de Beaulieu, faubourg de Caen, c'est même de la Maladrerie, où sont les nombreux détenus des départements de la Basse-Normandie (page 339). — Ce n'est pas non plus à Crèpon, mais à Creully que M. Robin porta les mille ou douze cents francs dont il est question à la même page.

A la page 379, il fallait dire que M. Malleville, ancien supérieur du petit séminaire de Rouen et chanoine honoraire, avait été renvoyé avec MM. Holley, Picard, etc.

Quel sera le successeur de M. de Croi. M. Blanquart de Baillou a fait agréer au gouvernement ses excuses. On nommait universellement M. Fayet, puis M. Olivier. M. Marguerie, lui-même, j'en demande excuse aux évêques d'Orléans et d'Évreux; M. Marguerie a été mis en avant par une petite troupe de complaisants timides. Rien de décidé. Les sujets choisis qui ont refusé la place, ceux qui l'auraient vite acceptée, si elle leur avait été offerte, je ne saurais les distinguer; ce que je sais, c'est que parmi eux le siège de Rouen est envié, qu'il y a un homme parfaitement digne de s'y asseoir, plus digne que personne, et auquel le chapeau de cardinal arrivera tôt ou tard, quoi qu'on fasse; cet homme était dû au siège de Paris. L'avoir négligé alors c'est une grande faute, qu'il faudrait maintenant réparer autant que possible au lieu d'en commettre une seconde...

— M. Blanquart vient d'accepter. M. Gros lui succède à

quoi songeaient les Pères lorsqu'ils parlaient d'*adélètes spirituels* ?

M. SOUQUET DE LA TOUR.

Dans la troisième édition de cette notice, j'ai corrigé plusieurs inexactitudes. Les principales sont celles-ci : J'ai confondu M. l'abbé Barthélemy, prêtre administrateur à Saint-Denis-au-Maraais et littérateur distingué, avec M. Barthélemy, vénérable vieillard, très excellent prêtre, mais qui n'a jamais eu la pensée d'écrire.

Quelques-uns des ecclésiastiques nommés au bas de la page 319 comme prêtres administrateurs et habitués, ne sont plus aujourd'hui dans Saint-Thomas. J'ai fait connaître aussi (2^e édit.) mes erreurs sur ce point.

Le jeune Desbilliers a bien voulu accueillir mes condoléances, et même se rendre à mes prières. On m'assure qu'il est à la veille de renoncer à ses exploitations de librairie et au ridicule qui s'y attachait tout naturellement. Il a sondé ses reins, et a compris jusqu'où le nerf lui faisait défaut. Il a vu bien précisément de quel rire le saluaient ses proches. M. de La Tour l'en a récompensé en le pourvoyant du *perpetuum* de troisième vicaire. Pour le tirer de ce traquenard, le savant curé lui aurait donné un monde. — M. Bonnet se moqua de lui, lorsqu'il lui fit dans son mandement de carême (1844) ce qu'on appelle vulgairement une réclame; c'est très méchant.

La notice, d'ailleurs, me paraît être d'une complète régularité, quant aux faits et aux dates. J'aurais pu entendre davantage, et faire ressortir chacune des belles qualités de M. de La Tour, mais ces qualités sont universellement connues, appréciées, admises; et il valait

rieux peut-être s'appesantir sur son mérite scientifique et littéraire qui, sans être moins réel, n'a pas obtenu cependant la même justice.

M. de La Tour a traduit depuis sept ou huit mois, le *Jesus puer*, du Père Thomas Ceva, jésuite. L'original est un chef-d'œuvre, à mon avis ; la traduction n'est pas indigne de l'original : elle est élégante, précise, pure, et d'une fidélité rare. On devrait bien lire ces sortes d'écrits au lieu de s'abêtir avec des journaux.

M. de La Tour est un de ces hommes auxquels on peut appliquer sans emphase la parole *beati qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt* (1) ; c'est un prêtre de velours, comme le voulait Bourdoise : « j'aime mieux, disait-il, un prêtre de velours avec une chasuble de camelot, qu'un prêtre de camelot avec une chasuble de velours (1). — Ah..... M. de La Tour a des chasubles de velours.... mais cela n'empêche pas

M. ROBIN.

M. Robin, comme je l'ai dit, se fait chérir dans le diocèse de Bayeux comme il se faisait chérir dans la cure du Havre et dans les postes différents qui lui furent confiés depuis ses premiers jours de ministère.

Il est ici question de M. Annat, et je supplie mon lecteur de m'écouter. Parler des hommes, et surtout des hommes vivants, est une chose difficile à beaucoup d'égards. Nous avons plusieurs fois énuméré les inconvénients et les dangers : il y a les passions qui fourmillent et s'agitent misérablement, les haines et les affreuses

(1) Eccli. 48 - 11.

(2) Sent. Eccl. p. 6.

amitiés, et tout ce qui s'ensuit. Mais voici un ennui plus cruel ; et combien de gens m'en ont fait une objection ? Fort heureusement pour l'honneur de l'humanité, on trouve ici-bas peu d'existences uniformes : si mauvaises qu'elles soient, l'amendement reste toujours possible jusqu'à ce qu'elles finissent, et il n'est pas rare de voir que les pires deviennent les meilleures moyennant le temps, l'expérience et la réflexion. En sens inverse, la proposition est également et rigoureusement vraie. « Tout est mêlé dans cette vie, dit Rousseau, on n'y reste pas deux moments dans le même état. Les affections de nos âmes ainsi que les modifications de nos corps, sont dans un flux continu. » Donc, lorsque vous jugez un homme avant son œuvre achevée, ce qui veut dire avant la fin de son existence, à quelles énormes aberrations vous exposez-vous, à quels reproches de contradictions et de versatilité scandaleuse ? Mon Dieu, oui. Et je conclus qu'il faut, en ce cas, s'abstenir de jugements absolus, apprécier plutôt les actes que les hommes, ou renfermer du moins momentanément l'appréciation des hommes dans celle des actes.

Pour appliquer cette remarque à M. Annat, curé de St.-Merry de Paris, examinons comment j'ai pu le juger un peu sévèrement dans quelques passages de ma Biographie, et lui consacrer cependant par la suite une notice élogieuse. Il suffira de démontrer qu'en l'un et l'autre cas, j'ai dit la vérité. Eh bien ! qui osera nier d'abord que M. Annat, comme M. Fayet, M. Donnet, et plusieurs encore, ne sommeille parfois au murmure d'un de ces sermons que nous sommes tous sujets à essayer ? Je l'ai vu. J'ai vu (notice de M. d'Astros, page 9) j'ai vu M. Donnet dormir vigoureusement aux Petits-Pères,

en face d'une élégie fort anacréontique sur le cœur de Marie. On a vu M. Fayet dormir plus vigoureusement encore dans la cathédrale d'Orléans, effrayer de ses ronflements tempétueux l'assistance et le prédicateur, et complimenter ensuite ce dernier sur son entraînant élocution. Fallait-il pour cela méconnaître les éminentes qualités de ces deux prélats ? Si d'ailleurs, je n'ai point exagéré le bien, en écrivant la notice de M. Annat et que je puisse porter à qui que ce soit le défi de s'inscrire en faux contre mes assertions sans risquer d'être contredit, il ne résultera de tout ceci qu'une chose, c'est que les réflexions placées en tête de cet alinéa ne manquent pas de justesse, et qu'au lieu de tomber dans la contradiction par suite de la diversité apparente de mes jugements, j'ai dû faire naître de cette diversité même l'unité logique la plus absolue.

Au reste, je n'ai pris avec personne l'engagement d'être infailible, et de ne point rétracter sur des renseignements meilleurs, ce que j'aurais affirmé d'après des informations moins satisfaisantes. Un écrivain est un homme aussi, sujet aux chances de l'humanité ; celui qui s'imposerait le devoir de ne jamais changer serait presque aussi fou que celui qui voudrait lui imposer ce même devoir ; et je répète avec plaisir le vers monumental :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Dans cette immense multitude d'écrivains de tous genres qui depuis soixante siècles fatiguent la pensée humaine pour la féconder, je cherche et n'en trouve pas un seul qu'on n'ait accusé, qui plus qu'un autre, de versatilité. Bien qu'en cela l'austérité des critiques ne soit pas toujours fondée, il y a sûrement une raison de leurs chicanes dans la nature même des choses.

On dit : tel écrivain se rétracte, donc il est inconstant, et frivole, ou intéressé à le faire par des motifs détestables, donc il ne mérite en aucune façon la confiance. Il faudrait positivement raisonner à l'inverse pour la plupart des cas, et dire que l'écrivain qui a le difficile courage de confesser son erreur et de la réparer ingénument, fait preuve de conscience scrupuleuse et donne les plus irréfragables garanties d'indépendance et de vérité.

C'est pourquoi je ne cesse d'invoquer l'obligeance des lecteurs qui découvriraient dans mon ouvrage des détails inexacts. Leurs instructions vérifiées, la plus prochaine édition de la notice qu'elles concernent ne manquera pas d'y faire droit. J'ai appliqué déjà cette méthode aux notices de MM. Dufêtre, Olivier, Coquereau, Parisis et Annat; et je ne crois pas avoir sujet de m'en repentir. — Pour mémoire : M. l'abbé Coquereau vient de prêcher à Bayeux la station d'Avent et de recevoir en signe de satisfaction, de M. Robin, sa cinquième moquette. Il est maintenant chanoine de Saint-Denis, Quimper, Evreux, Troyes et Bayeux.

M. DE BERVANGER.

Désireux de faire connaître sa grande œuvre, et sentant bien que toutes les rhétoriques du monde ne la définiraient pas comme le simple exposé qu'il en a donné lui-même dans ses réglemens, j'ai dû écarter le côté purement personnel de cette notice pour copier à la lettre un petit ouvrage que j'avais sous les yeux et dont j'ai indiqué le titre. En affectant aux citations un caractère typographique particulier, j'espérais obtenir plus de latitude quant au reste. C'est aussi dans ce dessein que je

Voulus consacrer à M. de Bervanger une double livraison. Tous mes efforts n'ont pu faire que mon travail ne fût singulièrement rétréci, et que là où le cœur avait tout à dire il n'ait ainsi été question, ou à peu près, que de chiffres. Je ne crains pas de le proclamer : parmi les prêtres dont s'honore l'Église de France au dix-neuvième siècle et dont elle s'honorera toujours, les deux plus remarquables peut-être s'appellent M. de Bervanger et M. Migne. Ce n'est pas par de belles paroles qu'il faut juger les hommes, mais par les actes. Qu'ont-ils fait ? Par quels moyens ? Celui-ci était naguère un simple curé de village, sans fortune et sans nom ; celui-là vivait il y a sept ans dans un galetas avec quelques petits malheureux. Tous deux ont créé, sans autre puissance que leur foi, des établissements qui, sous tous les rapports, se distinguent parmi les merveilles du monde. M. de Bervanger est sorti des mansardes du faubourg Saint-Marceau pour appeler autour de lui neuf cents enfants abandonnés et leur dire : Je suis votre père et votre mère (1) ; il a été tout cela pour eux ; il a, s'il était possible, dépassé l'admirable mandat de sa charité. M. Migne a quitté Puisseaux, riche de l'autorisation de son évêque, et a fondé *l'Univers*, qui fut en ses mains un bon journal, puis élevé l'imprimerie catholique de Montrouge pour la reproduction à bas prix des écrits de tous les Pères et de tous les apologistes de la religion qui menaçaient de disparaître sans retour, c'est-à-dire qu'à lui seul, il a fait ce qu'osaient à peine entreprendre jadis ces précieuses et puissantes corporations que nous nous glorifions de re-

(1) C'était encore mieux qu'Innocent XI qui appelait les pauvres ses neveux.

gretter. Tous deux ont forcé, pour ainsi dire, les limites du possible; tous deux eurent à subir, de la part de leurs frères, de ceux qui mangeaient à la même table, comme s'exprime l'Écriture, des oppositions violentes et cruelles, tous deux ont eu la patience comme ils avaient eu la force de la charité, et l'une et l'autre ont couronné leur patience. Si l'imprimerie catholique présentait l'étonnant spectacle d'un prêtre interdit pour la publication des ouvrages mêmes auxquels souscrivent avidement tous les prêtres, tous les évêques et spécialement l'administration qui l'a frappé, Saint-Nicolas présentait celui d'un prêtre gêné dans ses pieuses opérations, tourmenté, harcelé sourdement, et presque empêché, n'était la douce opiniâtreté de son zèle, par les hommes qui peuplent sa maison et vivent de son pain quotidien. Ceux qui n'ont pas pénétré dans le secret de ces scandales, qui ne les ont pas vus de leurs yeux et touchés de leurs mains, ceux-là s'imagineront que j'exagère ou qu'il y a ici quelque chose d'inexpliqué. Je n'ajoute et ne retranche rien, je rapporte ce qui est, je défie les contradicteurs et consens à passer pour le plus grand fourbe de la terre si l'on parvient à me convaincre d'inexactitude sur un seul chef. Ainsi vont les choses; voilà ce qui arrive quand les règles canoniques sont méconnues et violées dans l'Église; voilà ce que c'est qu'une autorité sans contrôle.

On répondra sans doute... Eh oui; l'on répond tous les jours : pour généraliser le droit de régale, savez-vous ce que disaient les gallicans à défaut d'autre chose ? c'est que la couronne de France était ronde (1).

(1) Voyez Fleury, Opusc. p. 137 et 140. — M. l'abbé Migne a publié ou publié un *cours complet de patrologie*, 300 vol. in-4. — La collection des orateurs sacrés de 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e

Il reste à m'excuser des retards qu'éprouvent depuis plusieurs mois la présente publication. Mon lecteur, je n'ai pas cette santé des os qui fait, suivant Salomon, la douceur de l'âme; Dieu m'avait dit depuis longtemps, elle ne te suivra pas; et il ne m'a pas encore dit : tu la recevras; et c'est lui qui dirige le repos et la santé. Où sont les feuilles du bois qui la donnent? elles ne poussent point à l'arbre de l'étude, hélas! ni au cinquième étage d'une maison de Paris sise au nord; serait-ce dans un cœur tranquille et content de lui-même?... Je me sonde pour savoir si je suis troublé : rien que l'amour de mes bouquins et le parfum de la solitude..... où je médite en me résignant les belles paroles de l'imitation : *oportet te sapè agere quod non vis, et quod vis oportet relinquere.*

Quoi qu'il en soit, lorsque vos notices ne vous arriveront pas régulièrement, pensez qu'un pauvre malade est là, gisant sur son lit de douleur, tourmenté par la crainte de vous déplaire, résolu à vous satisfaire le plus tôt pos-

ordre, 60 vol. in-4. — Une *encyclopédie théologique* ou collection de dictionnaires sur toutes les matières religieuses, 30 vol. in-4. — La collection intégrale des 600 catéchismes du monde catholique, 12 vol. in-4. — *Origine et raison de la liturgie*, etc., etc., par l'abbé Pascal, 1 vol. in-4. — Les Catéchismes philosophiques, etc., etc., de Feller, Bellarmin, etc., etc. 2 vol. in-4. — Les œuvres complètes de M. de Pressy, 2 vol. in-4. — *prælectiones theologicae* du P. Péronne, 2 v. in-4. — Les *sentences* de Pierre Lombard, et la *Somme* de Saint-Thomas, 4 vol. in-4. — Œuvres complètes de Sainte Thérèse, 4 vol. in-4. — Cours complet d'Écriture sainte, 27 v. in-4. — Cours complet de théologie, 27 vol. in-4. — Œuvres de Joseph de Maistre, 1 vol. in-4. — Démonstrations évangéliques depuis Tertullien jusqu'à Grégoire XVI, 16 vol. in-4. — Pénétruité de la foi, de Nicole, Arnaud, etc., etc., 4 vol. in-4. — Histoire du concile de Trente, 3 vol. in-4. etc.; etc.

sible, et puis, pardonnez lui, priez pour qu'il vive ou pour qu'il meure bien, à la barbe de Satan, et des supérieurs, entre les bras d'un saint prêtre comme sont les Badiche et les Pelier de la Croix ou d'un de ces brigands de jésuites; comme un vrai solitaire sous son toit, et non pas cependant comme un hibou dans son domicile; c'est trop laid : je n'entends pas qu'on m'appelle *nyctiorax*!

1^{er} Avril 1844.



Biographie du Clergé Contemporain .



AL. FROUVENANT.

M. PROMPSAULT.

Thesaurisabit super illum scientiam
et intellectum justitiæ.

Lib. Eccli. 4-24.

M. l'abbé Dupré, du clergé de Saint-Roch, m'écrit que plusieurs passages de la biographie de M. de Croix sont de nature à contrister les amis de M. l'archevêque de Bordeaux, c'est-à-dire tous ceux qui le connaissent. Pour l'acquit de ma conscience et pour la tranquillité de mon cœur, je déclare qu'en citant MM. d'Aviau et de Cheverus, je n'ai pas eu la moindre intention d'opposer leur conduite à celle de leur successeur immédiat, qui est en même temps leur imitateur le plus accompli. Mes observations portaient, comme de coutume, sur la généralité; attaquer en ceci M. Donnet, c'eût été plus qu'une mauvaise action, c'eût été une sottise.

Il y a l'*érudit*, le *docte* et le *savant*. L'*érudit* et le *docte* savent des faits dans tous les genres de littérature. L'*érudit* en sait beaucoup; le *savant* les sait bien. Le *docte* et le *savant* connaissent avec in-

telligence ; le *docte* connaît des faits de littérature qu'il sait appliquer ; le *savant* connaît des principes dont il sait tirer les conséquences.

Une bonne mémoire et de la patience dans l'étude suffisent pour former un *érudit* ; ajoutez-y de l'intelligence et de la réflexion, vous aurez un homme *docte* ; appliquez celui-ci à des matières de spéculation et de sciences , et donnez-lui de la pénétration, vous en ferez un *savant*.

Un homme qui réunirait à lui seul ces trois différents titres , n'en aurait point un quatrième qui est d'entrer dans celle-ci ou celle-là de nos quatre Académies : je veux dire que cet homme supérieur et presque incomparable, exclusivement voué à ses méditations et à ses livres, simplement ambitieux de retraite et de silence, avare de ses jours qui passent comme des éclairs, et de son indépendante obscurité qui fait sa richesse et sa puissance, ne trouvera pas le temps de songer à ce qu'on nomme des honneurs, et à la rente viagère de quinze à dix-huit cents francs qu'ils procurent, ni d'appeler à son aide les impostures payées du journalisme, ni d'adresser aux bureaux une supplique assez humiliante, ni d'encourir cent rivalités politiques et imbéciles, ni de consulter l'*Almanach de Bottin*, pour faire une visite de mendiant à chacun des trente-neuf Qua-

rante ou autres, et obtenir, comme cela s'obtient, leur suffrage connu.

Donc, je ne promets pas à M. l'abbé Prompsault la moindre Académie, quelque peu que ce soit ; et le vieux Crapelet va tressaillir d'aise au fond de sa tombe toute neuve.

Au fait, puisque j'ai nommé M. Crapelet, l'occasion me paraît bonne pour vider un très célèbre différend.

M. Crapelet, et nul ne l'ignore, était un grand homme sec et fluët, comme M. d'Astros, à la bouche plate et pincée, à l'œil vif et rond ; du reste, imprimeur à Paris, habile imprimeur même, paléographe enragé, parleur insatiable et anthropophage, jaloux à l'avenant, *invidia est tristitia de alienis bonis*, et, en fin de compte, érudit. Il a publié la *Collection des anciens monuments de l'histoire et de la littérature française* (14 vol. grand in-8) ; les *Œuvres de Destouches et de Regnard* (1822) ; les *Œuvres choisies de Quinault*, accompagnées d'une *Notice sur sa vie et ses ouvrages* ; les *Poètes français, depuis le douzième siècle jusqu'à Matherbe* (1824) ; les *Fables de La Fontaine*, avec des notes ; *Réflexions sur les écrits politiques* (1816) ; *Réponse à une lettre adressée par Henri Saint-Simon à Messieurs les Ouvriers* (1821) ;

Observations sur un écrit de M. le vicomte de Bonald, pair de France, intitulé : SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE; Des Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au seizième siècle, et de son influence sur la littérature (1836); Études pratiques et littéraires sur la typographie (1837); et LA VILLONIE LITTÉRAIRE (1).

De son côté, M. Prompsault se fit éditeur des *OEuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus, précédées d'un mémoire, accompagnées de leçons diverses et de notes (1832)*. Jusque-là c'est fort bien, M. Crapelet se fâche tout bas et gentiment; mais, en 1835, parut le *Discours sur les publications littéraires du moyen-âge, suivi d'un ERRATA comprenant près de 2,000 corrections ou rectifications à faire dans la Collection des anciens monuments de l'histoire et de la littérature françoise*. Je lis au-dessous du titre cette observation qui n'est pas sans malice : *Tiré à un plus petit nombre d'exemplaires que la Collection de M. Crapelet*, par J.-H.-R. Prompsault.

« S'il arrivoit, dit M. Prompsault, à la page 2, que, trop sensible au désagrément de me voir si-

(1) M. Appert. Discours prononcé à la Chambre des imprimeurs de Paris, le 23 janvier 1843.

gnaler des déféctuosités là où il lui étoit cependant bien permis de ne pas en soupçonner, M. Crapelet se crût obligé d'ouvrir la bouche et de me maudire ; pour toute réponse, je le prierois de vouloir bien consulter le *volumineux* ERRATA dont ce discours est accompagné. Il verra sans peine que *j'aurois pu dire des choses plus désobligeantes.* »

Puis il expose l'arrangement de son ouvrage :

« Parmi les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des manuscrits et des différentes publications que j'ai été dans le cas de lire ou de consulter, il en est qui regardent plus particulièrement le paléographe éditeur ; j'ai cru devoir les réunir, et comme elles sont de nature à faire connoître les qualités qu'il est indispensable d'acquérir *lorsqu'on veut lire correctement les manuscrits françois*, j'en ai formé la première partie de ce discours. Je m'occuperai, dans la seconde, des publications elles-mêmes qui, pour être utiles au public, *ont besoin d'être faites avec discernement* et accompagnées de quelques éclaircissements devenus indispensables de nos jours. »

On ne saurait être plus candide et plus cruel.

Et en effet, M. Prompsault tient largement sa parole.

« Un paléographe, dit-il, ne doit se rendre éditeur d'un ouvrage françois, composé et écrit au moyen-âge, qu'autant qu'il est en état de lire avec intelligence les manuscrits qui nous l'ont conservé ; faute de quoi, il s'exposera inévitablement d'être⁽¹⁾

(1) M. Crapelet n'a pas vu celle-là.

accusé d'ignorance et convaincu d'infidélité.....
Pourvu qu'il ait la complaisance de m'écouter,....
Voici pourquoi (1). »

Suit une dissertation fort intéressante sur les nombreuses défectuosités qui chargent les manuscrits du moyen-âge, leurs causes et le moyen le plus simple de rendre à un texte altéré sa véritable lecture.

« Ce seroit (page 17), quand on peut le trouver dans plusieurs manuscrits, de choisir celui qui paroît le plus correct et de s'aider des autres. Il est rare de rencontrer deux copies où le même texte soit identiquement reproduit, et il est encore plus rare d'en trouver deux où il soit fautif au même endroit. Quand le manuscrit est unique, il faut alors que, à la connoissance des mots, l'éditeur joigne celle des choses,... qualité qui suppose la connoissance des mœurs et des usages alors reçus, celle des différents genres de littérature connus, et celle des règles que suivoit la langue dans sa formation et dans ses développements (2). »

Pour montrer jusqu'à quel point M. Crapelet possède cette éminente qualité, M. Prompsault passe en revue chacune de ses publications.

(1) Pages, 4, 5 et 6.

(2) Page 17. Faute de quoi, on s'exposerait à prendre, comme l'éditeur du *Pas d'armes de la Bergère*, des substantifs pour des verbes, une coiffure d'homme pour un caparaçon de cheval, etc., etc.

« L'éditeur du *Pas d'armes de la Bergère* (1), qui avoit l'avantage de faire imprimer un manuscrit aussi remarquable par sa correction que par la richesse de ses rimes, ne l'auroit pas rendu inintelligible dans le passage suivant, s'il avoit mieux connu les usages du temps où ce poème a été composé :

Et puis après Robert du Fay vint
Sur ung destrier grison, housé de gris,
Déloqueté et frappé entre vingt,
De blanc, etc., etc.

« Pensant à je ne sais quoi, il a écrit son troisième vers de cette manière :

De loquete et frappe entrevint.

« Il n'aurait pas, en plusieurs endroits, corrompu la rime par une lecture vicieuse, s'il avait su que, dans ce poème, elle devoit nécessairement porter sur une résonnance parfaite.

« L'éditeur des *Poésies historiques et morales d'Eustache-des-Champs* (2) se seroit aperçu qu'il manquoit des vers à quelques-unes des ballades, et il n'auroit pas confondu, comme il l'a fait, les *couplets* régulières et uniformes dont se composoit alors les *lais*, s'il avoit mieux connu les règles auxquelles étoient assujéties les poésies qu'il avoit sous les yeux.

« Celui du *Roman du Châtelain de Coucy* (3) et celui du *Roman de Partonopeus de Blois* (4) au-

(1) Poème dit *Léonime*.

(2) Mauvais manuscrit ; errata de 20 pages.

(3) 18 pages d'errata. Mauvais manuscrit.

(4) Errata de 14 pages.

roient en soin d'indiquer à leurs lecteurs les voyelles qu'il falloit articuler dans les syllabes où elles ne s'articulent plus, et le dernier n'auroit pas adopté un système d'orthographe qui est en opposition même avec les usages reçus, s'ils avoient mieux connu les règles de la prononciation et celles de la formation des particules et des noms composés.

« Celui du *Combat des trente Bretons contre trente Anglois*, qui, laissant à ses lecteurs le soin de deviner toutes les abréviations qui étoient dans le manuscrit, a cru cependant devoir constamment en remplir une série, auroit sans doute lu *messir'* au lieu de *messire*, s'il avoit mieux connu les règles de la mesure poétique, et le soin avec lequel on les observoit même à cette époque.

« La plus mauvaise excuse que puisse donner l'éditeur, c'est de dire qu'il s'est proposé de reproduire son manuscrit et rien de plus... ce qui montre que les éditeurs dont je parle pensoient en ceci comme je pense, c'est qu'il n'en est aucun qui n'ait signalé quelques défauts... Ils nous ont fait connaître ce qu'ils avoient remarqué de vicieux, et ce certificat de savoir qu'ils ont voulu se donner, devenu par le fait un certificat d'incapacité, prouve qu'ils auroient corrigé le texte entier, s'ils avoient su le faire. »

Et encore, dans la deuxième partie, page 27 :

« La collection que M. Crapelet a donnée au public sous le titre de *Collection des anciens monuments*, etc., est, si l'on veut, composée d'ouvrages qui appartiennent tout à la fois à l'histoire et aux lettres; mais elle n'est au fond ni une collection

historique, ni une collection historique et littéraire. Il y a même quelque chose de fort singulier dans ce recueil : les deux monuments les plus précieux, l'un pour l'histoire, l'autre pour la littérature, je veux dire les *Œuvres d'Eustache-des-Champs* et les *Mémoires de Salmon* n'y figurent point.

« Que l'éditeur respecte le texte du manuscrit qu'il fait imprimer ; ce respect, qu'il conviendra quelquefois d'étendre jusqu'aux phrases vicieuses, jusqu'aux mots corrompus, ne peut cependant l'autoriser à le donner... sous un système d'orthographe qui n'est ni celui du temps où nous vivons, ni celui du temps où vivoit l'auteur, comme cela a été pratiqué pour l'*Histoire de la Passion*, d'Olivier Maillard.

« Je ne puis m'empêcher de dire au paléographe que l'usage où l'on est de réunir sous la forme de glossaire les mots qui ne sont plus reçus, favorise beaucoup l'ignorance... sûr de n'être pas pris en flagrant délit, le glossateur ne craint pas de se mettre à son aise. Il use largement de la faculté qu'il a de n'insérer dans ses compilations toujours faciles, que ce que d'autres ont laborieusement préparé. S'il rencontre des mots qui n'aient pas été expliqués par ses devanciers, ou bien il fait comme s'il ne les avoit pas vus, ou bien... il donne à tort et à travers des explications fausses, ridicules et même absurdes.

« Les notes historiques ne peuvent être suppléées ni par un glossaire, ni par une version littérale...., On méprise les bavards ennuyeux qui, après avoir vu, pour ainsi dire, à vol d'oiseau, un ouvrage qui demandoit une attention réfléchie, prennent la

plume et composent, à l'aide de quelques lieux communs, des dissertations où ils mettent toutes sortes d'inutilités, faute de savoir y mettre ce qui devroit s'y trouver.

« On n'aimera pas davantage celui qui accole-
roit des superfluités ou des hors-d'œuvre aux *Romans* dont il se fait l'éditeur. Chacun des ouvrages qui composent la *Collection, etc.*, est précédé d'une description fort circonstanciée du manuscrit que l'éditeur s'est donné la peine d'examiner le pied à la main. Je ne sais quel a été son but en nous donnant la dimension exacte des couvertures dont ces vieux parchemins sont en ce moment revêtus, mais, pour mon compte, je n'ai pu lire ces espèces de notices sans me rappeler l'observation judicieuse du maire qui me délivra un passeport, pour venir à Paris : Il avoit aperçu mes lunettes, il mit à l'article signes particuliers : « portant des lunettes. » Il pouvoit ajouter : « et des pantalons noirs. »

« Mon dessein, dit M. Prompsault en finissant, mon dessein étoit de ne rien écrire en ce genre avant d'avoir terminé le glossaire auquel je travaille constamment depuis plus de six ans. »

(Huit ans se sont écoulés depuis 1835, et le glossaire attend toujours l'impression ; nous en saurons la cause.)

J'admire cette constante placidité de M. Prompsault. *Tantæ ne animis cælestibus iræ ?* dit le poète. Rien de hargneux et d'atroce comme les savants, les érudits ou les doctes, pas même les âmes célestes. J'ai vu des haines invétérées et mortelles pour

une virgule et quelque chose de moins; on se rappelle encore les débats de MM. Arago, Libri et de Pontécoulant; et les plus grands assauts de Paul-Louis Courier, l'habile helléniste, ne sont ni ses pamphlets politiques, ni ses infortunes conjugales. Sous ce rapport, M. Prompsault me paraît unique; il importait à ma biographie de signaler le fait, pour donner une juste idée de son caractère et de son genre de talent tout à la fois. Telle est la raison des citations précédentes. En outre, les *connaisseurs* y trouveront un moyen d'exercer leur curiosité délicate et plus ou moins sagace.

« Qu'il ait (M. Crapelet), la complaisance de m'écouter, » disait M. Prompsault, page, 5 de son discours. « M. Crapelet ne voudroit pas m'écouter, » dit-il, dans une lettre qui va nous passer sous les yeux, page 30. « J'étois bien sûr que M. Crapelet ne m'écouterait pas, » dit-il ailleurs.

Nous allons voir.

Donc, à la nouvelle des *Errata*, M. Crapelet tressaillit et bondit, et, des deux poings, lança sur M. Prompsault la *Villonie littéraire*, dont vous n'aperceviez peut-être pas toute la malice; c'est M. Prompsault lui-même qui fait posément la réflexion soulignée.

En l'espèce, *Villonie* est la personnification

métonymique de M. Prompsault, éditeur de Villon ; et ce substantif, uni à l'épithète *littéraire*, se rangerait dans la classe des expressions *Marivaudage*, *Patavinité*, *Chauvinisme*, *Pétaudière* ; voilà l'énigme, pour moitié du moins. Le paléologue songeoit bien à *Prompsauté* ; mais *Villonie* ressemblant fort à *vilénie*, son choix fut acquis à *Villonie*.

Et le débat commence :

M. Crapelet : « Ce volumineux *Errata* n'est au fond qu'une volumineuse imposture. » (1).

A quoi M. Prompsault répond stoïquement (2) :

« Les malhonnêtetés demeureront pour votre compte : cette monnaie est de mauvais aloi, personne n'en veut. »

M. Crapelet renvoie (pages 13 et 24) *l'homme à la mesure* aux leçons de M. Raynouard, « car il est très fort sur la mesure, M. l'abbé ! »

« Preuve de plus, reprend M. Prompsault, qu'il y a compensation en tout en ce monde. — Communiquer à M. Azais. »

Et, nonobstant ce beau sang-froid, M. Crapelet s'écrie de nouveau : « Il faut suivre les principes autrement élaborés, raisonnés et raisonnables de M. Raynouard sur le choix des textes et des va-

(1) *Villonie*, page 3.

(2) Lettre à M. Crapelet, etc.

riantes, quand il existe plusieurs manuscrits du même ouvrage, et, quand il n'y en a qu'un seul, avoir autant de scrupule pour la lettre que M. Prompsault en montre peu. »

Et M. Prompsault, sans cligner de l'œil : « Ce n'est pas ma faute si M. Crapelet ne me comprend pas, » puis il répète bonnement : « Mes *Errata* prouvent que vous ne comprenez pas la langue romane, même lorsque vous en parlez avec tant de complaisance, puisque vous vous êtes exposé à prendre des armures de cou de cheval pour des croupières, des chevaux pour des armes, des rézeaux pour des rois, la voix des poules pour le grattement de leurs pieds, le bruit que font les charrettes en roulant pour des culbutes, et à faire bon nombre d'autres méprises tout aussi humiliantes. »

Et voilà la guerre allumée.

Écoutez M. Crapelet : « Outrecuidant ! malencontreux éditeur ! Allez au glossaire de Ducange. »

Écoutez les orages sereins de M. Prompsault : « M. Crapelet, qu'a-t-il répondu ? Rien.... M. Crapelet, cet homme si consciencieux, qui a consumé tant de veilles à nous préparer ses publications, qui a si souvent et si minutieusement feuilleté les manuscrits qu'il avoit sous les yeux (c'est du moins ce que M. Crapelet dit dans ses préfaces), qu'a-t-il

répondit ? Rien. Comment a-t-il prouvé que le *volumineux errata* de M. Prompsault n'étoit au fond qu'une volumineuse imposture ? Il a dit : *outrécuidant, malencontreux éditeur !* Qu'a-t-il vu, M. Crapelet ? M. Crapelet a vu que l'imprimeur, malgré son zèle et ses soins, avoit laissé en quelques endroits des traces évidentes de son apprentissage (1) !

« Eh ! sans doute, fait M. Crapelet, je l'ai vu... quel degré de confiance accordera-t-on jamais aux publications futures de M. l'abbé, reconnu incapable (si ce n'est que de l'incapacité) de lire et corriger une épreuve, même d'après un texte imprimé. »

« Ma profession, fait l'abbé, n'est point celle d'imprimeur ; mais soit ; donc, M. Crapelet s'est dit : *Bon ! voici mon affaire. A l'œuvre, mes amis !* Il a fait un relevé de vingt-huit articles. Il reproche à quelques-uns des mots que j'ai cités d'avoir des accents, aux autres de n'en pas avoir ; à celui-ci de s'être emparé d'une majuscule, à celui-là de ne pas avoir conservé la sienne. » (Toutes ces réflexions de l'abbé sont entremêlées d'ironies très ingénieuses, de plaisanteries de fort bon goût, d'allusions spirituelles.)

« *Je marche de surprise en surprise dans le re-*

(1) C'était sans doute un élève de M. Crapelet.

levé de tant de bévues, et je n'en dirai pas la vingtième partie, page 13. C'est M. Crapelet qui fait cette réflexion.

M. l'abbé réplique: « Entrons en règlement de compte... »

Et cela dit, il se livre à l'examen des critiques: « M. Crapelet croit savoir tout ce que je ne sais pas. Nous verrons. Je cite fidèlement ses paroles; il a tronqué les miennes pour me rendre ridicule; je ne veux pas imiter un pareil exemple ni me venger de cette perfidie autrement qu'en reproduisant exactement les siennes. »

De là un colloque nouveau.

« Plus j'avance, dit M. Crapelet, dans ce fastidieux contrôle, plus j'éprouve de dégoût pour la nullité des corrections de M. Prompsault; je regretterois le temps que je prends à les réfuter, si la cause de tous les éditeurs ne me sembloit y être engagée, etc. — En voilà-t-il de l'érudition. — Prenez garde, M. l'abbé, vous avez déjà fait bien *des faux pas* dans votre carrière littéraire, sans compter celui-ci. — Ma carrière littéraire ne date que de 1832, époque où j'ai publié Villon. M. Crapelet m'auroit obligé s'il avoit bien voulu signaler les *faux pas* que j'ai faits. » M. Prompsault copie quelques passages de l'édition de M. Crapelet, passages tout noirs de

fautes, et dit : « Il est bien permis de broncher quand on marche, même avec précaution, dans un pareil casse-cou. — Il faut être M. Prompsault pour offrir aux lecteurs de pareilles inventions. — Calmez-vous, M. Crapelet, tout en ira mieux. — Mais (*à parte*) son inconcevable étourderie, aussi inexcusable ici qu'un mensonge, saute aux yeux!.. — M. Crapelet ! et les *Chansons du châtelain de Coucy* ! et vos *Dictons* !... ne crions pas si fort, on pourroit nous entendre. »

J'omets une foule de développements qui se retrouvent dans le *Discours* : vider la question n'est point mon lot, l'exposer même autrement que je n'ai fait serait impossible avec le peu de papier qui me reste à noircir, et fatigant pour le commun de mes lecteurs. Reste la conclusion :

« Quelle sera l'issue d'une lutte où vous vous présentez avec des armes qui ne peuvent vous servir ? On désirera connoître les observations que j'ai faites sur chacun de vos ouvrages, et on se dira : M. Crapelet, qu'a-t-il répondu ? Rien... Ayez soin de choisir vos armes avec plus de discernement, et de bien mesurer vos coups. A ces conditions, je serai toujours là pour vous répondre. » Signé l'abbé J. H. R. Prompsault, Paris, le 3 septembre 1835 ; et, en post-scriptum : « Je n'ai connu la *Villonie* lit-

téraire de M. Crapelet que le 25 du mois d'août. Mes occupations ne m'ont pas laissé la liberté de lui répondre avant le 3 septembre »

Puisqu'il a été question des *faux pas* de M. l'abbé Prompsault, remontons au début de sa vie littéraire, et, pour la satisfaction de M. Crapelet, bien au-delà ; nous verrons bien,

M. Prompsault me représente passablement une physionomie de bénédictin, telle que je la conçois : il est d'une taille élevée, d'une corpulence ordinaire ; sa figure expressive et calme tout à la fois, révèle dès l'abord ses inclinations, ses pensées et sa vie : douceur et austérité, finesse et pénétration, esprit de travail, de piété solide et de prudente liberté ; de même sa parole facile et discrète, limpide et piquante, simple et imagée, suivant les circonstances, toujours noble et persuasive. Il ne voit d'autre *monde* que sa bibliothèque, quelques rares amis comme MM. Badiche et Pelier de la Croix, et les étalages des bouquinistes des quais, dont il est aussi connu que M. Souquet de La Tour ; si jamais les honneurs n'ont le bon sens de l'aller chercher là, les honneurs et lui ne se rencontreront jamais, car il ne sait pas leur adresse.

Son cabinet de travail, aux Quinze-Vingts, est une montagne de livres ; on l'aperçoit au milieu ,

comme un faucheur au fond des grandes herbes ; rien pour s'asseoir que des in-folios, ce qui donne des hémorroïdes, a dit Rabelais, d'accord avec M. Dassance, qui n'est pas Rabelais.

Jean-Henri-Romain Prompsault naquit à Montélimart, le 7 avril 1798, de Jean-Henri Prompsault et de Marie-Anne-Marcelle Dourille (1).

Sa famille, dont le nom primitif paraît avoir été Prompsalt, si M. Crapelet le veut bien, vint se fixer à Montbouchet, sous le règne de François I^{er}, comme héritière de la famille du Guast, et se trouve sur les Terriers du temps dans la catégorie des propriétaires nobles de cette commune. Elle était calviniste. Depuis lors, la grâce de Dieu l'a ramenée dans le giron de l'Église, où elle s'est distinguée constamment par ses vertus ; l'inconstance des choses l'a dépouillée de ses prérogatives et de sa richesse : Jean-Henri Prompsault n'avait plus que le titre de propriétaire cultivateur ; il eut de plus douze enfants dont l'aîné est M. l'abbé Prompsault ; un

(1) Orpheline de bonne heure, et jouissant d'une fortune aisée. — Par sa mère, M. Prompsault est parent de M. Dourille, assez connu dans nos affaires politiques, et, par son père, de MM. de Salomon, dont l'un fut évêque de Saint-Flour, sans espérer un aussi rude successeur que M. Marguerie (médiat).

autre, Jean-François, n'ayant pu réussir dans ses études ecclésiastiques, devint directeur des frères des écoles chrétiennes de Montélimart sous le nom de frère Ternaise, et mourut en odeur de sainteté (1); le second, Christophe-Augustin, n'a point quitté sa mère, dont il soutient et réjouit par ses soins assidus la belle et pieuse vieillesse : *Corona dignitatis senectus*, dit l'Écriture (2), et *habeas qui consoletur animam tuam, et enutriat senectutem* (3)... *sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum* (4); le plus jeune, Jean-Louis, vient d'achever en ce moment sa théologie au séminaire d'Avignon : il est *minoré* (5).

(1) A Nîmes. Il fut nommé directeur le jour même de sa profession, ayant, à force de travail, assujéti une nature ingrate, je veux dire surmonté des difficultés qu'on jugeait invincibles pour lui, et acquis un véritable talent; mais la nature succomba tout-à-fait. Les enfants de la ville voulurent porter son cercueil; on l'enterra dans la partie du cimetière exclusivement réservée aux ecclésiastiques; ce fut un deuil général.

La *Nécrologie des Frères* contient un article fort intéressant sur le frère Ternaise.

(2) Prov. 16-31.

(3) Ruth. 4-15.

(4) Tob. 5-25.

(5) C'est M. l'abbé Prompsault qui a fait ou fait faire l'éducation de tous ses frères et sœurs.

En 1798, il n'y avait plus d'églises; les prêtres n'étaient pas faciles à trouver; Prompsault fut baptisé dans un grenier par une personne pieuse; plus tard, dès qu'il y eut relâche de *préjugés* (ce mot mérite attention) et de fureurs soi-disant politiques et religieuses, M. Simon, ancien chanoine, le baptisa de nouveau *sub conditione*, dans l'église Sainte-Croix de Montélimart. — Henri avait alors quatre ans.

Sa famille sortit de Montélimart en 1806, et alla se fixer à Bollène, petite ville du département de Vaucluse.

Une de ses tantes du côté paternel prit soin alors de son éducation (1); elle le plaça ensuite chez M. l'abbé Tavernier, aumônier des dames du Saint-Sacrement (même ville), et auteur d'un excellent ouvrage intitulé, je crois, *Dieu seul*; c'était sœur Marie de la Croix, religieuse-carmélite à Carpentras, professe avant 1789.

Henri avait fait sa première communion à onze ans, et M. l'abbé Masse, curé de la paroisse Saint-Martin, (toujours à Bollène), ayant remarqué son intelligence et ses dispositions de cœur, ne doutait point qu'il ne fût appelé au plus saint des états; il s'en ouvrit à la sœur Marie de la Croix qui consulta

(1) Son éducation avait été commencée par un de ses oncles, chef d'institution à Montélimart.

son frère, combattit ses répugnances très prononcées et finit par les vaincre. Ainsi advint-il que Henri commença ses cours de latin chez M. Tavernier. Du reste, la pensée de celui-ci fut de tous points conforme à celle du curé de Saint-Martin et de la bonne carmélite (1).

M. Tavernier conduisit Henri jusqu'à la septième, et le fit entrer en sixième au petit séminaire de Valence, sous M. l'abbé Chapuis (2).

Le supérieur en titre, qui s'appelait M. Fièvre, est mort grand-vicaire du diocèse; M. Devie, comme supérieur honoraire, gouvernait en réalité l'établissement. Son professeur de cinquième fut M. Robin, maintenant curé de...; il fit sa quatrième et sa troisième sous M. Morel, qui est mort en 1842, chanoine titulaire et supérieur du séminaire de Sens; sa seconde sous M. Champavier que je trouve ensuite principal du collège de Montélimart, puis directeur de l'institution du prince de

(1) Dans la suite, M. l'abbé Masse eût voulu retenir le jeune Prompsault dans son diocèse, M. de La Tourette, sachant ce qu'il y perdrait, n'y consentit pas. Ce fut de même en 1827, lorsque M. Mourre, recteur de l'académie de Grenoble, lui offrit la place de sous-censeur du collège de cette ville, en attendant que la chaire de philosophie qu'il demandait vint à vaquer.

(2) Rentré depuis dans le monde, avocat du barreau de Grenoble.

Chimay, à Ménars : sa rhétorique enfin sous M. Desessarts, grand-vicaire actuel de Blois.

- Le lecteur sait bien que les *histoires des victoires et les succès des Français* de séminaire ou de collège sont désormais bannies de mes cahiers, et voilà pourquoi je me contente ici d'une simple nomenclature, sans la moindre mention des prix et *accessit* nombreux que remporta le jeune Prompsault. Je note seulement qu'il eut pour condisciple, en rhétorique, M. l'abbé Testou (1) et M. l'abbé de Saulces (2); qui est à la tête de la maison ecclésiastique de Chabrenil, (Dauphiné). M. Favre-Desessarts doit revenir sous ma plume; néanmoins, il y a place pour le quatrain qu'on m'envoie de Beaucaire, sous bande anonyme, et qu'on dit être du crû de mon rhétoricien :

A M. Desessarts.

Monsieur l'abbé, vous brillez de science;
Sur tous sujets, fort bien vous pérez;
Le malheur est qu'avec votre éloquence,
Deux fois par jour *tous* vous nous endormez.

M. Crapelet dira que Voltaire eût trouvé des rimes plus riches, et J.-B. Rousseau de plus élégantes tournures; seraient-ce les *faux-pas* en ques-

(1) Natif de Saint-Jean en Royans (bourg du Dauphiné), à huit lieues de Valence. Voyez la notice de M. Le Guillou.

(2) Frère de M. de Saulces de Freycinet, l'officier de marine.

tion ? Eh bien ! *faux pas* tant que vous voudrez , mais M. Désessarts ne les a pas jugés sans effet ; portant sa main quelque part , il sentit que *cela* lui faisait mal , si bien que très probablement il en garde rancune. La faiblesse du quatraîn ne prouve pas la force de celui qu'il a contusionné.

Prompsault , veuf de M. Désessarts , fit sa philosophie sous M. l'abbé David , pieux et savant homme , mais de ceux qui ont l'infamie de rester indéfiniment diacres.

Il fit , l'année d'après , sa théologie au séminaire de Romans : j'indique ses professeurs : M. Reynaud , pour le dogme (1) ; M. Morel (2) , pour la morale ; M. Michel , pour l'Écriture sainte ; — quelques-uns de ses condisciples : M. Leydier , secrétaire de l'évêché de Châlons ; M. Croizat , grand-vicaire d'Alger , qui a publié un bon *tableau synoptique de l'Écriture sainte* ; et encore M. l'abbé Testou.

Il fut nommé répétiteur dès la seconde année.

Mais n'allons pas si vite. En commençant cette notice , nous admirions , et à bon escient , l'immense placidité de M. Prompsault ; maintenant , il faut dire qu'on suspecta sa vocation et qu'on faillit ,

(1) M. Reynaud , depuis supérieur et vicaire-général.

(2) Nommé ci-dessus.

à diverses reprises, le congédier (1); pourquoi ? comme étourdi, et parce qu'il avait mauvaise tête; pourquoi *mauvaise tête* ? c'est qu'il étudiait plus et mieux que ceux dont il était l'élève, soulevait des difficultés, relevait naïvement et en face leurs bévues, et les confondait, ce qui n'est point du tout invraisemblable; c'est que la Providence l'avait doué naturellement de cette charmante simplicité dans les manières et de ce franc-parler qui sont, aux yeux des sages, la plus sûre garantie de l'innocence, et dont un pédant imbécile fait parade de s'effaroucher, « *leur cœur jaloux*, dit Rousseau, *fut trop bête pour sentir cette distinction-là*; » parole profonde et pleine d'enseignements.

Au reste, tous ses professeurs, moins un, l'avaient compris (M. Désessarts connaît bien cet *un-là*); et, lorsqu'arrivèrent les époques de ses ordinations, il fut constamment admis à l'unanimité (2).

Je ne songe pas à la tonsure : déguisé et travesti en prêtre, suivant la ridicule habitude des contrées méridionales de la France, il la reçut des mains de

(1) D'un autre côté, un ingénieur civil du département de la Drôme, M. Colombier vint un jour lui offrir de se fixer dans sa maison, lui offrant le logement et la nourriture, pour le seul plaisir d'en faire un grand mathématicien, disait il. La vocation de Prompsault l'emporta.

(2) Il obtint en philosophie l'*accessit* de sagesse.

M. François Bescherelle, son ordinaire, le 2 juillet 1814.

Il fut minoré dans la chapelle du séminaire, le 1^{er} juin 1820, par M. de La Tourette, successeur de M. Bescherelle (1); fait sous-diacre par le même et au même lieu, le 2 juillet 1821; diacre le 3 novembre, et prêtre deux jours après, par le même, dans la chapelle de l'évêché.

Il avait vingt-trois ans et sept mois. Alors il se rendit à la trappe d'Aiguebelles pour faire une retraite, et dit sa première messe accompagné du célèbre père Etienne (2).

M. de La Tourette l'avait nommé vicaire de Grane, et vice-gérant du canton de Crest-Sud, à quelques lieues de Montélimart, le 4 novembre. Il s'y rendit avec ce joyeux empressement que donnent l'obéissance bien conçue et le zèle de la maison de Dieu, et il y resta deux ans, non moins aimé des paroissiens que du vénérable curé, M. l'abbé Loreille, goûtant du même cœur et les fatigues de son ministère et les heureux fruits qu'il en savait tirer.

Il fut ensuite rappelé à Valence pour occuper la

(1) Marie-Joseph-Antoine-Laurent La Rivoire de la Tourette, mort il y a quelques années.

(2) Il est mort comme un saint, à l'âge de 96 ans. — M. Prompsault conserve toujours des relations intimes avec les religieux de cette abbaye.

chaire de théologie dogmatique, et être directeur à la place de M. Reynaud; M. Becque (inconnu) professait alors la morale; M. Michel continuait.

M. Prompsault donna sa démission au bout d'un an.

Il fut ensuite nommé curé de Réauville, et chargé de la vice-gérance du canton de Grignan, paroisse des trapistes chez lesquels il s'était retiré après sa dernière ordination. Je dis *qu'il fut nommé*, et pour si peu de temps (1) qu'avant qu'il n'eût reçu ses titres, M. de La Tourette l'avait déjà chargé de la cure de Rochegude (9 décembre 1824), qu'il n'a jamais occupée non plus.

Nouveau changement : M. Frayssinous, par ordonnance du 25 mai 1827, le nomme professeur chargé de la classe de philosophie au collège royal de Tournon. Il quitte sa paroisse et devient universitaire jusqu'en 1829.

En cette année, M. de Vatimesnil le mit à la retraite, par cette raison sans doute, qu'étant ecclésiastique, il avait refusé de se soumettre à l'ordonnance de MM. de Vatimesnil et Feutrier : *déclarer qu'on n'appartient à aucune congrégation religieuse*, etc., etc. Il vint à Paris, mais inutilement,

(1) Il eut pourtant celui de faire ériger en succursale un des hameaux de cette commune.

pour réclamer sa réintégration , et s'y fixa sur les instances de MM. d'Audiffret et Peyrol, ses amis.

M. de La Tourette voulut profiter de la circonstance pour le rappeler dans son diocèse.

Je copie un passage de la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet et qu'on m'envoie de Valence :

« Vous savez que c'est avec peine que j'ai cédé à vos importunités pour vous laisser entrer dans l'instruction publique ; la Providence vous a manifesté sa volonté en vous fermant cette porte et vous a prouvé par là qu'elle voulait que vous vous rendissiez utile dans votre diocèse. J'irais donc contre ses intentions en favorisant de nouvelles vues pour un nouveau genre de désertion. Le parti le plus sage pour vous est de rentrer dans votre diocèse. Vous y jouirez d'une tranquillité que vous pourriez perdre à Paris de bien des manières. »

Peu après , M. de Croï , grand-aumônier , le nomma deuxième chapelain des Quinze-Vingts, en remplacement de M. l'abbé Jocard ; il y demeure encore , sans être bien sûr d'y rester.

Il avait refusé d'abord l'éducation des enfants de M. de Polignac , malgré les instances de M. l'abbé de Montfleury qui , lui-même , avait fait celle du père. Il avait également refusé la place de troisième chapelain à la maison royale de Saint-Denis , ne voulant pas se priver des bibliothèques de la capi-

tale, si précieuses et si nécessaires pour le genre de travaux qui l'occupe.

Il se livra dès-lors, avec plus d'activité que jamais, à ses belles et patientes études, variant le travail pour se reposer du travail, prenant place parmi ces hommes aussi modestes qu'extraordinaires qui joignent la profondeur et l'étendue des connaissances à la plus inépuisable fécondité.

Il a ainsi publié toutes ses traductions d'ouvrages ascétiques, dont la nature et le mérite sont assez reconnus pour qu'il me suffise d'en donner un catalogue exact : *Le Code de la vie spirituelle*, de Louis de Blois (février 1837) ; *le Livre de la vie religieuse*, de Thomas à Kempis (mai) ; *le Pastoral de Saint-Grégoire le Grand* (juin) ; *le Consolateur des âmes timorées*, de Louis de Blois (novembre) ; *le petit Jardin des Roses et la vallée des Lys*, de Thomas à Kempis ; *Allons au ciel*, du cardinal Bona ; *de la Charité*, de Saint-Thomas-d'Aquin ; *le Miroir spirituel*, de Louis de Blois ; *Motifs qui m'ont déterminé à préférer la religion catholique à toutes les religions protestantes* (1828).

Nous avons encore de lui (1837), *un Traité de la Ponctuation et de la Lecture*, ouvrage excellent, vrai manuel que tout écrivain devrait avoir sur sa table et méditer sans cesse.

Il a paru deux volumes de sa *Grammaire raisonnée de la langue latine*, qu'un savant littérateur, M. Bernard-Julien apprécie comme on peut le voir, dans le journal *l'Investigateur*, 105^e livr., p. 9.

On a demandé à son sujet comme au sujet de quelques autres, s'il était possible qu'il écrivît et remplît simultanément toutes les obligations de sa place. Les gens qui soulèvent ces difficultés devraient d'abord faire un essai sur eux-mêmes ; ils verraient de combien d'heures s'allonge une journée franchement laborieuse et bien réglée (1), sans procrastination (2) ; ils n'ont pas lu l'histoire de Saint-Chrysostome, de Saint-Augustin, etc., etc., qui nous laisserent des pyramides d'*in-folio*, après avoir plus agi, sous le rapport du ministère et individuelment, que ne feront sans doute tous nos évêques, curés et chapelains réunis, en tout le dix-neuvième siècle. Qu'ils visitent les Quinze-Vingts, qu'ils interrogent les personnes et les choses, et ils rougiront de comparer cette *négligence* avec leur spécialité faînéante ; ils leur échapperait un aveu : *Nos doutes sentaient encore la jalousie*, diront-ils ; *la jalousie*,

(1) M. Prompsault travaille habituellement huit heures par jour dans son cabinet.

(2) La *procrastination*, dit un poète anglais, est le *filon du temps*.

cette grande maladie de l'homme , et des prêtres surtout !

En dépit d'elle , M. Prompsault , tout en donnant l'exemple de la plus stricte fidélité dans l'accomplissement de sa charge , poursuivait ses études bien aimées , et un jour , ô M. Crapelet , parurent , non pas encore l'*Errata* et le *Discours* , mais les *OEuvres de Villon* , qui firent que le public s'adressa , lui aussi , cette question : Est-ce un *érudit* , un *docte* ou un *savant* ? et qu'il eut cette réponse : c'est l'un et l'autre , et l'autre.

Une bonne mémoire et de la patience dans l'étude , suffisent pour former un érudit. Nous l'avons vu. Or , considérant l'énorme quantité d'ouvrages imprimés , de critiques , de manuscrits indéchiffrables qu'il a fallu dévorer et digérer , les détails minutieux , innombrables , fastidieux même , et quelquefois insignifiants , dont sa mémoire a dû se pénétrer et s'imprégner , pour préparer une classification , j'éprouve , je l'avoue , comme un éblouissement stupide et de la terreur , et il me paraît maintenant que si jamais j'avais l'audace de me croire érudit ou doué de mémoire et de patience , je ne serais qu'une fière brute. Sans compter les *Errata* , le discours et les livres ascétiques , lisez le *Mémoire sur la vie et les œuvres du poète Fran-*

çois Villon : quelle patience pour chercher cette vie, et les œuvres connues, et la trace des œuvres égarées et ignorées ! Quelle mémoire pour ne point perdre le fil d'Ariadne dans ce tohu-bohu d'éléments rapiécés et noir de poix, *piceo colore*, comme dit le poète ! et quelle *intelligence* ! quelle *réflexion* pour y établir l'ordre et y semer à pleines mains la lumière, tellement que vous, lecteur trop heureux, vous y voyez aussi clair que dans la *Croix de Dieu* !

Ajoutez de l'intelligence et de la réflexion, dit ma première page, après la définition de *l'érudit*, *vous aurez un homme DOCTE*. Elle dit encore : *Appliquez celui-ci à des matières de spéculation et de sciences, et donnez-lui de la pénétration, vous en ferez un SAVANT*. Eh bien ! M. Crapelet, pensez-vous maintenant qu'avant M. Prompsault, la vie de Villon fut bien connue, et qu'il ait eu de la pénétration celui qui, élaguant mille et mille fadaïses et fourberies consacrées pour y substituer des révélations de fait et jugées impossibles, vous a réduit à la nécessité de dire *amen* sur chacune de ses preuves, vous et Moréri, et la Croix-du-Maine, et Prosper Marchand, et Fauchet, et Feller, et le P. du Cerceau, et Marot lui-même, et la Biographie universelle, et d'autres ? Qui vous a démontré, à vous

tous et à nous, que les œuvres de François Villon doivent uniquement comprendre le grand et le petit testament, trois épitaphes, onze ballades et le jargon ? Qui a discuté de la manière la plus irrésistible et la plus admirable, les manuscrits des différentes éditions des œuvres de Villon ? édition gothique de Nivers, où il signale le mauvais goût de l'éditeur ; édition de J. Bignon qui lui donne lieu de relever une erreur grossière de M. Formey : celui-ci a inséré dans son catalogue une édition de J. Longis et une de J. Bignon ; or, Longis n'était que le vendeur : *Vendue en la boutique de Jehan Longis, 1530 !* — édition pour Galiod du Pré, faite sur celle de Nivers, mais défigurée ; les quatre de Marot, dont la seconde est la meilleure, 1533 ; d'Urbain Coustelier, avec une mémoire en forme de lettre, composé par le P. du Cerceau, etc. !!!..

Oui, la triple couronne d'érudit, de docte et de savant lui sied bien, et celle surtout d'homme d'esprit.

Que si vous m'objectez mon impuissance à juger dans une si rude matière, je l'avouerai, et c'est pourquoi j'ai valeureusement analysé et copié M. Prompsault, au lieu de faire une critique. « Je suis petit, sans doute, disait Didacus Stella, mais un nain sur les épaules d'un géant, peut voir plus loin que

le géant lui-même. » C'est singulier.

Mais nous avons nommé le P. du Cerceau, et ceci me rappelle une objection superbe. Comment un homme qui se respecte, un chrétien, un prêtre peut-il se faire l'éditeur de Villon, — *ce goffe ouvrier et ouvrage, comme dit Antoine du Verdier, et faire cas de ce qui ne vaut rien? de Villon;— c'est-à-dire, filou et frippon, maître de la pince et du croc, qui, de sa jeunesse, fuyait l'escole pour se livrer au libertinage,*

Je fuyois l'escole

Comme faict le mauvais enfant.

En escrivant ceste parolle,

A peu, que le cueur ne me fend.

qui, dans ses poésies où règne la licence, a dit :

Bien est vray qu'aimay autres fois,

Et que aimeroye volentiers.

qui a fait la ballade Margot, dont le refrain est :

En ce bourdel, ou tenons nostre estat.

nous donnant ainsi une idée de l'avilissement dans lequel il était tombé, et nous découvrant la véritable source de ses friponneries; qui fut condamné à être pendu par sentence du Châtelet, et reconnu lui-même qu'en *ses cinq sens et tous ses membres, il y avait reprouche*, et qui fit, grand Dieu ! sur un évêque d'Orléans, ces vers indignes, lorsqu'il était enfermé par ses ordres à Mehun-sur-Loire :

Dieu mercy et Jaques Thibault
Qui tant d'eau froide m'a fait boire,
En ung bas lieu, non pas en hault ;
Manger d'angoisse mainte poire,
Enferré : quant j'en ai mémoire,
Je pry pour luy, et reliqua :
Que Dieu lui doint, et voire, voire,
Ce que je pense et costera.

qui s'était rendu coupable enfin d'un crime qui n'est pas de nature à être avoué?...

Feller dit que François I^{er} s'est donné le tort de réimprimer Villon.

« Je pense, au contraire, répond M. Prompsault, que sa conduite dans cette circonstance, fait autant d'honneur à son goût que le blâme de Feller en fait peu à sa critique. » (Page 46).

Dans plusieurs endroits de son *Mémoire*, il se justifie, comme on peut s'en convaincre, sur tous les points (1).

(1) Je cite à cette occasion un passage du nouveau livre que vient de publier M. Souquet de La Tour : « Une instruction pastorale adressée au clergé d'un grand diocèse, présente page 9, dit-il sans malice, une note où sont citées, comme preuve d'une opinion, deux comédies : l'*Amphytrion* de Plaute, act. 1, scène III, et l'*Heautontimorumenos* de Térence, act. 1, sc. IV, v. 14. Quand la lecture de deux poètes payens occupe les loisirs d'un savant prélat, la traduction d'un poème chrétien serait-elle pour moi un délassement défendu ? » Voilà ma réponse : Je défie à présent les censeurs.

J'apporte seulement deux témoignages :

Pour ce qui est de *goffe ouvrier*: Henry Estienne pensait avoir complété l'éloge d'un littérateur, lorsqu'il avait pu dire de lui : *C'est ainsi qu'écrivait Villon*. Boileau aussi :

Villon sut, le premier, dans ces siècles grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Pour la morale : il y a, entre beaucoup de raisons et de faits, l'exemple du P. du Cerceau, de la société de Jésus. Je ne parle pas du P. Colonia, jésuite aussi, qui, selon que le rapporte l'abbé de Longue-rue, donna, à Lyon, une édition des *Contes de La Fontaine*, par ce motif que tout ce qui sert la science ne pourrait être mauvais, *nec scientiæ erunt apud inferos*.

Au reste, je n'entends point m'amuser à ces difficultés ridicules et menteuses, ni donner, comme on dit, des coups d'épée dans l'eau ; j'abandonne le combat sur ce point, et je me dirige sur un autre.

Sans que l'on sache pourquoi, M. Affre veut enclaver dans sa juridiction la maison des Quinze-Vingts ; réussira-t-il ? on ne le pense pas, mais toujours est-il qu'on aurait infiniment tort de déplacer M. Prompsault. Il a déjà, par son habile fermeté, rendu aux Quinze-Vingts et au diocèse des

services signalés, en faisant annuler l'arrêté qui supprimait la chapelle, en obtenant la suppression de la demande que le ministre adressait aux Chambres (1831) de ne plus pourvoir aux places vacantes d'aveugles, etc., etc. ; il peut être encore utile sous d'autres rapports ; et d'ailleurs, que vous importe la réunion de cette maison longtemps indépendante à la paroisse Saint-Antoine ; votre autorité ne grandirait pas de l'épaisseur d'un cheveu, non plus que le tarif des chaises pour la fabrique de M. l'abbé Delamarre (1).

Laissez à ce savant prêtre sa chère et laborieuse solitude, il en a besoin, et le besoin qu'il en a ne sera pas encore sans profit pour vous ; *vas pretiosum labia scientiæ* (2). Indépendant par caractère et dans les limites du devoir, mis à couvert des inquiétudes du ménage par son modeste traitement, et entouré des soins de ses pieuses et tendres sœurs (3), il continuera sa vie dont je souhaite n'avoir tracé que le très court commencement ; et c'est ce que vous pouvez faire de mieux, vous et lui.

(1) Curé de cette paroisse.

(2) Prov. 20-15.

(3) Elles eurent l'intention de se faire religieuses, mais leur santé y mit obstacle.

15 Août 1843.

Biographie du Clergé Contemporain.



M. COLLEN

M. COLLIN,

CURÉ DE SAINT-SULPICE.

Quidquid agas, dicas, mediteris, prospice primum
Proximo an expediat, complacatque Deo.
*Regulæ quæd. S. Ignatii à P. A. Fausio, versibus
conscriptæ.*

Etant, Plutus et lui, fâchés jusqu'à la mort,
Monsieur Collin souvent voit sa poche orpheline
Du métal monnoyé par qui va la cuisine,
Et se couche incénat dans la toile où l'on dort.
Vers attribués à M. Potel.

C'est une fort belle cure que celle de Saint-Sulpice, cure de première classe, la seconde de Paris, toujours occupée par des hommes de beaucoup de mérite, et, comme on dit, d'une très haute naissance, depuis deux cents ans. Elle apporte, avec la considération, un revenu de seize à vingt mille francs et plus, et l'expectative de la mitre.

Si son titulaire d'aujourd'hui ne le cède point en mérite à ses devanciers, nous l'allons dire.

S'il peut prouver quatre quartiers du côté de son père, et autant du côté de sa mère, je n'en ai point souci.

Deviendra-t-il évêque ? Oui, parce qu'on nomme à des évêchés les Dufêtre et les Olivier ; non, puisque le même honneur est fait à certains autres.

La considération lui vient d'elle-même à la suite.

Son bénéfice annuel ne varie jamais que de centimes à centimes.

Mais il *n'a pas le sou*, le titulaire d'aujourd'hui ! et Dieu sait que *souvent il a failli se coucher sans souper* !

Or, Boileau, supérieur à Juvénal (1), et M. Potel, dont la notice doit naturellement s'incruster dans la présente, ces deux classico-satiriques me refusent la permission de dire : *M. Collin n'a pas le sou. M. Collin se couche sans souper* ; tournure de mauvais goût, expression triviale et romantique ; — c'est la faute de l'estimable madame W., que je copie mot pour mot, et qui n'a pas modulé langoureusement les beaux vers attribués à M. Potel :

(1) Si j'en crois mon professeur de rhétorique, et Legouvé, *Mérite des Femmes*, Av. propos, p. 28.

Étant, Plutus et lui, fâchés jusqu'à la mort,
Monsieur Collin souvent voit sa poche orpheline
Du métal monnoyé par qui va la cuisine,
Et se plonge incénat dans la toile où l'on dort.

Au reste, ceci va s'éclaircir pour la plus grande satisfaction de tous.

Vous avez rencontré sur la voie publique, dans les galetas de l'indigence, et, quoique un peu plus rarement, dans les splendides logis des gens riches, celui dont il s'agit ici.

Son extérieur n'a rien d'essentiellement remarquable à certains égards.

Il est d'une taille commune, plus gros que M. Badiche et beaucoup moins vermeil que M. Garibaldi.

Il marche comme font les montagnards, le dos incliné, la jambe nerveuse et mal déployée, avec une sorte d'empressement et d'effort ; pure habitude de gravir jusqu'aux cîmes de nos habitations parisiennes, qui sont bien escarpées aussi et bien dures.

Notre excellent graveur, M. Tailland, vous donne pour le reste un portrait fidèle : belle chevelure abandonnée aux caprices de la nature qui l'a faite, physionomie régulière, calme, d'une expression fine et débonnaire en même temps, front saillant et spacieux comme ne s'en peuvent façonner à coups de rasoirs les sombres enfants d'*Hernani* ou de l'*Anc*.

mort; douceur inaltérable du regard où se mêle un sentiment profond de modestie et je ne sais quelle préoccupation sainte, bouche gracieuse enfin, et qui laisse deviner par avance de suaves paroles.

Voilà l'homme qui *n'a pas le sou*.

Aussi, n'a-t-il, celui-là, ni soutane en drap fin à longue queue doublée de bandes violettes, ni larges ceintures moirées aux longues franges, ni diamants à l'index, ni légers souliers de castor où rayonnent des boucles sans prix, ni l'air *noble*; et, comme la coiffure commune lui semble déjà si lourde qu'il évite de s'en couvrir et qu'il la porte toujours à la main, je suppose bien que, s'il était appelé à l'épiscopat, sa tête ne s'accommoderait guère du tricorné à gland d'or, ô Messeigneurs, ô les représentants de l'Homme-Dieu qui naquit à Bethléem, vécut sans une pierre où se reposer, et mourut tout nu sur une croix (1)!

(1) Sans plus d'à-propos, et pour faire plaisir à MM. de Saint-Sulpice (c'est ce qu'ordinairement j'ai fort à cœur), on me permettra de consigner ici quelques observations et aperçus historiques de Jacques Boileau sur l'habit clérical, 1° quant à la forme, 2° quant à la qualité:

Le docteur Boileau, frère du poète, a composé un traité fort savant contre les longues soutanes et les queues traînantes des ecclésiastiques: *Historica disquisitio de re vestjaria*

Dans son appartement (1) (il est bon d'observer que la paroisse Saint-Sulpice n'a point de presby-

hominis sani vitam communem more civili traduentis. Amsterdam, 1714, in-12.

Suivant lui, c'est saint Charles qui, le premier, a obligé les ecclésiastiques à porter l'habit long. Il n'y avait que les enfants et les personnes sacrifiées à la débauche qui portassent de longues soutanes du temps de Plaute. Jésus-Christ et ses apôtres, comme gens de métier, ne portaient que l'habit court qui était une camisolle ou tunique allant jusqu'aux reins (*semicinctia*), les premiers chrétiens et les ecclésiastiques d'alors ne portaient point par préférence l'habit long. Saint Clément d'Alexandrie regarde même cet habit comme incommode et indécent. Saint Basile ne portait aussi que la camisole ou tunique. Il est vrai que du temps de saint Augustin l'habit long étant devenu le plus commun parmi les honnêtes gens, les ecclésiastiques durent également l'adopter pour leur usage. Un concile de Tolède de 1324 défend de porter des soutanes traînantes. En 1435, le pape Eugène fut obligé de donner un pouvoir particulier aux Cordeliers d'absoudre les femmes qui portaient de longues robes à queues, dans le cas où elles ne feraient que suivre la coutume du pays. Il leur permit aussi de donner l'absolution aux tailleurs et aux couturières qui feraient des robes à queues, à condition néanmoins qu'ils n'imagineraient point de nouvelles modes. Lorsque saint Grégoire de Nazianze fut fait prêtre, il quitta l'habit long. Saint Cyprien portait le manteau ou plutôt la camisolle courte et sans manches des philosophes.

Le P. Thomassin, dans son *Traité de la discipline ecclésiastique*, convient que pendant les cinq premiers siècles, l'habit des ecclésiastiques ne différait en rien de celui des laïques; c'est ce que témoigne et même ce qu'ordonne le pape Célestin I. On retrouve cette observation dans la règle des chanoines, faite à Aix-la-Chapelle, en 816. En 1215, le quatrième concile de Latran avait défendu aux ecclésiastiques

(1) Rue du Petit-Bourbon-St-Sulpice, 3.

tère), M. Collin continue, autant que possible, son règlement de séminaire ; sa chambre, comme j'ai-
mais à le dire de M. Combalot, n'est guère en effet
qu'une cellule ; et, s'il s'est muni d'une pièce plus
grande pour recevoir ses fabriciens au jour de
réunion, sa conscience ne confond point du tout
une sujétion pareille avec la fantaisie d'étaler un
luxu cruel, *savior armis*, dit l'inférieur de Boileau.

tiques les habits trop longs ou trop courts, et l'étoffe n'en de-
vait être ni verte ni rouge. Le concile de Londres 1342 per-
mit l'habit qui n'allait que jusqu'aux reins, en voyage ; en
ville, il devait aller jusqu'aux genoux.

Conformément à son système, l'abbé Boileau portait une
soutane qui allait à peine à mi-jambes. Extrait des manus-
crits de M. Demadières, vicaire-général d'Orléans, intitulés : *Recueils d'observations curieuses*. (V. *Recueil C*, p. 313.)

Le même M. Demadières a dit, *Recueil F*, page 41 : « Ce
n'est que dans les derniers temps qu'on a assujéti les ecclé-
siastiques à porter des habits de couleur noire. Les anciens
canons ne leur interdisent que les couleurs trop éclatantes,
comme le rouge et le vert. Ils se servaient assez communé-
ment du violet, et c'est encore aujourd'hui la couleur du clergé
d'Orient. Les évêques ayant adopté pour eux cette couleur,
l'interdirent aux simples prêtres. Les derniers canons sur
ce sujet se bornent assez communément à recommander aux
ecclésiastiques la modestie dans leurs habits et à se confor-
mer aux usages du pays. Nous avons un concile de 1522 qui
défend aux ecclésiastiques, de quelques dignités qu'ils soient
revêtus, de porter des habits de soie ; la soie était alors fort
rare en France. »

J'aime assez cependant, pourvu qu'on n'en abuse pas, le
mot de saint Augustin : « Il importe peu de quelle manière
on soit habillé ou de quelle façon l'on vive, pourvu qu'il
n'y ait rien d'opposé dans les habits et dans la conduite à la
loi divine. » *Cité de Dieu*, liv. 19, chap. 19.

Mais, réplique M. Potel, on dine fort mal chez M. le curé de Saint-Sulpice.

Voici même une anecdote à l'appui de cette imposante opinion :

C'était le 25 juillet 1836, sauf erreur de date.

Installé depuis le 19, M. le curé voulut traiter les prêtres de sa paroisse, et se mit en quête de bonnes choses.

De là, le menu : — Soupe au... je n'ose...

C'est l'immonde animal qui grogne et qui s'engraisse
Du gland de nos forêts, objet de sa tendresse.

Attrib. à M. Potel.

Entrée au... *idem* ; entremets *idem* ; second service, *idem* ; dessert, *idem*.

Si bien enfin, qu'à l'instant du café, qui ne vint pas, M. Potel se mit en verve, et, sans l'ombre de périphrase classique : « Voilà, dit-il, ce qui s'appelle faire un dîné de...

... l'immonde animal qui grogne, etc. »

Du reste, M. Collin fut d'un appétit charmant ; on le conçoit d'un homme qui *souvent se couche sans souper* ; et il accueillit en même temps, de la meilleure grâce du monde, la délicate observation du Satirique.

Que si le Satirique insiste et nous dit : A quoi bon toucher un traitement et de gros honoraires pour n'avoir *pas le sou, se coucher sans souper* ou donner *des dîners de,....?* mieux vaudrait..... vivre bien.

Je répondrai : M. Collin qui préfère bien vivre a imaginé un mode nouveau d'exploitation : il s'est fait nourrisseur de pauvres ; il a placé là tout son avoir, *da partem septem necnon et octo* (1), affrontant ainsi les chances de... l'éternité.

M. Collin a pensé qu'il était bon de négliger ses aises pour subvenir aux nécessités d'autrui ; *durus est hic sermo* (2) ! il a usé du précepte évangélique avec une ingénieuse et sainte supercherie, souffrez le mot ; il le prend à rebours pour l'observer plus absolument, car il donne à ceux qui sont altérés, non pas le verre d'eau froide qui aura sa récompense, mais la substance de son héritage-(3) ; et ce verre d'eau, lorsqu'il lui reste, il le boit lui-même.

Et sa main droite ignore ce que fait sa main

(1) Eccl. 11-1. Omnia quæ habere poterat. Tob. 4-4.

(2) Joan. 6-61.

(3) Honora Dominum de tuâ substantiâ. Prov. 3-9, — Ex substantiâ tuâ fac eleemosynam. Tob. 4-7.

gauche (1); et vous le voyez toujours souriant et comme réjoui, *laîtâ facie*; il donne *sans attendre*, et ne dit pas à son frère : *va et reviens*, je te donnerai demain (2); son bonheur s'accroît avec le nombre de ses aumônes; il écoute sans impatience des plaintes déchirantes, il y répond par de douces et paisibles paroles; père des orphelins, soutien naturel des familles abandonnées (3), il est sûr, je le répète, de faire ainsi sa fortune (4), c'est-à-dire d'être délivré de tout péché (5), et de ne pas paraître vide devant Dieu (6).

Hélas! en faisant de la biographie, je deviens panégyriste, et c'est le reproche que m'adressent uniformément ceux dont je n'ai jamais pu dire du bien qu'avec restriction. Mais qu'importe, pourvu que mon panégyrique ne soit d'un bout à l'autre qu'une sincère et authentique biographie?

Après ces observations générales, suivons M. Collin dans les détails de sa charité.

Chaque semaine, il y a grande compagnie, con-

(1) Math. 6-3.

(2) *Ibid.* 28.

(3) *Esto pupillis... ut pater et pro viro matri illorum.*

(4) Tob. 4-10.

(5) Tob. 4-11.

(6) Eccli. 35-6.

gregatio pauperum (1), au soi-disant presbytère, où les amis reçoivent cent et cent-cinquante bons pour pains de quatre et six livres. J'appelle amis les indigents, et M. Collin n'en a pas de plus chers.

Chaque jour, des visites sont faites à ceux des amis que la maladie ou la honte empêche de se découvrir eux-mêmes.

C'est ensuite le tour des enfants des deux sexes qu'il a placés en apprentissage.

Les hospices ne sont point oubliés.

Et les amis d'occasion non plus; car M. Collin qui possède du moins plus d'une poche à ses vêtements, dès qu'il aperçoit quelques-unes de ces créatures souffrantes, se saisit lui-même, se fouille et se vole à leur profit; ainsi arrive-t-il qu'on le voit rarement seul, et qu'il a naturellement, lui aussi, sa garde d'honneur.

M. D'Aviau n'est pas mort tout entier.

On dit qu'à Saint-Philippe-du-Roule, à Saint-Eustache, et principalement à Saint-Sulpice, l'aristocratie s'effaroucha d'une telle simplicité.

Sans avoir vérifié la chose, je l'estime possible et même vraisemblable.

(1) Admirable expression de l'Écriture. *Eccli. 4-7.*

En tous cas, les hommes à part qu'on est convenu d'appeler *grands seigneurs* sont ici hors de cause pour la plupart, attendu qu'ils s'occupent fort exclusivement de cours de bourse et de chevaux, mais non plus de Dieu et des prêtres que de leurs femmes.

Il est question de celles-ci.

Pourquoi le cacher ?

La sainte religion souffre beaucoup de se voir à la mode; seule persécution qu'elle n'eût pas encore éprouvée au même point, et la plus mortelle de toutes les persécutions.

Mon Dieu ! mon Dieu ! le sexe enchanteur me paraît bien bizarre. Madame se lève à onze heures, et vole à son rendez-vous.....

De là, madame met pied à terre à l'église, y fait paisiblement sa prière, communie quelquefois, et se retire pour faire semblant de déjeuner, gâter ses enfants, et *bouder* son mari, et morigéner sa femme de chambre. Jusqu'au soir, les pures visites; ou bien madame brode une magnifique nappe pour le grand autel, ou autre chose. Décolletée par le haut jusqu'où les danseuses le sont par le bas, madame finit son manège au fond d'une loge d'opéra ou dans un bal honnête, c'est-à-dire dans un tripot non-pareil de prostitution. Si j'exagère, demandez-

le, Philothée, à qui connaît tant soit peu le monde, et jouit de son bon sens. Il y a des exceptions? comme toujours; mais depuis la pomme d'Eve, une foule de saints hommes ont édifié la terre, et les prédicateurs n'en disent pas moins avec raison que l'humanité ne vaut pas le diable. Lisez, je vous le permets, le premier acte de Tartuffe (1), scène v, et l'acte 5, scène 1, Cela étant, l'on dit de madame qu'elle a beaucoup de religion.

Donc, à cette sorte de chrétiennes, il faut un objet. Leurs gens portent livrée: le curé est de leurs gens. Cela les occupe de l'habiller de chiffons d'or, et de le faire sauter (2); il est la poupée des petites filles qui sont devenues grandes ou mères de famille. Les femmes n'aiment point un curé laid; on a vu des églises désertées pour cette cause, et pour le motif contraire, des églises trois fois pleines. On disait mademoiselle Rachel et M. de Quélen, et c'est aussi le fin mot de la *représentation*. Il est tellement un objet,

(1) *Tartuffe* est un nom que le poète a emprunté des allemands, il signifie *diable* (LONGUEM., tom. 1, page 131.

(2) De tous les hommes, un prêtre est le seul qui puisse, sans étonner ou scandaliser personne, faire usage d'ornements donnés par des femmes. Ceci prouve d'abord une réputation justement acquise d'inviolabilité; mais les inconvénients qui s'en suivent et que j'ose signaler, prouvent encore autre chose.

que, l'ayant appelé dans leurs salons, elles rougissent et souffrent de sa simplicité comme d'un défaut personnel; elles jugent même convenable de s'en excuser; il est en montre. Sérieux, elles le trouvent sot; s'il n'exécute, en les abordant, cette effroyable charge de contorsions et de grimaces, qui distingue la politesse contemporaine et dont nous avons l'héroïsme de ne pas beaucoup rire, c'est, pensent-elles, que l'éducation lui manque; sous peine de passer pour un impertinent, il ne doit parler qu'avec discrétion des choses de son ministère ou plutôt n'en rien dire, etc.; Dieu l'a inventé pour les amuser.

J'omets beaucoup de réflexions que le public a souvent faites et qui tombent par leur extrême évidence dans le domaine des lieux-communs; je me plais à reconnaître qu'en général les curés ne sont guère complices de tant d'inepties adorées; je répète que M. Collin les a négligées admirablement.

Au fait, M. Collin n'a pas pris naissance en lieu noble, *nobili loco*. François I^{er} demanda un jour au célèbre Pierre du Chatel (1) s'il était d'extraction noble: « Sire, lui répondit-il, Noé avait trois fils dans l'arche, je ne sais pas bien duquel des trois je suis descendu. » — Pour plus de certitude, la famille

(1) Qui fut évêque de Mâcon, de Tulles, et d'Orléans.

de Noé veut descendre du père, — comme celle de Lévi, du patriarche Lévi, — et MM. de Polignac, de Vénus, par Sidoine Apollinaire, Jules César et le pieux Enée. Mais restons dans le sujet.

Orgueil des noms ! ô mon frère, lorsqu'on sait que PIERRE ALEXIS se rend en chinois de cette manière : *Piao-to-cul-galy-che-ya-fen-che* ! et CHARLES : *Kalouloche* ! et FRANCE : *foulantsousse* (1) !

Reste à traduire Messieurs DE MARGUERIE et DE CHAMON, M. DE ROLLEAU, et surtout M. LE BARON HENRION !

Eh ! quel est parmi vous, Messieurs, le corps mort qui ne dira pas à *la pourriture* : *Tu es mon père ; et ma sœur, aux vers* ? (2). Et voilà des préoccupations dont se nourrit le clergé lui-même, aujourd'hui encore ! et des évêques roturiers, comme vous et moi, par tous les pores, décrochent les *enseignes* de leurs pères pour s'en faire des armoiries !

Non, M. Collin, vous n'êtes pas *de lieu noble* ! Vous n'y songiez pas même, et vous agissez à l'avenir ; je vous en félicite ; vous êtes né homme, cela vaut mieux, et c'est plus rare.

Il y eut des philosophes qui s'éprenant tout-à-coup d'une idée, abandonnaient le monde ou formaient

(1) Cela n'est-il pas désespérant ! dit Longuerue.

(2) Job. 17-14.

des écoles au sein des villes, et consacraient à la mûrir leur existence tout entière. Étonnant spectacle que celui-là ! sublime folie ! Ainsi Pythagore, et Platon, et tant d'autres. Ils s'unissaient à cette idée par la contemplation ; ils s'en faisaient comme un collier précieux (1) et, pour mieux dire, comme une compagne à jamais aimée ; ils se l'assimilaient et se l'identifiaient pour ne devenir qu'un seul être avec elle. S'ils lui donnaient leur nom, elle leur donnait le sien. Elle remplissait leurs jours et inspirait en quelque sorte leur sommeil ; elle signait leur front d'un indélébile caractère. Pas une action, pas un souffle qui n'eût en elle son but comme son principe ; spontanément, toutes leurs études et leurs observations, de quelque nature qu'elles fussent, venaient s'enchaîner au même centre ; il n'est pas que leurs habitudes de corps, leur démarche, la situation de leurs demeures et la forme de leurs vêtements ne concourussent à réaliser dans la plus vaste extension possible une si miraculeuse harmonie.

Diogène-Laërce et Plutarque font à peu près toutes ces réflexions-là, ce qui me cause une ad-

(1) Et erunt tibi compedes ejus in protectionem fortitudinis, et bases virtutis, et torques illius in stolam gloriæ. *Eccli.* 6-30.

miration vive et le regret de n'avoir pas vu les belles époques de l'ancienne Grèce.

Eh bien ! j'aime autant M. Collin.

Sans s'abîmer dans d'éblouissantes fantaisies d'imagination, ni s'isoler de la foule, ni même avoir tiré de son propre fonds quelque idée neuve, il possède, à la hauteur où sa vocation l'a placé, un point de vue sublime, et fait, avec une simplicité virginale, de réels prodiges.

Tout à-l'heure, le philosophe embrassait son idée, l'emprisonnait, si j'ose le dire, dans sa substance, la marquait de son chiffre comme une propriété dont on est avare et jaloux, et l'individualisait; il la chérissait pour lui-même, et pour le plaisir que donne un si doux commerce; en dépit de certaines apparences, il la dominait plutôt qu'il n'en était dominé; c'était l'égoïsme aussi noble et aussi pur qu'il peut l'être humainement, mais c'était l'égoïsme.

Ici le prêtre subit une loi divine et vieille comme le monde; avant d'accepter l'obéissance, il en a discuté toutes les conditions, et il veut les observer toutes. La loi, voilà son idée et sa vie; à peine s'il cherche les satisfactions du devoir accompli. Rien n'émane de lui que sa pieuse soumission; Dieu est son unique fin. Concentrer son action serait un crime; il est sans réserve dépouillé de lui-même et

à la disposition d'autrui ; les vertus personnelles se réduisent pour lui à un petit nombre : malheur à lui s'il ne fait fructifier les autres dans l'intérêt commun *in resurrectionem multorum*. Pour ce qui est de la religion qu'on peut appeler extérieure ou des habitudes matérielles, même phénomène que ci-dessus, même exactitude dans les détails.

Nous avons sous les yeux un type essentiellement remarquable du prêtre ainsi conçu, ce qui explique et les observations suivantes et toutes celles qui précèdent.

M. Collin se lève tous les jours et en toute saison au premier coup de l'*Angelus*, fait une demi-heure d'oraison mentale et se rend à l'église pour dire la messe.

Au premier coup, signifie qu'à l'instant même, sans jamais attendre le second coup ni devancer d'un millième de seconde le rigoureux signal, M. Collin quitte son lit, prononce en se signant les noms de *Jésus-Marie-Joseph*, récite l'*Angelus*, prend sa soutane qu'il baise respectueusement sur le collet, et, dans l'intervalle communément donné aux séminaristes, fait à peu près tout ce qu'ils font.

Ses méditations sentent la méthode des sulpiciens, qui l'ont élevé : (Je dirai plus tard quelle est son infinie déférence pour les supérieurs ecclésiastiques.)

Il reste à genoux durant un quart-d'heure, et, selon l'usage connu, se tient ensuite debout jusqu'à la fin.

Il aurait honte de s'appuyer sur une chaise ou de s'asseoir ou de s'aider du moindre opusculé ascétique, pouvant d'ailleurs négliger fort aisément ce dernier soutien.

Il sort de sa chambre, ou plutôt de sa cellule, traverse la rue Garancière, entre à Saint-Sulpice par la petite porte latérale qui avoisine la chapelle de la Vierge, et là se prosterne pour dire le *Sub tuum*, les mains croisées dans les manches de son surtout *couleur tête de nègre* ; il baisse le front légèrement, ou l'inclinant à gauche, comme on raconte que le faisait Alexandre, il fixe en ligne directe vers l'autel son regard contemplatif et absorbé. Une rencontre, un mot dit à voix basse lui cause un mouvement indéfinissable de nerfs ; il n'entend et n'aperçoit rien d'abord ; il tressaille ensuite.

Devant la porte de la sacristie, M. Collin se prépare à la messe. C'est en cette position que je l'ai vu pour la première fois. Quel était ce prêtre ? je l'ignorais ; je me cachai derrière un pilier pour le contempler à l'aise ; il me vint un immense désir de le voir à l'autel. Je fus bientôt satisfait.

M. Collin dit la messe avec la douce et inquiète régularité d'un prêtre nouveau.

Entré dans la sacristie, il salue de la tête et sans ployer le corps (1), la croix placée au-dessus des armoires.

Ensuite, il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole, etc., etc., évitant la précipitation, mais aussi la lenteur, et récitant les prières *ad hoc*, de sorte à commencer et finir exactement chacune d'elles lorsqu'il touche un ornement et qu'il en prend un autre.

Près de quitter la sacristie, il ne manque jamais de tousser haut et de cracher à plusieurs reprises pour se prémunir durant le saint sacrifice contre ces incommodités de nature quelque peu distrayante; puis, pour se recueillir, il ferme les yeux et appuie fortement ses lèvres sur ses deux mains jointes.

Il descend ensuite du marche-pied, se retourne vers la croix et vers le servant qu'il salue, et se rend à l'autel du même pas qu'il entrait tout-à-l'heure à l'église, un peu plus solennellement peut-être.

M. Collin suit le précepte de l'*Imitation* :

« Ne soyez ni trop long ni trop court en célébrant; mais conformez-vous à la manière ordinaire et louable de ceux avec qui vous vivez. » (4-10.)

On s'y attendait bien.

(1) Manière de Saint-Sulpice.

La pieuse et naïve ponctualité de sa préparation, il l'apporte aux moindres cérémonies. En présence d'une si magnifique scène, lorsqu'une créature divinisée reproduit aux yeux de la terre et dans sa miraculeuse réalité, le sacrifice de la rédemption, si l'âme n'était ravie et comme abîmée de saisissement, de terreur et d'amour, si M. Collin ne disait aussi bien la messe que Saint-Louis de Gonzague faisait ses prières, s'il était possible alors d'avoir une pensée futile en apparence, bien que significative au fond, voici celle qui m'eût préoccupé d'abord : M. Collin, dès son plus jeune âge, a dû rêver la gloire du sacerdoce, et s'y sentir porté par une douce pente émaillée de saintes joies et d'ambitions charmantes ; il faisait bien certainement des petites chapelles dans la chambre de sa mère, suivant les usages de la paroisse, copiant Monsieur le curé jusqu'aux tics du genre, jusqu'à cet indéfinissable caractère harmonique qui fait qu'un prêtre, sur quelque motif que ce soit, ne chante pas comme un autre, et qu'on dit *une voix de prêtre* aussi bien qu'*une voix d'homme* ou *de femme* ou *de ténor* ou *de baryton*. Très évidemment, M. Collin est né pour être ce qu'il est ; il est né ce qu'il est. Je ne connais pas une plus complète vocation ; les païens auraient vu là quelque incident prodigieux à l'adresse de la fa-

talité : — *fatalité, hasard, sobriquets* de la providence ; et c'est ainsi que, posé l'explication , je partagerais l'avis des païens.

Revenons aux détails.

M. Collin saisit avec une rare facilité les nuances des solennités et des rites.

Sans parler des différences de rit qui sont particulières à tel ou tel diocèse, rit Senonais, Ambrosien, Mosarabique, etc., — des offices *de eâ*, comme s'exprime la rubrique, aux *Annuels majeurs* s'étend une vaste échelle de fêtes diverses, ayant leurs *espèces* plus ou moins compliquées et proportionnellement modifiables sous le rapport des formes de célébration.

Il en résulte des règles dont on s'affranchit trop volontiers, soit par le fait d'un mépris sacrilège, soit que l'habitude seule produise une pareille négligence.

L'habitude a tué bien des choses, depuis qu'il y a des choses ; il faut , pour échapper à ses pernicieuses atteintes, une force supérieure et presque surnaturelle ; faites un retour sur vous-même et comparez vos commencements avec les jours qui suivirent : pourquoi ce fade laisser aller , ces airs d'être chez soi..... et le reste ?

Je vais plus loin et je signale une troisième cause :

la Vanité. Qui le croirait? cette sotte de Vanité se niche là aussi. On craint de ridiculiser sa personne en l'assujettissant aux pratiques communes, ou même de nuire à sa grâce naturelle ou de sembler gauche et de petit esprit. Le monde est plein de gens qui, pour se donner des tons de génie, affectent d'écrire comme des blanchisseuses; eh bien! dans le même but, il y a des prêtres qui feignent systématiquement d'ignorer les cérémonies et d'avoir la voix fausse; ce que c'est que nous!

M. Collin ne conçoit pas toutes ces finesses; il domine du haut de son intelligente candeur toutes ces imbécillités bouffies et pimpantes.

Que dis-je? n'a-t-il pas, lui aussi, sa part de vanité? Il possède de belles chasubles, des aubes de prix; etc., etc.; et, lorsque l'occasion se présente, il les porte avec une dignité particulière; il est insatiable d'encens et d'élégance pour le compte de l'église; ainsi fait-il preuve, en officiant, d'une fierté indomptable: c'est qu'alors il sent son rôle d'*ambassadeur*, il ne s'appartient plus, il n'est plus lui-même, il est le roi, la majesté, l'inviolabilité, la toute puissance, il est Dieu: *Sacerdos alter Christus*, donc, *afferte Domino, filii Dei, afferte Domino gloriam et honorem*, af-

ferte Domino gloriam nomini ejus : adorete Dominum, in atrio sancto ejus (1).

S'il y a rien d'aussi ravissant que cette figure sacerdotale, je ne le crois pas. En la présente matière comme en toutes choses, le malheur est qu'un écrivain s'attache trop exclusivement aux généralités. Les détails ont leur importance ; ils présentent moins de ressources, je m'en aperçois bien, sous le rapport des effets de style, et se rendent plus difficilement en un langage clair et précis, alors surtout qu'une disposition bibliographique quelconque ne permet pas de leur donner tous les développements désirables ; le lecteur, sans une attention scrupuleuse, n'en approfondit qu'à peine le sens et les trouve frivoles ; il faut, pour les unir entre eux, la science infinie des transitions, science que peu d'hommes possèdent, et le talent non moins rare de suppléer par l'attrait de la forme aux apparentes pauvretés du fond ; il faut surtout finir comme on a commencé, c'est-à-dire ne point désertier son sujet pour convoler subitement à des observations d'un autre genre, ce que je vais faire.

Observez vous-même et commentez, je vous prie, les génuflexions, inflexions de voix, mouvements,

(1) Le prêtre, revêtu des ornements sacrés, tient la place de Jésus-Christ.

(*Imit.* 4-5.)

attitudes de M. Collin, durant une basse ou grand' messe ; dites ce qui vous vient au cœur pendant la Consécration, le *Pater*, et la Préface, et la Communion, et lorsqu'ayant ouvert le tabernacle, prononcé à pleine voix l'*Ecce agnus Dei*, et descendu pas à pas les marches du sanctuaire, il distribue le pain angélique — *panis angelicus* — aux conviés de Dieu. Contemplez son bonheur et sa foi naturelle autant que raisonnable, son front qui rayonne, ses bonnes extases qui ne sont ni roses, ni bleues, ni à deux pouces du sol, ni haletantes, mais qui sont réelles ; et dénoncez-moi comme ayant fait une très pâle notice sur de pareilles choses ; vous aurez bien raison, car en m'abandonnant corps et âme aux émotions qu'elles m'inspirent, je me sens fléchir sous elle ; mais admirez, et, si j'en suis cause, c'est assez pour moi.

M. Collin dit la messe à l'intention des indigents plusieurs fois par semaine ; les indigents, son peuple d'acquisition !

La messe dite, il leur distribue ses aumônes officielles. On s'en souvient.

J'oubliais un point capital. Avant la distribution, M. Collin leur fait une allocution d'un quart d'heure, et c'est l'occasion d'apprécier son mérite oratoire.

Est-ce la pensée du devoir, est-ce une inclination native, seraient-ce l'une et l'autre à la fois : M. Collin chérit la prédication, si bien qu'étant évêque, il prêcherait, j'en suis bien sûr ; voyez l'inconvénient.

La chaire de Saint-Sulpice est une épouse heureuse, elle ne se plaindra pas des délaissements du bien-aimé. Chaque jour, ou à peu près, il s'y montre et parle longtemps.

Hors de la chaire, il prêche encore ; il est en quelque sorte à l'affût des circonstances : Un mariage, une réunion de confrérie, une pose de première pierre, une distribution de prix ou une simple visite dans une école, toute bonne œuvre le fait parler comme tout bruit fait chanter les oiseaux, les poètes et M. Olivier.

Quelle est sa manière ? il s'énonce d'abord avec l'aisance de l'homme qui conçoit bien et qui sent de même ; il est intarissable et parfaitement clair. Indépendamment des exigences naturelles de sa position, je le crois plus apte et plus porté à traiter les questions morales que celles du dogme, les questions de spiritualité que les autres. Il y a dans son organe quelque chose d'aigre et de déchirant, mais par compensation, des accidents précieux, une série de notes faciles et singulièrement distinctes, de

l'ampleur et du nerf. Son geste est vif sans turbulence, varié sans efforts. Somme toute, il prêche en curé.

Je ne sache pas qu'il ait jamais figuré parmi les missionnaires ou orateurs en renom. Sa place n'est pas là. On l'entendrait péniblement du premier au dernier jour d'un Avent ou d'un Carême; il lui faut une carrière coupée, pour ainsi dire, et en même temps des auditeurs qui aient l'habitude de son genre et de ses vertus. Je dis *de ses vertus* : telle est en effet la raison dominante de ses discours, la permanente confirmation de toutes les preuves qu'il apporte: *Jam nunc videbis utrum meus sermo opere compleatur* (1), et telle est aussi l'éloquence que prescrit avant tout le Seigneur (2).

On veut aujourd'hui les *convénances du langage*? M. Collin n'en pratique pas d'autres que celles de l'Évangile. Une fois la charité sauve, il ne transige pas. Les riches le disent sévère, comme confesseur principalement; les pauvres n'ont jamais qu'à le bénir. Son clergé, pour partie, n'en fait pas moins; et voici de quoi se compose son clergé :

Pierre-Casimir Potel (du diocèse d'Évreux) né le 3 mars 1768, ordonné prêtre le 25 mars 1792,

(1) Num. 11-23.

(2) Lev. 17-2.

premier vicaire de Saint-Sulpice, où il est employé depuis février 1796, — bienfaisant de sa bourse, nerveux et placide comme le *Bisbetico* de Goldoni, confesseur à l'avenant, et non moins jovial. En ce genre d'instructions par procédés contradictoires, que l'on appelle spécialement *conférences*, je ne connais pas de logicien plus solide et de plus agréable causeur que M. Potel.

Joseph Barrande, (du diocèse du Puy), né le 16 février 1785, ordonné prêtre le 22 décembre 1810, deuxième vicaire depuis le 19 juillet 1836, et de plus chanoine honoraire de Beauvais—brave homme un peu musqué, ex-aumonier des incurables.

(Jean-Marie Seguin, (du diocèse d'Avignon), vient de mourir ; il était né le 9 août 1748, avait été fait prêtre le 19 septembre 1772 et remplissait depuis le 17 mai 1802, à Saint-Sulpice, les fonctions d'administrateur—saint homme, confesseur de M. Châteaubriand qui se propose, dit-on, de publier son éloge.)

Pierre-Marie-Joseph Goujon, (du diocèse de Paris), né le 28 mai 1802, prêtre le 21 mai 1826, sacristain et trésorier depuis le 30 juin de la même année—cheville ouvrière du lieu, connu et chéri de tous les paroissiens *ab istis ad illos*, ayant avec les vertus et la haute intelligence des choses ecclé-

siastiques, une aptitude précieuse pour les détails d'une administration, amoureux de son église comme l'était Quasimodo de sa Notre-Dame... Eh ! mon Dieu ! dites-moi donc, M. Goujon, pourquoi j'ai vu, en un certain dimanche de l'année dernière, des maçons et badigeonneurs travailler d'un travail payé à la chapelle *des Ames du purgatoire* ? dites-moi encore, je vous prie, pourquoi vous l'avez laissé décrépir et barbouiller de je ne sais quelle bouillie blanchâtre, cette vieille et adorée compagne de vos jours et de vos nuits, cette merveille d'architecture, si superbe avec sa robe noire de siècles, si blême maintenant et si affadie ? — M. Goujon demeure à l'église même.

Adrien Seignette (du diocèse de Paris), né le 2 février 1804, ordonné le 9 juin 1827, administrateur et vicaire de chœur depuis le 1^{er} août de la même année. — Bon confesseur, préposé à la conférence de la Sainte-Vierge.

Nicolas-Hippolyte Watrin (du diocèse de Paris), né le 12 septembre 1814, prêtre le 23 décembre 1837, administrateur et vicaire de chœur depuis le 1^{er} janvier 1838. — Grand garçon qui, dans la garde nationale, eût pu viser au grade de tambour-major, et dont toute l'ambition se réduit, modeste qu'elle est, à deviser un peu de littérature dramatique, à

ne rien perdre des avantages de sa taille, et à crier *bravo* le plus long-temps possible vis-à-vis de M. Potel ; je n'attaque point son innocence qui est avérée, mais il m'a paru bon de remarquer qu'il pourrait se faire valoir plus et mieux par de bonnes études théologiques et de bons sermons. Du reste, M. Watrin est réellement pieux, comme on apprend à l'être au séminaire d'à-côté.

Claude Gaul (du diocèse de Chartres), né le 14 février 1766, prêtre du 11 avril 1790, administrateur depuis le 17 mai 1802.

François-Guillaume Dehansy (du diocèse de Paris), né le 11 février 1770, prêtre le 21 septembre 1795, administrateur depuis le 1^{er} octobre 1802. — Modeste, excellent, admirable, angélique vieillard, bien qu'il soit au moins aussi bel homme que le jeune Nicolas Watrin. C'est, comme on voit, en pleine révolution que M. Dehansy prit son engagement ; les rigueurs de l'âge de l'ont pas plus effrayé que les persécutions politiques ; aujourd'hui encore, avec des jambes qui lui refusent presque totalement le service, qu'au milieu de la nuit, dans la saison d'hiver et lorsque les rues, couvertes de verglas, sont inabordables pour tout autre, un malade l'appelle, et il va ; peut-être demandera-t-il à celui qui l'accompagne, de le soutenir un peu et

de le guider ; il va ; et , si comme moi , vous aviez entendu les touchantes et sublimes paroles que lui inspire son cœur ! Dieu veuille nous donner souvent des prêtres pareils et nous conserver ceux qu'il nous a donnés !

Louis-Joachim Mérice (du diocèse de Paris) , né le 29 mai 1798 , ordonné le 2 juin 1822 , administrateur depuis le 1^{er} novembre de ladite année. — Bon prêtre , mais priseur intrépide et qui , au rapport de M. Potel , n'a pas encore bien compris cette sentence de St-François de Sales : *la propriété est une vertu*. M. Mérice répond que Saint-Pierre ne changeait pas tous les jours de chaussettes , et qu'il eût eu certainement du tabac sur son collet , s'il avait porté un collet et pris du tabac. Sur ce , M. Rougemestre , faisant un calembourg , *pure Potellerie !* dit-il à M. Potel , *laissez priser M. Mérice*.

Or , il faut ajouter qu'un imperceptible soupçon d'opposition , quelque chose de moins encore , s'il est possible , partage en deux infiniment petites et pacifiques parts le clergé de Saint-Sulpice ; les uns trouvant M. Collin parfait dans son évangélique simplicité , les autres soutenant que , sans cela , M. Collin serait plus parfait encore , et s'applaudissant d'un commun ricanement sous cape ; au dire du

vulgaire, M. Potel conduirait la dernière section, que, pour cette cause, on appelle la *Potellerie* ; je n'en crois rien.

Nicolas-Alexandre Vogin (du diocèse de Nancy), né le 5 juillet 1805, prêtre le 14 mars 1829, administrateur depuis le 19 mars 1835. — Nerveux, lui aussi, et gros homme, *præterea que*, etc., etc.

Dieudonné Eugène Rougemaitre, le même que ci-dessus (du diocèse de Nancy), né le 3 avril 1805, prêtre le 28 juillet 1826, administrateur depuis le 1^{er} décembre 1837, — prêcherait bien, s'il avait une voix, du geste, de la chaleur, le temps de se préparer, et non l'habitude de se dandiner d'avant en arrière comme une poupée à ressort. A quoi s'use le temps de M. Rougemaitre ? On se le demande.

Jean-Amans Louvrier (du diocèse de Paris), né le 11 novembre 1801, prêtre du 21 mai 1826, administrateur depuis le 16 juin 1840. — Chanoine honoraire de Rhodéz et de Moulins.

Puis, M. Gibert, et M. Tharin, frère de l'évêque de ce nom.

Et enfin, les prêtres habitués : Joseph Poulenc ; Bernard Mac Ardle ; Grégoire Garabed ; Devin, prêtre de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon, et Jean-Baptiste Darche, chanoine honoraire de Bordeaux.

Dans ses rapports avec les ecclésiastiques ci-dessus, M. Collin reste le meilleur homme du monde et le plus saint des curés, mais non sans donner lieu de faire une petite réserve.

De la bonté à la faiblesse, il n'y a pas loin, et le pas est glissant. On reproche à M. Collin de n'avoir pas, dans des circonstances données, une suffisante rigueur de caractère. Je comprends peu cette critique. S'il est à Paris un clergé irréprochable, zélé, fort exemplaire à tous égards, c'est à coup sûr celui de Saint-Sulpice, et le bon esprit très généralement connu de la paroisse en fait foi. Quelles pourraient être les plaintes du curé ? Sur quoi porteraient les coups de sa justice ? Ses désirs sont des ordres, l'obéissance prévient ses pensées. On prétend qu'il n'en fut pas toujours ainsi ; j'en demande la preuve, et, jusqu'à ce qu'elle m'arrive, je réponds : en regard des choses qui sont l'objet de votre allégation, placez les choses présentes avec leurs avantages ; et prononcez.

Restent ses rapports avec la Compagnie de M. Ollier. On n'a pas impunément une pareille voisine. En arrivant à Saint-Sulpice, M. Collin donna quelques inquiétudes sur ce sujet. Ceux qui connaissent l'étendue de ses principes en matière de soumission et qui d'ailleurs avaient une expérience

peu rassurante, ceux-là prévoyaient une administration par effigie. M. de Quélen était au service de Saint-Sulpice, et M. Collin conséquemment. Qu'allait-il faire ?

Fort heureusement, en ce temps-là comme aujourd'hui, les membres de cette Société, résidant à Paris, étaient dignes d'un peu de confiance et presque incapables d'abuser de leur position. Il s'inspira trop régulièrement de leurs avis et de leurs conseils, mais ces conseils et ces avis furent toujours bons. Il y eut même, chose incroyable, observation constante des limites du pouvoir : le curé, président né des catéchismes, resta, sans obstacles, dans les conditions de son rôle, et put remplir habituellement un ministère doux à son cœur, assistant aux leçons données par les séminaristes, justifiant par lui-même l'exactitude et la pureté de leur doctrine, redressant au besoin ces intelligences neuves encore et inexpérimentées, couvant, pour ainsi dire, de sa sollicitude paternelle les petits de la famille.

Vienne une révolution, et je la défie d'atteindre M. Collin ; *sa garde d'honneur est là* : sa garde dont nous avons parlé plus haut : les pauvres, ses amis, ses frères..... au fait, il est l'un d'eux, et ces fiers malheureux qui ne veulent pas qu'on les renie, ont trouvé leur *homme* dans le bon pasteur de Saint-

Sulpice; combien de renégats sur un autre point !

Et puis, que trouverait-elle au *presbytère*, cette révolution possible ? M. Collin le pauvre, plus pauvre que tous ses pauvres, dont il est l'infatigable soutien, un homme *qui n'a pas le sou*.

En effet, M. Collin naquit dans la roture, le 5 janvier 1796, à Paris.

Son père et sa mère n'eurent pour tout bien qu'une multitude d'enfants, et des exemples de vertus à leur léguer.

Après avoir fréquenté l'église de sa paroisse comme enfant de chœur, il fut admis au petit séminaire de Paris, et fit ses études de latin par la protection d'une pieuse dame.

Dieu n'a pas voulu que sa vie fût sans épreuves. Parmi ses frères et sœurs, plusieurs moururent très malheureusement; il y en eut un surtout, jeune homme plein d'espérance, qui, étant allé avec des amis se baigner dans la Seine, fut entraîné par le courant et se noya; cette nouvelle affreuse répandit la consternation parmi ses condisciples; le supérieur de Saint-Nicolas demanda son cœur à la famille et le déposa dans la chapelle du séminaire où il est encore.

Charles Collin passa ensuite à Saint-Sulpice et fit ses cours de philosophie et de théologie sans éclat

mais de manière solide. M. Affre sortait lorsqu'il entra.

Ordonné prêtre le 26 mai 1820, il fut nommé vicaire à Saint-Denis; M. Olivier l'y rejoignait plus tard comme deuxième vicaire.

De là, M. de Quélen le promut à la cure de Saint-Philippe du Roule, deuxième succursale de la Madeleine.

En quittant cette paroisse, il fut aussi regretté qu'il avait été chéri et vénéré en l'administrant.

Il passa de Saint-Philippe à Saint-Eustache. M. Manglard seul pouvait lui succéder sans désavantage dans ce dernier poste.

Son installation à Saint-Sulpice date du 19 juillet 1836. Il venait après M. de Pierre, digne et saint homme assurément, mais peu aumônier, dit-on, et, en tous cas, plus facile à remplacer à Saint-Sulpice que ne l'avait été M. Collin à St-Eustache.

Finissons. Dans le dessein de jeter quelque variété sur un ouvrage qui se monotone impérieusement sous mes mains, et, pour me conformer à la nature du personnage, j'ai cru convenable de prendre cette notice par un côté nouveau, et d'anatomiser acte par acte, muscle par muscle, cette vie de saint si fine et si parfaite. Peut-être eût-il fallu, puisque j'avais commencé, suivre jus-

qu'au terme d'une de ses journées M. le curé de St-Sulpice(1) et compléter mon but, qui était de montrer, dans sa grandeur, toute cette systématique servitude d'un homme vis-à-vis des choses de son idée ou de son état, opposée à la conduite, si magnifique d'ailleurs, de certains philosophes payens. Je n'ai pas conduit à fin ma comparaison ; j'ai signalé les détails sans expliquer à mesure la signification morale qu'on doit, suivant moi, y attacher. Que le lecteur juge. Mon embarras n'est pas si léger que je puisse le cacher, et c'est la raison des efforts, peut-être malheureux, que j'ai faits à plusieurs reprises pour rester clair, demander grâce et m'en tirer honorablement.

Toutefois, je me résigne et suis prêt, sur le premier avis venu, à m'amender ; je me résigne à tout, et même à ce que M. Potel, envoyant au diable Boileau et Legouvé, me dise que j'ai divagué, ce qui pourrait bien être un compliment, et me nomme romantiquement un *blanc-bec*, ce qu'il a déjà fait, le vénérable malin.

(1) Je songe maintenant qu'il est chanoine honoraire de Beauvais.

1^{er} Septembre 1848.



Biographie du Clergé Contemporain.



M. DE CHAMONT.

M. CHAMON,

ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE.

(Première Partie.)

L'arbitraire n'est pas plus un moyen
de puissance durable que la duplicité
n'est un moyen d'administration hon-
nête.

M. PELIER DE LA CROIX.

On ne veut point des officialités.

On repousse plus dédaigneusement encore l'ina-
movibilité des succursalistes.

On dit que tout va bien.

Ceci, lorsqu'on est ou qu'on se sent devenir évê-

que, et même sans savoir pourquoi, car il y a en ce monde bien des moutons de Panurge.

D'autre part, quelques hommes raisonnent, plusieurs écrivent, le sens commun se remue.

MM. Allignol, courageusement et solennellement, jettent dans la circulation un volume sans réplique possible.

En Lorraine et partout se propagent des *Documents* précieux.

Un grand-vicaire de Nancy, le savant abbé Dieulin, touche du doigt cette hideuse plaie dont on nie l'existence, et le corps clérical en a frémi.

M. Fayet, à des époques déjà éloignées, posait déterminément les premiers jalons d'une réforme, et ses éloquentes pages sont de celles qui ne s'oublient pas.

Il y a les annotations de M. Gousset au *Dictionnaire* de Bergier, etc.

Lisez les Mandements de M. Donnet, et, sous les molles et séduisantes transparences du style, voyez la vérité toute nue. Quelle est son opinion sur l'état actuel de la discipline? quelle voie nouvelle assigne-t-il au prêtre? comment s'explique-t-il à lui-même son ministère pastoral? que veut son esprit et que désire son cœur?

J'abrège.

Cette révolution , puisqu'il faut employer un tel mot, trouve d'autres défenseurs en France ; les pays étrangers l'appellent comme nous.

Ceux qui ne savent pas écrire savent parler ; ceux qui ne raisonnent pas tout haut raisonnent tout bas.

Là où trois hommes sont réunis , un seul doute quelquefois, et ses scrupules tombent bientôt en face de la discussion.

Ceux-ci confessent qu'ils dissimulent , et , malgré toutes leurs allégations de nécessités et de circonstances difficiles, je n'en fais cas.

Ceux-là présentent des excuses d'incompétence : ils n'ont jamais étudié la question et ne la saisissent pas ; qu'ils apprennent , ou qu'ils se taisent.

Il y en a qui veulent l'obéissance passive , c'est-à-dire marcher les yeux fermés à la merci d'une volonté étrangère, quelle qu'elle soit , pourvu que cette volonté porte mitre ; la charité m'empêche de les vouer, s'ils sont de bonne foi, aux Petites-Maisons, sinon à quelque chose de mieux.

Voici l'objection sérieuse et palmaire :

—Les officialités et l'inamovibilité sont des utopies. Autrefois les mœurs, la législation, tout concourait à faire de ces institutions diverses une chose salubre, indispensable même. De leur nature, elles méritent considération. Mais 1789 est venu ,

puis les bouleversements que chacun sait ; l'Église de France vit périr sa vieille constitution ; plus de rapports entre la commune et les formules canoniques ; les habitudes avaient changé avec les idées ; et ce mélange de ruines et d'établissements nouveaux, en nécessitant une circonscription de localités dont on n'avait pas d'exemple, devait engendrer des combinaisons analogues dans la sphère des pouvoirs. De là les prérogatives épiscopales. Vouloir les modifier sans attaquer simultanément l'économie du gouvernement civil, serait une chimère et un crime peut-être.

Je n'affaiblis point l'objection ; je l'exagère pour éviter qu'on me reproche de l'affaiblir, et j'y réponds, autant que possible, méthodiquement.

Non, les officialités ne sont pas des utopies.

Une utopie, selon les Dictionnaires de la langue française, se dit en général d'un plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur commun, comme au pays fabuleux d'UTOPIE, décrit dans un livre de Thomas Morus, qui porte ce titre. La république de Platon est une *utopie* ; l'abbé de Saint-Pierre a fait une *utopie* ; les journaux regorgent d'*utopies* ; et qui de nous n'a bâti plusieurs châteaux en Espagne ? c'étaient nos *utopies*.

Ainsi j'ai rêvé plus d'une fois d'évêques et de prêtres.

Les derniers, au jour de leur consécration, grandissaient subitement et se transformaient en d'autres hommes. Si, par quelque endroit de leur nature, ils participaient encore à la concupiscence originelle, les passions en eux s'ennoblissaient de toute la majesté du caractère sacerdotal ; où se posaient leurs pieds, la voie, d'elle-même, devenait pure : les vus sanctifiaient l'acte ; ils ne pêchaient pas prosaïquement. Point de dissimulation : la vérité seule régnait, elle seule déterminait les peines et les récompenses ; point de jalousie : le mérite s'élevait sans obstacle, chacun s'estimait à sa place ; et, par conséquent, point de calomnies, de médisances, de propos à double entente, de délations fourbes, de charités assassines, d'efforts de toutes sortes pour briser l'avenir d'un prédicateur en renom ou d'un écrivain de génie. Ces prêtres visitaient M. de La Mennais et ne jugeaient pas utile de s'en défendre comme d'une abomination. Je leur disais : *l'abbé Chatel accepte un rendez-vous, veuillez l'écouter ; une discussion calme pourrait amener d'heureux résultats ;* et ils se gardaient bien de répondre : *Chatel, étant un homme perdu, veut nous tendre un piège ; quoi qu'il arrive, Cha-*

tel se vantera de nous avoir laissés sans réplique.
Les prêtres se fussent bien gardés de parler ainsi, car ils savaient que, dans cette hypothèse même, la moindre possibilité de réussir pour Dieu vaut mieux que l'orgueil et ses vénérables sophismes. Les critiques dirigées contre eux, ils n'avaient pas besoin de les détourner de leur vrai sens, et, par une substitution périlleuse, de crier alors que dans leur personne la religion chrétienne était sapée de fond en comble; Molière lui-même avait une réputation de bon sens et passait pour avoir bien parlé lorsqu'il écrivit : « Les plus
« beaux traits d'une sérieuse morale sont moins
« puissants, le plus souvent, que ceux de la satire,
« et rien ne reprend mieux la plupart des hommes
« que la peinture de leurs défauts; c'est une grande
« atteinte aux vices que de les exposer à la risée
« de tout le monde. On veut bien être méchant,
« mais on ne veut point être ridicule. » A la tête des nations, ces prêtres portaient le flambeau de la science qu'ils ravivaient toujours par des études nouvelles; ils se prenaient d'une compassion sans limite au souvenir des temps, déjà confus pour eux, où, sans bien posséder l'abécédaire théologique, d'autres individus, soi-disant prêtres, dénonçaient emphatiquement à l'Éternel l'ignorance du monde.

Ce qui leur était inconnu ou supérieur, ils ne l'appelaient point stupide et impie ; ils avaient vis-à-vis des contradictions de meilleures armes que l'invocation des échafauds et des bûchers. Sentant leur dignité, instruits de leurs devoirs et de leurs droits, s'ils s'humiliaient majestueusement, ils s'humiliaient discrètement et dans les termes rationnels de l'ordre ; ils ne faisaient tous qu'un cœur et qu'une âme sous la conduite sage et tempérée de leurs chefs, sujets eux-mêmes du pasteur des pasteurs.

Ces chefs, qui sont les évêques, recevaient l'onction sainte avec l'unique désir de servir de plus en plus leurs frères ; *magnus honor, magnum onus*. Qui leur eût dit : vous êtes assimilés à des préfets de départements, celui-là eût blessé leur cœur et leur eût fait une injure atroce : il vaut mieux, pensaient-ils, obéir à Dieu qu'aux hommes. La qualité de maître, les revenus d'un diocèse, une calèche, l'espoir d'atteindre par la suite une position plus haute, des favoris à protéger, des vengeance..... telles n'étaient pas leurs préoccupations. Nés la plupart de familles obscures, ils n'eussent pas voilé d'un écusson ridicule la face ridée des pauvres manouvriers qui furent leurs pères. Peu leur importait qu'on les appelât *Monseigneur* ; ils s'habituèrent difficilement à cette incroyable qualification.

de fraîche date, et préféraient quelque chose de plus simple. Jamais ils n'eussent souffert qu'en face du tabernacle où Dieu réside, des têtes de prêtres vins-
sent s'incliner officiellement et abjectement sous leurs pieds. Un évêché n'était pas un palais, ni le cabinet de l'évêque un salon. Qu'est-ce que l'éti-
quette ? se disaient-ils, car ils ne pratiquaient au-
cune grimace, qu'elle fût sociale ou non. M. de Cheverus était là, M. d'Aviau s'y fit voir aussi, et je soupçonnai ces deux saints d'avoir expliqué aux autres la manière de *représenter sans représentation* : leur chambre avait la physionomie d'une cel-
lule de capucin ; ils la jugeaient suffisante pour les contenir en large et en long ; ils portaient d'épais souliers retenus par un ruban de cuir, et se trou-
vaient les pieds parfaitement à l'aise ; leurs soute-
nes, d'une fort commune étoffe, semblaient rapié-
cées en plus d'un endroit ; ils marchaient tout seuls ; et combien il s'en fallait, mon Dieu, que leur dignité fût compromise par cette indigente façon de vivre ! Avant d'accepter une plainte concernant leurs subordonnés, ces évêques réfléchissaient mû-
rement ; nulle sentence *ab irato*, nulle prévention, nulle légèreté, nulle insouciance. Des informations étaient prises partout et en tous sens, des admoni-
tions faites, des explications admises. En cas d'er-

reur, l'autorité n'agissait pas d'après le principe monstrueux : *mieux vaut un innocent frappé qu'une autorité qui s'avoue fautive* ; elle se rétractait au besoin. De là au mépris des inférieurs, il y a loin ; les évêques traitaient avec honneur le plus simple prêtre : donc, ils ne l'injuriaient pas, ne lui faisaient pas l'accueil des traîtres à leurs morceaux de chair vivante, et continuaient à voir en lui un être créé à l'image de Dieu. Qu'un interdit devint nécessaire, ils usaient de leur pouvoir en pères de famille, sans diffamer le coupable, en ouvrant à son repentir quelque asile assuré. La flatterie les trouvait inaccessibles : ayant la certitude d'échouer, les courtisans restaient inactifs. Comme les évêques veillaient sur leur entourage ! Je n'ai pas vu un secrétaire qui parvint à les claquémurer comme les rois fainéants pour régner en leur place ; tout supérieur de séminaire, comptable de sa gestion spéciale, fonctionnait dans un cercle tracé, n'en sortait jamais, ni le jour ni la nuit, et n'était en fait que l'exécuteur des ordres du vrai maître ; car, si les évêques n'abusaient pas de leur pouvoir, ils savaient aussi en user, et la fable du *Soliveau* de Phèdre n'était positivement qu'une fable.

Ainsi j'ai rêvé plus d'une fois d'évêques et de prêtres.

Je bâtissais mes châteaux en Espagne; c'étaient mes utopies.

Mes utopies ne sont point les officialités et le reste.

Faut-il aborder la question de 1789 ? A Dieu ne plaise ! La chose est facile pourtant, mais la place manque et je n'en ai pas besoin.

Prenons l'Église de France, car nous bornons à ce point nos observations, prenons-la telle qu'elle est.

Pour obtenir une impossibilité, nos adversaires supposent ce qu'ils regardent certainement comme une chimère. A moins, disent-ils, d'établir entre l'état civil et l'état religieux une conformité parfaite, les officialités sont impossibles.

De là trois questions :

1° L'Etat civil, en ce qui concerne les officialités, est-il opposé à l'Etat religieux ?

2° La conformité, si elle n'existe pas, s'établirait-elle difficilement entre l'état civil et l'état religieux, toujours par rapport aux officialités ?

3° Les officialités dépendent-elles essentiellement de cette uniformité entre l'état civil et l'état religieux ?

Je réponds négativement aux trois questions. L'examen des deux premières doit faire l'objet d'un

ouvrage qui m'occupe depuis longtemps, je les omettrai donc ici, et d'autant plus volontiers qu'elles perdront beaucoup de leur importance si je donne à la dernière une solution péremptoire.

Pour que les adversaires fussent en droit de raisonner comme ils font, il faudrait admettre de notre part des prétentions folles. Demandons-nous des officialités pareilles sur tous points à celles d'autrefois ? non certes ; il y a plus , nous n'en voudrions point.

Autrefois, les causes cléricales dont les officialités étaient saisies embrassaient la presque totalité des cas imaginables. La puissance séculière n'avait nulle prise sur une soutane ; aux mains des magistrats ecclésiastiques se trouvait la triple force législative, judiciaire, exécutive ; il y avait des prisons et des maisons pénitenciaires *ad hoc* ; sur un mandat de l'official, la garde du roi agissait. Si c'était une organisation parfaite ou non, je ne m'en occupe pas, quoiqu'à tout bien prendre, elle me paraisse préférable à l'arbitraire de nos jours. Voyez Jousse ; *Traité de la juridiction volontaire et contentieuse des officiaux*, etc., etc. de J. Auboux ; *Pratique civile et criminelle des cours ecclésiastiques* de Ducasse, et *l'Officialis curiæ regularis* Mathæucci.

Nous laissons dans sa vigueur et son intégrité la

loi civile, quelle qu'elle soit ; nous voulons l'isoler de la question. Qu'un ecclésiastique, prévenu d'un délit ou d'un crime défini par elle, soit jugé comme le commun des hommes, qu'il soit puni de même, s'il est reconnu et déclaré coupable ; que la loi civile continue d'avoir à l'égard du clergé pleinement et intégralement son cours.

Mais il est des accidents non prévus par la loi civile, accidents d'une portée relative qu'elle n'atteint pas ; et c'est ici que nous réclamons une juridiction spéciale.

L'ivrognerie, lorsqu'elle n'entraîne aucune suite matériellement nuisible à autrui, se joue du *code pénal* ; les débauches pratiquées modérément, comme on dit, et sans violence de part ni d'autre, sont le fait des *honnêtes gens* ; la Cour d'assises n'appelle guère sur ses bancs les hérétiques ou les esprits suspects à divers degrés de doctrines téméraires ; à plus forte raison laisse-t-elle s'écouler paisiblement les existences les plus inutiles et les plus inactives.

L'Église est plus exigeante : elle étend son droit de répression jusqu'à l'acte isolé, jusqu'à l'intention, jusqu'aux apparences même indépendantes de la volonté. Pour le prêtre, une ivresse momentanée, pur effet d'une surprise, peut causer d'affreux scan-

dales et nécessiter des mesures sévères ; à l'égard des mœurs, la moindre des faiblesses, un mot, un geste, une inadvertance, est un crime ; quoi de plus inviolable que le dépôt de la foi, et quelle peste dans une paroisse qu'un curé ou vicaire d'opinions gangrenées ! quelle vigilance, pour que tous les efforts et toutes les hypocrites ruses de l'impiété n'aient pu l'altérer d'un *iota* depuis vingt siècles ! *principiis obsta*, voilà la suprême sauve-garde, et c'a toujours été la devise de l'épouse du Christ. A peine a-t-elle entendu quelque expression mal sonnante ou ambiguë, qu'elle prend l'alarme ; il faut examiner et condamner ou absoudre ; point de délai possible.

Or, une accusation se formule plus ou moins catégoriquement contre un prêtre : il est ivrogne, débauché, sans foi, peu soucieux des obligations de son ministère, etc., etc.

Qui accuse ?

Quelle est la nature des faits imputés, leur nombre, leur gravité, les circonstances qui les accompagnèrent, leurs causes, l'étendue de leurs effets ?

Où est l'accusé ?

Où sont les témoins à charge et les autres ?

Qui jugera ?

Qui prononcera ?

Aujourd'hui, l'évêque seul reçoit la dénonciation ;

il écrit, si bon lui semble, une ou deux lettres pour en vérifier l'exactitude; si le temps lui fait défaut, ou qu'il s'agisse d'un sujet peu chéri, ses résolutions sont immédiatement prises : il mande l'accusé, l'informe des griefs qui pèsent sur lui, et le condamne ou l'absout. Je me trompe : il le condamne, souvent même sans l'avoir entendu.

Sous tous les rapports, mais en matière de mœurs surtout, les évêques ont coutume de condamner avec une facilité qui tient du prodige. « *On me fait savoir que votre domestique est enceinte de vos œuvres, et vous êtes coupable ; ne m'iez pas ou je vous interdis ; avouez, et... nous verrons.* » Ainsi parlait M. de Beauregard, s'adressant à l'un des plus purs et des plus admirables prêtres que j'aie connus; cela dit, il sonnait son domestique : *montrez la porte à Monsieur*, ajoutait-il; et, peu de temps après, le malheureux curé mourait de chagrin; j'en donnerai les preuves.

Le sacre, qui confère bien des graces, ne rend pas infallible pourtant; pour être évêque, on n'a pas nécessairement une intelligence surnaturelle, nous le voyons bien tous les jours. Est-il même possible qu'un homme réunisse à lui seul toutes les conditions indispensables dans de si délicates occurrences: le calme, la pénétration, le discernement,

la connaissance des règles, l'intégrité, le désintéressement, le temps de compulser et discuter les témoignages, l'impartialité, etc., etc., etc.

Sur plus de quatre-vingts évêques qui résident en France, à peine comptons-nous sept ou huit docteurs, c'est-à-dire sept ou huit individus qui sachent le premier mot du droit-canon ; je l'affirme.

Ceux d'entre eux qui, avant de parvenir à la crosse, ont exercé le ministère des paroisses, forment l'infiniment petit nombre.

Tous les évêques se plaignent des immenses travaux qui les réclament sans cesse et du poids qui pèse sur leurs épaules respectables : le moyen d'étudier ce qu'ils ignorent, d'instrumenter, de poursuivre pied-à-pied quelque affaire isolée, de suffire à des procès perpétuels et compliqués ?

Et notons bien qu'il s'agit ici des intérêts les plus chers du prêtre, il s'agit de sa vie.

Ainsi vont les choses : fondé ou non, un interdit est lancé ; l'évêque le notifie au ministère, et, sans aucune espèce de contrôle, le ministère supprime au succursaliste son traitement. N'ayant fait ni pu faire aucune économie, inhabile aux travaux qui sont en dehors de son état, que deviendra-t-il ? N'importe.

A l'égard du curé, la censure produit les mêmes résultats spirituels; l'évêque, toujours sans allégation motivée, le suspend de ses fonctions : donc il est suspens, et l'opinion commune lui impute à péché toute violation de la suspense. La question du traitement et du titre voltige quelquefois dans les cartons du conseil-d'état; mais, moyennant qu'on s'entende, on en finit bientôt avec elle, et rien alors ne ressemble plus à un succursaliste qu'un curé.

Il peut arriver qu'entre l'évêque et son inférieur, la dissidence soit toute personnelle : l'évêque s'est cru outragé par un défaut d'égards; sans qu'il sache pourquoi, la figure de tel prêtre lui déplaît; il ent tel autre pour compétiteur au siège qu'il occupe, ce qui laisse toujours quelque amertume dans l'âme; le talent de celui-ci l'offusque; celui-ci lui dit des vérités trop nues; ayant à placer un sujet préféré, il veut, bon gré malgré, déplacer quelqu'un; il aime, par caprice, à frapper et à bouleverser. Il frappe et bouleverse, et ne doit compte à personne de sa conduite. Je ne fais point une supposition.

Voilà les phénomènes judiciaires du clergé; voilà les juges, ou, ce qui est logiquement identique, voilà ce qu'ils peuvent être.

Nous demandons, nous, et nous voulons que l'ar-

bitraire qui, grâce à Dieu, n'existe plus nulle part ailleurs, disparaisse de l'Église de Dieu ; c'est, puisqu'il faut le répéter, cette même Église qui dota les tribunaux civils des belles institutions qui les régissent aujourd'hui ; c'est elle qui devina le jury, les formes d'instruction, les chambres de mises en accusation, les appels, les cours suprêmes, les pourvois en grace ; je ne vois guère que les *circonstances atténuantes* qu'elle n'ait point imaginées (1).

Sans rien soustraire des juridictions établies, nous demandons à rentrer dans nos primitives idées. Que les crimes considérés comme *civils* restent *civils*. Ou je me trompe, ou la distinction établie ci-dessus est claire et définitive. Les crimes ou délits purement ecclésiastiques sont du ressort de la puissance ecclésiastique ; leur nature est spéciale, le jugement doit l'être aussi comme la pénalité en ce qui les touche. L'autorité séculière n'a point à s'en inquiéter ; que ces causes ressortissent de la volonté autocratique d'un évêque ou des débats contradictoires d'un tribunal constitué plus largement, c'est pour elle chose égale. En ce sens, toutes les objections faites contre les officialités, je me

(1) Voir la Vie d'Innocent IV.

hâterais de les rétorquer contre le régime actuel ; et qui oserait m'en blâmer ?

Nous demandons et voulons les officialités ainsi conçues :

Une magistrature indépendante du choix de l'évêque, et toujours élue par la commune ecclésiastique ;

Une magistrature inamovible :

Official, n'ayant dans le diocèse aucune autre charge ni dignité, éligible à quarante-cinq ans ;

Promoteur, aux mêmes conditions, sinon que l'âge d'éligibilité serait trente-cinq ans ;

Assistants ou *assesseurs* ou *juges-conseillers*, au nombre de six dans les provinces, de dix à Paris ; éligibles comme l'official, à quarante-cinq ans ;

Greffier, sans autre place. — On éviterait surtout d'appeler à cette difficile et périlleuse fonction le secrétaire général ou particulier de l'évêché.

Tous les individus composant la magistrature diocésaine, devront, pendant cinq années au moins, avoir exercé le ministère des paroisses et porter un diplôme de docteur en théologie.

Pour atteindre ce but, il sera établi des chaires de droit-canon, de droit civil, d'histoire ecclésiastique, et un grand cours de théologie dogmati-

que et morale, dont la durée n'excédera pas deux années.

De ces différents cours sortiront aussi les défenseurs ou avocats, formant un ordre ou un barreau, ayant, comme les autres, ses règles, sa discipline, ses habitudes, son costume, ses réunions, son stage, son esprit d'honneur héréditaire et de famille. Nul n'aura entrée dans l'ordre, s'il ne témoigne du grade de *licencié*.

Le simple diplôme de bachelier suffira au greffier du tribunal.

On adjointra au promoteur deux substituts choisis par la commune dans l'ordre des défenseurs.

L'année judiciaire se divisera en trimestre.

Les noms des jurés seront tirés au sort.

Tout prêtre exerçant le ministère dans le ressort de la juridiction épiscopale fera de droit et sera forcé de faire partie du jury.

Il y aura douze jurés et trois jurés-supplémentaires pour chaque session.

L'officialité tiendra ses assises ailleurs que dans le logement de l'évêque.

— « Fort bien, disait M. Olivier, mais les sujets manquent jusqu'à nouvel ordre. » — Je le sais, mais faites en sorte d'avoir des sujets, créez des écoles; vous l'avez fait, vous et non pas d'autres,

et je vous en félicite ; il est clair que cette réforme n'est pas l'affaire d'une minute : montrez du bon vouloir et du zèle, donnez-nous lieu d'espérer ; nous serons contents.

— « Sans doute , reprend M. Mathieu , mais où trouver de l'argent pour tant de nouvelles charges ? » — C'est une difficulté, mais je n'y vois rien d'impossible. Songez aux revenus des dispenses, des lettres d'ordre, des mutations de cures, et au reste ; en les donnant aux pauvres, vous feriez bien ; en les consacrant à un usage plus louable encore, vous ferez mieux. Et d'ailleurs il est un genre d'impôt que tous les ecclésiastiques de France accepteraient avec enthousiasme : lancez une circulaire, dites-leur qu'une cotisation mensuelle ou annuelle devient nécessaire pour l'objet en question ; je vous jure que les engagements seront vite pris et les conditions satisfaites. J'aperçois une troisième raison : ce gouvernement, qui paraît si fort vous effrayer, croyez-vous que, sur une proposition de votre part nettement et sincèrement justifiée, il s'empresserait de tirer les cordons de son budget ? l'opinion des Chambres n'est plus douteuse : le clergé ne manque pas de faveur. Aujourd'hui, qui sait ? l'état civil prendra peut-être l'initiative en ceci sur l'état religieux ! N'essayez pas une telle confusion. Eh

bien ! non, votre objection n'est plus même une difficulté.

Dois-je expliquer maintenant la procédure des officialités? MM. Allignol, Dieulin et autres que je nommais tout-à-l'heure, l'ont fait; ils l'ont parfaitement bien fait dans leurs ouvrages trop peu connus encore. (Voyez page 187, 7^e volume de cette Biographie.)

Et puis, nous avons l'exemple des tribunaux civils. Je m'en tiens là.

— « Fort bien, dit M. Dufêtre, mais alors les séances seront publiques. De là le scandale. Jugé par l'évêque dans le secret du cabinet, le prêtre a plus de sécurité. Si son juge l'absout, il retourne à son ministère, et nul ne soupçonne la prévention; s'il est condamné, le monde en peut ignorer la cause, ou du moins n'entre point dans les détails du fait; il reste possible de réhabiliter le coupable repentant ou de lui pardonner sans réclamations extérieures. — Nouveau sophisme auquel MM. Allignol répondent encore victorieusement. (Voyez page 208, *ibid.*)

Voyez aussi la notice de MM. Allignol pour ce qui concerne *l'inamovibilité* des succursalistes. J'aurai bientôt l'occasion de toucher cette matière et de mettre à jour plusieurs objections non moins

épidémiques et puériles que celles qu'on dirige contre les officialités.

On répète que *tout va bien*. Je demande seulement les noms de ceux qui insistent.

Un savant et fort spirituel évêque me disait dernièrement : *Vous ne sauriez croire jusqu'où s'étendent les précautions prises par les supérieurs diocésains avant de frapper un prêtre, cela tient du prodige.* » Toute ma déférence habituelle pour les lumières du prélat ne put faire que ces paroles me parussent convaincantes.

En regard d'une assertion pareille, j'avais des faits à citer, des faits nombreux ; et rien n'est obstiné comme les faits. Je recommande au bon évêque ceux qui vont suivre.

En 1823, un homme de cinquante à soixante ans se présenta au grand séminaire de Besançon, cravache en main, bottes aux jambes, coiffé à la béarnaise d'une élégante casquette de loutre. « *Je suis l'évêque de Saint-Claude*, dit-il aux directeurs. Les braves gens s'étonnèrent ; c'était effectivement M. Chamon que nous avons pris l'habitude d'appeler M. de Chamon.

Le supérieur fit venir les séminaristes du diocèse de Saint-Claude, lesquels partagèrent, comme on s'en doute bien, la surprise universelle : *Je suis*

*vo*tre évêque, reprit M. Chamon, *je sens la nécessité d'avoir un séminaire à moi ; vous quitterez bientôt Besançon.* Ainsi finit et commença l'entretien ; c'était d'ailleurs la politesse, le bon ton choisi, la simplicité patriarchale, le mol abandon d'un sergent-major qui dresse quelques nouvelles recrues auvergnates au maniement du fusil.

Ayant dit, M. Chamon reprit sa route.

Qu'est-ce que M. Chamon ? dirent les jeunes théologiens au supérieur et aux directeurs. Le supérieur éluda la question ; les directeurs se turent. Je vais répondre :

Comme je l'ai dit dans la notice de M. Pelier de la Croix, M. Chamon est né au village de Bulgnéville en Lorraine, vers 1766.

Il reçut une éducation sans apprêt ; sa famille, comme la mienne et comme celles de tant d'autres, n'eût pu être avare que des écus qu'elle n'avait pas ; il n'avait ni une intelligence pyramidale ni un goût obstiné de travail ; — son père était aubergiste.

Ainsi l'ont vu les grand et petit séminaires de Toul, où il était demi-boursier.

Ordonné prêtre en 1790, il exerça des fonctions communes durant deux ans, sans s'y distinguer plus que de raison.

La révolution le mit en état d'agir, c'est-à-dire

de changer de place ; il émigra : ce fut d'abord une mode, puis une nécessité.

Sur son séjour en Allemagne, je ne sais rien de positif, sinon qu'il passa par là pour se rendre en Pologne.

Il y donna des leçons de français tellement qu'ellement, mais assez bien pour obtenir cette décoration de chanoine de Thorn qui ne prouve pas grand'chose, étant donnée à tous les précepteurs étrangers en considération des parents de leurs élèves.

Après avoir essayé de tenir avec la dame Burter une espèce d'institution, il quitta cette contrée qui, dit-on, ne lui était plus hospitalière.

Il se rendit à Vienne et parvint à se faire employer dans les bureaux du MINISTÈRE DE LA GUERRE. Il eut alors, avec différentes personnes quelques altercations fort sérieuses dont M. Dubucoy, aujourd'hui, maître d'hôtel aux Tuileries, pourrait parler pertinemment.

En 1815, il revint en France *derrière les alliés*. C'est sa couleur politique.

Il fut aumônier d'un régiment d'infanterie, puis d'un régiment de hussards.

A cette époque, il allait fort souvent prendre ses repas rue Neuve-Sainte-Catherine, n° 13, à Paris, chez la veuve Burter, cette même dame qu'il avait

connue en Pologne et qui l'avait suivi à son retour.

Madame Burter avait rendu de grands services à M. Chamon, en France comme à l'étranger. Des circonstances qu'il n'est pas utile de rapporter la privèrent de ses ressources ; elle espérait des secours qui se firent trop attendre ; le désespoir s'empara d'elle ; la pauvre femme devint folle.

Charitable, reconnaissant et sensible, M. Chamon la mit aux *Dames anglaises*, ensuite à Charenton, ensuite, et pour cause, à la Salpêtrière, où elle a vécu quatre ans. Mais sur ces entrefaites (1823), M. Chamon devint évêque ; et alors l'obligation de faire à ses diocésains les aumônes que nous dirons l'empêcha d'être désormais sensible, etc. Voici des notes, des lettres, des papiers... Assez, assez.

M. Chamon se trouvait depuis quelque temps sans emploi, lorsqu'en 1818 un ami de M. de La Porte lui fit obtenir à Carcassonne un titre de chanoine.

Il n'est pas rare de voir des arrangements de cette sorte : un évêque a des amis, un frère, un neveu, un cousin, donc, à dater du jour de sa nomination par ordonnance royale, tous ces amis et tous ces parents deviennent capables, et peuvent même faire valoir le droit d'occuper auprès de lui les plus hautes positions ecclésiastiques. Hier, ces gens-là n'étaient pas en état de bien faire un baptême, n'im-

porte ; ils gouverneront demain un diocèse et jugeront les nations cléricales. Après-demain sans doute ils redeviendront, si le protecteur s'avise de mourir, *gros Jean* comme devant, et la même cause qui les avait élevés les fera cheoir, ce qui prouve que tout est pour le mieux dans l'Église de France.

M. Chamon y devint ensuite vicaire-général pour la même cause.

Sa nomination à l'évêché de St-Claude eut lieu sur le refus successif de MM. de Pierre et de Sagey (1).

Je n'oublie pas les directeurs et les séminaristes de Besançon, le début et l'accoutrement du nouveau prélat.

À l'étonnement succéda l'épouvante. Les séminaristes, comme le clergé, comme tous les fidèles du Jura, chérissaient une administration qui toujours s'était montrée si sage et si paternelle ; ils n'avaient appris qu'avec peine l'érection du nouveau siège ; leurs inquiétudes s'accrurent dès lors en proportion de leurs regrets.

(1) Ce siège avait eu pour premier évêque M. Méalet, de Fargue, en 1742 ; puis M. de Chabot. Supprimé en 1804 par le concordat, il a été rétabli en 1817, et pourvu seulement en 1823.

Le Jura avait eu pour évêque constitutionnel, le continuateur des *Réponses critiques* de Bullet, Moïse, dont Grégoire loue le savoir, et qu'il prie, dans son testament, d'être le dépositaire et l'éditeur de ses manuscrits. Mais le légataire est mort avant le testateur.

Arrivé dans son diocèse, M. Chamon se mit à l'œuvre.

Il sut tout d'abord s'aliéner les principales villes : Dôle, Lons-le-Saulnier, et Poligny.

Chose inouïe ! simultanément , sans provocation d'aucune sorte, il avait promis à chacune d'elles la résidence épiscopale !

Saint-Claude fut préféré.

Les franc-comtois jugèrent une pareille mystification du point de vue de leur sincérité naturelle, et s'indignèrent ; et c'est pourquoi, pendant fort longtemps, les autorités de Dôle, de Poligny et de Lons-le-Saulnier ne voulurent recevoir ni visiter M. Chamon.

Saint-Claude, malgré les premières apparences, ne fut pas mieux traité.

Les habitants s'étaient persuadé que la présence de l'évêque amènerait le séminaire parmi eux : le séminaire fut placé à dix lieues de Saint-Claude.

Plusieurs ayant espéré que des trésors de la sollicitude épiscopale s'échapperait une abondante et intarissable pluie d'aumônes, furent au moins stupéfaits lorsque M. Chamon donnait aux pauvres qui lui demandaient quelque chose pour avoir du pain, sa bénédiction.

Sur quoi, un mendiant lui dit un jour : *Monsei-*

gneur, ce n'est pas votre bénédiction, c'est un sou que je vous demande.

Enfin les habitants de Saint-Claude avaient, comme moi, rêvé d'évêque, bâti des châteaux en Espagne et fait une *utopie* ; et voilà de sourdes rumeurs, des bruits vagues sur je ne sais quels antécédents ; voilà une nature violente, une humeur âpre et capricieuse ; voilà des visiteurs blessés, des clercs, des simples prêtres, des chanoines même se disant maltraités jusque dans l'église... Un fait se présente ; il est de notoriété publique à Saint-Claude :

C'était un jour de Pâques ; ayant officié pontificalement, M. Chamon se déshabillait à l'autel avec l'aide de son valet de chambre. Celui-ci fit une maladresse ; aussitôt des cris, toutes les plus mordantes qualifications du vocabulaire. Le malheureux novice était hors de lui : humilié et blessé jusqu'au vif, il voulut s'excuser ; il le fit vivement peut-être... Je vous chasse, reprit M. Chamon, je vous chasse de chez moi, et son irritation croissait démesurément ; je vous chasse de la ville, et ces derniers mots plus virulemment articulés retentirent longtemps sous les voûtes de la cathédrale, au grand ébahissement des spectateurs ; et sans doute des chérubins qui veillent sur les sacrés tabernacles.

On racontait de toutes parts des scènes pareilles.

Devant leurs paroissiens, au milieu des cérémonies de la confirmation, de vénérables curés s'étaient vus cruellement apostropher et anéantir.

Dans les réunions qui suivent d'ordinaire ces cérémonies, M. Chamon, voulant faire l'ingénieux au dépens d'autrui, laissait tomber à tort et à travers sur la première tête venue son fiel ou ses insultants quolibets.

A ces différents sujets de plaintes se joignirent des accidents plus graves.

Installé à peine, aussi peu initié à la connaissance des sujets et des besoins de son diocèse qu'aux mystères d'Isis, M. Chamon fit en quelques mois plus de mutations que n'en avait fait durant quinze ou vingt années l'administration de Besançon. Il faut citer encore l'excellent ouvrage de MM. Allignol. Voyez page 199, 5^e volume ci-dessus indiqué de la *Biographie*.

J'ai vu des gens malins, mais peu charitables, hasarder timidement l'observation suivante : *Personne, disent-ils, ne pouvait assigner à tous ces remuements un motif plausible ; seulement on savait qu'à chaque nomination nouvelle était attaché un droit de dix francs au profit de l'évêché.* Je lis effectivement au bas des feuilles de nomination si-

gnées Girod : *Debet* 10 fr. s'il s'agit d'un succursaliste ou d'un vicaire ; *Debet* 20 fr. pour un canoniat ou une cure de canton.

Les interdits et destitutions se multiplièrent proportionnellement.

Laissons les prêtres constitutionnels. Sur un sujet si glissant, on a besoin d'une très-grande réserve. Ils abondaient dans les montagnes du Jura, et, là comme partout ailleurs, les supérieurs ecclésiastiques de Besançon les avaient tolérés. Plusieurs s'étaient rétractés publiquement ; à l'égard des autres, les voies persuasives et la charité semblaient meilleures que les répréhensions amères et les durs traitements ; tel ne fut point le système de M. Chamon. Tout d'un coup, par une mesure générale, il exigea sous peine d'interdit des rétractations précises, publiques, écrites. Il y eut des résistances, et même, en quelques localités, révolte ouverte. Le clergé d'Arbois, presque tout entier, à l'exception du curé (M. Bruet), se trouvait destitué de fait ; des vieillards natifs du pays, MM. Plumey, Saron, etc., ayant trente et quarante années d'exercice du ministère, restèrent sans emploi ; l'indignation des habitants fut au comble ; elle éclata en 1830 : l'église séquestrée, le presbytère pris d'assaut, le nouveau curé (M. Baverel), chassé..... Ils vou-

laient atteindre M. Chamon, dans la personne du prêtre respectable qui n'avait été que l'instrument obligé de ses maladresses.

Confondre l'erreur avec le crime, c'est chose commune, et pour les distinguer en certaines circonstances délicates, il faut un grand sens. Il y a une plus dangereuse disposition d'âme que l'hypocrite tolérance des philanthropes, c'est l'inflexibilité pharisaïque.

M. Chamon arrive dans une paroisse de campagne appelée Montagna; le curé venait de mourir, regretté comme un père et suivant les anciennes mœurs de ses pauvres villageois : la consternation était générale : « Votre curé, leur dit M. de Chamon bouillant de colère, était un hérétique, si j'avais été ici, son corps ne serait point dans le cimetière. » A cette occasion, parut une brochure écrite par un député sous ce titre : *les Prêtres à la voirie*; M. Chamon n'y est point complimenté.

Hélas ! encore une fois, laissons les constitutionnels. Ceux-ci donnaient prise par quelque endroit ; bien qu'il le fît gauchement, M. Chamon défendait à leur égard les droits du saint-siège ; peut-être leur ténacité justifierait-elle quelques-uns de ses actes, elle les expliquerait du moins et en adoucirait la crudité,

Mais cette fièvre d'interdits se compliquait effroyablement, elle faisait des ravages; le diocèse en fut tout noir : réguliers, irréguliers, saints ou non saints, tous les Jurassiens à peu près s'en ressentirent.

« — Êtes-vous destitué? se disait-on; non, je fais pénitence au séminaire. — Êtes-vous en pénitence? non, je suis destitué. »

Qui n'a pas fait et cette demande et cette réponse?

Je trouve trois individus qui s'en défendent : le sieur Girod, plus le sieur Mongaillard, plus un certain Poux lesquels doivent jouer dans ma notice plusieurs rôles.

Le reste garde un profond silence.

Parmi les pénitents ou destitués, se placent essentiellement les prêtres les plus distingués par la science et par la vertu, non constitutionnels pourtant.

Parmi ces prêtres, comme il est impossible d'en dresser ici une nomenclature, j'indique les principaux : M. Droz, curé de Moiséy, M. Blanc, vicaire dans une paroisse des montagnes, M. l'abbé Clerc, curé de Cousances, M. Rixe, desservant de Frontenay, M. Calinon, desservant de Pupillin, et M. Pelier de la Croix !

Pour ne pas anticiper sur la biographie du vénérable M. Droz, je dois m'abstenir de toutes ré-

flexions en ce qui le concerne : deux mots suffiront ici.

M. Antoine-Désiré Droz a été sept ans secrétaire d'un évêque en Hongrie ; rentré en France, il a rempli successivement avec un grand zèle et des talents distingués les places d'aumônier de l'hôpital de Besançon, de professeur de belles-lettres au collège de Dôle et de pasteur charitable et éclairé dans la paroisse de Moisse, qui est un chef-lieu de canton. Présentement qu'il touche à sa soixante-quinzième année, il est sans place, sans fortune et sans *pension aucune* (1).

M. Blanc déplat un jour à la servante de son curé, difforme et sale mégère d'environ soixante ans. Ces dames sont douées d'une puissance formidable ; elles ont sur les destinées de l'Église une influence trop remarquée, et d'incommensurables coquetteries, toutes choses que M. Blanc ne voulait pas considérer du coin de l'œil : ce fut son crime. D'un évêque à une servante il n'y a qu'un pas. Celle-ci porta plainte ; elle accusa le vicaire du vice d'ivrognerie et d'avoir attenté sacrilègement à sa pudeur : bonne aubaine ! et vite, le vicaire fut in-

(1) Tiré d'une brochure intitulée : *M. Girod et M. Droz en 1839*, pour faire suite à *MM. Girod et Mangin en 1837* (imprimé à Lons-le-Saulnier, chez Athalin Courbet)..

terdit; il mourut de chagrin quelques semaines après; n'importe encore. — C'était, au sens de tout le monde, un saint homme que M. Blanc, sobre par goût, par vertu, et par nécessité, la pureté même. — Tant mieux.

Si M. l'abbé Clerc s'est fait dans le midi de la France une honnête renommée de prédicateur, M. Chamon s'en lave les mains, permettez-moi le mot. Eu égard à ses dispositions éminentes pour la chaire, l'ancien curé de Cousances ne pouvait échapper aux sévices de M. Chamon. Il avait de plus une multitude de qualités fatales : l'amour de l'étude, une instruction large et nourrie, beaucoup de cœur, une conversation facile et attrayante, tout l'extérieur du bel homme, une infatigable activité : bon pour l'interdit. Restaient pourtant les formalités d'appel au conseil-d'état; donc nécessité d'une tactique insolite : pour obtenir sa démission, les menaces furent essayées, mais en vain; les promesses vinrent ensuite : fatigantes et misérables qu'elles étaient, M. Clerc ne put supporter ce nouveau genre d'attaques, et, par dégoût, il céda. « Je vous ai assuré d'avance à Paris, disait M. Chamon, un poste honorable et tout à fait conforme à vos goûts. » M. Clerc se rendit à Paris, porteur d'une lettre de recommandation signée par l'évêque de Saint-Claude;

cette lettre fut remise à son adresse, elle y resta ; et M. Clerc n'a pas encore de poste à Paris, il n'a pas même obtenu, que je sache, la permission d'y prêcher une station ; il est, dit-on, en mesure de prouver que M. Chamon, pour détruire l'effet de sa première lettre, en avait fait passer à l'archevêché d'autres parfaitement contraires. Je n'en sais rien.

Un brave paysan de Frontenay m'a donné ce matin l'honneur de sa visite, et mille raisons m'engagent à copier mot pour mot sa conversation.

— Est-ce que vous connaissez M. Rixe ?

— Non, si ce n'est par les récits de plusieurs prêtres franc-comtois.

— Qu'est-ce qu'on vous a dit ?

— Mais... on m'en a dit beaucoup de bien ; c'est un prêtre d'une quarantaine d'années, instruit et modeste, timide même, parfaitement ecclésiastique d'esprit et d'extérieur, jadis professeur de troisième au petit séminaire de son diocèse (à Vaux), qui devint ensuite curé ou plutôt desservant de Frontenay...

— Oui, monsieur, il l'a été pendant treize ans, et il en est sorti.

— On me l'a dit aussi ; M. Chamon l'a interdit ..

— Ah ! nous y sommes. Eh bien, regardez, monsieur.

Mon interlocuteur me présenta une médaille en cuivre, large comme une pièce de six francs, et je lus : *A monsieur Rixe, digne curé de Frontenay, sa paroisse reconnaissante ; au revers : Dieu seul est juste. — Pieuse indignation soulevée par l'iniquité sacrilège qui a frappé du même coup Frontenay et son pasteur. Appel à la justice de Dieu.*

— C'est un beau témoignage. Enfin, pourquoi donc cet interdit ?

Reposons-nous un instant.

25 Septembre 1843.

M. CHAMON.

(2^e partie.)

Encore qu'il faille estre extrêmement délicat à ne point médire du prochain, si faut-il se garder d'une extrémité en laquelle quelques-uns tombent qui, pour éviter la médisance, louent, disent bien du mal... Ains faut dire rondement et franchement mal du mal et blâmer les choses blâmables, ce que faisant, nous glorifions Dieu.

SAINT FRANÇOIS DE SALES,
Introd. à la Vie dev. part. 3, c. 29.

— Tenez, mon brave monsieur, lisez encore. —
Et il me présente un petit imprimé, de 16 pages, où je lis les choses les plus honorables pour M. Rixe : le maire, l'adjoint, le conseil municipal entier, et tous les chefs de famille de la paroisse ont signé et protesté contre la mesure inique qui frappe leur pasteur. Citons : « Pourquoi faut-il que l'autorité, sourde aux cris de douleur de toute une population, ait affecté de fermer les yeux à la lumière éclatante de la vérité. Pourquoi faut-il que mal conseillée, elle ait cru devoir persister dans une me-

« sûre reconnue injuste par tout le monde, et
« implicitement par elle-même, puisqu'elle faisait
« dépendre la réhabilitation de M. Rixe d'une re-
« traite de quelques jours, même secrète, tandis
« qu'on exige d'un prêtre coupable des années de
« pénitence? Pourquoi tant craindre de se donner
« un démenti, et ne pas comprendre que revenir
« d'une erreur, c'est, non pas affaiblir l'autorité,
« mais l'honorer et l'affermir; et qu'en y persévé-
« rant, ce n'est plus du pouvoir que l'on fait, mais
« du despotisme; ce n'est plus la justice que l'on
« rend, mais une odieuse tyrannie qu'on exerce?
« — Honneur à M. Rixe d'y avoir résisté! il a
« donné par là un noble et rare exemple de cou-
« rage et de désintéressement. La démarche exigée
« de lui était facile; mais on l'exigeait comme un
« aveu de culpabilité, comme une justification de
« la mesure prise contre lui : il ne pouvait s'y prê-
« ter, sans trahir la vérité, l'honneur et la con-
« science; il ne le pouvait sans lâcheté..... Adieu!
« pauvre prêtre, persécuté par ceux qui vous de-
« vaient protection. Adieu! vous emportez notre
« estime et notre amour... Ce n'est pas vous qui
« êtes à plaindre. Vous partez, il est vrai, mais ho-
« noré, mais le cœur en paix; et vous laissez vos
« calomniateurs voués au mépris public, et ceux

« qui vous ont condamné chargés d'une terrible
« responsabilité devant Dieu et devant les hom-
« mes. » (1)

— Voilà qui est fort beau, fort honorable pour M. Rixe; mais encore, pourquoi cet interdit? —

Pourquoi? d'abord pour rien : l'usage le veut quand cela plait à ceux de Saint-Claude. Et puis, une malheureuse, laide comme le péché mortel, un monstre de nature que M. le curé avait surprise, devant plusieurs personnes, en flagrant délit de vol, et chassée de l'église, l'accusa d'avoir eu avec elle des rapports infâmes. M. Chamon, sans plus de recherches, écrivit à M. Rixe pour l'interdire.

— M. Rixe devait se rendre immédiatement à Saint-Claude, et s'expliquer.

— Et la porte?.... le secrétaire n'ouvre pas à tout le monde; c'eût été un voyage inutile; et d'ailleurs, les protestations, les prières, les larmes n'ont pas manqué de la part des paroissiens.

— Donc, à vos yeux, l'innocence de M. Rixe était bien prouvée...

— Comment, monsieur, est-ce que vous en doutez, vous? ce charmant homme, qui n'aurait pas donné un démenti à un enfant, toujours par voies

(1) Salins, Billet, imprimeur.

et par chemins à visiter ses malades ou ses pauvres, vivant, comme on dit, en plein soleil, jouissant de la confiance générale, au service de chacun, tout en Dieu ! Il vaut mieux que tous vos évêques, tous vos Girod...

Mon digne Jurassien s'emportait ; je lui fis observer qu'un évêque n'est pas tous les évêques, ni M. l'abbé Rixe le seul ecclésiastique de France injustement frappé ; j'avais en vue les choses que voici : Il y a des prêtres parmi les ouvriers manœuvres des fortifications ; on en compte une dizaine dans le corps des sergents de ville et dans la garde municipale de Paris, deux employés comme conducteurs ou cochers dans l'administration des *Omnibus*, dix parmi les balayeurs des rues, etc., etc.... J'abandonnai ce qu'il appelait *mes Girod*, et le reste.

S'étant un peu rassis, il m'apprit que son cher curé vivait à Paris, entouré de considération, mais pourvoyant à grand' peine, par le travail, à ses besoins journaliers ; aussi édifiant que jamais ; éternellement dupe des fallacieuses espérances que lui débite sous cape M. Chamon ; honoré d'une amitié qui le consolerait, s'il pouvait l'être : on devine qu'il s'agit ici d'un homme vraiment digne d'estime, et qui doit tout naturellement vivre là où ne sont pas

les persécuteurs de M. Rixe... ils furent aussi les siens. (1)

Vous qui le connaissez ce brave homme, ce type du prêtre ; vous qui l'avez vu marcher, sourire, saluer, s'asseoir, tisonner, placer sur ses genoux un petit enfant, vous dire bon jour, vous serrer la main, causer avec sa chatte, vous dire adieu, ou lire son journal, écoutez : M. Pelier de la Croix fut interdit ! lisez sa biographie, la trente-et-unième de cette collection ; et, comme l'abondance des matières ne m'a pas permis, lorsqu'elle parut, des explications suffisantes, joignez-y ce qui suit :

Les chansons reproduites à la page 243, 3^e vol., étaient attribuées à M. Pelier. Dans une feuille intitulée le *Chapitre de la cathédrale vengé*, voici comment les juge un écrivain non-connu :

« La *Chanson de la Rotonde* n'est autre chose au fond qu'une plaisanterie plus ou moins heureuse, sur un véritable hochet de pure vanité. MM. les membres du chapitre n'avaient que faire du collet, baptisé du nom de *Rotonde*, pour ajouter au sévère et antique *decorum* de leur costume. Ils se seraient

(1) Cette notice était écrite depuis long-temps, lorsque j'appris que M. Rixe, évidemment indigne d'exercer le ministère à Saint-Claude, venait d'être appelé par M. Allou à la direction d'une petite paroisse du diocèse de Meaux. J'en félicite M. Allou, et non M. Chamon.

montrés plus sages que l'auteur de la chanson, s'ils se fussent hâtés de se débarrasser de cette espèce de collier ridicule, inconnu jusqu'à ce jour. Cependant ils l'ont conservé malgré la chanson. Cela prouve qu'ils n'y ont pas même pris garde. Donc, il est impossible d'admettre qu'ils aient pris, le 14 janvier, une délibération, pour apprendre à toute la chrétienté que cette même chanson leur était odieuse, les avait blessés profondément, et qu'elle devait produire *un scandale horrible*. »

Sur la deuxième chanson, l'avis du préopinant fut très-probablement le même; tel est aussi le mien; tel sera sans doute celui du public, et c'est afin d'éclairer franchement sa religion que j'ai cru devoir les citer tout entières (1).

Quelle est donc cette délibération du 14 janvier? pourquoi l'écrit dont il était question tout à l'heure? pourquoi bien des écrits encore et des agitations inénarrables?

Estimé, aimé, vénéré comme il l'était et le fut toujours, M. Pelier, dès les premiers soupçons et les premières menaces de M. Chamon, rencontra

(1) Quelques personnes m'en ont blâmé; « ces chansons, » disaient-elles, ne sont pas dignes de figurer dans un recueil « sérieux, » mais on aurait dû considérer que je suis historien, et, en cette qualité, forcé de consigner tous les faits.

des sympathies universelles ; lorsque M. Chamon parla d'interdit, un mot de M. Pelier eût fait culbuter toute l'administration de Saint-Claude : il préféra la paix.

Le 7 novembre 1838, il écrivait :

« Monseigneur, hier, vous m'avez donné communication d'une lettre dans laquelle un de vos curés vous prévient que l'on m'attribue *partout dans le diocèse une chanson* sur ou contre la rotonde.

« Peu étonné de cette délicatesse de la part de celui qui a écrit la lettre (vu les réflexions qu'elle renferme si gratuitement contre moi), je déclare ici, dans le seul intérêt de la vérité, que je *ne suis l'auteur d'aucune chanson ou pièce de vers sur ce sujet*, et que, si cette chanson m'est réellement attribuée et que ce curé n'en ait pas fait la supposition pour se faire valoir auprès de qui il le croit bon, cette attribution, aussi gratuite qu'injurieuse, ne peut être que l'effet d'une nouvelle calomnie, que je repousse avec indignation.

« Quant à l'écrit ayant pour titre : *Avis au clergé*, n° 1, je dois également à la vérité de déclarer à votre Grandeur que les lettres qu'il contient sont malheureusement trop vraies, mais que je suis affligé que plusieurs personnes aient considéré ledit écrit comme étant dirigé contre vous ; car, ainsi

que j'ai eu l'honneur de le faire connaître à monseigneur l'archevêque de Besançon (1), vous y avez toujours été, *en tout ce qui a dépendu de moi*, en dehors de la discussion. Jamais je n'ai eu l'intention de porter atteinte à l'autorité légitime que vous tenez de Dieu et de l'église à laquelle je tiendrai constamment à honneur d'être soumis et fidèle, comme vous me rendez témoignage que je l'ai été toujours.

« Je suis, etc. »

« Cette lettre, dit M. Pelier, fut écrite à la suite d'une discussion orageuse où le prélat m'avait lu deux lettres de curés contre moi. Il y en a qui sont si bons confrères ! Monseigneur voulait un désaveu plus étendu et plus explicite ; j'ai répondu que je ne pouvais me confesser des péchés d'autrui. Le jeune Girod est arrivé, s'est fâché, emporté jusqu'à la fureur, pour empêcher le prélat de s'en tenir à ma lettre, disant qu'il était le conseiller de Monseigneur, et qu'il fallait exiger plus. Alors le prélat m'a présenté une *déclaration, écrite en entier de sa main*, pour me la faire transcrire et signer avec des menaces d'interdit, etc. J'ai répondu que cela

(1) M. Mathieu avait été circonvenu et poussé par les amis de M. Pelier.

m'était impossible, que ce qu'il me présentait, qualifiait *impie et hétérodoxe* la note de la deuxième édition de l'*Avis* n° 1, et que je ne voyais là nulle impiété, nulle hétérodoxie. Alors il a pris la plume et a changé ces mots en ceux de *téméraires et inconvenants*. Puisil m'a répété, *sous sa foi épiscopale, sub fide episcopali*, m'a-t-il dit, que, si je signalais, la pièce resterait aux archives; que personne n'en connaîtrait les termes ou le texte, après qu'elle aurait été lue au chapitre, et qu'il se chargeait de faire *répandre partout et simplement* que la paix était faite à notre satisfaction commune.

« Sur cette assurance, sacrée pour moi, *par amour de la paix et pour empêcher le crime d'interdit sans cause* ou motif suffisant, j'ai adhéré à ce qui m'était arraché. Si ces gens-là me manquaient de parole, ils voudraient le scandale et leur perte avec la mienne. 15 novembre 1838. »

La foi jurée ne fut qu'un leurre. Ce qui devait rester secret, fut imprimé, avec addition outrageante, sous le nom de *délibération du chapitre*, et envoyé partout avec le mandement du carême.

Soit mépris, soit dégoût, soit autre chose

(1) Voir les *Pièces d'appel* imprimées, dont il a été question dans la 34^e notice.

M. Pelier renonça dès lors à se défendre lui-même, il donna la plume à son neveu ; voici quelques mots de la lettre adressée par ce dernier au président du chapitre (et publiée le 28 janvier 1839).

Donc, le 28 janvier 1839, M. F. Clerc, neveu de M. Pelier de la Croix, adressait une lettre imprimée à M. l'abbé de Ferroul-Montgaillard, vicaire-général officiel, président du Chapitre de la cathédrale de Saint-Claude :

« Vous avez abusé de la confiance du public, disait-il (page 5), *en supprimant une chose bien essentielle* dans l'attestation que vous avez fait signer aux membres du Chapitre. Cette suppression, gravement coupable, c'est la clause qui est en tête de la déclaration signée par mon oncle ; clause portant que la déclaration *ne sera pas connue du public*, et qui avait été *jurée par le prélat*, clause sans laquelle mon oncle n'eût rien signé.

« Vous avez abusé de la confiance publique, en attestant que mon oncle a protesté de son *profond respect pour les actes émanés de l'ADMINISTRATION ÉPISCOPALE*: le mot administration ne se trouve même pas dans la pièce qui a été souscrite par esprit de paix. Est-ce que vous auriez voulu attester que mon oncle est pénétré d'un profond respect pour la

délibération outrageante qui est l'objet de cette lettre, ou pour la destitution si injuste de M. Droz, ou pour les ruses, les tours de finesse, les actes irréguliers, arbitraires, violents, qui ont été employés contre lui, contre mon oncle, contre tant d'autres ? La lettre de M. Girod à M. Mongin (1), cette lettre sera donc respectée, vénérée par mon oncle !....

« Vous avez abusé, etc., en ajoutant, comme étant de lui, qu'il *conserverait toute sa vie une vive reconnaissance pour les marques particulières de bienveillance qu'il avait reçues du prélat* : cette phrase appartient au jeune Poux, votre secrétaire, et à vous ; elle ne se lit point dans la captieuse *déclaration* que mon oncle a signée par excès de bonne foi ; c'est vous et M. Poux qui pouvez déclarer cela, et non mon oncle.

« Vous avez encore abusé, etc., si c'est vous qui avez soustrait au prélat la déclaration rédigée par lui et transcrite par mon oncle ; qui l'avez publiée par l'impression et fait répandre dans le diocèse, telle que je la vois, avec le timbre du *Rhône*, mais sans nom d'imprimeur, de même que votre pamphlet capitulaire.

(1) Nous la verrons plus bas.

« En imprimant cette pièce sans son titre, on a fait une sorte de.
Quel est le coupable ? il me répugne de croire que Monseigneur ait été pour rien (1) dans cette
perfidie ; recherchez donc le coupable, et punissez-le ; vous êtes officiel.

« Vous avez abusé, etc., en *omettant* de dire comme mon oncle le demandait, que le prélat s'était engagé à répandre et à faire répandre *simplement* que la paix avait été faite à la satisfaction commune des parties compromises.

« *En ne disant pas* que mon oncle avait fidèlement gardé sa parole et observé scrupuleusement ladite déclaration, jusqu'au moment où vous l'avez violée sans motifs, etc., etc., etc. »

M. Pelier lui-même s'était plaint à M. Chamon de cette inconcevable violation. Le prélat répondit par un billet, le priant de passer chez lui, le 16 février ; ce qu'il fit. « Monseigneur, dit M. Pelier, page 10 des *Pièces d'Appel*, Monseigneur m'affirma d'abord qu'il avait tout arrêté ; puis il m'a proposé de signer avec les autres, à quoi j'ai répondu que j'avais déjà *trop signé* ; je lui ai répété ce que

(1). Ce neveu est bien bon, car le chapitre ne peut rien faire imprimer ou publier sans l'autorisation du prélat.

j'avais dit en chapitre ; nous avons discuté, et je suis sorti de son cabinet, persuadé *que rien ne serait imprimé....* Deux jours après, un ami m'a envoyé par la poste, et *imprimée*, la pièce *qui devait rester secrète !* Ruse de satan ! le prélat est coupable ou son archiviste. Dieu jugera un jour entre eux et moi ; en attendant je suis friponné. » (19 janvier.)

« On veut, disait-il, me pousser à bout ; on veut que, innocent ou victime, je reste diffamé ! (et par qui grand Dieu !) on se cache derrière l'autorité du prélat.... on veut que je réponde avec ma franchise ordinaire, et avoir de là prétexte pour exécuter certaines menaces tyranniques, pour lancer un injuste et scandaleux interdit ; on désire, on espère me lasser à force de vexations ; on veut que j'imité MM. Darbon, Gresset (1), Grappinet ; que je m'en aille enfin : JE LES GÈNE. »

Et voici maintes preuves de tout ceci : on lit, dans l'*Avis* qui a précédé toutes les autres pièces imprimées : Défense, *à cause de M. Pelier*, de dire la messe au maître-autel, de sept heures et demie à

(1) Tous deux chanoines. — Ils n'ont pu rester à Saint-Claude. — M. Darbon, chanoine et grand-vicaire, mort à l'hôpital de Besançon. M. Gresset, mort à Pontarlier ; M. Grappinet, mort curé de Poligny.

huit heures et demie. Défense à M. Pelier, *SUB GRAVI*, de dire sa messe à dix heures... Ordre à M. Pelier *de laisser sa calotte à la sacristie* quand il va à l'autel, même en hiver... Ordre à M. Pelier *de mettre ordre à sa conscience*, comme ayant encouru *la suspense ipso facto*, parce que sa nièce a pris à l'essai une domestique âgée de trente-deux ans, et l'a gardée *pendant quatre jours* chez son oncle, *sans une nouvelle permission de l'évêque....* Défense, sous peine de *suspense ab ordine*, encourue *ipso facto*, de rien publier ou répandre, *par quelque voie et de quelque manière que ce soit*, concernant ses démêlés, etc., etc....

Le *Chapitre vengé* nous apprend ce que c'était que l'absurde Délibération du 14 janvier.

« Il faut convenir que M. Pelier, connu pour un
« homme de sens et d'esprit, et pour posséder des
« connaissances bien supérieures à celles de ses con-
« frères, aurait ici fait preuve de l'inconséquence
« la plus inexplicable, s'il eût mis en avant les motifs
« qu'on vient de transcrire. On ne conçoit même
« pas comment les fabricateurs de la protestation,
« qui n'agissaient que dans un but hostile à cet ec-
« clésiastique, auraient eu l'impudente hardiesse de
« lui proposer de la signer. Si la séance du 14 jan-
« vier avait réellement eu lieu, et si, *après les prières*

« ordinaires, on s'y fût occupé de voter l'impres-
« sion de ce que le public adopte sans réflexion
« comme le bulletin de cette journée capitulaire,
« M. Pelier aurait eu le droit de lancer le mépris
« contre ses imprudents confrères, et de leur dire :

— « Vous et Chamon, vous n'êtes que des
perfides. Vous aviez tous ensemble concerté la
déclaration que j'ai signée le 8 novembre. Cette
déclaration, que je n'ai copiée et signée que sur
la promesse sacrée du prélat *qu'elle resterait se-
crète*, par amour de la paix que vous demandiez
à grands cris, et pour épargner aux fidèles le scan-
dale d'un interdit *ab ordine*, dont vous me mena-
ciez tyranniquement et injustement, était et devait
être la base d'une paix et d'une réconciliation éter-
nelle. Cette paix, scellée avec l'approbation générale
des fidèles, nous honrait tous. Nous l'avions ci-
mentée par des accolades et des banquets. Tous, et
monseigneur avec vous, vous vous êtes assis à ma
table, et j'ai ensuite accepté vos invitations. Et voilà
qu'aujourd'hui vous voulez rompre cette paix par
les procédés les plus odieux ! La déclaration du
8 novembre, qui n'a été souscrite par moi, que
sous la condition qu'elle resterait déposée dans vos
archives, sans qu'il fût permis de la sortir de ce
dépôt, de la montrer ou faire lire à qui que ce fût,

et de la publier ; cette déclaration confidentielle, dis-je, vous avez l'indélicatesse et l'impudeur de proposer de la divulguer par la voie de l'impression, et de vous en faire une arme contre moi ! Vos promesses n'étaient donc que des perfidies, et vous ne m'avez donc donné que des baisers de Judas ! Allez, délibérez, votez qu'*il est de votre devoir et de votre honneur* de manquer à votre parole, de violer la foi promise, et de scandaliser tout le diocèse ! Pour moi, je ne m'associerai jamais à des actes aussi odieux, aussi. , et je me contenterai de gémir d'avoir pu croire, un instant, à votre loyauté. »

Voyez la biographie de M. Pelier, pages 241 et suivantes.

M. Chamon a-t-il fait rapporter et biffer ce bulletin capitulaire, après la pacification si heureusement opérée par les deux vénérables arbitres MM. de Bonald et Devie ? En persistant dans le principe tyrannique, *que l'autorité ne recule pas*, il aurait manqué de nouveau à la justice et à la bonne foi.

Tout ce qu'on peut dire à la décharge du prélat, c'est qu'il ne joue *peut-être* ici qu'un rôle passif ; d'autres comédiens fonctionnent autour de lui.

Ce M. Girod, si souvent nommé, est un assez jeune

homme, que son aptitude à tout faire, rendit précieux de bonne heure à M. Chamon. Doué d'ailleurs d'un physique très-ingrat, il est loin de compenser ce désavantage fortuit par de brillantes qualités d'intelligence, et ne sait pas même l'*orthographe* ; voyez plutôt :

M. Girod écrit à M. le curé de Bersaillin, le 16 novembre 1837 :

« Mon cher curé, *j'ai* de fortes raisons pour vous prier de me mander tout ce que dira et fera M. Pelier, pendant le temps qu'il *Passera* à Bersaillin. Vous pouvez compter sur le plus grand secret. Vous *m'adresserez* directement votre lettre. Monseigneur ne sait pas tout, on est parvenu à le reconcilier *avec* le prélat. Il est venu le voir avant que de partir. Ainsi on ne voudrait pas *brouiller de nouveau* en mettant monseigneur au courant de tous ses *vilins* propos. On lui a fait ici avant son départ des observations sur le mal qu'il fait, etc., il paraissoit un peu *contrint*, mais on craint la rechute, tant étoit forte *l'habitude*, et on *desir* savoir s'il y a persévérance. Comptez sur le plus grand secret que je garderai de mon côté. Tachez aussi de détruire les funestes *impression* de sa mauvaise langue auprès des confrères, et surtout de la famille *de froissart* (1) qui

(1) La famille de Froissard a une terre en Franche-Comté

doit en gémir aussi bien que nous. Si *jetois* toujours à côté de lui, je me fais fort de prouver *quit* ne dit pas vrai, qu'il Calomnie, qu'il *m'edit*, qu'il vomit la *m'édizance* et la calomnie comme s'il en étoit *plins*. Ramassez donc tout, et envoyez-moi ce mauvais Paquet, vous ne serez compromis en rien (1).

« Tout à vous,

« GIROD, vic. gén. chan. secr. »

Le lendemain, le même écrivoit au même curé :
« milles et un compliment à M. Pelier. il n'y a rien de nouveaux qui soit digne de son attention.. le confrère devoit aler à Dôle. »

Mon document prouve plus qu'un défaut d'orthographe et de grammaire : on chercherait longtemps dans les garde-robes de la police grise avant d'y trouver un si vilain papier.

(1) Voici un autre échantillon également copié sur l'*autographe* imprimé « Je ne puis *pas* accorder la dispeose que vous m'avez demandé *qu'après* une enquête canonique, « veuillez donc vous en occuper et me l'envoyer au *plutôt*. » Si autrefois les évêques attachaient à leur personne des prêtres éclairés, capables, c'est qu'ils auraient rougi de se faire *éteignoirs*; M. de La Luzerne avait à Langres M. de Trevern, M. de Billy, etc..... Que les temps sont changés ! Nous pourrions citer un secrétaire intime, *grand-vicaire*, grand faiseur d'un archevêque, lequel a été refusé trois fois, *comme bouché*, à l'ordination... n'est-on pas tenté de dire ; *simile simili*... ! (Note communiquée.)

Ce magnifique sujet s'occupe de devenir évêque ; on dit qu'il affecte tout d'abord la coadjutorerie de Saint-Claude. (Voir plus bas la lettre d'un curé de Saint-Claude.) Il est provisoirement à même d'allonger, comme on l'a vu, sa signature, des titres de secrétaire, chanoine, et vicaire-général.

Je trouve dans mes notes une très singulière chose : *M. Girod voulait faire passer à Paris sa nomination de grand-vicaire fortement compromise par l'Avis n° 1 et autres brochures, en déconsidérant son plus rude adversaire ; et grâce à l'acte capitulaire du 14 janvier, il atteignait son but.*

« Ainsi, accabler un prêtre, dit toujours le ne-
« veu de M. Pelier, le déconsidérer par la cen-
« sure la plus inique et la plus révoltante, le dé-
« noncer pour qu'il soit trainé en cour d'assises,
« l'accuser d'être possédé du démon, d'être un
« émissaire de Chatel, d'être affilié aux sociétés
« secrètes qui travaillent à détruire la religion,
« d'être animé d'une rage satanique, etc., etc.,
« tout cela, etc., etc.... M. Girod est un saint prê-
« tre, c'est lui qui l'assure ; lui qui a signé lui-
« même en parlant de lui-même, le 19 janvier
« 1839, qu'il était un vénérable grand-vicaire !!! »
(*M. Girod et M. Droz*, page 5.)

C'est M. Girod qui a provoqué le premier et

poursuivi avec plus d'acharnement que personne , l'interdit ou la destitution de MM. Répécaud (1) , Blanc, Clerc, Droz, Rixe, Calinon (2), etc.

Je reprends la lettre du neveu de M. Pelier à M. de Montgaillard, pour bien faire connaître ce dernier.

« Depuis la réconciliation du 8 novembre (1839),
« mon oncle vous a fait sa visite de premier de l'an;
« vous lui avez manqué grossièrement en ne la lui
« rendant pas... Je vous plains d'avoir montré si
« peu de délicatesse... Mon oncle m'a dit souvent
« qu'il ne vous croyait pas maître de vous-même ,
« qu'il ne vous en voulait pas, que vous aviez de
« bonnes qualités, etc. »

Effectivement, M. de Montgaillard, dont tout le monde connaît la finesse autant que la *vanterie*, est fort irascible, d'un caractère impérieux et brusque, désireux de domination, de vasselage et de compliments. C'est une nature déroutée. Si jamais M. de Montgaillard s'est vanté de pouvoir *tuer un homme*

(1) M. Répécaud était curé et professeur de mathématiques à Salins.

(2) M. Calinon, curé de Pupillin, a demandé son *exeat* et s'est retiré chez les Maristes à Lyon. Il vient de s'embarquer avec le jeune Douare, pour les îles Marquises et l'Océanie.

sans le toucher, il fit une gasconade et rien autre chose; j'en répons. Le cœur chez lui vaut mieux que la tête : les excès où il se jette d'un premier bond, nul doute qu'il ne les déplore dès que son sang bouillonne moins; il en réparerait les suites, sans cette maudite intervention de l'amour-propre... Il est né dans le midi, et là, un coup de soleil est bien vite pris. Je n'entends sous aucun rapport le comparer à M. Girod : il écrit purement, s'énonce fort bien et pourrait avec avantage s'adonner plus fréquemment à la prédication (1).

M. de Mongaillard n'était point destiné à devenir l'ennemi de MM. Droz et Pelier de la Croix; pour leur donner l'accolade fraternelle, il ne lui faudrait qu'une chose : rentrer paisiblement dans sa nature; de même, pour s'éloigner de l'infime camarilla où il ne mérite pas de figurer.

Parlant d'une *délibération* que M. Pelier de la Croix refusait de signer, l'auteur du *Chapitre vengé* disait, en forme cicéronienne : « *Toute cette rapso-*
« *die porte le cachet du ridicule : elle est écrite par*
« *un Poux, lequel est aussi impudent et aussi fier*
« *que l'insecte vermineux, son homonyme.* » Se nom-

(1) Il a un frère dans l'Université.

mer Poux, c'est une infortune; et, par suite d'une autre infortune, le même Poux donna sujet de faire un nouveau calembourg que je n'oserais pas citer. — Bientôt s'ouvrait en Savoie la porte d'un couvent de capucins pour cacher une grande pénitence.

Laissons passer la justice de Dieu avec le *doux et pavidé Rosset*, le *gras dévôt Grappe*, le *bon et vénérable Patillon*, le *docte et éloquent Labrousse*, et tous les membres du chapitre de Saint-Claude; ne perdons point de vue M. Chamon, qui n'a plus son Benjamin-Poux.

Je me résume.

Le 28 janvier 1839, M. Pelier, après les débats mentionnés en sa notice, résumait lui-même tous ses actes d'opposition :

« Comme membre d'un corps qui *doit être gardien de la discipline*, j'ai voulu affranchir les prêtres du diocèse de cette infâme police à la Vidocq, où l'on emploierait au besoin les suborneurs aussi bien que les simples mouchards. J'ai voulu rappeler à l'observation des saints canons, contre l'arbitraire qui, depuis trop longtemps, est ici l'unique règle ou à peu près. J'ai voulu que le mérite et les services rendus fussent des titres à l'avancement,

plutôt que la bassesse et la courtoisannerie qui procurent la faveur. J'ai voulu le bien général et la justice, et j'ai été repoussé par ceux qui ne veulent que la satisfaction de leur orgueil avec leur avantage particulier.

« Enfin, j'ai combattu pour la liberté ecclésiastique, pour le *neque dominantes in cleris*, pour le *non lucri gratia*, pour le *forma facti gregis ex animo*; et Dieu m'est témoin, comme je l'ai dit deux fois en plein chapitre, que je l'ai fait contre toutes vues d'ambition, contre mes intérêts, même temporels, et dans le seul but de rétablir la discipline régulière (celle des canons) dans le diocèse. Il n'y a rien que j'abhorre autant que *l'injustice, la fourberie, et l'arbitraire, là où il y a des règles positives*. (28 janv. 1839). »

Voici un autre témoignage qui n'est pas sans importance.

« Vous vous formerez, dit M. de Montalembert, deux opinions tout opposées sur le clergé du diocèse de Saint-Claude, selon que vous en jugerez par le haut ou par le bas. A voir les curés des villes et des cantons, vous jugerez ce clergé d'une déplorable faiblesse; si au contraire vous entrez dans les plus humbles presbytères des campagnes, si vous vous entretenez avec les prêtres placés aux derniers

échelons de l'échelle cléricale, vous aurez la plus haute idée du clergé de ce diocèse. »

En quelle année M. de Montalembert visitait le Jura, je l'ignore ; mais il aurait aujourd'hui la douleur de voir que cette *déplorable faiblesse* se propage rapidement de haut en bas ; effet nécessaire des administrations malsaines ; les rangs du clergé s'éclaircissent ; bientôt le séminaire manquera de sujets : *qu'iraient-ils faire dans cette galère ?* Pour peu qu'on veuille l'observer, la religion perd tous les jours de son influence sur les populations de ces contrées ; les autorités civiles ne l'ont pas vu sans effroi, et c'est ce qui explique le vœu annuel du conseil-général du Jura pour la suppression du siège. — En attendant, le conseil-général a retranché du budget départemental la somme supplémentaire provisoirement allouée à l'évêque.

Je crois, du reste, qu'en ceci la question de personne ne devrait point prévaloir sur la question d'intérêt commun, et qu'une fois M. Chamon rendu à la retraite, son successeur pourrait mériter quelques dispositions meilleures.

Pour complément, je trouve dans *l'Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé comte de Robiano le passage qu'on va lire.

Chacun sait l'effet que produisirent parmi le

clergé en 1828, les désastreuses ordonnances Portalis et Feutrier, et combien il s'éleva contre elles de réclamations, surtout du côté des prélats. « Mais
« il n'en fut pas ainsi de tous, dit M. de Robiano.
« (*Continuation de l'Histoire de l'Eglise*, tome IV,
« p. 231.) Un évêque s'est trouvé qui, *grand ami*
« *des jésuites*, et ayant en effet de graves raisons
pour cela, *ordonna un Te Deum* lors de ces fa-
« *tales ordonnances pour remercier Dieu de la*
« *protection que le Roi accordait à la religion.*
« Dans l'impossibilité de regarder ce motif comme
« une sacrilège ironie, et dans la nécessité de ne
« l'attribuer pas à un certain manque de sens com-
« mun, il fallut bien y voir la plus vile flatterie
« dans un homme qui, la veille encore, disait à ces
« pauvres religieux : *Si vous voyez aujourd'hui*
« *mon adhésion dans les journaux, demain vous y*
« *lirez mon démenti.* Ce démenti fut un *Te Deum.* »
Voir la lettre pastorale de M. Chamon, du 5 janvier
1829, p. 8.

Un curé du diocèse de Saint-Claude a fait imprimer et répandre dans toutes les paroisses la lettre que voici :

« Monseigneur ,

« On dit que vous avez cherché à nous léguer,

« pour votre successeur, votre vicaire-général favori,
« M. G....

« On dit que vous aviez envoyé à Paris, pour
« traiter cette affaire, un de vos chanoines assez
« connu pour jouir dans ce temps de toutes vos fa-
« veurs.

« On dit même que c'est pour réussir plus sûre-
« ment dans votre projet, qu'un préfet très peu
« bienveillant pour votre clergé, a été l'objet de
« vos ménagements excessifs, tandis que vous l'a-
« vez cru utile à vos desseins.

« On dit enfin que c'est au bon sens d'un haut
« personnage que nous devons d'avoir échappé au
« malheur d'avoir un évêque de votre école, un évê-
« que qui a fait partie d'une si triste administra-
« tion, et qui nous aurait ramené toutes vos tradi-
« tions. Ah! que ce personnage éminent en soit
« béni, et que le Seigneur le récompense, en don-
« nant à lui et à son auguste famille des jours plus
« heureux que ne leur souhaitent certains vœux.

« Mais votre clergé en général (1), et tous ceux
« qui s'intéressent au diocèse, ont peine à se ras-
« surer et tremblent encore au souvenir du péril

(1) Il y aura sans doute des protestations, celui qui sait
si bien les solliciter et ceux qui sont si simples, sont encore
là.

« auquel ils ont échappé , et dans la crainte d'un
« succès si vous veniez à insister. Monseigneur ,
« pour vous consoler de votre insuccès, pour étouf-
« fer le désir de tenter encore , s'il n'était pas éteint
« dans votre cœur, pour faire renaître le calme dans
« nos âmes inquiètes, considérez votre diocèse ,
« voyez ce que vous l'avez fait ; ce qu'il vous doit
« dans toutes ses parties , et vous bénirez la Provi-
« dence de nous avoir épargné , à nous, un si grand
« malheur, et à vous , une si lourde faute à empor-
« ter dans la tombe.

« Vos séminaires ! Mais est-ce par vos soins qu'ils
« se sont élevés ? Est-ce par vos dons qu'ils se sont
« soutenus et embellis ? Est-ce par vos encourage-
« ments qu'ils ont prospéré ? Il est juste de dire que
« vos visites ont été assez fréquentes et assez lon-
« gues dans les maisons de L... le S..... et de V...

« N..... n'a pas eu le même honneur ; il ne mé-
« ritait pas sans doute la même prédilection ! Mais
« enfin les deux premières maisons ont eu vos fa-
« veurs, et ceux qui vous y voyaient et si souvent
« et si longtemps avec votre suite, étaient tentés de
« se demander si les charités des fidèles faisaient
« partie de vos frais de voyage. Voilà que vous avez
« levé leurs inquiétudes, et 12,000 francs donnés
« et dûment publiés , ont bien pu payer , en partie

« du moins , les frais de vos stations pendant vingt
« ans. Mais quel bien moral ont tiré ces maisons de
« votre présence ? Des études , de la discipline ,
« vous en êtes-vous jamais enquis d'une manière
« sérieuse ? Ces maisons vont assez bien , mais à qui
« le diocèse en est-il redevable ? Le savez-vous ,
« Monseigneur ? c'est à un saint prêtre que l'on n'a
« oublié bien vite après sa mort , à qui l'on n'a pas
« accordé l'honneur du moindre souvenir , c'est à
« M. Genevay, enfin. C'est par son zèle et sa pru-
« dence que le grand séminaire s'est formé , c'est à
« cet homme , vénérable par ses vertus et son dé-
« vouement , que nous devons aussi l'accroissement
« et le développement remarquables des petits sé-
« minaires.

« Des autres établissements de piété ! En avez-
« vous eu l'idée ? en est-il un qui puisse se glori-
« fier de vous avoir pour fondateur , ou que vous
« ayez aidé d'une manière efficace ? De toutes parts,
« sur un diocèse voisin de nouvelle création comme
« le vôtre , et qui , sans doute , n'offrait pas plus
« de ressources , s'élèvent des maisons de piété ,
« d'éducation , de charité ; elles se multiplient , elles
« s'agrandissent , elles prospèrent. Demandez s'il en
« est une dont l'évêque ne soit pas l'ame , dont il
« ignore les besoins et les ressources , et qu'il ne

« cherche à faire prospérer ? Et votre diocèse, hé-
« las ! votre Chapitre ; il est composé d'un certain
« nombre de vieillards respectables, bien dignes
« d'en être membres, pour leurs travaux et leurs
« vertus. Le Clergé leur rend justice ; mais il a vu,
« avec peine, y entrer des jeunes gens robustes,
« sans talents marquants, sans influence, et ce qui
« afflige plus vivement, c'est qu'on ait pu penser et
« dire que plusieurs n'y étaient arrivés qu'après
« avoir gagné votre bienveillance par des moyens
« dont la délicatesse aurait à rougir. C'est une tra-
« dition qui ne se perdrait pas, dit-on, si nous
« avions pour votre successeur celui que vous vou-
« driez nous léguer. Déjà des essais en ont été faits,
« et on aurait lieu, dit-on encore, d'en bien espé-
« rer. Enfin ces jeunes gens sont entrés dans le
« Chapitre, tandis que vous avez laissé languir dans
« la misère et les souffrances des hommes de mé-
« rite, que la voix commune y appelait, qui y au-
« raient porté des lumières, de la capacité pour les
« affaires, et en qui le Clergé eût eu la plus sin-
« cère confiance.

« Quels actes ont signalé votre administration mal
« habile ? que de postes importants confiés à des
« prêtres peu capables ? Votre diocèse manquait-il
« d'hommes propres à porter un poids qui acca-

« blent ceux que vous en avez chargés ? Non , sans
« doute , mais vous avez craint leur rigueur et leur
« fermeté , vous avez craint de ne pas les trouver
« assez complaisants ; vous n'osiez pas espérer leur
« flatterie , ils n'avaient pas su aduler , ils pensaient
« mal en politique , etc. , etc. ; c'était bien assez
« pour être jeté aux gémonies. Aussi on les trouve
« dans les rangs et dans des positions pénibles ; ils
« attendent le temps de la justice et de l'équité en
« souffrant , et ils se taisent.

« Où vous a jeté encore votre facilité à recevoir
« des accusations contre vos prêtres et à y croire ?
« Plus d'une fois vous en avez accueilli d'une seule
« personne , et souvent malgré la haine et la passion
« qui perçaient de toutes parts. N'avez-vous pas
« répondu verbalement et par lettre à de tels accu-
« sateurs et accusatrices de la manière la plus im-
« prudente et la plus compromettante pour les ac-
« cusés , surtout quand vous aviez des préjugés dé-
« favorables contre eux , ou que vous pensiez qu'ils
« oseraient critiquer quelquefois vos actes. Chaque
« année pourrait nous fournir des preuves d'une
« sévérité souvent déplacée , surtout depuis la perte
« immense qu'a faite le diocèse par la mort du vé-
« nérable M. Genevay. Pendant sa vie il a su mo-
« dérer bien des fois le courroux de votre Gran-

« leur, obtenir grâce pour quelques malheureux ,
« défendre l'innocence accusée et injustement mal-
« traitée, et faire rendre justice à quelques hommes
« de mérite.

« N'est-ce pas en vain le plus souvent qu'on a
« porté à votre connaissance la misère et la détresse
« de quelques prêtres malheureux ou infirmes?
« Votre réponse est bien connue : *Je n'ai point de*
« *secours à donner... Je vais en écrire à M. Gene-*
« *vay.* — Si M. Genevay les secourt , à la bonne
« heure; mais en attendant, qu'ils souffrent ou
« qu'ils périssent. J'aurais sous ma main des preu-
« vés nombreuses; votre clergé les connaît, vous
« les retrouverez dans vos souvenirs. Les victimes
« vivantes ont peine à retenir leur indignation.

« Quelques communes se sont emparées des biens
« des fabriques, d'autres retiennent ces biens; des
« fondations, par suite de ces injustices, restent
« inacquittées. Vous avez traité de mal avisés et
« d'imprudents des prêtres qui ont réclamé contre
« cet enlèvement. Vous vous êtes chargé des dé-
« marches à faire, vous avez pris le tout sur votre
« conscience. Dites-nous, Monseigneur, ce qu'a
« fait votre Grandeur pour acquitter sa conscience?
« Quelle Fabrique a eu à se louer de l'intérêt que
« vous lui portiez? Ces biens sont-ils revenus à qui

« de droit par vos soins ? Les fondations ont-elles
« été acquittées ? Serait-il imprudent de penser que
« vous n'avez pas fait la moindre démarche pour
« décharger votre conscience et que vous n'avez
« songé à cette affaire qu'en maltraitant les prêtres
« qui en avaient instruit votre Grandeur ?

« Enfin , Monseigneur, ces propos sans sagesse,
« sans prudence, sur votre Clergé, sur le Gouver-
« nement, sur les personnes qui le composent ; ces
« invitations acceptées si facilement de toutes sortes
« de personnes, ces brusqueries, ces complaisan-
« ces pour les grands et les riches, ces difficultés
« renaissant continuellement entre vos mains, ces
« coups d'état trop peu justifiés qui ont frappé
« certains prêtres, ont inspiré à presque tout le
« monde, un dégoût insurmontable pour votre ad-
« ministration, ont inspiré à ceux qui n'ont pas su
« distinguer l'institution de l'administrateur, un dé-
« sir ardent de voir crouler le diocèse. Aussi vous
« connaissiez les vœux plus d'une fois émis par le
« conseil général, et ses refus multipliés à vos de-
« mandes.

« De grâce donc, Monseigneur, ne vous remettez
« plus dans l'inquiétude, laissez entièrement à la
« Providence le soin de vous donner un succes-
« seur. Le choix sera heureux pour nous, comme

« il l'a été pour tant d'autres diocèses , nous l'es-
« pérons. Faites-nous surtout grâce de celui que
« vous vouliez nous imposer. Il ne réparerait pas
« les fautes auxquelles il a concouru , qu'il a peut-
« être applaudies , auxquelles du moins il n'a pas
« eu le courage de s'opposer. La part qu'il a eue
« dans l'administration diocésaine nous est un gage
« trop sûr de son savoir faire pour que nous puis-
« sions bien en espérer. Ainsi, Monseigneur, occu-
« pez-vous de tout autre chose que de votre suc-
« cesseur. Il s'est fait quelque bien sans vous , re-
« connaissez-le aujourd'hui et bénissez le Seigneur
« d'avoir suscité des hommes de bonne volonté,
« qui ne se sont pas découragés malgré votre indif-
« férence et votre abandon, et quelques-uns même
« malgré les humiliations dont vous les avez abreu-
« vés. Ne rougissez pas surtout de rendre gloire à
« M. Genevay , à qui vous devez tant , qui vous a
« inspiré les actes louables de votre administration,
« qui vous a fait réparer quelques fautes et qui
« vous en a épargné un plus grand nombre. Que
« n'a-t-il , pour vous et pour nous , vécu plus long-
« temps.

« Défiez-vous des intrigues de certains favoris.

« Si la Providence voulait que vous eussiez à
« appeler encore quelques Membres dans votre

« Chapitre , consultez le bien de l'Eglise et le mérite des sujets plus que l'adulation et le caprice.

« Assez déjà de placements que la raison et le bon sens réprouvent , assez d'une administration mal commencée , plus mal et trop longtemps poursuivie ; assez de sujets de découragement et de dégoût , assez de fausses démarches , de maladroites réprimandes , assez de Prêtres de mérite bafoués et trainés dans la boue , assez de victimes de vos préjugés et de vos caprices ; assez de scandales par des enquêtes inutiles , imprudentes ou imprudemment confiées. Assez de faveurs , de coteries , d'intrigues ; assez de persécutions , même contre quelques prêtres ; assez.... Mais , je finis ; réfléchissez , il se trouvera une foule de gens pour vous consoler encore en vous flattant , mais il y a d'autres juges , c'est la conscience et l'opinion publique. Puissiez-vous vous justifier devant eux et plus encore devant celui qui voit tout , mais ce ne sera pas en vous faisant de nouvelles illusions.

« Je suis ,

« De Votre Grandeur ,

« Le plus soumis de vos Serviteurs ,

« UN CATHOLIQUE. »

Le curé qui avait eu le tort de ne pas signer une si juste et si honnête réclamation, vient d'être dénoncé à l'évêque, et il a tout avoué, mais en se donnant le *second tort* de faire amende honorable contre sa pensée intérieure. Hideux gouvernement, dit un historien, puisque les citoyens n'y songeaient plus qu'à se repentir de leurs vertus !

Et maintenant, de tout ceci quelle conclusion ?

A Dieu ne plaise que j'estime M. Chamon responsable de toutes les choses qui se passent autour de lui ou sous son nom, et de toutes celles qu'il fait lui-même ! Des façons cavalières peuvent s'allier parfaitement avec de la bonté ; les exigences de la veuve Burter et de sa famille demandent examen ; on ne saurait nombrer les exagérations dont est capable la faiblesse. Le vice de l'administration de Saint-Claude consiste dans la qualité des personnes qui environnent M. Chamon, et dans la nature même des choses.

Quand je dis *la nature des choses*, j'entends flétrir le régime qui est généralement en vigueur, et signaler l'absence des officialités ainsi que de leurs conséquences.

Mais, en tous cas, M. Chamon a-t-il la taille d'un évêque ? non ; et la pire des conditions pour l'homme, c'est une vocation manquée ; s'il s'élève, par suite de cette vocation manquée, jusqu'à régner de façon plus ou moins restreinte, c'est une calamité publique.

10 Octobre 1843.

Nos lectures biographiques ayant été interrompues pendant un mois, je vous dois, cher Lecteur, des explications et des excuses. M. Michelet en est cause, et M. Quinet aussi. Ces deux professeurs avaient fait des leçons et publié un livre contre les Jésuites, et personne ne leur avait répondu. Je m'expliquai d'abord ce silence par la médiocrité même des leçons et du livre; les hommes de science et d'action n'ont pas de temps à perdre pour de

pareilles misères ; c'est beaucoup trop déjà que des imprimeurs complaisants y daignent user leur patience et leurs presses. D'ailleurs, sur le sujet des Jésuites, les documents ne manquent pas en sens contradictoires ; ils forment une collection de sept à huit cents volumes à peu près, tous étincelants d'esprit, de logique et de style, chefs-d'œuvre pour la plupart des meilleurs écrivains que la France ait jamais eus. Que nous veulent MM. Michélet et Quinet ? D'où viennent-ils ? S'ils n'ont rien à dire de nouveau, il convenait bien, ce me semble, de ne dire rien ; si, comme ils l'ont prétendu, il était nécessaire de repousser les excès d'autrefois qui se renouvellent sous nos yeux, en ce cas, pourquoi ne pas reproduire littéralement les oppositions d'autrefois, et rééditer, par exemple, Pascal et La Chalotais, plutôt que de s'éditer soi-même si insolemment et si niaisement. Sur ces considérations, je comprenais donc et je trouvais fort naturelle la réserve de ceux qui d'un mot auraient pulvérisé sans peine ces deux pitoyables criards.

Mais, pour des raisons que l'on devine, à force de grosses annonces et de réclames de journaux, le livre de MM. Michelet et Quinet fit quelque bruit et se vendit bien. Il devint de mode dans les estaminets et autres lieux, de le déclarer vigoureux et irréfutable; un rédacteur du *National*, homme de conscience, de talent et d'esprit, s'oublia jusqu'à dire que ce livre était *supérieur aux Provinciales*; d'autres journaux tout aussi bien écrits d'ordinaire que le *National*, le *Journal des Débats*, le *Courrier Français*, le *Constitutionnel*, etc., etc., préconisaient comme monument littéraire cet insipide et honteux radotage. Égaré par tels guides, le public pouvait s'abuser de plus en plus.

Alors, et sans que je puisse me rendre compte d'une telle préférence, un examen me fut demandé.

Je dus me récuser par le motif que beaucoup d'écrivains d'une habileté reconnue et d'une grande renommée(1), s'acquitteraient mieux de

(1) On dit que M. Fayet prépare un ouvrage sur la question de la liberté d'enseignement, et M. Affre un nouveau

cette mission. Mais un autre motif me fit prendre la plume : je laissai aux plus forts de plus grandes choses ; j'économisai leur temps ; une massue n'était pas nécessaire dans la circonstance , et ma conviction est que c'était bien assez de ma faiblesse pour coucher à terre des Goliath comme MM. Michelet et Quinet.

Ainsi , j'ai été forcé de suspendre pendant quelques jours la biographie du Clergé , pour écrire le livre que publie M. Appert , sous ce titre : *les Jésuites*.

Le 25 Octobre 1843.

Le Solitaire.

volumesur je ne sais quel article de la Déclaration de 1682. On ajoute que l'ouvrage a été *commandé* par le gouvernement à M. Fayet, je regarde cela comme une calomnie. — Quant à M. Affre, qu'il songe à ce que c'est qu'une Église schismatique, et qu'il prenne garde à lui-même. On a tiré d'étranges horoscopes.

Biographie du Clergé Contemporain.



MI. DIE FRIEDLICHEN,

M. L'ABBÉ DE FÉLETZ,

ANCIEN RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS.

C'est la justesse dans l'esprit, comme c'est la justice dans la vie, qui fait l'homme et tout l'homme.

M. DE BOULOGNE, *Disc. sur la décad. de l'éloq. en France.*

En ce temps-là, Geoffroy régnait dans le *Journal de l'Empire*. La littérature gisait à ses pieds et les baisait avec amour, ou n'osait qu'à peine les mordre, l'esclave ! Les écrivains les plus renommés sentaient le besoin d'avoir un tel ami et le tutoyaient ; parmi les débutants, c'était à qui séduirait son domestique pour obtenir une entrée demi-furtive ; il avait ses grands et ses petits levers. Un jour de première représentation, le public se préoccupait constamment de trois choses : *Où est la stalle de Geoffroy ?* puis : *Talma doit jouer ;* puis : *voyons cette pièce ;* et même, le lendemain, Talma souffletait Geoffroy, ce qu'il n'eût pas daigné faire à tout autre ; et Napoléon marchait en personne à la défense de son tragédien contre un feuilleton.

Geoffroy avait ses aides-de-camp comme celui-ci, et comme M. Jules Janin.

Sauf l'énorme différence du talent, son Philarète Charles était Dussault, M. de Féletz fut son Alloury ; que signifie ce mot *Alloury* ?

M. Alloury est un monsieur, je pense, qui *rend compte* dans le journal désigné ci-dessus des ouvrages *spécialement* littéraires. Ce monsieur n'écrit pas, à proprement dire ; il rhabille. Propriétaire d'une friperie bibliographique dont il a eu la patience et le temps (on le dit vieux) de supputer le meau, sur un sujet quelconque il étend un coupon rassorti d'avance, et voilà le sujet costumé, vous êtes servi ; ou bien encore, à l'instar de M. Porret, M. Alloury tient médaillons, culs-de-lampe, etc., etc., en tous genres, et les vend tout faits pour la plus grande commodité des entrepreneurs d'*Illustrations*. Certains ont comparé son style, s'il en a, au murmure harmonieux d'un robinet d'eau tiède, et ses idées à rien ; c'est juste. M. Jules Janin pouvait se passer d'un pareil contraste.

Toutefois, à quelques égards, je maintiens ma comparaison : M. de Féletz était l'Alloury de Geoffroy. M. de Féletz a plus d'esprit sans doute, plus de connaissances réelles, un système mieux établi de langage, un jugement supérieur, moins de ce qui

fait qu'un homme de sens repousse une feuille avec dégoût et scande amèrement ce prodigieux vers :

Tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux.

Mais il lui manque la condition principale et absolue de toute vitalité : l'invention ; il résume à lui seul cette indigente période qu'on est convenu d'appeler la littérature impériale, et qui consiste en ceci : prendre pour type unique du beau la qualité dominante chez les génies d'une époque, à l'exclusion des autres qualités également indispensables, et même de quelques défauts qui ne le sont pas moins.

Ainsi, Bourdaloue, Boileau et Rollin se font remarquer, l'un par la haute tempérance de l'imagination et des couleurs, l'autre par la sèche austérité du précepte, le dernier par une majestueuse et naïve placidité d'observation. Fallait-il conséquemment décrire autour de l'intelligence humaine un cercle de Popilius et vouer au mépris toute œuvre conçue plus ou moins en dehors de ces conditions ? Les événements et le travail des âges qui modifient de mille et mille manières les besoins, les désirs, les rapports, l'état des sociétés et des individus, subiraient-ils donc, à cet égard seulement, je ne sais quelle inflexible loi d'uniformité ? Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en fait la remarque. Virgile n'était pas et ne pouvait pas être une copie d'Homère, ni

celui-ci de Moÿse ; Cicéron parle autrement que Démothènes et Bossuet ; s'ils se suivaient, sur les cîmes où nous les voyons, ils ne seraient pas de même taille ; établissez une dépendance, et le modèle, puisque telle est la nature de toute rivalité, doit rejeter nécessairement en seconde ligne ceux qui émanent de lui. La postérité n'a pas consacré un nom qui ne fût exclusivement, ou à peu près, original.

M. de Féletz prend en pitié les critiques de nos *Revues*, et je partage ses sentiments, lorsqu'il m'arrive de songer aux ténébreuses gasconades qu'ils nous débitent depuis une dizaine d'années ; je cite la meilleure : Le siècle de Louis XIV, suivant eux, n'est qu'une traduction mot-à-mot des siècles d'Auguste et de Périclès ; de telle sorte que Racine est pris de Sophocle, Corneille d'Eschyle, La Bruyère de Théophraste, et Molière de Plaute ou d'Aristophane, au daguerréotype. Puis-je discuter cette question misérable ? Du reste, les raisons qu'ils en ont données sont énormément curieuses : c'est qu'à chacune des époques représentées par ces diverses figures, l'art procède et se développe dans l'ensemble de ses opérations conformément à un principe identique, invariable ; ce qui revient à dire que Mansard, pour n'avoir pas bâti son château de Versailles la tête en bas, sans dessin linéaire, ni

pierres, ni ciment, ou sur la pointe d'un canif, ne fut vis-à-vis de Vitruve qu'un infâme plagiaire. Oui, la littérature obéit successivement et toujours à des règles générales ; elle a sa sphère qu'elle ne peut franchir à moins de s'égarer et de se perdre, ses moyens prosodiques, si j'ose m'exprimer ainsi, qui sont comptés et définis, son essence constitutive ; et c'est en méconnaissant cette vérité que plusieurs ont commis tant de forfaits romantiques. Mais l'ordre n'exclut pas la liberté ; l'immuable soleil combine à l'infini ses phénomènes de chaleur, de lumière et de production ; toutes les variétés imaginables, lorsqu'elle ne deviennent point par l'excès de monstrueuses aberrations, ne sont que des jeux de l'unité. Entre ces limites, il y a de l'espace où se mouvoir largement ; ces éléments, l'esprit peut en user selon sa puissance, et ses sages fantaisies : avec ces matériaux et cette formule despotique, qui défend à l'architecte de produire des effets inouis ? sur cette légère toile où se promène son aiguille industrieuse, sur cette toile commune et dont elle ne saurait dépasser les bords sans piquer le vide, quel dessin charmant va broder la jeune fille ? ses compagnes diront : *elle l'a deviné !* Or, l'architecte et la jeune fille, ce sont les grands écrivains du siècle de Louis XIV et de tous les siècles. Ceux

qui allèguent des imitations partielles, des vers ou des phrases reproduites çà et là, l'emploi figuratif des noms et des évènements anciens pour peindre les mœurs contemporaines, et l'inévitable *je ne sais quoi* qui respire la manière d'autrui, ceux-là sont encore moins dignes de réfutation que les premiers; un seul mot suffira pour nous en convaincre : qu'ils indiquent, qu'ils supposent même une littérature où les choses ne se passeraient pas nécessairement ainsi.

En présence de ces audacieuses balivernes, M. de Féletz a reculé trop loin, ou, si l'on veut, il s'est fermé : c'est le malheur des natures délicates et de la Sensitive. J'aime encore mieux dire que, pour ne pas mourir d'indigestion, il est mort de faim. Le frénétique enthousiasme des gens qui exagéraient les coups d'éclat littéraires sans tenir compte du reste, fut cause qu'il adopta le reste au détriment des coups d'éclat ; ceux-ci voyaient avec épouvante les timides tendances de l'esprit Voltairien, et c'est par suite de ces appréhensions obstinées en sens contraire, que naquirent et se propagèrent les deux écoles. Alors M. de Féletz perdit de vue les réflexions qui précèdent, si naturelles et simples qu'elles fussent ; la chaleur devint pour lui de l'emphase, l'élégance de l'afféterie, la profondeur de

l'obscurité, toute tentative pour importer dans le vocabulaire un terme désirable, une sacrilège innovation. Point d'écrit qui ne dût avoir au juste la longueur et la largeur d'un vers de l'*Art poétique* ; *jamais on n'a parlé ainsi* : voilà sans plus ni moins de contrôle un objet d'anathème. Laissez-lui faire le premier pas, il en aura bientôt fait quatre : les écrivains foudroyés citaient, à l'appui de leur cause, plusieurs passages de Bossuet, de Massillon, de Corneille, de Montesquieu, n'importe : « *Quandòque bonus dormitat Homerus*, répondait le critique ; il y a du mauvais goût dans Bossuet ; Massillon n'est pas pur de clinquant ; la langue n'était pas faite quand Corneille écrivait ; la phrase de Montesquieu pourrait être plus nette. » De là, M. de Féletz arrivait tout coulamment à citer, comme types immortels du beau, M. Jay, M. Arnaud, et surtout le *Sylla* de M. de Jouy.

On ne saurait croire tout l'esprit dont une bêtise est susceptible ; de même une erreur : M. de Féletz l'a bien prouvé.

Du reste, « ses articles signés A se distinguent, dit la *Biographie des hommes du jour*, par une instruction profonde, par la pureté du style et par un excellent ton de plaisanterie. Ils lui suscitèrent des inimitiés nombreuses ; mais, comme se

censures étaient rarement passionnées et toujours assaisonnées d'une rare urbanité, il laissait peu de prise à ses adversaires qui, même dans leurs réclamations, l'ont toujours traité avec un certain ménagement. »

Sans abandonner la rédaction du *Journal de l'Empire*, M. de Féletz écrivit de 1809 à 1810 dans le *Mercur*. Sa méthode était la même; il n'eut pas le même succès; ce capricieux public n'en fait jamais d'autres : une fois ses habitudes prises, malheur à qui le dérange; il achète le talent comme du sel et du poivre : que l'épicier change de numéro, la pratique est perdue; et maintenant faisons cas de la gloire !

A cette même date de 1809, M. de Féletz eut quelque chose de plus positif : Napoléon le nomma conservateur de la Bibliothèque Mazarine, où il est encore (1).

Bientôt (1812) il devint membre de la commission des livres classiques de l'Université; M. de Fontanes l'estimait particulièrement.

En 1820, il fut appelé aux fonctions d'inspecteur des études de l'Académie de Paris.

(1) Carnot, qui le soupçonnait d'avoir déprécié son fameux mémoire, le priva de cette place durant les Cent-jours, mais Louis XVIII la lui rendit.

Enfin, le 17 avril 1827, il s'asseyait à la place de Villar, parmi les quarante.

Conservateur et inspecteur, on a bien voulu le trouver supportable ; cette magnanimité me touche. Mais quels étaient ses titres pour entrer à l'Académie ? ceux de M. Frayssinous, a-t-on répondu, et de tant d'autres, c'est-à-dire ses opinions politiques. Je n'admets pas cette raison. M. de Feletz ne fut jamais autre chose qu'un homme de lettres. Ses prétentions à la qualité de *comte de Lyon*, son antipathie bien manifeste pour les incartades populaires, ses constants refus d'adhérer à la Constitution civile et de prêter quelque serment que ce fût dans le sens de cette constitution, l'honneur qui lui échut conséquemment de figurer sur plusieurs listes de proscrits, de subir une captivité cruelle et de n'éviter que par hasard le *triangle égalitaire*, toutes ces choses ne constituent pas l'homme politique ; c'étaient d'une part des faiblesses comme nous en avons tous, bien qu'en face du soleil il nous plaise de dire le contraire ; d'autre part, la révolution ne fit pas tant de frais d'amabilité à l'endroit des aristocrates et des prêtres qu'on doive s'étonner de voir leur peu d'empressement auprès d'elle.

Sans méconnaître le bien qu'elle avait produit, M. de Féletz pouvait-il oublier qu'elle avait fait

beaucoup de mal ? Il usa de représailles singulièrement anodines ; lorsqu'elle eut succombé sous le poids de ses propres excès, il s'abstint de jeter des fleurs sur sa tombe, il détourna tout simplement la tête. La Constitution civile ne sort pas du domaine des matières religieuses ; royaliste, républicain, girondin, montagnard, sous quelque drapeau qu'il fût engagé, un prêtre pouvait rester fidèle aux différentes convictions que représentent ces termes et la répudier comme attentatoire aux droits les plus sacrés de l'Église. S'il était impossible de consacrer sans elle un système ou un autre de gouvernement, voilà une question dont se préoccupaient les hommes politiques ; les autres méritaient au moins qu'on leur permit de se récuser et de traiter franchement l'affaire avec leur conscience ; M. de Féletz prit la permission, et c'est uniquement pour le punir de s'être encore une fois abstenu que la justice d'alors le mit à l'épreuve.

Telle fut sa conduite à travers l'inextricable cohue de régimes qui nous a passé sur les épaules depuis soixante ans : il s'est abstenu. Il a plaidé la cause des Romains et des Grecs, mais à l'innocente manière de Perrault et de Pradon ; il appartient exclusivement à la famille de ces derniers et de La Harpe, et de tous les feuilletonnistes véritables. Voilà ses

titres pour entrer à l'Académie française ; les voici ; sa collaboration mentionnée ci-dessus au *Journal de l'Empire et des Débats*, et dont vous avez sous les yeux le résultat infiniment compact : *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature* en 6 volumes (1) ; beaucoup d'articles répandus çà et là ; *Notice sur Fénelon et Réflexions* placée en tête du *Télémaque* de Tilliard (1810), et rééditée avec quelques changements dans les œuvres choisies de Fénelon que publia plus tard Delestre Boulaye ; *Notes* sur le huitième chant de *l'imagination* (1816).

La note suivante, tirée des *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, contient des réflexions curieuses sur l'Académie.

Ces réflexions sont d'un anonyme que plusieurs personnes soupçonnent être le duc de Saint-Simon.

« L'Académie française se perdit peu à peu par
« sa vanité et par sa complaisance. Elle serait de-
« meurée en lustre, si elle s'en était tenue à son
« institution.

« La complaisance commença à la gâter.

« Des personnes, puissantes par leur élévation
« ou par leur crédit, protégèrent des sujets qui ne

(1) En 1828, édité par M. Amar.

« pouvaient lui être utiles, et conséquemment ne
« pouvaient lui faire honneur.

« Ces protections s'étendirent après jusque sur
« leurs domestiques par orgueil; et ces domestiques,
« qui n'avoient souvent pas d'autre mérite littéraire,
« furent admis.

« De là cela se tourna en espèce de droit que
« l'usage autorisa, et qui remplit étrangement l'Académie.

« Pour essayer de se relever au moins par la
« qualité de ses membres, elle élut des gens considérables, mais qui ne l'étoient que par leur
« naissance ou leurs emplois, sans lesquels les lettres
« ne les auroient jamais admis dans une société littéraire; et ces personnes eurent la petitesse de
« s'imaginer que la qualité d'académicien les rendoit académiques.

« De l'un à l'autre, cette mode s'introduisit, et
« l'Académie s'en applaudit par la vanité de faire
« subir à ces hommes distingués une égalité littéraire.

« Tel qui eût été à peine assis chez un autre, se
« croyoit quelque chose de grand par ce mélange,
« et ne sentoit pas que cette distinction intérieure
« et momentanée ne différoit guère de celle des
« rois de théâtre et des héros d'opéra.

« Tant que l'académie n'a été ouverte qu'à des
« prélats et à des magistrats en petit nombre , dis-
« tingués en effet par les lettres , et à des gens de
« qualité, même de dignité, s'il s'en trouvoit de tels,
« elle leur a donné et en a reçu un éclat récipro-
« que ; mais depuis que, par mode et par succes-
« sion de temps, les grandes places, et celles de
« domestiques, sans autres titres, s'y sont réunies,
« les lettres sont tombées dans le néant par le très-
« petit nombre de gens de lettres qui y ont eu place,
« et qui se sont découragés par les confrères qui
« leur ont été donnés, parfaitement inutiles aux let-
« tres, et bons seulement à y cabaler des élections.

« On admirera la fatuité de plusieurs gens con-
« sidérables qui s'y laissèrent entraîner, et celle de
« l'Académie à les élire. » (*Note sur l'élection du*
maréchal de Villars, 17 mai 1714, dans les Nou-
veaux Mémoires de Dangeau, avec des Notes d'un
courtisan, publiés par P. E. Lemontey, Paris,
1818, in-8, page 253.

L'Académie est et fut toujours, qui le conteste ?
un réceptacle de petits écrivassiers intrigants et
d'intrus. La dernière condition pour s'y faire ac-
cueillir, c'est d'avoir du génie ; Molière n'y mit
pas le pied, Rousseau non plus : M. de La Mennais
et Béranger n'en veulent point. On y vient par

le chemin de la députation, des grades de garde nationale et des trônes, j'entends dire par des poignées de main données à l'avance, ou, si vous souffrez une expression triviale, par le moyen d'un crédit temporairement ouvert chez le marchand de vins du coin pour tout buveur à discrétion. Ce que j'avance est vrai ; mais il y a mélange : par hasard le mérite se trouve poussé quelquefois au fauteuil, il n'est pas que le génie lui-même n'y parvienne. A côté de monsieur *** , de monsieur ***** et de monsieur ***** s'élèvent Chateaubriand, Lamartine, Dupin, Thiers, Salvandy, Guizot, Mignet, Casimir Delavigne et Scribe. Je demande si M. de Féletz avait qualité pour s'asseoir en pareille compagnie, et je réponds sans hésiter : oui, M. de Féletz est un légitime académicien.

Pour justifier cette réponse, il suffira probablement de prouver qu'il fut un des plus intelligents littérateurs de l'époque, si pauvre en littérature. Donc, montrez-moi un homme plus sérieusement versé dans la connaissance des anciens auteurs et qui possède mieux le sens de la littérature moderne. Quelques illusions du genre de celles que nous lui reprochions tout à l'heure ne détruisent pas un talent réel : une Vénus de Milo placée sur une guérite ne prendrait point pour ce seul fait l'aspect d'une

tête de Méduse ; on lui souhaiterait un piédestal plus analogue ; c'est tout. Ayant consacré à l'étude sa vie entière, M. de Féletz a fait fructifier pour le plaisir des esprits et la perfection du goût chaque minute de son travail, ou, si des préoccupations regrettables gênèrent parfois son essor, du moins fut-il toujours spirituel et consciencieux alors même qu'il n'avait pas raison. Il écrit avec aisance, et naturellement, comme il est fort difficile d'écrire. Point de charlatanisme : les autorités sont définies, les citations justifiées à souhait. En lisant ses articles, ce qu'on éprouve, ce n'est pas une émotion violente, un chatouillement douloureux et suave tout à la fois, ce jet continu de vagues et contondantes voluptés que procure un emplâtre d'acétate de morphine placée sur les tempes ; on les recherche parce qu'on les goûte, et on les aime d'autant plus qu'une réflexion mûre en fait mieux apprécier la valeur ; ils causent du plaisir et ne donnent point de volupté ; ils sont bons à lire une seconde fois.

M. Fabry le savait bien, puisqu'il en mit un grand nombre dans son excellent *Spectateur* ; le public était assez de cet avis, et les *Mélanges* n'ont pas fourni le moindre cornet aux *bureaux de tabac* de la capitale. — On sonne à ma porte ; j'y vais ! c'est mon déjeuner : j'ai deux œufs à la coque et du beurre.

le beurre investi d'un chiffon de papier. J'ouvre et je vois :

« Nos très-chers Frères,

« Adorez avec nous les desseins d'une Providence vraiment paternelle QUI, en nous enlevant un pontife si digne de tous nos regrets (1), a daigné, pour le remplacer, faire choix d'un prélat DONT la réputation bien méritée commande notre confiance, et nous est un sûr garant des succès QUE ne manquera pas d'avoir l'auguste ministère qu'il doit bientôt exercer parmi nous.

« Monseigneur Fayet, élu évêque d'Orléans, sera prochainement SACRÉ EN CETTE QUALITÉ, et nous donne avis, par sa lettre du 10 de ce mois, qu'il va entrer en retraite le 12 au soir, pour se préparer à sa CONSÉCRATION, dont le jour n'est pas encore fixé. Sa Grandeur nous prie, en conséquence, de la recommander instamment à vos prières, pour obtenir les grâces qui lui sont nécessaires dans ces circonstances si redoutables où l'a placé la divine providence (CE SONT CES EXPRESSIONS) (2).

« Que je sois, ajoute-t-il, un saint évêque détaché
« de tout et de moi-même, constamment sacrifié

(1) M. Morlot.

(2) C'est, à l'égard d'un écrivain comme M. Fayet, une diffamation grammaticale et un mensonge.

« aux devoirs que je viens remplir ; un homme
« d'oraison, qui ne fonde ses succès que sur la grâce
« et la miséricorde de Dieu, sans autre vue que
« celle de se sauver en sauvant les autres. »

« Exposez, N. T. C. F., exposez à Dieu des vœux
si pures, *des intentions* vraiment dignes d'un évê-
que : sollicitez au saint autel, prêtres du Seigneur,
et vous, simples fidèles, demandez dans vos prières
l'accomplissement de ces vœux que forme *dans la*
simplicité d'une foi vive LE CŒUR DU GUIDE qui
nous est destiné. Tous ceux qui font partie d'un
vaisseau sont si intéressés à trouver, *dans le pilote*
qui en a la direction, les talents, la prudence à
l'aide DESQUELS il puisse éviter les dangers DU PER-
FIDE ÉLÉMENT, *et aborder heureusement enfin* à
SA destination (1). Les qualités réunies en un seul
font la sécurité de tous (2). Nous ne saurions donc
demander avec trop d'instances au Père des lumiè-
res, au souverain dispensateur des dons spirituels,
toutes les grâces *que réclame le prélat qui*, à travers
tant d'écueils, tant de dangers *auxquels* elles sont
exposées pendant leur passage en ce monde, sera
chargé de conduire un si grand nombre d'âmes au

(1) Ici le correcteur oublie un point d'exclamation.

(2) Ceci est très clair.

port du salut éternel (1).

A ces causes, etc., etc.

Donné à Orléans, sous le sceau du chapitre, le siège vacant, notre seing et le contreseing du secrétaire général de l'évêché, le 11 février 1843.

DUBOIS, EGRAZ, BENECH,

Vicaires généraux capitulaires.

Par mandement,

RICHARD, chanoine, secrétaire général.

Nous oublions M. de Féletz. La notice sur *Fénélon* me paraît être un des meilleurs morceaux qui soit sorti de sa plume ; je n'ai plus désormais

(1) Rien de plus significatif, de plus flatteur, et surtout de plus neuf. Il me souvient à ce propos d'une anecdote : M. Arnaud, évêque d'Angers, faisait sa première visite pastorale ; un bon curé du Lion ne trouvant rien de mieux, choisit pour le complimenter à la porte de son église, le morceau suivant :

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char, etc., etc.

Sans se déconcerter, le pontife écouta jusqu'à la fin cette tirade peu connue, et quand le brave homme eut fini : *Rome*, dit M. Arnaud, du même cœur et avec la même impassibilité :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment,
Rome, etc., etc.

Le curé du Lion jugea la réponse fort belle.

J'attends le premier mandement de M. Fayet, s'il m'arrive, pour savoir s'il a répondu : *Rome*, etc., etc. En attendant, j'aime mieux le curé du Lion que MM. les capitulaires d'Orléans. (2 mars 1843.)

de meilleur modèle à suivre, sinon Plutarque et Brantôme. Peu lui importe les opinions accréditées, il soumet au niveau de l'inexorable équité ce génie si mal expliqué jusqu'à présent ; il confesse avec Saint-Simon, Faydit lui-même et plusieurs autres, si exagérés qu'ils soient dans leurs satires, des faiblesses méconnues ; et dût-il avancer que le doux cygne de Cambrai ne fut pas exempt de certaines petites ambitions, déplorer son éducation sulpicienne, ou rester indécis en présence de l'amende honorable qu'on a si fort préconisée, j'applaudirais à cette franchise. L'abbé de Longuerue, si avisé d'ordinaire, s'est oublié pourtant lorsqu'il a dit : « Ce pauvre Monsieur de Cambray ne
« savait rien en théologie et n'avait lu que des
« Vies de sainte Marie d'Oignies, de sainte Catherine de Sienne, les ouvrages du bienheureux Jean
« de la Croix, où il avait puisé toute cette belle
« mysticité..., son grand et unique maître avait été
« M. Tronson, et le séminaire de Saint-Sulpice sa
« seule école, toujours en théologie, bien entendu. »
Ce n'est assurément pas à cette école qu'il puisa le secret de son prodigieux style.

Je citerais bien encore Saint-Simon, mais le sujet n'est pas là.

On a observé qu'après lecture faite du bref qui

le condamnait, Fénelon n'écrivit rien pour combattre les erreurs du livre *des Maximes des Saints*; et M. Baronnat n'est pas complètement satisfait de l'admirable mais unique lettre qu'il publia sur ce sujet. Fénelon soutint toujours, soit ouvertement, soit à voix basse, que Bossuet prêchait pour le jansénisme, et, dit Marmontel, *nul n'en ignore la cause*.

Quant à sa nature littéraire et à l'inimitable économie de ses œuvres, si finies dans le détail, si merveilleuses dans l'ensemble, M. de Féletz nous trace un tableau de main de maître; et il s'inspire tellement de son sujet qu'en l'écoutant l'oreille se prête à de charmantes illusions; c'est comme un écho de Fénelon lui-même.

Le plus juste éloge qu'on puisse faire de cette notice est de dire qu'elle résume avantageusement l'ouvrage du cardinal de Bausset, en élaguant des superfluités de plus d'un genre et en suppléant par des aperçus fort ingénieux et nouveaux à quelques lacunes évidentes.

Les *Notes sur l'Imagination* me paraissent moins remarquables. M. de Féletz était l'ami de l'auteur, et parmi les nombreux fléaux qu'engendrent les amis, je place en première ligne le tort qu'ils font

à l'indépendance. Il fallait autre chose pour mériter l'Académie.

Comme nous venons de le voir, M. de Féletz avait cette autre chose ; à ceux qui demandaient ses titres, je les ai donnés ; je vais faire voir maintenant qu'il justifia aussi bien que possible le choix de ses collègues.

Son discours de réception fut une profession de foi. Les réflexions qui ouvrent cette biographie la combattent et, si je ne me trompe, la détruisent. Pour le reste, il n'eut pas moins d'esprit et d'habileté qu'à l'ordinaire.

Le 22 mai 1828, lorsque Lebrun vint prendre la place de François de Neufchateau, M. de Féletz fut chargé de lui répondre. Il distingua dans l'ancien directeur deux hommes, le littérateur et le philanthrope. Le littérateur eut sa part d'éloges, c'est la mode, mais sans aucune réserve, ce qui était possible et facile avec toutes les ingénieuses ressources de l'orateur. En ce genre d'adresse, M. Victor Hugo sait tout ce que vaut M. de Salvandy. Lebrun était un singulier classique, un romantico-classique, une espèce d'hermaphrodite littéraire ; aucun sexe, c'est-à-dire aucune école ne l'eût avoué positivement ; il était encore moins, ou plus, ou tout ce qu'on voudra ; définissez-le. Il ne

procédait de rien, rien n'a procédé de lui, et il n'était point original. Dans le chaos où je m'embarasse, M. de Féletz eût trouvé de ravissantes choses à dire : il a loué !

Il a encore loué le philanthrope ; et de M. de Féletz une telle condescendance m'étonne, elle me scandalise. Serait-ce qu'alors on pratiquait la philanthropie autrement que de nos jours ? La voici telle que nous l'avons faite : toute société de cette nature, ou à peu près, se forme sur un pied commercial. Les membres sont des gens de négoce, ayant pour chef un pair de France ou un député ; de tout ceci la raison paraît claire : à part la question d'amour propre, des pairs de France font chérir forcément et rendent invulnérable dans leur personne le corps dont ils font partie ; il arrive même que le gouvernement les embauche pour cette fin ; ils ont un caractère quasi officiel. Plus personnel, le député songe à répandre son nom ; et lors d'une reconstitution de chambre, il ne manquera point d'alléguer comme un titre de réélection la présidence dont il s'agit. D'ailleurs, l'un et l'autre sont nécessaires pour donner à l'entreprise un caractère imposant. Le but avoué de ces réunions est le soulagement de l'indigence ; or, que faut-il à l'indigence ? du pain, de la viande, des vêtements, des souliers, des logements, une

certaine instruction, du travail ; c'est pourquoi les philanthropes seront un boulanger, un boucher, un tailleur, un cordonnier, un propriétaire, un maître d'école et autres pareils : je fais un exemple ; chacun, pour sa *spécialité*, deviendra naturellement le fournisseur du lieu ; sachez bien que les aumônes viennent d'ailleurs ; les membres sont uniquement chargés de les recevoir et d'en déterminer l'emploi ; ils ne donnent rien ; ils se font les canaux de la bienfaisance publique ; ils se paient eux-mêmes ; ne jugeant pas que les moyens d'industrie fussent assez multipliés, ils vont plus loin, etc., etc., mais je vais trop loin moi-même, et trêve de digressions.

Au nom de l'Académie, M. de Féletz parle sur la tombe de François de Neufchateau. Le 11 janvier 1828, il rend les mêmes devoirs au baron Fourier ; le 12 avril 1830, il harangue le roi Charles X, et quelque temps après le roi de Naples, père de madame la duchesse de Berry, toujours au nom de ses collègues.

Et maintenant que j'ai fait l'histoire des ouvrages de M. de Féletz avec celle de ses dignités et de ses emplois, je vais faire celle de sa vie.

Charles-Marie-Dorimond de Féletz est né le 3 janvier 1767 aux environs de Brives-la-Gaillarde, ce qui me rappelle M. Laroque, bon souvenir, très

aimé souvenir ! et le cardinal Dubois, ce mauvais drôle ! J'ai à raconter de fort belles choses sur M. La-roque ; l'occasion s'offrira.

M. de Féletz avait un frère , le comte de Féletz , né le 10 novembre 1769, au château de Gumond , près de l'Arche , et qui vient de mourir à Périgueux.

M. de Féletz fut destiné ou se destina dès l'âge le plus tendre au sacerdoce. C'est une phrase bonne à tout.

Il fit ses études au collège de Sainte-Barbe (1), et durant trois années y fut maître de conférences, de philosophie et de théologie.

Il s'engagea aussitôt que possible dans les saints ordres.

La révolution, sans altérer en aucune manière la pureté de ses croyances, l'éloigna des fonctions ecclésiastiques. Il est à croire que ses goûts le portaient vers l'enseignement ; n'ayant pu suivre cette carrière de choix, il attendit des jours meilleurs ; ces jours venus, il jugea convenable de rester libre, et même de mettre bas la soutane. De là, des cris : *c'est un apostat*.

Le clergé n'a point de bonnes colères , il faut l'a-

(1) A Paris.

vouer ; ses haines non plus ne sont guère honnêtes ; lui que Dieu préposa pour devenir l'exemple des fidèles, *exemplum esto fidelium*, il se fait en ceci leur opprobre, *opprobrium factus sum* ; le sel de la terre s'est changé en un poison subtil et mortel. Ceux qui le persécutent visiblement, il les délaisse pour les maudire à voix basse, lorsqu'il devrait marcher contre eux l'arme au bras, les forcer par l'évidence de la logique et des mœurs au respect, et les convertir ; les sceptiques ou indifférents, c'est-à-dire ceux qui, par défaut de jugement ou par le malheur d'une position fausse, se laissent balloter entre eux et leurs ennemis, il les flétrit incontinent et les abandonne de même au hasard de leur sens ; s'il a des amis clairvoyants et loyaux qui lui indiquent une voie perdue où il s'engage, et signalent chez lui quelques défauts inhérents du reste à l'humaine concupiscence, pour harmonier sa vie dans l'unité de la vie parfaite, il use à les écraser toute l'énergie dont il est capable. Les flagrantes violations de la loi de Dieu, il s'en occupe à l'effet de fabriquer une somme quelconque de phrases sonores et d'effacer des orateurs rivaux ; les injures personnelles ou ce qu'il juge tel, voilà sa peine et l'objet d'une indignation sans seconde. A ce point de vue, les faiblesses sont des crimes ; les actions les

plus indifférentes, moyennant interprétation, prennent le même caractère. Point de quartier ; où est la miséricorde ? je n'en sais rien ; et la conscience ? non plus. Que dis-je ? il s'accommode avec elle : supposer ce qui n'a point existé, c'est le premier pas et le seul qui coûte ; celui-là franchi, les autres se font tout seuls ; il n'est pas qu'on ne parvienne à s'étourdir ; on mêle à ses passions l'intérêt de Dieu ; quelque peine que Dieu ait à se mettre en cause, on l'y contraint ; bientôt même, s'imaginant agir de bonne foi, on feint de le défendre seul, et quels sont alors les arguments d'usage ? En vain cherchiez-vous dans le dictionnaire de l'Académie, ces termes ne s'y trouvent pas ; la pudeur s'en fût révoltée ; ce qui s'y trouve moins encore, c'est la manière et le ton ; je n'ose achever ma pensée... l'argot des bagnes pâlit, et ce farouche dévergondage de mots n'a rien qui égale la perfidie atroce des insinuations, des choses dites confidentiellement à l'oreille, des histoires envenimées à loisir, des dénonciations faites par un motif charitable, des infâmes bonhomies.

Cette façon d'agir à l'égard d'autrui, si du moins les prêtres l'épargnaient à leurs pareils ! Mais il est vrai de dire qu'un prêtre n'a pas en ce monde de plus cruel ennemi qu'un autre prêtre ; il y a des

exceptions sans doute pour ceci comme en tout ce qui vient d'être exposé ; j'ai le bonheur d'en connaître plusieurs ; eh mon Dieu, qu'elles sont rares ! Autant et mieux peut-être que personne , j'ai vu le clergé *dans son déshabillé*, et les révélations orales , écrites , m'ont fait souvent frémir. Ne vous récriez pas , Monseigneur ; une hideuse diffamation plane sur vous à l'heure qu'il est , et je puis nommer l'auteur de l'article communiqué à et *au journal des* Une notice de M. de Quélen parut , il y a trois ans : ordure jetée à la face d'un cadavre ! qui l'avait faite ? des prêtres ! Qui n'adore à deux genoux M. Affre , et combien il est rare d'en trouver qui , sous le manteau de la cheminée , et par des sous-entendus au moins , ne cherchent à ridiculiser sa personne et à neutraliser son administration ? Hélas ! quelle profondeur de misère ! Comment croirais-je que l'honneur de l'Eglise m'oblige au silence , et qu'il est bon de respecter cette lèpre rongeante , lorsqu'on peut *infailliblement* la guérir en la dévoilant *opportuné* , *importuné* ? Singulière délicatesse vraiment que celle-là : publier leurs calomnies et leurs médisances , c'est les calomnier , médire d'eux , et faire une chose abominable ! Ainsi , en frappant l'assassin , la justice commet un assassinat ; sophisme , encore

une fois, mensonge repoussant, abjecte hypocrisie ! Les pauvres gens du peuple, avec leur simplesse d'esprit, vous diront : *Il fait mauvais d'être mal vu d'un prêtre* ; cette parole sent l'enfer.

Il y a plusieurs causes d'un si triste phénomène : la jalousie ; et sur ce point, ma pensée est connue ; la malheureuse concupiscence qui étant gênée dans son expansion par le devoir et la nécessité des circonstances, engendre l'humeur, la noire morosité, le dépit, l'irritation sourde et toutes les honteuses passions de même espèce ; le désœuvrement, car s'il remplit avec ponctualité le ministère paroissial, le clergé ne donne guère à l'étude les heures souvent longues et nombreuses qui lui restent : le clergé n'aime pas la science ; il y a aussi l'habitude de poursuivre par état les vices de l'homme, de les épier, de les déjouer dans leurs plus infinies combinaisons, et cette perpétuelle préoccupation dégénère insensiblement en une défiance absolue ; la pensée tout entière se teint et s'imprègne des couleurs du sujet qui l'applique ; c'est encore l'histoire du héros de Cervantes ; tout devient *torts à redresser*, les moulins sont des vices. — Il y a des exceptions.

Pour revenir à M. de Féletz, quelle était donc son apostasie ? Fidèle autant que jamais à ses devoirs essentiels, il avait cependant cessé de dire la

messe, et même de porter l'habit clérical ; c'est en ce sens qu'il vivait, comme on dit, dans le monde, et qu'il y vit encore.

Examinons ces griefs.

A l'âge de vingt et un ans, dépourvu de toute expérience des choses profanes (1), poussé dès l'enfance la plus tendre et constamment par la vue des objets qui l'environnent, par des suggestions irrésistibles, par une politique de protecteurs ou de parenté, par ses instincts propres, vers le but fatal, un jeune homme prend des engagements éternels. J'admets les plus pures intentions ; il songe au bonheur d'une bonne petite paroisse de villageois à desservir ; il ambitionne les travaux et la gloire de la prédication ; quelle joie s'il obtenait une chaire de théologie ? Eh mon Dieu ! ne le dites pas, mais un évêché... c'est bien beau !

Tout-à-coup, survient une catastrophe : interdit, juste ou injuste, suspense, illusions détruites ; ses rêves s'évanouissent, son existence est brisée, il lui faut une condition nouvelle, il s'en fait une ; reste une question.

A quoi l'obligent ses vœux ?

A la continence.

(1) Inutile de dire en quel sens j'emploie ce mot.

Les autres engagements sont des promesses : *Pro-mittis fidem et obedientiam? promitto.*

Il est inutile d'ajouter que l'obéissance promise admet certaines réserves ; avant tout, il faut qu'elle soit praticable. *Deus impossibilia non jubet.* Il y a entre l'obligeant et celui qui s'oblige un contrat bilatéral. Si l'évêque interdit à son subordonné l'exercice officiel du ministère, et qu'au mépris des lois canoniques, il refuse de subvenir à ses frais d'existence, celui-ci répondra : « J'irai frapper à d'au-
« tres portes ; je vivrai de mon travail ; puisse dé-
« sormais ma position se concilier avec l'observa-
« tion de mes promesses ! Dans le cas contraire, je
« me crois libre. Vous reçûtes ma foi à la condition
« de me tenir la vôtre ; j'avais pris le sacerdoce
« avec toutes ses charges, mais avec tous ses béné-
« fices légitimes et probables, vous m'enlevez les
« bénéfices pour me laisser les charges ; la partie
« n'est plus égale ; encore une fois, violer votre en-
« gagement, c'était juridiquement et naturellement
« me dégager du mien. »

Supposons que l'évêque soit hors de cause, et que le subordonné, de son propre mouvement, fasse comme a fait M. de Féletz. Entré de fort bonne foi dans les ordres sacrés, il sent par la suite que les fonctions ecclésiastiques ne lui conviennent

point ; il prend conseil de gens désintéressés ; sans hésiter, il se retire ; c'est un droit ; c'est même un devoir. Mais à défaut de patrimoine, il lui faudra gagner son pain de chaque jour ; une carrière se présente : il s'attache à l'Université, il obtient un diplôme de médecin, il exploite une industrie, que sais-je ? il manie la truelle, il écrit. De calmes et sages réflexions lui font voir qu'une soutane serait plus compromise qu'honorée dans le milieu où il se jette forcément ; elle serait, qu'on me permette le mot, ridicule et impossible. Il agit en conséquence, et si vous l'appellez *apostat*, vous m'ennuyez.

En ce qui touche le bréviaire, je me tais ; peu d'hommes connaissent l'histoire et les motifs de son institution, les opinions des théologiens sur la nature de la loi qui oblige à le réciter, et jusqu'à quel point s'étend la compétence des directeurs de conscience pour accorder une exemption. Ici revient encore l'axiôme : *à l'impossible nul n'est tenu* ; mais il est rarement impossible de dire son bréviaire ; il faut dire son bréviaire.

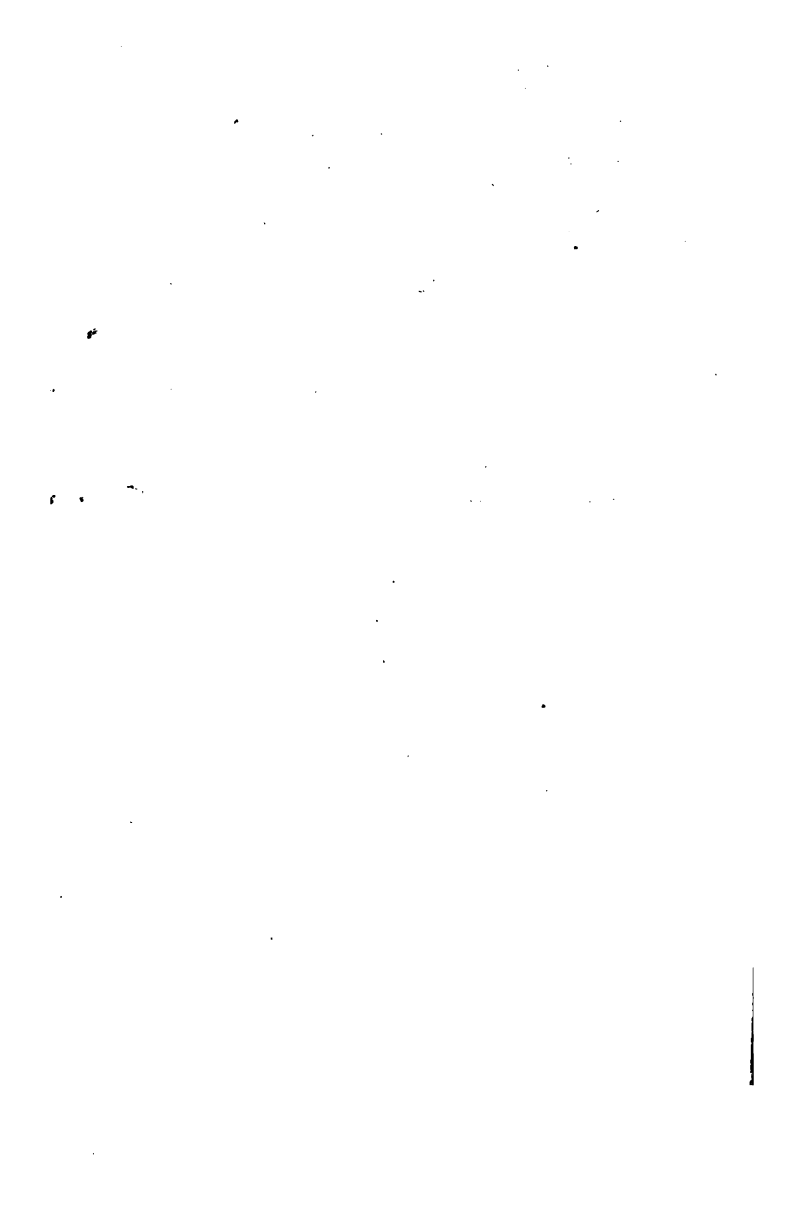
Seul, l'engagement de continence est un vœu, un vœu absolu, dont personne et rien au monde ne peut dispenser, sinon le Souverain Pontife, ainsi qu'il l'a fait pour le diacre Casimir, devenu roi de

Pologne , pour les prêtres français qui s'étaient mariés durant la révolution , etc., etc.

Ceci posé , je trouve M. de Féletz parfaitement en règle.

Il y a plus , M. de Féletz n'a pas déposé sans retour le costume ecclésiastique ; une seule fois , il est vrai , mais une fois du moins , on l'a vu jadis apparaître en soutanelle devant l'univers attentif : ce fut le 7 avril 1827 , jour de son entrée à l'Académie ; M. Frayssinous et M. de Quélen , ses amis , lui donnèrent l'accolade , comme l'aurait fait votre serviteur.

30 Octobre 1843.



Biographie du Clergé Contemporain.



M. TEIBAUT.

M. THIBAUT,

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Non habet amaritudinem conversatio
illius. Sap. 6-16.

Un des miracles de ce monde, c'est à coup sûr l'habitude universellement répandue de considérer la crosse comme un bâton de vieillesse, et, si j'ose me servir d'un tel mot, la mitre comme un bonnet de coton; c'est aussi une calamité.

Je veux dire que celui qui désire l'épiscopat, désire aujourd'hui une retraite d'invalides; nouvelle traduction du texte de saint Paul : *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.*

Et de fait, lorsqu'après toutes les intrigues, supplications et dîners possibles, M. l'abbé possède enfin l'objet de ses convoitises, qu'arrive-t-il?

D'abord, il proteste de son indignité, pour qu'on n'y croie pas ; il jure qu'en dépit des offres réitérées et des sévères injonctions du gouvernement, rien n'aurait pu vaincre ses résistances, si Dieu ne l'eût pris par l'oreille, comme faisait Apollon vis-à-vis du poète : *me vellit ad aurem*. Inutile d'ajouter que le public sait bien à quoi s'en tenir sur l'un et l'autre point.

Ayant posé le pied dans son palais, Monseigneur change de santé.

Hier encore, il trottait bravement sur ses deux pieds à travers les boues et les cohues de Paris, gagnant un appétit de collégien, et mangeant avec délices la fortune du pot ; désormais sa douce calèche a des cahots qui l'incommodent ; il digère difficilement une petite cuillerée de confitures ; et les médecins sont consultés sur la question de savoir s'il irait bien, sans danger de mort, de sa *bergère* à la cathédrale. La messe quotidienne, pour les mêmes raisons, ne lui convient plus. Cinq ou six courtisanes sont là qui observent ses mouvements, sa physionomie, et jusqu'à son souffle, y distinguent régulièrement de fâcheux symptômes ou des altérations inquiétantes au moins, dressent leur bulletin du matin et du soir, et prononcent que, n'ayant pas la force de parler, il doit se sévrer même des visites

de ses prêtres : c'est un peu le *Grégoire* imaginé par Du Cerceau.

Allez ici ou là, et informez-vous de l'évêque :
« *Il est indisposé.* » Huit fois sur dix, je vous promets cette réponse.

Voilà quatre-vingts évêchés à l'état d'infirmes.

Et, chose précieuse ! avant d'être un goût, cette comédie est une mode.

Donc, faut-il s'étonner du phénomène que nous signalions tout-à-l'heure ?

M. Thibault ne joue pas le rôle d'une Grandeur malade et d'une marmotte officielle dans le diocèse de Montpellier ; néanmoins, pour se soustraire entièrement à la destinée commune, les forces lui manquent, ou plutôt sa bonne volonté lui suffit à peine.

Je m'explique.

Gouverner et prêcher, rien de mieux, lorsqu'on le fait bien.

Mais dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre purement temporel, il n'y a qu'une manière raisonnable et juste de concevoir le gouvernement : obéir aux lois et en maintenir par voie distributive et exécutive l'observation fidèle, étroite, constante, plénière, absolue. Il y a aussi une Charte pour le peuple catholique, apostolique, romain : ce sont

les canons ; évêques ou prêtres, religieux ou simples fidèles, qui les viole est parjure, s'il se trompe volontairement et qu'il résiste ; qui s'en écarte , à quelque degré que ce soit, et même à son insu ou de bonne foi , mérite qu'on le reprenne et qu'on le somme de s'expliquer. Point d'autorité qui ne fléchisse devant celle-là.

Maintenant, je propose à M. Thibault plusieurs questions, pour savoir si, en acceptant le siège de Montpellier, il fit son examen de conscience, ainsi qu'il suit ; et telle est le canevas pur et simple sur lequel il me plaît de broder sa notice. J'y trouverai sans nul doute un moyen de varier mon sujet , et j'en ai grand besoin.

1° *Non est sacerdotio dignus qui non fuerit ordinatus invitatus ;* est-il vrai que ceci veuille dire : pour être évêque, il faut n'avoir pas voulu être évêque ; il faut avoir été forcé à être évêque ; et un évêque qui n'a pas été forcé de la sorte n'a pas été digne de l'épiscopat, c'a été un homme indigne de l'épiscopat ; ceux qui l'ont élevé à l'épiscopat y ont élevé un indigne ? (1)

2° Quel est l'évêque , le moindre des plus petits évêques, qui , aussitôt qu'il a la mitre sur sa petite

(1) *Er. de Cour*, tome I^{er}, p. 26.

tête, ne prononce hardiment ces paroles avec un retour d'admiration sur soi : *Je ne rends compte de ma puissance souveraine qu'à Dieu seul ?* (1)

3° Que sont des officiers choisis à peu près comme vous voyez qu'un joueur de flûtes choisit les siennes, afin de rendre tel son qu'il lui plaît ?

4° Expliquez ces mots de saint Bernard : *Pasce prece, pasce verbo, pasce exemplo.*

5° Quel cas vais-je faire de mes inférieurs ?

6° Souffrirai-je la vérité ?

7° Prendrai-je de l'argent pour les lettres d'ordre et pour les dispenses de Rome qui portent que l'entérinement s'en fera *gratis* !

8° N'interdirais-je pas un prêtre, s'il se refusait à m'appeler *Monseigneur* ?

9° Aurai-je auprès de moi des témoins ecclésiastiques et canoniques de mes vie et mœurs ?

10° Ai-je lu et bien médité la lettre de P. Bagot, jésuite ?

11° Souffrirai-je qu'on admette à la sépulture ecclésiastique de riches comédiens et qu'on la refuse aux comédiens pauvres ?

12° Que me semble du luxe des habits, de la table et des calèches ?

13° Me lèverai-je et m'habillerai-je seul ?

1) *Ibid*, tome II, p. 337.

14. Que serai-je vis-à-vis des puissants du siècle et des pauvres ?

15. Étudierai-je ?

A Dieu ne plaise que j'indique ces différentes questions et celles qui suivront peut-être, pour convaincre M. Thibault de les avoir résolues mesquinement ; mais, outre leur importance générale, j'y trouve l'avantage de régler, pour ainsi dire, mon compte avec lui, soit qu'il ait lieu ou non de s'en féliciter toujours ; et, après les observations de droit, j'aborderai les conséquences qui doivent logiquement ramener mon sujet à ses premiers termes.

1^o Oui, la première condition pour être évêque est de ne vouloir point l'être. Citons encore le mot : *Vis episcopari?—Nolo*. L'élu était obligé naguère à jurer ainsi sur les saints Évangiles ; et si les hommes ont changé quelque chose aux cérémonies du sacre, les lois de Dieu sont immuables. Inutile d'insister. Je n'étais pas dans l'âme de M. Thibault, lorsque parut l'ordonnance royale qui l'appelait à l'épiscopat ; donc, sur ce point, prudence et discrétion : extérieurement, sa docilité me frappe ; il va paisiblement au poste marqué, loin des bois touffus où fuyait Ambroise, et les deux oreilles nettes comme ne les avait pas Ammonius (1) ; c'est-à-dire

(1) Notice de M. Raillon, page 226.

qu'à l'instar du grand nombre, il ne fut pas ou du moins ne parut pas fâché d'avoir de l'avancement.

2° *Je ne rends compte de ma puissance souveraine qu'à Dieu seul.* — En droit, je nomme ceci une monstruosité et une plate sottise. Sans parler de l'archevêque-métropolitain, du primat et du Pape, qui sont apparemment les juges de l'évêque en matière d'orthodoxie comme pour le reste, il y a le tribunal du peuple, que la raison, la tradition et les conciles déclarent plus ou moins habile à connaître des mêmes affaires. Je lis dans une histoire de saint Athanase (1), que l'évêque Photin (2) ayant nié la distinction des personnes divines, son peuple prit le jugement de son Église, le regarda comme hérétique, l'évita *comme un loup*, et le déclara *loup*; et, au chapitre 28 de la même histoire, qu'Epratas, évêque de Cologne, sectateur de Photin, fut accusé *par une lettre de son peuple*, et condamné d'après elle, comme un *blasphémateur*. Bellarmin fait cette remarque à l'appui : *Adde quòd esset miserrima conditio Ecclesiæ, si lupum manifestè grassantem pro pastore agnoscere cogere-tur* (3). Les évêques Ariens et Eusébiens, au re-

(1) Herm. liv. 5. ch. 24.

(2) Evêque de Sirmich.

(3) Pont. rom. liv. 2. ch. 30.

tour du conciliabule de Philippopoli, passèrent par Andrinople, et l'horreur qu'avait le peuple de leur conduite l'empêcha de les recevoir à sa communion; néanmoins leur excommunication n'était pas encore bien connue en Orient, et les Pères de l'Église n'ont jamais blâmé ce généreux peuple. Voyez Maimbourg, au livre III de son Histoire de l'Arianisme, sur Eustatius et Euphronius, et sur monseigneur Eusèbe, évêque d'Emèse *que le peuple chassa comme un homme attaché aux superstitions de l'astrologie judiciaire.*

Voyez aussi saint Athanase sur l'évêque Grégoire, dont le peuple proclamait l'élection violente et nulle, et sur l'Histoire du concile de Milan, liv. IV, etc., etc.

« Le peuple, ajoute mon digne *Évesque de cour*, savait donc, dans ces siècles heureux, les règles de l'Église, selon lesquelles il jugeait les évêques. D'où vient donc, aujourd'hui, qu'on ne veut apprendre au peuple que des règles de beste et qu'on ne leur permet pas mesme, ce que Dieu a donné aux bestes, de juger de leurs bons ou mauvais pasteurs, du moins par instinct; c'est là le comble de la domination épiscopale d'établir dans les peuples une obéissance stupide, et de s'élever au-dessus de toute la puissance ordinaire de l'Église, jusqu'à l'impuni-

té. » J'observe qu'en ceci, peuple ecclésiastique ou laïque c'est tout un ; voilà, sans phrases, la cause de cette inquiète répugnance qu'éprouvent nos évêques pour la réforme de l'enseignement théologique ; voilà pourquoi encore, les 6,000 francs qui sont affectés par le budget à la chaire de droit canonique en Sorbonne, s'en vont annuellement, faute d'emploi réel, dans je ne sais quelles poches mystérieuses.

L'autocratie n'existe nulle part à l'heure qu'il est ; les révolutions, Dieu merci, en ont débarrassé le monde, et c'est une bonne action qui doit racheter beaucoup de leurs fautes ; que dis-je ? l'évêque seul possède, dans le ressort de sa juridiction, un pouvoir sans contrôle, tel que le pape, lui-même, n'en a point de pareil dans l'Église. Si le pape voulait, pour un motif quelconque, exclure un évêque de son siège, il commencerait par l'interdire, non sans appréhender quelque intervention politique, et subissant ensuite les outrageantes et sinueuses épreuves d'une procédure contradictoire par devant les chefs du pays auquel appartient l'accusé, après avoir été renvoyé, par exemple, de l'arbitrage du Roi à celui du Conseil-d'État, il pourrait fort bien, sur le prononcé du jugement éclos en pareils lieux, perdre sa cause. On se souvient des anti-concorda-

taires et de leurs prétentions. Au point de vue même de la doctrine, lorsqu'il médite pour la ville et le monde une de ces décisions qui sont définitives de la croyance catholique sur un sujet touchant la foi, son infaillibilité n'implique pas tellement l'idée de puissance absolue qu'il se dispense d'invoquer les lumières de ses conseillers officiels ; et, malgré la ferme sincérité de mon ultramontanisme, un pape qui agirait différemment me causerait, je l'avoue, sinon des inquiétudes, au moins une sorte d'épouvante inexprimable. Les conciles écuméniques ou autres ne sont que des formes magnifiques de gouvernement, constitutionnel ou représentatif, ou tempéré.

Trouvez dans un diocèse le moindre de ces éléments. Quelle limite à l'autorité de l'évêque ? Il faudrait éviter les répétitions ; mais voyez : à l'égard de ses supérieurs, point de dépendance effective : le pape, c'est un nom ; le métropolitain, quoi de plus démonétisé : quand surviennent par hasard des appels de ce genre, on en rit et on se récusé tout simplement, ou on s'en occupe par manière de comédie, sans conséquence, toujours en faveur du fort, et pour s'en amuser de même ; plus de synodes ; plus de conseils obligés. A l'égard des inférieurs, exceptons les cures cantonales, nul n'ignore la posi-

tion des succursalistes qui forment l'immense majorité du clergé catholique. Je suppose, ce qui est au moins possible, un évêque ignorant et grossier, ambitieux et fou, et par conséquent orgueilleux, jaloux, stupide et mauvais; voilà d'autre part cinq ou six cents prêtres, le plus souvent recrutés dans la classe indigente, placés dans la rigoureuse alternative de vivre de l'autel ou de mourir de faim. Il plaît à l'évêque de les ballotter de paroisse en paroisse comme des dés dans le cornet, de mettre à celui-là les deux poings sous le menton, en l'accablant d'outrages que n'entendraient point sans frémir les piliers des halles; il lui plaît d'obliger celui-là à s'agenouiller publiquement dans la nef de son église ou devant un maire acariâtre, un autre à se faire complice de quelque iniquité damnable, un autre encore à lui prouver que des vessies sont des lanternes (excusez le mot), et ce, sous peine d'interdit; et mille choses de ce genre : « Ainsi, s'écrie l'abbé Lenoir, c'est à la discrétion d'un perdu de la sorte que le plus honneste homme d'un diocèse peut être abandonné; ce perdu seul a le bien et l'honneur de tous les ecclésiastiques entre les mains : est-ce une chose juste ? Est-elle supportable ? le plus scélérat de tous les laïques ne pouvant estre jugé que par sept juges en nombre avec toute l'exactitude ima-

ginable dans les formes, il ne faut dans l'Église, pour ôter le bien et l'honneur, et la vie par conséquent, qui ne peut plus estre qu'un supplice plus cruel que la mort à un prestre déshonoré, il ne faut, dis-je, pour perdre ce prestre, qu'estre devenu par malheur l'objet de l'envie, ou de la haine, ou du caprice de l'évesque son seigneur. Sont-ce des cas métaphysiques que ce que je dis?...» Voilà quel est, en fait, l'état du clergé noir dans ses rapports avec le clergé violet, SAUF EXCEPTIONS (1).

M. Thibault, j'aime à le croire, se tint constamment pur de ces iniquités de fait, mais, à d'autres égards, je n'oserais dire qu'il en soit de même. Un évêque ne peut pas faire que la politique de certains gouvernements ne lui donne de l'autorité sans mesure, mais il peut user discrètement de ses privilèges et comprendre que, si les passions et les caprices des hommes s'ingèrent à dispenser de la loi divine en tout ou en partie, cette loi n'en reste pas moins obligatoire aux yeux de la conscience. Je prie qu'on se reporte à la notice de M. Chamon, page 82, où il est prouvé, par exemple, que les officialités et l'inamovibilité des succursalistes, quand même l'État n'en voudrait pas sanctionner le réta-

(1) Ai-je besoin de répéter constamment que j'attaque un état de choses et non toutes les personnes.

misement, présentent dans la pratique des moyens infiniment simples et légitimes d'exécution.

Sur le troisième chef, la question est : Quel rôle jouent les grands-vicaires, officiaux, promoteurs, etc., etc., et autres conseillers épiscopaux dans un diocèse? ὁ δαγρων ἀνλητής ὁ χρωμεγος, instruments qui n'ont de vent que celui qu'on leur donne, que les évêques désavouent quand il leur plaît.... Crispins rivaux et tyrans de leurs maîtres. Pierre de Blois définit leur ministère: *Officium damnatissimæ villicationis*. En ce sens, le même auteur flétrit ces grimaces d'officialités imbécilles et brutales dont on nous amuse aujourd'hui: « *Official*, dit-il, ne vient pas du mot *office*, mais du verbe *officio*, qui signifie nuire : *credo HUIJUSMODI Officiales non ab OFFICIO nomine, sed ab OFFICIO verbo mutuasse vocabulum. Tota Officialis intentio est, ut ad opus Episcopi suæ jurisdictioni commissas oves quasi vice illius tondeat, emungat, excoriet. Isti enim episcoporum sunt sanguisugæ, evomentes alienum sanguinem quem biberunt. Itaque, et ceci regarde toute la cour de l'évêque, quasi sub umbrâ episcopi et obtentu justitiæ palliatæ, subditos opprimunt, ecclesias gravant, redditus alienos violenter invadunt, etc., etc.... Officium officialium, etc., etc... hodiè est jura confundere, suscitare lites, trans-*

actiones rescindere, innectere delationes, suppressere veritatem, fovere mendacium, questum sequi, æquitatem vendere, intricare exactionibus, versutias concinnare, etc., etc. Verborum insidiatores, ancupes syllabarum tendunt laqueos et pedicas... jura interpretantur ad libitum et ea pro voluntate suâ nunc abdicant, nunc admittunt, diffamant innocentes, noxios absolvunt, etc., etc. »

On dirait de l'histoire contemporaine

Grands-vicaires, officiaux, ou autres, voyez la conduite de ceux qui gouvernent sous les évêques régnants. Qui devient chef devient ennemi et bourreau d'office; il semble qu'implicitement le dernier mot du mandat soit celui-ci : *Allez à la chasse des réputations; quelle que soit celle que vous apercevrez, tuez-là.* On traite les évêques comme font quelques Guinéens des femmes. « Toute jeune fille alfourouse, dit le docteur Le Guillou, qu'un guerrier demande en mariage, exige pour présent de nocces au moins une demi-douzaine de têtes de Malais. » De là les droits confondus, les pièges dressés, les agents provocateurs, les intentions dénaturées et salies, cette horrible et universelle manie de flétrir les mœurs, ces vils petits marchés souterrains, ces mensonges effrontés et mortels, cette rage de tondre, de sucer, d'excorier; de là tout cet étalage de scandales...

M. Thibault choisit son entourage aussi bien que possible, les choses étant ce qu'elles sont, je le crois encore bien sincèrement; mais il s'agirait de dominer, ici comme pour le reste, l'état des choses, et voilà ce qui me cause certains doutes que pourtant je n'ai garde d'exprimer.

4° *Pasce prece, pasce verbo, pasce exemplo.*

Prece « l'évêque de Montpellier a des ennemis, » dit une lettre que nous lisons tout-à-l'heure. En vérité, ceux qui lui veulent du mal font une haute maladresse de nier ce qu'il y a de moins discutable chez lui, la piété, l'esprit de prière, la foi, et d'agrandir par leurs attaques le suprême éclat que jettent ces vertus sur toute sa vie.

Pasce verbo : M. Thibault, depuis qu'il est évêque, n'a pas cessé de prêcher. On se rappelle les missions de Montpellier en 1841, de Béziers en 1842, de Lodève et de Pezenas en 1843; je puis déjà citer celles de Bédarriens, de Cette, d'Adge et de Saint-Pons, qui, si elles ne sont pas accomplies, le seront incessamment. Comment prêche-t-il? La lettre dont j'ai parlé, lettre datée du 26 février 1843, va nous l'apprendre :

« Notre excellent évêque vient de prêcher une mission à Lodève, de concert avec M. l'abbé Combalot; il y avait bien longtemps que l'antique cité

épiscopale n'avait été évangélisée avec autant de zèle et de talent....., n'avait vu d'aussi nombreuses conversions. M. Thibault était tous les jours en chaire dès cinq heures du matin, et les habitants, malgré la neige et la pluie (car la mission a commencé le 1^{er} janvier et n'a fini que le 1^{er} février), se pressaient autour de l'homme apostolique; la grande église, l'ancienne cathédrale de Saint-Fulcrand était trop étroite pour contenir la foule. — Le soir, la même affluence environnait M. Combalot. — Le temps que les deux missionnaires n'employaient pas à la prédication, ils le passaient au confessionnal..... Un vicaire de Lodève m'a affirmé qu'on avait été obligé de faire venir des prêtres de Montpellier et des environs pour *distribuer les pardons*.

En 1573, les disciples de Calvin saccageaient les églises de Lodève, dispersaient les reliques et mettaient en fuite l'évêque Briçonnet avec son clergé. — Et aujourd'hui, c'est le catholicisme qui règne dans cette ville, et c'est M. l'évêque Thibault, qui est porté en triomphe, avec M. l'abbé Combalot par les descendants de ceux qui autrefois persécutaient les prêtres!

« En 1561, à Montpellier, les protestants étaient assez nombreux et assez forts pour dévaster soixante

églises ou chapelles, pour traîner les religieux au prêche et chasser les moines; en 1622, Louis XIII était réduit à assiéger cette ville et à en faire la conquête sur les protestants. — Aujourd'hui, nous comptons à peine dans nos murs dix-huit cents protestants; et, en décembre 1841, quand M. Thibault prêchait une mission dans la cathédrale, en compagnie de M. l'abbé Combalot, le peuple passait la nuit aux portes de l'église, attendant que cinq heures eussent sonné, etc., etc. »

Pasce exemplo. Exemple de régularité : M. Thibault ne craint pas, sous ce rapport, la critique la plus minutieuse. Sans parler du règlement de vie qu'il s'est tracé et qu'il suit rigoureusement, rien de plus sacerdotal ou épiscopal que sa tenue et toutes ses habitudes. Il assiste, lorsque des visites diocésaines ou des missions ne l'éloignent pas de la ville, à tous les offices de sa cathédrale, préside en personne et réellement les retraites ecclésiastiques, se montre partout où l'appelle une bonne œuvre à faire, et toujours de telle sorte que la vue seule de sa personne, comme je l'ai dit de M. de Croï, donne l'idée et le désir du bien. Exemple de charité : « Il est à la tête de toutes les sociétés charitables qui se sont élevées dans ces derniers temps à Montpellier. Il encourage de ses conseils et de son argent no-

tre confrérie de Saint-Vincent de Paul, et maintes fois il nous a dit et prouvé qu'il saurait au besoin partager avec nos pauvres son dernier morceau de pain. Il a longtemps subventionné une salle d'asile catholique ; il a fondé, il y a deux ans, une œuvre de secours pour les réfugiés espagnols, si nombreux dans son diocèse, et voilà six ans qu'il donne dans son séminaire une délicate hospitalité au saint évêque d'Urgel... Ce n'est pas ici le lieu de vous énumérer les œuvres pieuses de M. Thibault. L'amour-propre de certaines familles honorables qu'il soutient de ses aumônes pourrait être blessé par cette énumération, et les étudiants dont il paie les inscriptions dans nos facultés n'aimeraient sans doute pas davantage voir révéler leur nom. » Ce sont les expressions de la lettre citée plus haut, et qui nous servira encore. Exemple de résignation : nous l'avons déjà dit : « L'évêque de Montpellier a des ennemis, ou du moins il existe contre lui certaines antipathies. A quelles causes remontent-elles ? je l'ignore, mais les préjugés locaux y sont pour beaucoup... Toutefois le mal, s'il y en a eu, est réparé... la ville a reconnu son erreur ; elle a compris que, si son évêque lui est étranger par l'origine, il lui appartient par la sollicitude et le dévouement. » Le correspondant demande à quelles causes remontent

les antipathies, et il n'ose répondre ; je réponds pour lui qu'elles viennent de ce que M. Thibault n'a pas nom M. de Thibault, dans un pays féroce ment aristocratique, et ensuite de ce qu'il est évêque par la volonté de Louis-Philippe, et non d'un autre. Ainsi vont les choses. Si misérables que soient ces griefs, M. Thibault ne fit pas voir la pitié qu'il en eut, et ne combattit l'injustice qu'à force de pardon et de bienfaits continus. Exemple d'activité : nous l'avons vu ; de travail et d'amour de l'étude : nous le verrons plus tard.

5° Quel cas vais-je faire de mes inférieurs. Saint François disait des prêtres : *Volo honorare eos ut dominos meos, quia verè domini mei sunt* ; et saint Augustin : *Fratribus meis, dominis meis, quibus et voce, et corde, et litteris servio ut meminerint ad altare tuum Monica famula tuæ : fratres mei quos esse voluisti dominos meos, quibus jussisti ut serviam, si volo tecum vivere* (1). Il ne pensait pas qu'un homme qui avait le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ ne fût qu'un petit prêtre, observe l'abbé Lenoir, quand il n'a pas avec cela des chevaux de carosse, etc., etc., ni qu'un évêque fût un fort grand seigneur et prince de l'Église pour avoir tout cet attirail ; je suis assuré que

(1) L. 9, *Confess.* 6-12.

le bon saint François n'était point un adorateur du veau d'or. Les prêtres ne sont donc pas les animaux de l'évêque, ces animaux dont parle l'Écriture: *animalia TUA habitabunt in eâ*. Jésus-Christ dit à saint Pierre: Paissez mes brebis, et non vos brebis, *sicut meas pasce, non sicut tuas*. Ils sont ses condisciples; *in scholâ Christi condiscipuli sumus* (1), *consacerdotes, etc., etc.* L'évêque est obligé de les servir; *non dominandi aut acquirendi cupiditate, sed obediendi, et subveniendi, et Deo placendi charitate*. Que sera-ce donc, si au lieu de les servir, nous ne leur préparons ou dans nos paroles ou dans nos actions, qu'un poison mortel qui les tue? si, abusant de l'horrible toute-puissance qui nous est donnée, nous les traitons comme des vers de terre et des misérables? si l'abord des évêchés devient un gouffre dont le voisinage s'annonce par une lointaine odeur de mort, et chaque évêque une sorte de Verrès inviolable? Non, l'évêque entendra mieux sa mission; il se croira moins seigneur, pour être plus poli, plus doux, plus intelligent, plus humain, et plus évêque. Il n'essaiera plus d'ajouter à son importance par le mépris des inférieurs, et les ignobles misères qui en sont ou la cause ou la suite; erreur stupide, et qui n'attire que la haine et la

(1) Aug.

honte. Il cherchera l'amour, il répondra par lui-même aux lettres des prêtres qui le consultent, car depuis quelque temps, ces prétendus seigneurs ont pris cet air de traiter avec le second ordre : ce sont des Dieux qui ne daignent plus converser avec ceux qu'ils regardent comme leurs créatures et leurs esclaves ; ils ne répondent plus que par leurs grands-vicaires (1). Il aura de l'indulgence pour les faiblesses, de la justice pour les vertus et contre les iniquités sans remède. Il ne sera ni capricieux, ni insolent ; il accueillera du même cœur les plus grands et les plus petits, et craindra de sacrifier ses prêtres bien aimés à la fantaisie d'une puissante dame ou d'une politique et d'un Sulpicien quelconques. Il distribuera les places selon les mérites uniquement ; il aura le courage de ses convictions et ne jugera pas qu'il soit nécessaire de céder à d'infâmes exigences de supérieurs de séminaires en déplaçant un sujet utile et distingué, etc., etc... Il fera dire de lui qu'il est bon, et non qu'il est rusé, car on n'est pas véritablement rusé si l'on n'est bon.

M. Thibault, très certainement, se tient quitte de tous les travers que nous avons eus sous les yeux ; et pour posséder toutes les vertus opposées, il n'aurait eu à suivre que l'impulsion naturelle de son cœur,

(1) *Evêque de cour*, page 157.

mais la force des choses peut l'en affaiblir comme tant d'autres ; donnez un milieu plus propice , rétablissez la pure discipline, et la perfection viendra d'elle-même.

7° *Prëndrai-je des dispenses pour des lettres d'ordre, etc., etc.* Croyez-vous qu'il soit permis de prendre de l'argent pour les lettres d'ordre , pour les permissions de confesser, pour des commissions de vicaires et autres pareilles grâces du Saint-Esprit que l'évêque a dû recevoir *gratis* et qu'il doit donner de même ? Il y a , dans la notice de M. Darci-moles, un texte précis du concile de Trente (déci-sion de foi) ; pour parer aux objections rebattues qui pourraient m'être faites à ce sujet, je cite la suite : *Notarii verò in iis tantùm locis , in quibus non viget LAUDABILIS consuetudo nihil accipiendi pro singulis dimissoriis litteris aut testimonialibus, decimam tantum unius aurei partem accipere possint, dummodò eis nullum salarium sit constitutum pro officio exercendo. — Nec episcopo , ex notarïi commodis aliquod emolumentum ex eisdem ordinum collationibus DIRECTÈ VEL INDIRECTÈ provenire possit ; tunc enim operam suam GRATIS PRESTARE OMNINÒ TENERI DECERNIT. Contrarias taxas ac statuta et consuetudines etiam immemorabiles , quorumcunque locorum , quæ potiùs abusus et cor-*

ruptelæ simoniacæ pravitati faventes nuncupari possunt, pœnitius cassando et interdicens, tãmdantes quàm accipientes, ultrà divinam ultionem pœnas a jure inflictas, IPSO FACTO incurrant. (Disposition réglementaire). Voir les canons cités chap. 1, sess. 24, Conc. Trid. Ainsi, le concile ordonne : 1° que de ce que pourra recevoir le secrétaire d'un évêché pour sa peine et son parchemin, l'évêque ne recevra aucun profit, ni directement, ni indirectement; 2° que là où la louable coutume n'est pas établie de ne rien donner aux secrétaires, ils ne prennent jamais plus de DIX SOUS pour une expédition; 3° que là où la coutume est établie de ne rien prendre, le secrétaire n'en introduise pas une contraire et ne prenne rien; 4° que où cette règle ne sera pas gardée, les contrevenants sont déclarés avoir encouru *ipso facto* les peines de droit portés par les anciens canons (1).

Or, il est de notoriété publique que tous ou presque tous les évêques ne gardent pas dans leurs ordinations la règle du concile de Trente et qu'ils tirent un revenu considérable des expéditions du secrétariat. Est-ce clair?

On a répondu cependant : *Le concile de Tren-*

(1) 1° L'obligation de restituer; 2° la prison ou la clôture dans un monastère pour faire pénitence; 3° l'infamie.

te (1) *n'est pas reçu*. J'ai honte de réfuter cette objection. Voyez les actes des assemblées de 1615, à Paris. Et d'ailleurs, s'il, était possible que cette raison eût quelque force contre les règlements, toujours resterait-il la décision de foi qu'on n'éviterait pas, et celle du droit divin et du rétablissement des anciens canons. — Mais c'est une coutume établie dans l'Église ? — Coutume que le concile de Trente appelle une *corruption simoniaque*. — Mais à cette époque, le concile blâmait la coutume en tant qu'elle favorisait la simonie; présentement le danger n'existe plus ? — La décision de foi est absolue. Voir Hallier en son livre *des Ordinations*, section 7, c. 2 et 3, § 3. Suarez, Lessius, Navarre, Barbosa, et *alios passim*.

J'ignore absolument les affaires du secrétariat de M. Thibault, mais j'ai peur qu'il n'ait quelque objection nouvelle à me présenter; toujours la force des choses.

8° N'interdirais-je pas un prêtre, s'il se refusait à m'appeler Monseigneur; pour un fait identique, M. le gentilhomme de Voltaire chassa comme un maraud son jardinier de Ferney; on est souvent aussi bête avec moins d'esprit.

(1) Où, dit Pallavicini, les évêques étaient allés curés et d'où ils sont revenus souverains pontifes.

M. Thibault ne frapperait pas d'interdit le prêtre qui userait en son endroit du vocable *Monsieur* ; s'il savoure le *Monseigneur*, c'est une faiblesse qu'il faut déplorer, à moins qu'il n'en mésuse, car il faudrait la maudire alors ; mais je l'estime davantage. Au fait, un homme de tact et d'intelligence peut-il partager l'ineptie et la bouffissure communes ? Que d'autres, tout récemment sortis du foyer d'indigence où les allaita leur pauvre mère, n'aient pas la capacité suffisante pour faire un retour sur eux-mêmes et secouer des préjugés imbécilles ; il se souvient, lui, de ce que fut son origine, et son enfance, et toute sa vie. Son père n'était pas plus Monseigneur que ceux de la plupart de ses collègues ; toute l'ambition de sa mère consistait à s'appeler la plus humble servante du vrai Seigneur, comme la divine Vierge Marie ; les bons vieillards de Beynes, où il est né (1), le reverraient sans dire qu'il est fier ; eux seuls seraient fiers, comme c'est l'habitude, de trouver ce petit Charles-Thomas qu'ils ont vu épeler et jouer sur leurs genoux, si grandi maintenant en sagesse, en science, en dignité et, de plus, en simplicité.

9° Aurai-je auprès de moi des témoins ecclésiastiques

(1) Le 24 février 1796, au canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

tiques et canoniques de mes vie et mœurs, ainsi qu'il est ordonné par les canons. *Can. Pastoris*, 2 q. 7. Bien vivre comme le fait M. Thibault, n'est pas assez, il faut que l'évêque jouisse d'un bon témoignage; *testimonium habens ab universâ gente* (1). Le public, abusé par des exemples malheureux, croit généralement peu à la sincérité des grands de l'Église, et c'est bien à tort; mais pourquoi ne pas détruire ses préventions? pourquoi les justifier même, lorsqu'il serait si facile et si conforme à la loi d'agir autrement, c'est-à-dire, de vivre en plein soleil? en outre, quelque évêque que l'on soit, on ne connaît pas son lendemain, *quid erit in crastino*; ne vous y fiez pas, dit l'Écriture, *ne gloriaris in crastinum*, et sanctifiez-vous d'avance, *sanctificamini in crastinum* (2); et que deviendra-t-il sans conseil, avec un si effrayant ministère, si faible par lui-même, puisqu'enfin ce n'est toujours qu'un homme, et environné d'ailleurs de tant de pièges d'orgueil? Voici encore une parole expresse: *Dissipantur cogitationes ubi non est consilium*; *ubi verò sunt plures consiliarii, confirmantur*. Prov. 15-22. Mais il importe que ces conseillers soient bien choisis, et le prophète

(1) Act. 10-20.

(2) Jacob. 4-14. — Prov. 27-1. — Josaï, 7-13.

Isaïe nous donne , si j'ose m'exprimer ainsi , leur signalement : *Principem super quinquaginta , et honorabilem vultu , et consiliarium sapientem de architectis , et prudentem eloquii mystici* ; qu'ils soient donc les princes du peuple par l'expérience et le savoir , que leur visage respire la probité , la bonne conscience et l'honneur , qu'ils soient des conseillers réels et non fictifs , et non de ceux qu'un évêque appelle et renvoie et fait mouvoir au gré de ses impérieux caprices , comme des marionnettes ou des espèces de *chevaliers du lustre* gagés pour *claquer* aux endroits prescrits de la comédie qu'il joue. Qu'ils possèdent la science de l'administration et de l'édification , de l'harmonie et de la paix , et que ce soient des architectes dans le domaine de Dieu , et non des briseurs et des Vandales ; que leurs lèvres soient échauffées par le *charbon ardent* de la charité et du zèle , que leur parole soit douce comme le miel , mais vive et pénétrante comme le glaive , *penetrabilior omni gladio ancipiti et pertingens usque ad divisionem animæ et spiritûs , compagum quoque ac medullarum , et discretor cogitationum et intentionum cordis* (1).

N'ayant pas l'honneur de connaître les conseil-

(1) Hæbr. 4-12.

lers de M. Thibault, j'admets qu'ils sont ce qu'ils doivent être, et qu'ils ont lu la lettre latine du P. Bagot.

10° Sur laquelle lettre je ne puis rien dire, sinon qu'elle fut présentée par ce savant et saint jésuite à l'assemblée du clergé de France, à Paris, qui commença en 1655 et finit en 1658. M. Thibault me pardonnera de la rappeler à ceux de ses confrères qui hantent les salons et reçoivent dans leur *palais* des ménagères d'âge *citra-canonique*.

11° Le onzième chef regarde certaines sépultures. Que l'Église, sans approuver les spectacles, juge convenable maintenant d'avoir égard à la différence des temps et des choses, et, moyennant des réserves nécessaires, adoucisse quelque peu sur ce point ses anciennes et très justes rigueurs, elle en a le droit, et c'est le désir de beaucoup de personnes très sensées et pareillement soumises; mais, si longtemps que subsistera, dans toute sa vigueur, la réprobation dont il s'agit, rien au monde ne peut autoriser des faits comme ceux-ci : jeter à la voirie un comédien aux appointements de douze cents livres et moins, et donner les honneurs d'une sépulture royale ou pontificale à Nourrit le suicide; marier au maître-autel, et à grands carillons, telle ou telle danseuse de l'Opéra, lorsqu'à la même heure...

Ceci posé, M. Thibault nous dira quel est son opinion sur la matière, et supposé qu'il n'ait jamais eu à se prononcer, ce qu'il aurait fait ou ce qu'il ferait, le cas échéant.

12° Il est question du luxe. Non, certes, comme s'exprime avec son éloquence ordinaire M. l'abbé Fayet, « sous sa mitre..... *enrichie de diamants* (1), l'épiscopat français n'a plus le rang, les honneurs et les richesses dont il jouissait autrefois, et aujourd'hui tous les hommages vont au caractère sacré dont il est revêtu (2), Dieu en soit béni. Non, aujourd'hui les évêques ne vont plus guère sans se ridiculiser, à la cour, travestis, sans soutane, en simple justaucorps, avec des poches aux deux basques, boutonné à demi, et en outre si court, que l'on voit le haut-de-chausse de Monseigneur de tous côtés, tellement que Monseigneur est tout-à-fait comme un valet de cœur ou de carreau (3); mais il y a les mitres enrichies de diamants, les bagues enrichies de diamants, les boudoirs-Morlot, les souliers de soie dorés, ces stupides calèches et ces

(1) Page 6 de sa *Lettre pastorale*, où il se moque ingénieusement et s'indigne de voir que l'on croie aux sorcières, dans les campagnes, comme aux livres impurs et aux ignobles superstitions, etc., etc.

(2) Page 4.

(3) *L'Evêque de cour*, page 157.

cochers et jockeys, qui ne le sont pas moins, ces ameublements, tapisseries, vaisselle, chenets d'or de plusieurs mille livres, dîners d'ambassadeurs, fainéantises, impudences aristocratiques, bref.

Bref, M. Thibault se remémore les Cheverus et les d'Aviau et quelques autres, mais il n'oublie pas non plus ce qui a été lu dans la *Cinquième Biographie de mes Biographies* : « Si jamais il m'échappe des compliments immérités à l'égard d'un évêque ou d'un autre, de peur qu'ils ne soient inutiles, le personnage est prié de les prendre en guise de leçon. » J'en ai beaucoup dit sur ce sujet, mais j'en parlerai encore.

13° *M'habillerai-je et me leverai-je seul? Et effeminati dominabuntur eis.* Voyez la notice de M. de Rolleau, qui, cependant, n'est pas évêque. Lisez plusieurs autres notices. — Je fais ici l'éloge de M. Thibault.

14° Je n'ose aborder le chapitre, si souvent traité d'ailleurs, de la conduite des évêques vis-à-vis des indigents et des riches; *Pater eram pauperum*, dit Job; *divites dimisit inanes*, dit Saint-Luc.

Dans la lettre citée ci-dessus, se trouve la juste application de ces deux textes à M. Thibault.

15° *Étudierai-je?* Il est trop commun de voir

des gens qui, une fois en possession de l'épiscopat, s'imaginent savoir tout et autre chose encore. Lorsqu'on a pénétré dans le secret des élections ministérielles, c'est là une affreuse étrange!é. Quelqu'un disait à M. Barthe, alors ministre des cultes : *Où diable prenez-vous vos sujets? les plus capables restent là.* — *Eh ! sans doute, répondit le ministre, que voulez-vous faire des capables dont on ne pourrait pas venir à bout? les autres nous arrangent mieux* (1). Au fait, s'il n'est guère possible de contester aux évêques actuels de France *l'extra vitia* de Tacite, nul non plus n'aurait l'audace, ou je me trompe fort, de prétendre que jamais corps ecclésiastique supérieur se soit aussi peu distingué sous le rapport des lumières. Malgré ses défauts très bien prouvés, l'épiscopat d'avant la révolution marchait à la tête de la civilisation et des sciences; il a fait la langue, il a fait la France et l'Europe comme l'a dit un publiciste, et le plus grand génie peut-être que Dieu ait créé, Bossuet fut un évêque, Mascaron, Fléchier, Massillon, M. de Beauvais, M. de Boulogne, M. d'Aviau... Mais qu'ai-je besoin d'énumérer? Cherchons aujourd'hui, hors des exceptions qui sont si rares.

Soyons sincères et confessons qu'il y a des évê-

(1) Je tiens le fait d'un curé de la capitale.

ques, en majorité, qui ne confondraient pas sur le chapitre de la théologie un élève de première année ; que la charité seule et la grandeur du fond des choses, empêchent de livrer à la risée publique ces mandements pitoyables, sans style, sans pensées, sans rien que des centons ramassés au hasard et non-chalamment dans toutes les gardes-robes de la *polymnie catholique*, grâce pour le mot. A une époque terrible pour la religion, lorsque des philosophes studieux, mais pauvres de raisonnement, de profondeur et d'ordre, viennent traîtreusement circonvenir la vérité, distillent sur les masses un poison mielleux et endorment le bon sens de quelques hommes éclairés avec des phrases plus ou moins harmonieuses et sourdes, qui se présente pour combattre ?

Qui a parlé ? Personne. Hélas ! et la thèse était belle, mais il eût fallu tenir la plume, ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne veut pas faire. De là, cette question que doit aujourd'hui s'adresser un évêque : *Étudierai-je ?* Oui, vous en avez besoin ; ayez plutôt une grande bibliothèque que des chevaux et des plafonds dorés, prenez une peau d'ours comme Bossuet pour vous envelopper durant les nuits d'hiver, et feuillotez les in-folios des Pères ; mettez-vous, ce qui n'est pas difficile, au niveau

des connaissances historiques et littéraires des professeurs du collège de France, et voyez-y plus clair que ces génies.... Si votre éducation première pêchait par quelque endroit, tel est le sort commun, réparez les brèches, complétez-la. Ce que vous voudrez ici, vous le pouvez : Que faut-il de plus ? J'entends dire que vous dédaignez ces attaques immondes et sottes ; et, en effet, elles ne sont guère dignes d'autre chose par elles-mêmes, mais ne convient-il pas d'observer la puissance que leur donnent des protections maladroites, et la funeste disposition du peuple à s'en laisser surprendre ? J'en appelle à MM. Fayet, Donnet, Gousset, Berthaud, etc., etc., à M. Thibault.

Avant d'être évêque, M. Thibault n'avait pas entièrement souffert des résultats d'une éducation mal dirigée. M. Beulé, ancien missionnaire, étant devenu directeur du collège de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), surveilla ses premières études, et M. Liautard lui fit faire le reste, jusqu'à la philosophie, dans son institution de la rue Notre-Dame-des-Champs. Mais, au sortir de Stanislas, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et depuis cette époque, il n'étudia la théologie qu'en ne l'étudiant pas ; c'est le règlement. J'ignore comment il put réussir dans l'œuvre des catéchismes de Saint-

Sulpice ; l'auteur de la chaire chrétienne m'apprend qu'il s'y distingua et qu'il y fit aimer son doux caractère et son esprit. Ordonné prêtre le 26 février 1820, par M. de Mannay, évêque de Rennes (1), il fut nommé aussitôt desservant de Gassicourt, près de Mantes-sur-Seine, au sein de sa famille (2) ; alors, seulement, il connut la théologie et s'y appliqua durant les intervalles de repos que lui laissait le ministère ; il ne négligeait pas non plus d'autres études importantes. La même année, M. d'Astros vint l'enlever à sa paroisse et l'emmena comme secrétaire intime et chanoine titulaire de joyeux avènement (3) dans le diocèse de Bayonne, (13 août 1820) ; ce dernier emploi de secrétaire n'était pas si considérable qu'il n'eût beaucoup de temps pour continuer ses études ; et bien qu'il soit à peu près de fondation de ronfler dans une stalle numérotée, il n'eut garde de s'y endormir ; il fit même bientôt voir jusqu'à quel point son talent fructifiait de jour en jour, car ayant passé par Paris pour visiter sa famille à Gassicourt, plusieurs

(1) Il était ancien évêque de Trèves.

(2) Qui s'était fixée là depuis 1809.

(3) Cette nomination fut confirmée par acte du 15 mars 1821, et il prit possession en 1822 à la place de M. Berretrot, décédé.

curés l'invitèrent à prêcher dans leurs églises , et il eut beaucoup de succès, tellement même que M. de Quélen voulut l'attacher à son diocèse et lui donna un canonicat vacant par la nomination de M. Valayer à l'évêché de Verdun. Fixé à Paris, et se trouvant ainsi en mesure de recourir aux grandes bibliothèques, il doubla, pour ainsi dire, ses journées et ses nuits par son ardeur et l'opiniâtreté de son travail, et c'est ainsi qu'il gagna la succession de M. Fournier de la Condamine, à Montpellier. Nommé par ordonnance royale du 1^{er} mai 1835, préconisé le 24 juillet suivant et sacré le 23 août, par M. de Quélen, MM. les évêques de Nancy et de Versailles assistants, il prit possession par procureur et arriva le 15 septembre.

On a donné une liste de ses prédications de Paris où je remarque ces divers articles : Retraite à Saint-Roch, carême à Saint-Merry, sermon de charité à Saint-Sulpice, pour les enfants de Madame de Carcado : *Jésus-Christ glorifiant son père par ses paroles et par ses actions*, quatre discours pendant le jubilé de 1833, le mardi de Pâques et les jours suivants ; sur *le salut*, la *vie de plaisir*, le *respect humain*, la grandeur du chrétien, et une conférence à Notre-Dame : *Jésus-Christ législateur du monde*, où l'on admira principalement un

magnifique portrait du prêtre... « Le portrait du prêtre qui se trouvait au troisième développement, dit M. Picot, était remarquable par la vérité des pensées et par l'éclat du style. Difficilement on voudrait rendre l'entraînement et la vivacité de l'action... Au moment où l'orateur faisait voir la nature du pouvoir du prêtre qui cherche uniquement à gagner des âmes à Jésus-Christ, chacun a pu aisément appliquer ces paroles d'un roi de l'antiquité : *Da mihi animas, cætera tolle tibi*. L'orateur en a tiré de beaux mouvements, que l'auditoire a merveilleusement saisis. » Je n'ajoute rien, et je félicite seulement de toute mon âme M. Thibault de n'avoir pas enfoui sous ce boisseau qu'on appelle mitre, le don de Dieu; encore un, du moins, que nous ne trouverons pas parmi ceux dont l'Écriture se plaint en ces termes énergiques : *Canes muti non valentes latrare*.

10 Novembre 1843.

4
1,
5
1
-
-
1

Biographie du Clergé Contemporain.



M. LE GUILLOU.

M. L'ABBÉ LE GUILLOU.

Laudemus viros... in peritiâ *sua* requirentes modos musicos, et narrantes carmina scripturarum.

ECCLI. 44. 4 et 5.

Et non impediās musicam.

Ibid. 32-5.

S'il m'avait fallu borner aux hommes de génie mes observations critiques et mes éloges, cet ouvrage serait depuis longtemps terminé.

A l'âge de trente-neuf ans, M. l'abbé Le Guillou a publié une vingtaine de volumes et presque autant de compositions musicales.

Sa vie essentiellement active et variée présente d'ailleurs au biographe d'intéressants et nombreux épisodes.

Il est connu dans le clergé : des évêques ayant approuvé ses travaux, et des simples prêtres souscrit avec empressement à ces approbations recher-

chées. — Des simples fidèles, par le même motif, rangent son nom parmi ceux qui sont chers à leur piété.

Aumônier d'un grand hospice de Paris, des populations tout entières d'indigents ont passé sous ses yeux et apprécié son charitable dévouement; les heureux du siècle, en des circonstances différentes, furent à même de convoiter et de bénir sa jeune intimité.

Il descend d'une simple et vénérée famille de Bretagne, et l'un de ses frères a pris part dernièrement, comme chirurgien de marine et comme historien, à la fameuse expédition de l'amiral Dumont-d'Urville.

Il y a des noms plus obscurs.

Corentin-Marie Le Guillou naquit à Quimperlé, le 31 janvier 1804, de Henri Le Guillou, docteur en médecine, et de Jeanne Mollié.

Il reçut de son père une éducation non philosophique.

A cette époque, la civilisation n'avait pas lui sur le sol de la Bretagne, nous en avons vu quelque chose : le docteur Le Guillou reçut à deux bras tous les enfants qu'il plut à Dieu de lui envoyer. Il en eut huit ou dix, parmi lesquels je distingue Corentin-Marie Le Guillou, Elie Le Guillou, dont il a été

question précédemment (1), et François-Jules Le Guillou, aujourd'hui médecin à Concarneau.

Lui-même leur enseigna le français et le latin, et en même temps, et surtout, les principes de la science chrétienne. On dit que le *père* Hippocrate aimait les Dieux; moins exigeants, nous demandons à ses tenants-lieu d'en aimer un, rien qu'un; et voyez pour si peu, comme ces messieurs-là se font tirer l'oreille! Donc, M. Le Guillou, je suis fâché d'en convenir, faisait exception parmi les médecins.

Sa famille était devenue comme une vraie classe de collège; tous les enfants, y compris les filles, se rendaient à l'heure dite dans son cabinet, rivalisant d'intelligence et d'application pour obtenir les premières places; que si les frères avaient un jour l'avantage sur un point, les sœurs l'avaient un jour sur un autre; délicieux équilibre! l'une d'elles, qui s'est vouée depuis à la vie religieuse, remportait constamment le prix de versification latine. Ceci nous rappelle un peu l'enfance de M. Fayet et de sœur Séraphine (ci-devant nommée Jacqueline, comme celle de Pascal).

Ainsi fut élevé Marie Le Guillou, jusqu'à son entrée au collège de Sainte-Anne d'Auray, comme

(1) Il est né en 1806.

écolier de troisième. Il y resta jusqu'à sa philosophie inclusivement, et prit place parmi des disciples qui s'appellent maintenant M. George Maçonais, évêque de Périgueux, et les PP. Bazin, Marquet, Moigno, etc., etc., remparts vivants et glorieux d'une société qui ne fut jamais assez médiocre pour éviter la persécution. Les Sulpiciens sont bien tranquilles.

Après avoir suivi pendant deux années les cours de philosophie et de physique, le jeune Le Guillou se rendit chez les Jésuites de Montrouge. Le P. Gury, supérieur de cette maison, ne lui fit point oublier le P. Cuenet, que les élèves avaient surnommé *la mère Cuenet*, tant ces jésuites sont des ogres ! mais en retrouvant les mêmes vertus et la même bonté dans ces deux hommes excellents, il adora la providence de Dieu et put se consoler de la perte qu'il avait éprouvée.

A Montrouge, soit dit sans troubler les cendres de M. de Montlosier et le génie de M. Michelet, les Jésuites s'occupaient d'autre chose que d'aiguiser des poignards régicides et de singer aussi bêtement qu'atrocément les marquis de Gomorrhe ; à moins qu'on ne veuille ainsi qualifier ce rude et sublime dévotieux de Combalot, l'ingénieur et savant auteur de la notice sur les vitraux de

Bourges : le P. Cahier, le bon P. Martin, et M. de Ravignan... A quoi s'employaient les novices ? à l'étude de la vie ascétique. Qu'est-ce que la vie ascétique ? nous verrons. Mais la congrégation tout entière ? Elle prêchait, dirigeait quelques collèges, professait la théologie, etc., etc. Mais encore ? Elle eut une petite faiblesse politique ; c'est un tort, et c'est tout. M. Le Guillou resta deux ans à Montrouge.

Il fut ensuite nommé professeur de cinquième à Montmorillon (1826). Le P. Michel, curé actuel d'Abbeville, y professait au même temps la rhétorique, et M. l'abbé Testou (1) la sixième : trois hommes de cœur qui se comprirent et devinrent amis pour jamais (2) ; le P. Chazelle était supérieur (3), et savait se faire chérir comme le P. Gury et *la mère* Cuenet. Quel bonheur que celui de passer sa vie dans un si délicieux séjour ! mais le premier bonheur pour M. Le Guillou devait être l'obéissance.

En 1827, il eut ordre de revenir à Paris et d'y suivre un cours de hautes études. Ce départ, si

(1) Il est aumônier des dames de Sainte-Élisabeth.

(2) Je parlerai ailleurs de M. de Causans.

(3) Il est maintenant aux États-Unis.

douloureux qu'il fût à son cœur, ne le fut pas moins, dit-il lui-même, pour ses confrères, ses élèves et tous ceux qui l'avaient connu à Montmorillon.

Il ne fit pas non plus long séjour à Paris ; le travail avait altéré sa santé ; M. Récamier lui conseilla de se retirer à la campagne ; les supérieurs, adoptant cet avis, lui assignèrent la résidence de Saint-Acheul ; il y compléta ses études de physique avec le P. Villefort, etc., etc.

M. de Quélen l'avait tonsuré dans la chapelle de l'archevêché, le samedi des Quatre-Temps de Noël 1824 ou 25.

L'air qu'on respire en Picardie ne convenait point à sa constitution fragile, on l'envoya en Bretagne.

Alors il reçut les mineurs et le sous-diaconat en même temps, le 20 décembre 1828 ; il fut ordonné diacre le 5 juillet 1829, et prêtre le 29 mars de l'année suivante, par M. de Poulpiquet de Brescanvel.

Il publia, quelques jours après son ordination, une gravure grand in-folio.

« Cette gravure, destinée à rappeler les trois grands pouvoirs du prêtre, celui de prêcher l'Évangile, celui de remettre les péchés, celui de consacrer le pain et le vin, se compose de trois médailles qui représentent la mission divine de Jésus-

Christ, possédant éminemment et exerçant ces sublimes pouvoirs. — Ces trois tableaux sont suivis des textes de l'Évangile qui démontrent que N. S. a conféré ses pouvoirs à ses apôtres et à leurs successeurs. Tout est disposé au-dessous pour que le prêtre puisse écrire son nom, celui du prélat qui lui a imposé les mains, et le jour de l'ordination ; une place est réservée pour la signature et le cachet de l'évêque, signature qui doit être chère à quiconque comprend ce qu'il doit de reconnaissance à Jésus-Christ pour le plus grand de ses bienfaits, et au pontife dont la Providence s'est servie pour l'en gratifier. Enfin, au bas de la feuille, on lit les pensées les plus frappantes des Saints-Pères et du Pontifical sur la dignité et les devoirs des prêtres. »

Je trouve, jointes au texte explicatif, les lignes suivantes :

POURQUOI LE SOUVENIR DE PRÊTRISE ?

« Le monde était perdu par le péché ; mais le Seigneur se souvient de ses promesses (*Genes. 3*), un Dieu se fait homme, et bientôt paraissent aux yeux de l'univers ravi d'admiration, les divins pouvoirs que le *Fils de l'Homme* a reçus d'en haut pour détruire le péché et sauver le monde : Jésus prêche-t-il sur la montagne ? *admirabantur*, dit l'Évangile, *erat enim docens eos sicut potestatem habens*

(Math. 5). Jésus guérit-il le paralytique? c'est pour attester à la face du ciel et de la terre qu'il a aussi le pouvoir de remettre les péchés, *ut sciatis quia Filius Hominis habet potestatem in terrâ dimittendi peccata, tibi dico : surge* (Marc 10). Jésus institue-t-il le plus ineffable des mystères, *mysterium fidei*, qu'il recommande de célébrer *en mémoire de lui* (Math. 26), avant et après la Cène, pour rassurer notre foi sur ce gage adorable de son amour excessif pour nous *in finem dilexit* (Luc 13), il nous rappelle qu'il ne parle que par l'ordre de son père, *qui misit me pater ipse mandatum dedit quid loquar* (Luc 12), qu'il n'agit qu'avec une entière autorité *sciens quia omnia dedit ei pater in manus* (Luc 12). Le roi prophète avait chanté le sacerdoce sublime de l'envoyé de Dieu, de l'Emmanuel par excellence, *le Seigneur*, avait-il prédit, *le Seigneur a juré que ce sacerdoce serait éternel* (ps. 109). Aussi le Fils de Dieu, avant de retourner à son père, se crée-t-il dans ses apôtres d'autres lui-même, *sicut misit me pater, et ego mitto vos* (Joan. 20). Il ne les quitte que pour leur envoyer *l'Esprit sanctificateur et consolateur*, il leur donne sa paix et leur promet d'être avec eux et leurs successeurs, *ecce ego vobiscum sum usque ad consumptionem sæculi* (Math. 28). Plus de dix-huit siè-

cles se sont écoulés, et la suite des âges ne nous montre et ne nous montrera jamais que le parfait accomplissement de la parole de Jésus. Qu'elle est majestueuse et imposante cette admirable chaîne, jamais interrompue, des SS. Pontifes, dépositaires des augustes pouvoirs que Jésus-Christ remit à ses apôtres ! ministres du même Dieu, notre consécration sacerdotale est un nouveau témoignage rendu à la vérité de sa solennelle promesse ; ces mêmes pouvoirs nous ont été confiés au jour de notre ordination ; nous avons été *élus* pour le même ministère divin, *ego elegi vos* (Joan. 15), pour porter les mêmes fruits : *ut fructum afferatis et fructus vester maneat* (Joan. 15).

« Nous sommes donc *Prêtres* ! les cieux le savent !. mais nous aimerons à nous le rappeler souvent, afin de songer à *ressusciter sans cesse en nous la grâce que nous avons reçue par l'imposition des mains* (2 Tim. 1). Afin de ne pas oublier qu'à une si haute dignité, dit saint Ambroise, doit répondre une éminente sainteté : *ne sit honor sublimis et vita deformis* ; que selon l'expression de saint Jean-Chrysostôme, *notre âme doit être plus pure que les rayons du soleil*, qu'enfin, comme l'écrit un auteur célèbre, *nous ne devons nous montrer au milieu du siècle que pour faire du bien aux malheureux*, parce

que si la charité est la vertu caractéristique des vrais disciples de Jésus-Christ *in hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis si diligatis invicem* (Joan. 13), à combien plus forte raison doit-elle distinguer les *ministres* chargés de la faire régner sur la terre ? parce que d'ailleurs, l'amour de notre divin maître pour la solitude doit nous convaincre que la retraite est l'élément des *gardiens* de la science : *Recedite, recedite, pollutum nolite tangere : exite de medio ejus, mundamini qui fertis vasa Domini* (Isa. 52). *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus ; quia Angelus Domini exercituum est* (Malac. 2).

« Nous sommes *Prêtres* ! nous le disons au monde, depuis trop longtemps scandalisé des indignes outrages que l'impiété ne rougit plus de prodiguer contre le *sacerdoce* de Jésus-Christ, parce qu'elle ne comprend pas, parce qu'elle ne veut même pas comprendre son auguste mission ; et peut-être, celle qui usurpe le beau nom de *philosophie*, aura-t-elle honte de ses scandales qui l'avilissent elle-même la première :

« Nous sommes *Prêtres* ! nous le disons à la société : et peut-être, fatiguée des ténèbres de l'erreur et désabusée de là calomnie, reconnaîtra-t-elle enfin que ce sacerdoce, si blasphémé, est cependant le

seul remède aux maux innombrables qui l'accablent et menacent de l'engloutir sous d'affreuses ruines ; peut-être *demandera-t-elle* avec plus d'empressement à *entendre de sa bouche la loi de vérité, parce qu'il est l'envoyé du Seigneur* (Malac. 2).

« Nous sommes *Prêtres* ! nous le dirons, avec un saint orgueil, à l'incrédulité dédaigneuse et indifférente, en lui offrant le touchant spectacle des bienfaisants pouvoirs qui nous ont été transmis par les représentants *de celui qui est venu sauver tout ce qui avait péri* (Mat. 18) ; et peut-être, ne serait-ce que par zèle pour l'humanité dont sa philanthropie se vante de chercher le bien-être, ne serait-ce que par honneur, cessera-t-elle de dénigrer si ridiculement, et, comme elle est forcée de l'avouer, *sans savoir pourquoi*, ce sacerdoce qui seul offre au malheur la plus douce consolation, à la prospérité les plus sages conseils, aux passions le frein le plus puissant, à tous le bonheur dès cette vie et après la mort.

« Nous sommes *Prêtres* ! nous le dirons à ceux qui nous sont chers, à nos parents, à nos amis, en leur montrant avec respect les preuves du caractère sacré dont nous sommes revêtus, les titres de la noblesse sainte dont il a plu au Seigneur de nous décorer : *gens sancta, regale sacerdotium* (1 Petr. 9) ;

noblesse divine, devant laquelle pâlisent les grandeurs de la terre, et dont le souvenir charmera les douleurs de nos neveux près de notre couche funèbre; lorsque leur foi s'estimant heureuse de lire sur nos fronts, sur nos cœurs, ce seul mot Prêtre! si la tendresse leur commande des larmes, l'espérance, cet ineffable baume qui adoucissait merveilleusement les souffrances de Job, l'espérance les essuyera. Le Prêtre, diront-ils avec le saint roi David, le Prêtre est toujours Prêtre : *tu es Sacerdos in æternum* (Ps. 109).

« A ses très honorés confrères en J.-C.

« *L'auteur du Souvenir de Prêtrise,*

« C.-M. LE G***. »

Quimper, 27 mars 1832.

Dans l'intervalle de ses ordinations, M. Le Guillou accepta la place de sous-principal du collège de Quimper. L'inaction ne pouvait lui convenir, sa santé s'améliorait; mais il fallut encore, après quatre ou cinq mois d'exercice, changer de position.

M. de Poulpiquet le fit économe, puis, à la fin de 1830, professeur de rhétorique au petit séminaire, qui venait d'être séparé du collège.

Autre péripétie : le petit séminaire de Quimper fut réuni à celui de Pont-Croix; M. Le Guillou se trouvait par le fait dépossédé de sa chaire; il songea

dès-lors qu'il était temps de publier ses ouvrages ; et je profite moi-même de l'occasion pour en dire quelque chose.

Durant ses perpétuelles transmigrations, M. Le Guillou faisait de la musique et des livres. Sa vocation, sur ce point comme en matière d'état, s'était décidée de bonne heure et aussi spontanément que possible.

Il apprit la musique tout seul, et j'estime à peu près impossible qu'on apprenne ainsi quoi que ce soit ; d'où je conclus tout ingénûment et sans arrière-pensée, que M. Le Guillou fit l'impossible, ce qui est possible quelquefois. Observons bien qu'il n'avait commencé qu'à seize ans ; à dix-huit ans, il entendit une messe... de qui?... de Cherubini, peut-être ; et il s'écria en lui-même : *J'en ferais bien autant* : la question est de savoir s'il s'écria juste. Moi qui chante comme M. Affre, je n'ose prononcer ; mais le public, alléguant son irréfragable compétence, ne veut pas qu'on égale encore le feu directeur du Conservatoire, et encourage les essais de son disciple. Au fait, je n'aime guère ce qu'on appelle la musique d'église, étant adorateur du plainchant ; et j'ai tort, puisque la coutume universelle, l'Écriture-Sainte, et les Pères consacrent formellement ce mode de louer Dieu ; reste à savoir si les

autorités en question définissent la nature et le genre des compositions, si elles justifient l'emploi, tel qu'il est admis, des exécutants et des exécutantes ; eh, que signifie, dans leur langage, le mot *musique*? objet d'une dissertation qui nous prendrait beaucoup de temps et de papier. On objecte que le plain-chant se laisse interpréter aussi par des gens d'espèce infime, hurleurs gagés et difformes, types classiques d'ivrognerie, payens au premier chef, etc., etc. Mais ma réponse est bien simple : chassez du sanctuaire toute cette horrible valetaille, comme vous avez chassé l'opéra (1) ; formez à l'office de

(1) *L'Européen* disait, les 6 et 13 octobre 1837 : « Enfin l'opéra est chassé du saint lieu. Les vœux des chrétiens fervents et de tous les hommes qui avaient le sentiment des convenances ont été entendus, et ils ne pouvaient manquer de l'être. On sait que quelques paroisses de la capitale avaient, à certains jours de fêtes, une musique qui attirait la foule. Les mêmes sons qui avaient retenti sous les cintres du théâtre se faisaient entendre sous les voûtes des basiliques. Les mêmes artistes qui avaient été les interprètes des passions coupables venaient, souvent avec les mêmes airs, exprimer les sentiments de piété ; ce scandale n'aura plus lieu à l'avenir. M. l'archevêque de Paris vient d'interdire, dans les églises de son diocèse, tout ce qui pourrait ressembler à une musique profane ou théâtrale, et qui, loin de favoriser la piété des fidèles, ne pourrait que la contrarier et la troubler, quand elle ne doit songer qu'à s'unir aux prières et aux cérémonies de l'Eglise. »

M. Le Guillou, en citant ce passage, l'appuie par des observations très raisonnables. « Dieu soit béni ! s'écrie-t-il ; actions de grâces au prélat qui sait prendre une mesure

chantres les élèves de vos séminaires et les innombrables prêtres dont vous ne savez que faire, puisqu'ayant des titres, leurs places ne les occupent point, puisqu'il est si commun d'en trouver sur le pavé des villes, sans œuvres et sans pain !

M. Le Guillou a produit :

Une messe solennelle à trois voix, en grande symphonie (1). .

rigoureuse et faire un acte de courage, quand il y a un scandale à signaler ou à bannir. »

On lit dans la préface de ses *Motets divers* :

« Un homme de théâtre croit pouvoir, sans changer de mœurs, devenir un homme d'église ; il compose une messe à laquelle ne manquent point d'applaudir les *habituez de l'Opéra*, tandis que le modeste fidèle, retiré dans un coin de la basilique, soupire, par je ne sais quel instinct, au souvenir du simple plain-chant, dont au moins la mélodie grave ne troublerait pas son recueillement et sa prière. »

« Voici mieux encore : C'est un homme de foi qui a plus ôté fait en adaptant un cantique à des airs de danse, et même une antienne sacrée à des chœurs qui, ayant été, dans leur origine, étrangers à toute idée religieuse, se trouvent exposés à un singulier équivoque. Ce sont les dépouilles de l'Égypte, dit-on pour se justifier : très bien, si le choix de ces emprunts forcés était ce qu'il devrait être, mais hélas ! combien peu d'applications heureuses ! combien au contraire de métamorphoses ridicules et déplacées, même parmi les plus vantées pour avoir au moins le prestige des noms célèbres ! » (*Voyez Douze cantiques à Marie*, préface, page x.)

Je n'avais rien dit de plus dans la notice de M. Olivier.

(1) Exécutée à la métropole de Paris en 1838, à Noël, avec succès.

Motets divers, contenant 25 morceaux en solos et chœurs, pour les différentes fêtes de l'année.

Trois Psaumes, Offertoires ou Motets.

Trois grands Offertoires.

Trois Litanies de la sainte Vierge,

Veni Creator solennel.

Salut solennel, cinq morceaux.

Grand Salut pour une Congrégation, cinq morceaux.

Harmonies religieuses, 36 morceaux.

Douze Cantiques pour la première communion,

Douze Cantiques de persévérance.

Douze Cantiques à Jésus, etc.

Cantiques de la lyre de Marie, 2 cahiers de douze numéros, chacun.

Douze Cantiques à Marie.

Douze Cantiques à N.-D.

Douze Cantiques divers à Jésus, Marie, Joseph.

Douze Cantiques à la Croix. — Etc., etc , etc.

Souvenirs de voyage , mélodies avec accompagnement de piano, sur des paroles de M. E. Delisle.

Fleurs de Bruyères, mélodies bretonnes, avec accompagnement de piano, paroles de M. Armand.

Branches d'Aubépine, mélodies avec accompagnement de piano, sur des paroles de MM. Armand,

Ad. de Bouclon, Ev. Boulay-Paty, Eug. Delisle, Sim. Pécontal, J. Reboul, etc.

La plupart de ces pièces sont précédées d'introductions remarquables sous le rapport du style et des pensées. « Je n'ai monté ma lyre qu'au pied
« des autels de mon Dieu, dit M. Le Guillou; je
« n'ai demandé d'inspirations qu'à une piété fran-
« che. Je n'ai pas dit à ma foi : pliez-vous à l'art,
« et contentez-vous de la part qu'il voudra bien
« vous faire; mais j'ai dit à l'art : réglez-vous sur
« ma foi, et estimez-vous heureux de ce qu'elle
« anime, éclaire et purifie admirablement tout ce
« qui l'approche. Alors j'ai écrit mes chants sous la
« dictée de la religion et de mon cœur. »

M. Le Guillou, au point de vue même de l'art, sépare la musique religieuse et la musique profane de toute la distance du ciel à la terre : « Quel est le
« rôle de la musique profane, quel est celui de la
« musique religieuse? l'une amuse, l'autre récréé;
« l'une agite, l'autre calme; l'une jette dans la dis-
« sipation, l'autre plonge dans le recueillement;
« l'une fait rêver, l'autre fait penser; enfin, l'une
« énerve, l'autre édifie. Mais, pour produire des
« impressions qui contrastent si fort, il est néces-
« saire de les avoir éprouvées soi-même autrement
« qu'en passant; il faut, en effet, qu'un artiste

« puisse, dans un cœur libre de tout ce qui enchaîne
« l'âme, marier, si l'on veut me permettre d'em-
« ployer ce terme, marier dignement, c'est-à-dire
« identifier, autant que possible, l'art avec la pa-
« role de vie, comme malheureusement l'artiste
« profane l'identifie avec la parole de mort. C'est lui
« surtout qui doit craindre de trop sacrifier à l'art,
« et, en visant à l'effet, de paralyser l'expression. »

Sur ce, M. Le Guillou se persuade qu'il entre dans la plus large voie possible du génie ; quels pas il y fait, quelle est sa contenance, et sa force, et son succès, il nous laisse maîtres de le voir et de le dire.

J'ai entendu ses compositions, les grandes et les petites ; à Dieu ne plaise que je veuille les juger au fond : si je n'avais assez de bon sens pour comprendre ma faiblesse, l'amour-propre me resterait pour redouter des inepties d'appréciation non moins compromettantes qu'immanquables ; mais, en consultant mes impressions purement naturelles et communes à tous, je trouve ceci : M. Le Guillou est original d'emblée ; son genre n'a d'analogie nulle part. Comme compositeur religieux, on ne saurait le comparer ni à Lesueur ni à Cherubini, etc., etc.

Ah ! quelle différence ! Lesueur procède par bonds et un peu par caprices ; l'illumination soudaine se fait sentir chez lui souverainement ; dans ses plus

doux moments de simplicité et d'abandon, Lesueur n'est point exempt d'une certaine gêne plus ou moins sensible, et la facilité de ses nombres n'est presque toujours que l'admirable produit d'une étude opiniâtre et heureuse. Sa musique pleure comme la poésie d'Homère, ou elle tonne et hurle comme une belle pièce d'artillerie forgée de longue main. Aussi savant, aussi inspiré, Chérubini se rapproche à beaucoup d'égards du genre de Lesueur; sans que les points de divergence le poussent jamais sur la ligne où se trouve M. Le Guillou ! Ses plus sublimes élans se mélangent de raideur, de papillotages, et de ce que j'appellerai des sophismes; il met trop souvent plusieurs genres dans un, émaillant de fioritures le fond sévère et nécessairement terrible du sujet qu'il traite, laissant déborder, bien qu'à regret, l'opéra dans le saint des saints.

Est-ce à dire que M. Le Guillou marche l'égal de ces illustres maîtres ? Mon ignorance ne va pas à tant d'excès. Qui vivra, verra; aujourd'hui, c'est assez de gloire pour le jeune aumônier de venir après eux; j'examine seulement les genres; j'essaie d'établir qu'il ne ressemble à personne.

M. Le Guillou, pour continuer mes allusions, imagine et formule ses accords comme écrivent E. de Pradel et beaucoup d'autres. Ce n'est pas le tra-

vail, c'est l'instinct qui s'y révèle avec la nature ; supposez que la musique n'existe pas : un homme avantageusement organisé sent quelque chose de vague s'agiter en lui-même ; il écoute , il se laisse enivrer et absorber par cette émotion quelconque ; ses lèvres s'épanouissent d'elles-mêmes, et tout-à-coup elles distillent des sons cadencés, agréables, réglés seulement sur le diapason du cœur. La science, à ces dernières limites, n'obtient pas souvent cette sorte de perfection. Je me prends à penser que les compositions de M. Le Guillou pourraient se retrouver, par parties, dans toutes les roulades de fantaisie qui se fredonnent durant dix années du boulevard de Gand aux plus minces bruyères de la Bretagne bretonnante ; son privilège, c'est de réunir à lui seul, et dans une régulière mesure, ces éléments épars d'harmonie spontanée. Mieux que personne, il fait dire de ses *messes*, de ses *motets* et de ses *romances* : *j'en ferais bien autant*, et j'aimerais qu'on ajoutât

Ut qui

Speret idem, multùm sudet multùmque laboret.

Au reste, ces observations sont moins les miennes que celles de plusieurs hommes spéciaux et même considérables qui les ont faites en ma présence.

« On a exécuté, disait l'*Ami de la Religion* (n^o

3741), le jour du vendredi saint, dans l'église de Sainte-Valère, le *Stabat* de M. l'abbé Le Guillou... Le *Stabat* de Rossini est une belle composition dramatique; le *Stabat* de M. Le Guillou est une belle composition religieuse: A l'un les mouvements brillants, les surprises, et les grands effets de théâtre, et toutes les ressources de l'art profane; à l'autre les voix gémissantes, les douleurs et les ineffables lamentations de la croix, le saint tremblement dont parle l'Écriture, et toute la science du compositeur guidé par la foi du chrétien!!! (Jugez.)

« Chaque strophe musicale exprime l'idée de la prose sacrée, traduite ainsi par le compositeur verset par verset.... Le *Stabat* est une belle et grande inspiration... Les solos et les chœurs sont ménagés avec beaucoup d'entente et de goût; les modulations variées avec une grande habileté, etc., etc... Il commence par un solo, andante lent et grave *en sol mineur* qui saisit et captive, etc., etc.... Suit un chœur d'une grande simplicité et de beaucoup d'effet en *ut majeur*, sur les paroles *Quis est homo qui non fleret*, etc., etc... Nous citerons comme un modèle de douceur la strophe solo en *la bémol*, sur les paroles *Sancta Mater, istud agas*; comme mouvement plein d'énergie et de sainte frayeur, la strophe en *ré majeur* sur les paroles *Ne flammis*

urar accensus, etc.; enfin, comme chant d'amour et d'espérance, la strophe finale, *Quandò corpus morietur*, chœur en *sol mineur*, etc., etc. Tous dans l'Église se recueillaient, priaient et gémissaient avec les saintes mélodies, etc., etc.... C'est un beau triomphe pour le compositeur. » *Signé F. CH**!*

M. Picot, à la date du 9 août 1834, portait sur les *Harmonies* un jugement plus timide : « La musique de M. Le G. a été exécutée dans divers établissements, entre autres, il y a quelques jours, à la maîtrise de la métropole. On y a reconnu beaucoup d'expression et d'*originalité*, et surtout un caractère religieux qui manque trop souvent à la musique d'église, etc., etc. »

Plusieurs journaux ont jugé dans le même sens, et ces compositions et les autres. Je m'en tiens là, car j'éprouve le tourment d'une position fausse, et tout ce qu'il en coûte de parler sur ce qu'on ignore ; avisons autre chose.

Néanmoins M. Le Guillou, dans l'Introduction déjà citée, prononce quelques mots dont je fais mon profit : « Il ne resterait plus, dit-il, qu'à créer à Paris ou dans une des principales villes de France, une école où l'on formerait des chantres pour l'Église, ou, du moins, des chefs de maîtrise, et surtout des organistes, etc., etc. » J'ajoute : et

de préposer M. Le Guillou à cette œuvre facile, peu coûteuse et indispensable.

○ Dressons maintenant un état des ouvrages littéraires avec la glose des catalogues :

1° « *Nouvelle Journée du Chrétien*, ou les Dogmes catholiques, la morale de l'Évangile, les sacrements de l'Église, le saint sacrifice de la messe, les pieuses dévotions, la méditation et la prière, proposés aux fidèles pour leur sanctification, par M. l'abbé C.-M. LE GUILLOU, chan. honor. de Quimper, aumônier de la Charité (Paris) ; 2^e édition, revue avec soin, complétée par l'auteur, dédiée à Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, primat des Gaules, et approuvée par NN, SS. les archevêques de Paris, de Tours, de Bordeaux, etc., et par NN. SS. les évêques de Quimper, du Mans, etc. ; 1 gros vol. in-18, de 628 pages, imprimé par F. Didot, avec lettres ornées faites exprès et culs-de-lampe, et une magnifique gravure sur acier, aussi faite exprès, représentant l'Église une, sainte, catholique, apostolique et romaine. 1840.

« Cette *Nouvelle Journée du Chrétien*, dit le catalogue, ouvrage entièrement neuf, ne peut pas se comparer aux livres ordinaires de piété qui portent le même titre. Fruit d'une longue expérience et d'un talent éclairé, c'est une bibliothèque ascétique tout

entière. Elle offre, dans un ordre parfait, au fidèle quel qu'il soit, tout ce que sa piété peut désirer en fait d'instructions solides, de pieuses méditations, de sages conseils pour un règlement de vie, de pratiques de dévotion, de bonnes œuvres et de prières, pour remplir dignement chaque jour ses devoirs de chrétien, outre les principaux offices de l'Église, traduits nouvellement par l'auteur. Elle a de plus, soit dans son ensemble, soit dans ses détails, l'immense avantage de venger les dogmes catholiques, de même que les offices et les dévotions de l'Église, contre les attaques de l'incrédulité et le mépris d'une science orgueilleuse. Enfin elle combat toutes les prétentions du protestantisme, en montrant combien tous les systèmes religieux sont vides en face de la sublime doctrine de l'Église. C'est dans ce sens que parlent de ce livre les nombreuses approbations dont il est revêtu et qui le recommandent particulièrement comme *approprié plus que tout autre aux besoins actuels de la société.* »

Et lui-même, M. Le Guillou, ajoute que :

« Le but de cet ouvrage est de fournir au fidèle, jaloux d'accomplir ses immortelles destinées, les moyens les plus propres à lui faire tirer bon parti du temps. Il commence par un *exposé de la Doctrine chrétienne* ; suivent des *règles de conduite*,

puis les prières du matin et du soir ; des avis et prières pour la confession, de nouvelles *prières durant la messe*, et des prières spéciales pour la messe de communion (1), etc., etc. »

2° *La Foi, l'Espérance et la Charité opposées à l'Indifférence, au Désespoir et à l'Égoïsme du siècle, et Véritable Théorie du Bonheur*, 2^e édit., 1 beau vol. grand in-18, orné d'une belle gravure sur acier.

« Ce livre, c'est toujours M. Le Guillou qui parle, peut être considéré comme un cours intéressant de philosophie religieuse et de polémique chrétienne, mis à la portée de toutes les intelligences... Il est disposé de manière à ce qu'il puisse être de la plus grande utilité à la jeunesse à qui on l'offrirait à propos, à son entrée dans le monde, etc. »

La première partie contient la *Véritable théorie du bonheur*, et j'y remarque à la page 70 (édition de 1843) un assez bon chapitre : *des lois civiles*. La deuxième partie traite des trois vertus théologiques. M. Le Guillou n'a rien de mieux écrit et de mieux pensé que son *Esquisse de physiologie morale d'après l'Écriture sainte et les Pères*, au deuxième paragraphe. La *conclusion* est un morceau d'élo-

(1) Préface.

quence et fait regretter sincèrement que la santé de l'auteur ne lui permette pas de se livrer à la prédication. — Il a été fait, dans l'*Ami de la Religion* (n° 3512), un examen raisonnable de cette production.

3° *Le Mois de Marie*, sur le plan du livre du P. Lalomia, ou vie pratique de la très sainte Vierge, avec nouvelles prières pour la messe, choix de pieuses prières, nouveaux sujets de gloses ou méditations, et douze cantiques inédits ; 4° édit. 1 fort vol. in-32. 1834. « C'est à cet ouvrage, dit M. Le Guillou, qu'est due la coutume de solemniser le mois de Marie dans les paroisses et les familles ; on ne pratiquait guère cette touchante fête de dévotion que dans les séminaires ou les communautés. » C'est bien.

4° *Le Nouveau Mois de Marie*. L'auteur avait offert dans le *Mois de Marie*, la *vie pratique de la sainte Vierge* ; il montre dans celui-ci sa *vie glorifiée*. Ce livre contient aussi douze cantiques inédits. 1 fort volume in-32.

5° *La Lyre de Marie*, ou vie glorifiée de la très sainte Vierge, composée de quatre-vingt-un cantiques nouveaux à la gloire de la mère de Dieu, accompagnés de pensées et d'élévation, et mis nouvellement en musique ; 2° édit. 2 beaux vol. grand

in-18 avec cinq jolies gravures sur acier, cinq autographes de MM. Chateaubriand, J. Reboul, Balanche, Alexandre Soumet et Charles Nodier, et la musique à trois voix.

6° *Le Mois de saint Joseph*. « Ce fut en Italie, dit M. Le Guillou, que cette dévotion prit naissance. Il y parut un petit ouvrage intitulé *le Mois de mars consacré au très glorieux patriarche saint Joseph*, traduit depuis en français et plusieurs fois imprimé à Lyon ; mais il ne peut convenir qu'aux personnes du monde ou engagées dans les liens du mariage. En 1834, un respectable curé du diocèse de Bourges en a donné un autre, imprimé à Paris ; supérieur au premier par le style et sous d'autres rapports, ce livre laisse encore beaucoup à désirer (1). »

M. Le Guillou compte avoir mieux fait, et je m'en rejouis à son intention.

7° *Le Livre de Marie conçue sans péché, histoire de la Médaille miraculeuse*, 2° édition. 1 vol. in-18. « C'est un recueil des exemples les plus remarquables et les plus édifiants des grâces extraordinaires obtenues jusqu'à ce jour par la médaille dite miraculeuse, des indulgences attachées à cette

(1) Préface, page 10.

médaille, et de prières auxquelles l'auteur a joint sept cantiques inédits avec récits et chœurs.

8° Douze cantiques à Marie, pour le mois qui lui est consacré et autres circonstances, *premier supplément à la Lyre de Marië*, 1 vol. in-18, avec la musique. « Faire aimer la religion comme la reine de la philosophie, de la science et des arts, tel est le but de ce livre. Dans l'unité la plus parfaite, il réunit comme le *Catéchisme, enseigné par les grands hommes de tous les siècles*; puis une suite de morceaux remarquables de littérature sur les différents sujets du dogme et de la morale. »

9° *Le Chemin de la Croix*, véritable voie de la perfection, expliqué aux fidèles, suivi de douze cantiques nouveaux en l'honneur de la croix, et de trois oratorios inédits sur la Passion, 1 vol. in-32 ou in-18, sur vélin, orné de 18 magnifiques gravures sur acier. — Musique des cantiques *à voix seules*.

J'ai encore remarqué le discours préliminaire assez purement écrit et plein de très bonnes vérités. On ne peut manquer de lire avec intérêt l'historique du chemin de la croix et la notice sur les indulgences qui y sont annexées. Les courtes méditations et prières de la page 98 à la page 111 procèdent des *Visites au Saint-Sacrement* de S. Liguori. Elles sont suivies de *Nouvelles considérations* puisées dans les

exemples des saints, et de pieuses élévations sur les sept paroles de Jésus. L'ouvrage s'ouvre par une dédicace à M. l'évêque de Quimper qui court grand risque de se crêver les yeux en la lisant. Où diable M. Didot va-t-il chercher maintenant ses caractères ?

10° On parle enfin des *Beautés de la Sainte Bible*, que j'ai sous les yeux et que M. Henrion juge de cette prodigieuse sorte : « Cette importante publication mérite d'obtenir et obtiendra certainement un grand succès , car (écoutez bien) si les mauvais livres se vendent facilement aujourd'hui, les beaux et bons livres trouvent, de leur côté, de nombreux acquéreurs. »

Toutefois, pour mieux faire connaître l'opinion des journaux sur M. Le Guillou, il n'est pas inutile d'indiquer la France catholique, du 26 juin 1834 ; l'Univers religieux, du 5 septembre de la même année ; les Annales de philosophie chrétienne du 31 mars 1835 ; la Revue européenne, du 1^{er} mai de la même année ; l'Université catholique, du 15 mars 1836 ; l'Europe, du 10 avril 1837, et la Revue britannique de novembre de la même année.

En général, le style de M. Le Guillou est comme sa musique, c'est-à-dire facile et d'une rare simplicité. Il a des négligences, sans doute, mais qu'on

n'oserait lui reprocher; c'est le propre de ceux qui écrivent ce qu'ils pensent comme ils le pensent et laissent aller leur plume au bon plaisir de leurs convictions.

Le lecteur a observé que la plupart des ouvrages cités tout-à-l'heure concernaient la dévotion à la sainte Vierge. Voilà en effet, si le mot m'est permis, la passion de M. Le Guillou, et peut-être aussi le secret de son genre de vie. Jeune et pieux, actif et brûlant de foi, il a pris cette bannière et cet écusson : il est soldat et combattant pour cette sainte et glorieuse cause. Certes, des autels s'élèvent de toutes parts, des confréries s'organisent, l'enthousiasme est au comble, si bien qu'en face de Nestorius même, jamais pareille chose n'avait eu lieu. Dieu veuille et M. Desgenettes aussi que des excès ne s'en suivent pas ! Eh bien, M. Le Guillou est un de ceux qui veulent seconder ce mouvement.

Comme toutes les idées lucratives, il fallait bien que celle-ci fût un objet de convoitise. M. Le Guillou vit donc bientôt, dit-il, des plagiaires assiéger son écritoire, et lui boire son encre, et lui happer ses plumes. J'essaierai de les faire connaître.

M. Egron est auteur de la *Terre sainte et de la Vie du P. Antoine*, abbé de la Meilleraie. M. Egron

publia, en 1842, le *Culte de la sainte Vierge* dans toute la catholicité, principalement en France et dans le diocèse de Paris, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, 1 vol. in-8° de 676 pages ; travail utile sans aucun doute et même intéressant ; il y passe en revue les monuments élevés en l'honneur de Marie, et compte avec raison parmi eux le *Mois de Marie*, ce qui lui donne occasion de citer plusieurs livres écrits sur ce sujet ; il parle du P. *La Loucia* (*sic* page 189), du *Nouveau mois de Marie*, de feu l'abbé Didon (4) ; de M. de la Rivallière-Frauendorf (*aux pieds de la Vierge*), et du *Mois de Marie à la maison d'Issy* ; mais de M. Le Guillou, néant. Pourquoi ? C'est assurément un déni de justice, et, en ce sens, une très grande malice ; et pourtant je lis sur une note manuscrite de M. Egron : « M. l'abbé Le Guillou, qu'on peut surnommer à bon droit le chantre de Marie... Il était impossible de parler de musique en l'honneur de la Vierge sans nommer celui auquel la religion, les lettres et les arts ont de si grandes obligations. *Vos videritis*, etc. »

L'*Univers* annonçait dernièrement la *Croix*,

(4) C'est toute l'âme de saint François de Sales, dit-il, avec un langage plus épuré. Ce petit volume renferme toute l'économie de la religion chrétienne. (Page 190)

principe et fin pratique de la doctrine, des devoirs, des vertus, de toute la vie chrétienne, et de l'existence entière du chrétien, par M. Bèze, ancien professeur de théologie, livre calqué d'un bout à l'autre sur le *Chemin de la Croix*.

M. Le Guillou s'en plaint lui même : Un libraire de Paris, honoré de la confiance du clergé, c'est-à-dire, comme l'a fait observer récemment un pieux et laborieux auteur ayant des plaintes plus graves encore à porter, celui qui, moins que tout autre, devrait se permettre de telles spéculations, a trouvé fort commode de s'emparer du titre de la *Lyre chrétienne* ; seulement, pour faire preuve de délicatesse, il l'a habillé à sa guise : *LYRE sainte de la jeunesse* CHRÉTIENNE.

Mais il faut quitter la Bretagne avec M. Le Guillou et le suivre à Paris.

Avant de prendre définitivement un parti, le jeune homme soumit à M. de Poulpiquet ce qu'il avait composé dès-lors, et obtint avec des lettres expresses l'autorisation de faire imprimer ses œuvres.

De retour à Paris, il fut recueilli de la façon la plus gracieuse par M. de Quélen, qui joignit son approbation à celle de M. l'évêque de Quimper, et le plaça rue du Regard, chez les Dames de la Providence (maison de madame de Saisseval).

Des circonstances qu'il est inutile d'examiner l'obligèrent bientôt à donner sa démission ; il fut nommé second aumônier à l'hospice de la Charité, où je le trouve aujourd'hui, sans trop savoir pour quoi.

M. Le Guillou est un homme de taille moyenne et de complexion délicate, mais jouissant de cette énergique santé que donnent le courage et une extrême surexcitation nerveuse. Il a les yeux bons, et la physionomie bretonne, c'est-à-dire ouverte et bien dessinée ; sa parole est faible, mais pourtant nette et caractérisée.

Ayant vu ce qu'il a produit, nous savons assez quel peut être son règlement de vie : surveiller et diriger ses malades, chanter, écrire. Il fréquente peu le monde, par cette raison sans doute que la solitude seule aide au travail de l'esprit et au bien de l'âme. Au milieu de ses amis, il se fait écouter avec intérêt, non moins par ses saillies quelque peu violentes que par sa bonhomie particulière et très réelle en définitive. Il est prêtre par tous les pores, comme je l'ai dit de plusieurs autres : conversation, costume, pose, démarche, ameublement, composition de bibliothèque, le pointilleux M. Tresvaux n'y trouverait pas la matière d'une remontrance ; et c'est énorme.

Lorsque M. l'abbé Falcimagne, premier aumônier de la Charité, fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, on demandait : M. Le Guillou prendra-t-il sa place ? M. Affre ne voulut pas.

Qu'a donc fait M. Le Guillou pour mériter qu'il en fût ainsi ? ce que j'ai raconté dans cette notice.

On a dit que M. Le Guillou s'occupait beaucoup trop de musique, et, à ce propos, je ne saurais mieux faire que de rappeler mes observations sur M. l'abbé Prompsault, page 36, 7^e volume. Allez dans les salles de la Charité, et voyez, et interrogez ; les malades vous raconteront ce qu'ils savent et ce qu'ils éprouvent. Inutile d'ajouter autre chose. *Et non impediās musicam.*

Singulière manie que celle-là ! Il faut toujours que l'on blâme si l'on n'ose frapper, et constamment aussi le venin de la langue s'attache aux hommes les plus irréprochables, sous tous les rapports. On a blâmé M. Pelier de la Croix de sa franchise, M. l'abbé Coquereau de son intrépidité généreuse et de son bonheur, M. Olivier de tout, M. Badiche de ses austères vertus de prêtre, et, comme on s'ex-

primait, de capucin; MM. Allignol de leur courage, de leur sincérité magnifique et de ce qu'ils avaient raison, M. Cœur de son éloquence, M. Lacordaire de ses sacrifices héroïques et de son immense et prodigieux talent, M. Donnet de son cœur, M. de La Mennais de son génie, M. Bourrel de ses angéliques et profondes bonhomies.

Tuez votre homme, tuez-le, et vous êtes absous.

M. Le Guillou peut se consoler.

Le sauveur des hommes, devant lequel nous ne sommes rien, n'a-t-il pas subi lui-même cette persécution singulière?

« Tout cela, dit Clément Marot, ce ne sont que coups de fouet qui signifient : va plus vite. »

Et maintenant,

Nil tibi quod demus majus habemus....

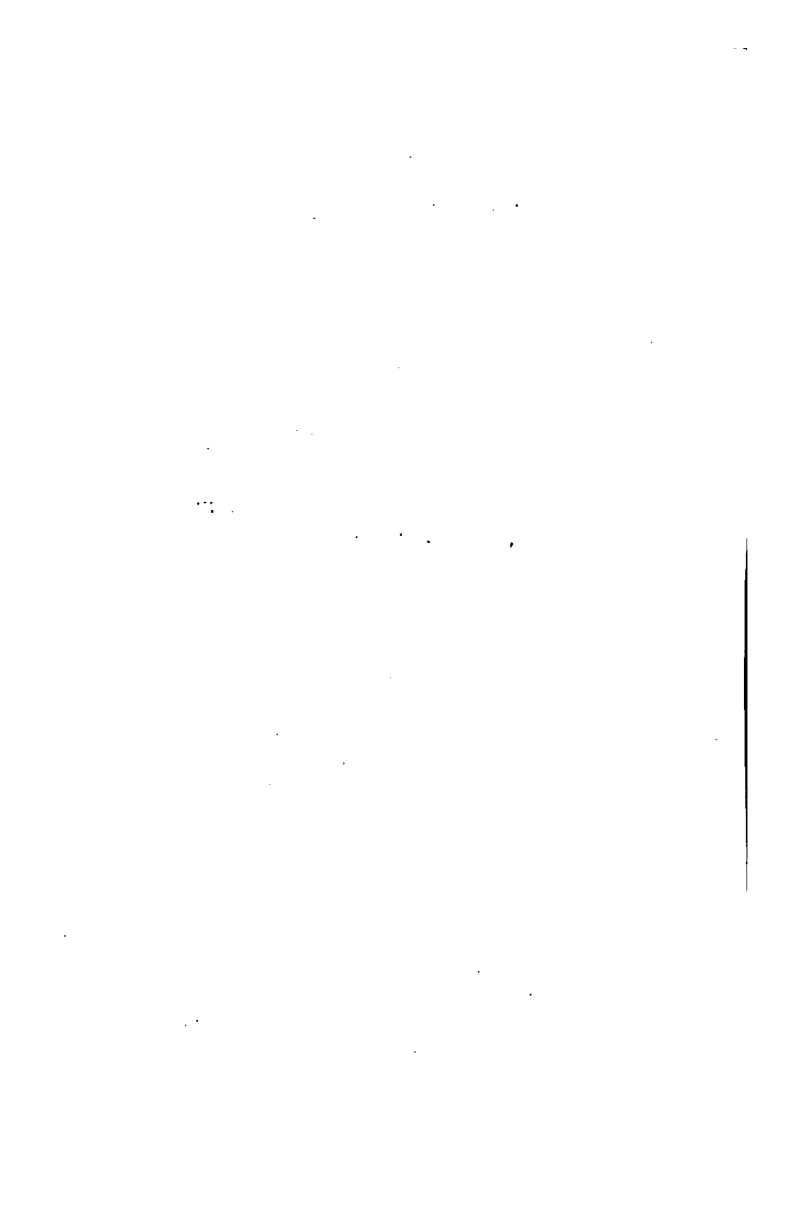
.

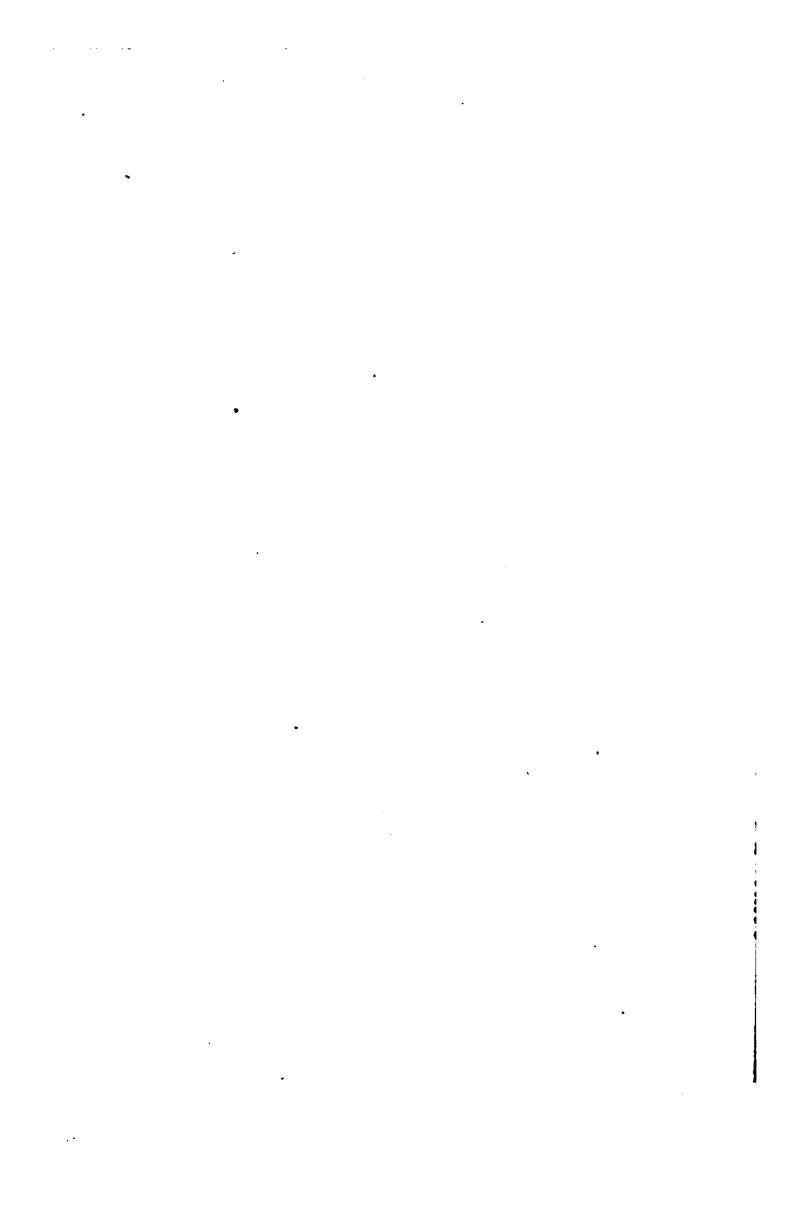
Prætereas, si quid non facit ad stomachum.

MARTIAL.

15 Décembre 1843.

Paris. — Imp de A. APPERT, pass. du Caire, 54.





Biographie du Clergé Contemporain .



M. DURANLOUP.

M. DUPANLOUP.

Quelquefois on reconnaît que la personne dont on médit le plus dans certaines sociétés, est la meilleure personne du monde ; de même que souvent le fruit le plus exquis d'un arbre est celui que le bec des oiseaux a le plus impitoyablement déchiré.

SWIFT.

Cette épigraphe n'a pas besoin de commentaire.

M. l'abbé Félix Dupanloup est un enfant de la Savoie, comme le petit ramoneur si délicieusement chanté par M. Guiraud, et de sa mère, comme Thierry, roi de Metz, Henri de Transtamare, le comte de Dunois, Guillaume-le-Conquérant, et vous peut-être.

Il a un peu plus de quarante ans.

C'est en 1833 seulement, qu'il demanda et obtint la qualité de Français (petites-lettres). J'au-

rais quelques mots à dire sur toutes ces naturalisations, dénisations, etc., etc., et leurs effets en matière ecclésiastique; je rappellerais la fameuse affaire de M. Du Pont (1) et tant d'autres; nous saurions comment avec des formalités pareilles, l'Angleterre et la Prusse étouffent chez elles le catholicisme, et quelle puissance d'oppression vénérable en tire cette schismatique Russie.... (2); mais on veut que je sois sobre de digressions, et je reste au centre de mon sujet.

M. Dupanloup n'est pas positivement un bel homme, dans le genre du premier suisse de Saint-Roch ou de M. de Rolleau; néanmoins sa physionomie a du caractère, et, comme type de genre, elle est remarquable. La dignité domine avant tout dans sa personne; il est, ou on le dirait constamment aux prises avec une pensée forte et douce à la fois. Son front, large et haut, porte une empreinte que les anciens, sans que j'en devine la cause, méconnaissent au profit des fronts étroits et ramassés (3);

(1) Voyez sa notice, page 368, 2^e vol.

(2) Voyez le dernier ouvrage de M. de Montalembert, et surtout l'admirable *Mémoire* que vient de publier M. Gombalot.

(3) V. Claudien et Stace, cités dans la notice de l'excellent curé de Saint-Thomas-d'Aquin.

Et castigatæ collecta modestia frontis. (SILV.)

il a les yeux grands, noirs, scintillants et tendres, une teinte de peau singulièrement uniforme et cuivrée qui accuse l'énergie. Sa bouche fine et pincée dissimule mal un léger penchant à l'ironie ; il marche à grands pas, et légèrement voûté, ce qui ne diminue en rien la noblesse de son extérieur, mais au contraire la rend plus imposante. Chose extraordinaire : un sourire lui sied, même lorsqu'il n'est pas malicieux ; et sa gravité n'est qu'aimable.

Homme de conversation, spirituel, aisé, plein d'abandon, de tact et d'une charmante bonhomie, sa voix se prête merveilleusement à l'expression simple, colorée, variée, abondante, pittoresque, dans les plus infinis détails d'une causerie familière.

S'il parle en public, c'est la même richesse, mais avec les modifications que nous aurons lieu de remarquer dans la suite. Seulement il arrive, qu'excité par la circonstance, son talent se trouve servi par un organe vigoureux et sonore, dont les causeries intimes ne laissent rien apercevoir.

M. Dupanloup prend peu d'amis pour les avoir bons : c'est de la sagesse, mais on s'y trompe encore, avec mille fois plus de réflexions. *Et ab amicis tuis attende* (1).

(1) 6-13.

Il est, ainsi que je l'ai dit, d'une taille commune, mais noble et bien prise ; il est d'une santé malheureuse, d'une constitution vive et nerveuse, et d'une humeur régulière. Je me figure un jeune oratorien, par exemple...

Et au fait, M. Dupanloup, vous avez une de ces natures grandes et hardiment taillées, mais essentiellement recueillies et contemplatives qui font qu'à leur aspect, on se demande plus que jamais, où sont les communautés religieuses.

Et qui donc chérit comme lui la cellule continuée, *cella continuata* (1), lorsqu'il pourrait partager l'élégante retraite dont il honore la vieillesse de sa mère (2) ? qui se réjouit davantage dans la société des livres ? qui cherche moins les creuses délices de ce monde ?

(1) Imit.

(2) M. l'abbé Dupanloup demeure au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, avec sa mère. Renfermé presque du matin au soir dans son cabinet de travail, il donne à l'étude le temps que ne lui prennent pas les visites et le soin de sa santé.

On m'assure qu'il participe quelque peu de la manière du fameux Maimbourg, en regard de l'ambroisie bordelaise, où le jésuite puisait ses meilleures inspirations, manie fort innocente du reste, et qui n'attaque en aucune sorte le précepte de Saint-Prosper : *quidquid sine quo potest vini percipitur, non sustentandæ naturæ, sed etc., etc.*

Maimbourg n'écrivait jamais qu'il n'eût une bouteille de vin vieux à ses côtés.

M. Dupanloup recherche encore passionnément les objets

M. Dupanloup avait un oncle curé, brave homme et bien avisé certes, qui, dès l'heure où l'enfant eut montré son intelligence et ses bons penchants, c'est-à-dire de fort bonne heure, conseilla de l'envoyer à Paris pour faire ses études; M. Dupanloup vint à Paris.

Salve, fatis mihi debita tellus :

Hic domus, hæc patria est.

De la Chine à Berlin, on n'a jamais raffolé comme aujourd'hui du beau pays de France, hélas ! Aux temps du Bas-Empire, Rome était pleine d'étrangers ; sous la république, les jeunes romains allaient s'instruire chez les Grecs.

Il entra d'abord, comme élève de sixième, dans la petite communauté de la rue du Regard, maison fondée par le saint abbé Tesseydre, dirigée ensuite, si je ne me trompe, par M. l'abbé Poiloup, et qui l'est aujourd'hui, après des transformations quelconques, par un jeune abbé Wervoost (1).

antiques, jusque-là que je m'étonne d'avoir vu exposés, *de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu*, dans son même cabinet, et pour deux usages différents, deux vases d'inégale ampleur, qui ne sont pas le moins du monde étrusques.

(1) M. Poiloup, ayant quitté la rue du Regard sans y laisser de successeur, et transporté ses élèves à Vaugirard, M. Wervoost loua le bâtiment et y fonda un établissement nouveau, comptant sans doute que la réputation de l'ancien ne lui serait point inutile. — C'est sur le modèle de la maison de MM. Tesseydre et Poiloup que vient de s'élever celle des Minimes d'Orléans.

Dupanloup fut admis ensuite, comme élève de quatrième (1), au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, — le supérieur s'appelait alors M. l'abbé Thavenet, bon sulpicien, homme rare.

Il avait déjà fait une *belle* quatrième à la petite communauté ; M. Thavenet, d'après un système que je respecte sans le partager, voulait qu'il en fit une seconde à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'enfant, avec le caractère que nous définirons tout-à-l'heure, déclara nettement que, s'il en était ainsi, *il ne travaillerait pas du tout*. Il tint parole, et si bien qu'on prit le parti de l'envoyer en troisième, où il occupa constamment la première place.

Et d'abord, je lis dans une histoire déjà citée (2) :

« L'*Académie* continuait d'être florissante, et les
« enfants montrèrent jusqu'à la fin de l'année une
« assiduité soutenue. M. Fayet présida à la distri-
« tion des prix académiques qui furent décernés à
« Auguste de Missiessy, Alexandre de Vaux et Fé-
« lix Dupanloup. Ce dernier fut nommé intendant
« du grand catéchisme des garçons, le 5 janvier
« 1817, M. Dumesnildot étant chef de ce caté-
« chisme (3). »

(1) En octobre 1818. — Il avait été préparé par M. Montezon.

(2) *Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice*, 1831.

(3) Page 206.

Ceci se reporte à une date antérieure : Dupanloup suivait les catéchismes de Saint-Sulpice comme élève de la petite communauté de la rue du Regard.

L'intelligence et l'activité qui lui méritèrent de si honorables distinctions, il les apportait de même à ses études de grec et de latin. Il était, de l'aveu de tous, le plus habile, si non le plus appliqué du cours; non qu'il eût du penchant pour l'oisiveté : sa nature y répugnait, mais l'extrême pétulance de son esprit le jetait parfois en des fantaisies sans nombre, et la facilité vraiment prodigieuse dont il était doué comblait toujours et bien vite les lacunes inévitables qui s'en suivaient, si bien qu'après un quart-d'heure de travail, il se trouvait avoir autant et mieux fait que les autres.

Quelles étaient ces fantaisies ?

Petit latiniste, ô mon charmant ami, vous dites : puisqu'à présent M. Dupanloup est mon supérieur, voilà mon affaire : j'aurai des *fantaisies*, et s'il les blâme, je répondrai : Vous avez bien eu les vôtres. » — C'est fort mal raisonner, pour un homme qui n'a pas fait sa *logique*. L'homme sans doute a écrit : *Puer, abige muscas* ; ce qui se traduit de longue date.

Déchirez vos cahiers, formez-en des cartouches,
Pour mitrailler enfin les despotes farouches

Qui veulent vous donner du savoir malgré vous.

Soyez sages, dit-on ; dites : nous serons fous ;

Le plus grand des bonheurs, c'est d'attrapper des mouches.

Quoi encore ? Lhomond complète votre justification par ces mots : *Imitor patrem* ; n'est-ce pas ? *J'imite mon supérieur ; ne puis-je donc faire ce qu'il a fait ?* — Ce qu'il a fait ? oui, et comme il l'a fait ; mais vous faites autre chose : vous êtes paresseux ou nonchalant ; et n'eussiez vous pas ces défauts énormes, que vos moyens naturels ne vous permettraient pas de rester deux minutes inappliqué ; ainsi, lors qu'il n'était qu'espiègle et bruyant, vous êtes étourdi et tapageur ; vous fermez constamment la liste des places, tandis qu'à chaque fin d'année, l'élève Dupanloup ne manquait jamais de remporter tous les premiers prix.

Si les écoliers confondent trop souvent une certaine vivacité inhérente à l'âge et conséquemment excusable, avec la dissipation qui est toujours mauvaise, les personnes qui dirigent les enfants commettent aussi en cette matière de très graves erreurs. Dieu sait avec quelle facilité se formulent les jugements définitifs, et l'énorme consommation qui chaque jour se fait des mots *orgueil*, *esprit indisciplinable*, *point de piété*, *mauvaise conduite*. Presque toujours, l'orgueilleux n'est qu'une belle

et bonne nature toute candide, ne se doutant pas encore que la parole fut donnée à l'homme pour cacher sa pensée, et manifestant avec une égale nudité d'expression ses sentiments sur ce qu'il croit avoir bien ou mal fait.

J'ai vu des choses horribles ; je les ai vues de fort près. Sous le coup des préoccupations signalées ici, quelques méchants professeurs s'étaient dit : Il faut à tout prix détruire le vice par la racine, et point de meilleur moyen d'y parvenir que l'humiliation ; en conséquence, quelle que soit d'ailleurs la conduite du sujet, nous déprécierons ses actes un par un, les attribuant à des intentions gauches, ou feignant de n'y prêter nulle attention ; qu'importe qu'il se distingue entre ses condisciples par une supériorité incontestable, nous la contesterons ; et réduisant ce malheureux petit être à une condition de paria, nous n'accueillerons ses efforts et ses franches confidences qu'avec un dégoût affecté. » Qu'arrivait-il ? le pauvre petit, placé ainsi dans la violente alternative où sont tous les esclaves, s'abrutissait peu à peu, si pourtant son cœur, broyé par de si féroces traitements, n'éclatait en un cri d'éternelle malédiction contre ces monstres officiels. Je n'avance rien que mon lecteur ne sache aussi bien que moi ; et les gens intéressés pourront seuls m'accuser d'exagé-

ration, — ou, ce qui m'est souverainement peu sensible, ils demanderont pourquoi le hors-d'œuvre.

Aux mêmes titres, l'hypocrisie devient l'essentielle vertu du jeune âge; celui des élèves qui surpasse les autres par une application persévérante à déformer son extérieur, c'est le plus sage; point de sagesse que pour les automates: heureux ceux qui ont le sang clair, les muscles raides et l'humeur lourde, car le royaume des cieux leur appartient. Ne dites pas qu'à dix ans, l'intelligence leur manque pour se rendre un compte suffisant de leurs devoirs et en avoir la responsabilité totale, que cette machinale prématurité d'obéissance n'étant pas naturelle, doit être suspecte par conséquent: on répliquera que vous êtes impie, et on vous montrera le dos saintement; et si vous avez un fils en tel collège ou séminaire, et qu'emporté par la fougue commune, il tourne une fois la tête pendant la prière, ou s'agite sur son banc d'étude un peu plus qu'un homme de cinquante ans, attendez-vous à des notes formidables, puis à cette conclusion finale: *Il ne fera jamais rien.*

Dans un petit vaudeville fort connu, figure une mère de famille comme on en voit dans les bas quartiers de Paris, rageuse et vraie s'il en fut, et toute à la passion de morigéner son fils; le ga-

min n'est pas méchant, mais il est gamin; il s'est attardé : à quoi s'amuse-t-il ? De là toutes les lamentations de la mère ; il entre : « D'où viens-tu ? s'écrie-t-elle ; et ta casquette, où est-elle ? — Je l'ai perdue. — Ah ! malheureux, tu ne périras jamais que sur l'échafaud. » Il y a tant de *femmes de la cité* dans les séminaires et dans les collèges ! je dis dans les petits, et, avec les modifications voulues, dans les grands séminaires (1).

Une chose que plusieurs voudront nier, mais qui n'en est que plus exacte et que je trouve prodigieuse, c'est l'immensité de travail, de patience et d'habileté même, dont se montrent généralement capables les jeunes gens, pour se composer une vie factice, et s'y maintenir durant un si long temps à travers des épreuves de toutes sortes. Nous admirons bien des martyrs qui ne poussèrent jamais jusqu'à

(1) Dans un des articles qui ont été publiés sur mon livre ayant titre *Les Jésuites*, on me blâme de citer un extrait de vaudeville comme je le fais ici. — Je n'ai pas répondu, parce qu'il ne faut pas répondre du tout, que monseigneur l'archevêque de Paris, publiant un manifeste pastoral sur l'importante et formidable question de la liturgie, avait bien cité le plus fringant morceau de *l'Autontimoreumenos*, M. l'abbé de Boulogne des vers de Molière pris au hasard, et, ce qu'il y a de mieux, M. de La Mennais, à propos de la décadence prétendue des Romains actuels de l'Italie, l'énergique et triviale traduction du S. P. Q. R., *Si Peu Quo Rien*. — Donc, le fragment de vaudeville ne disparaîtra pas de la troisième édition de cet ouvrage.

un tel degré le dévoûment et l'héroïsme. La suite de mes notices découvrira sur ce sujet beaucoup de secrets et de misères. Il était bon de jeter en avant quelques pensées.

Du reste, M. Dupanloup fut mieux avantagé que bien d'autres. La Providence a toujours veillé sur le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, comme sur une maison de choix ; et dans la succession des prêtres qui l'ont gouverné depuis son origine, il serait difficile d'en trouver un qui n'ait rempli son ministère de la manière la plus honorable pour lui et la plus utile pour tous ses subordonnés. Dupanloup n'était donc pas un *Enfant-Jésus* de cire ; il avait, comme nous l'avons vu, ses espiègleries et ses légères incartades, aimant d'un amour éperdu les récréations et les innocentes folies qui en sont l'âme ; il priait sans trop fermer les yeux ni se briser le cou, et ne faisait pas fonction de marionnette aux mains des maîtres ; mais il était franchement soumis, bon camarade, et pieux dans toute la droiture de son âme ; des élèves ou des maîtres, je ne sais qui l'estimait davantage et a conservé de lui le plus doux souvenir (1).

(1) Parmi ses rivaux et condisciples, je trouve M. Valga-lier, aujourd'hui grand-vicaire d'Orléans, dont la notice viendra bientôt ; M. Fresse-Montval, l'un des littérateurs les

Lorsqu'il eut terminé sa seconde, il sortit, sans que je puisse m'en expliquer la cause (1), pour rentrer quelque temps après.

plus distingués et les plus chrétiens de nos jours ; M. Thuillier, ancien recteur de l'Académie de Toulouse ; M. Michel, proviseur du collège de Bourges et ensuite de Strasbourg ; et M. l'abbé Guelle, employé maintenant à la paroisse de l'Assomption, qui, pour des motifs raisonnables, cessa au séminaire même de s'appeler l'abbé Gueule. — Il occupe maintenant à l'Assomption la place de quatrième vicaire, créée tout exprès pour lui.

Il eut pour professeur de seconde, M. l'abbé Dorveau, mort à l'âge de quarante ans au séminaire d'Isay (homme excellent sous tous les rapports, et qui fut pleuré comme il avait été chéri, de tous ses élèves), pour professeur de troisième M. Coras, et pour supérieur depuis son cours de seconde, M. l'abbé Frère, auquel il succéda dans la suite, après M. Jammes et M. l'abbé Didon.

(1) A moins de la trouver ici : Pendant les vacances, M. l'abbé Frère lui écrivit pour le faire venir au séminaire ; et puis dans quel but ? je l'ignore. Dupanloup était chez M. de Rohan et s'y plaisait ; il s'y plaisait trop peut-être, au sens de M. l'abbé Frère. Il ne vint pas. A la rentrée, le supérieur lui donna son congé en ces termes, ou à peu près : « Maintenant vous viendrez quand je vous le dirai. »

M. de Rohan fut trouver M. Frère, et obtint la révocation de cette pénible sentence.

Dupanloup justifia la démarche du cardinal ; sa rentrée fut un véritable triomphe. Il m'en souvient. M. Dorveau (car il fut aussi son professeur de rhétorique) avait donné pour sujet de *composition en vers latins* le magnifique passage de M. de Châteaubriand : « Il est un Dieu, tout le proclame dans la nature, etc., etc. » Dupanloup fut le premier de toute la distance de vingt places ; et l'on pourra juger de sa copie sur le seul premier vers :

Omnia plena Deo : quis te, Deus, esse negabit ?

Il fit, sans plus d'obstacles, sa philosophie au séminaire Saint-Sulpice, sous M. l'abbé Merle (4).

Ici, s'opère une sorte de transformation dans son talent et son caractère. M. Dupanloup pouvait être un des hommes solides et brillants de notre époque ; il a sans doute beaucoup de qualités qui séduisent, mais la solidité lui manque quelquefois : pourquoi ? c'est que ses premières études qui étaient fortes, demandaient néanmoins un complément qu'elles n'ont pas eu. Il a fait la philosophie que font tous les séminaristes, en ergotisme et en oraisons jaculatoires ; la prière est bonne, la logique même d'école est bonne aussi, mais l'excès en tout ne vaut rien. Je ne puis prendre pièces par pièces la méthode que j'attaque, mais j'affirme qu'en terminant ses cours, quelque insuffisants et misérables qu'ils soient d'ordinaire, le moindre élève des collèges se trouve supérieur au séminariste le plus exercé. Nous en avons sous les yeux une grande preuve. A l'heure qu'il est, des sociétés nombreuses se sont formées dans Paris et dans toute la France, sociétés ouvertes à la discussion philosophique ou religieuse, et où se réunissent à l'envi des individus de mille

(4) L'homme le plus instruit, le meilleur et le plus laid qu'on ait vu. — Mais il ne pouvait toujours suivre ses bonnes inspirations dans une société où réellement le corps tue les membres : *vorantur corpore membrorum vires*.

opinions diverses, voltairiens, protestants, philanthropes, déistes, phalanstériens, Saint-Simoniens, croyants au Grand-Mappa ou à Pierre-Michel Vintras, catholiques, prêtres, etc., etc. Eh bien, j'avoue qu'ayant eu l'occasion d'assister, comme simple auditeur, à quelques-unes de leurs séances, les prêtres m'ont toujours ou presque toujours (1) paru d'une très grande faiblesse; cependant le sophisme triomphait en d'autres mains, et c'est en vain que, par une vieille feinte absolument usée, les prêtres se retiraient, boudant et disant : *Vous n'avez pas la foi, on ne peut raisonner avec vous*; la foi vient de la grâce, mais aussi de l'ouïe, *fides ex auditu*; il fallait vous faire entendre; vous avez parlé, mais fort mal; allez à l'école.

Eh ! oui, c'est par l'éducation que le clergé donne aujourd'hui dans toutes les fausses voies où nous le voyons s'engager. Savez-vous ce qui arrive ? Nous l'avons déjà dit : les professeurs ayant leur lot tout fait, si mesquin qu'il soit, le gardent, parce que pour l'augmenter, il serait nécessaire de travailler; or, le travail les gêne; que leurs élèves soient ignorants comme eux, ils en sentent la convenance par

(1) Car j'excepte, par exemple, M. l'abbé Badiche, l'un des membres les plus distingués de l'Institut historique de France, société très catholique d'ailleurs.

l'odorat de l'orgueil et de cette menteuse d'ambition ! car enfin « le Disciple, dit l'évangile, si élastique pour eux, n'est pas plus grand que le maître (1) ; » ou, en d'autres termes, que deviendraient les maîtres, si les disciples en savaient autant qu'eux ? donc, ils tiennent, le plus possible, sur le front de ces infortunés, l'éteignoir qui servit à les éteindre eux-mêmes ; et mon Dieu ! ils ne réussissent que trop. Ainsi, prenez le pot-pourri en trois volumes de Vala (2), liez ensemble comme un paquet de racines de chiendent une centaine de lieux-communs dont ne se paierait pas un coupeur d'habits, et buvez : Vous avez fait votre philosophie (3).

De même la théologie.

Ce n'est point ainsi que se formèrent les Pères de l'Église, les Suarez, Petau, Saint-Thomas, toute l'ancienne Sorbonne, etc. Aujourd'hui, citez un vrai théologien ; M. Carrière et M. Laloux ont du ta-

(1) Non est discipulus super magistrum.

(2) Vala était un oratorien fort savant et janséniste, qui écrivit ses cours sous l'inspiration de M. de Montzet, archevêque janséniste de Lyon, et que Feller a bien jugé en sa *Biographie universelle*.

(3) J'ai lu l'excellent livre de M. l'abbé Doney, ancien professeur à Besançon, et maintenant évêque nommé de Montauban. La notice de cet ecclésiastique me donnera lieu de faire connaître à ce sujet toute ma pensée.

lent, bien ; M. Bouvier aussi ; à qui osez-vous les comparer ?

Il y a des théologiens dans les pays étrangers, au collège Romain surtout et à la Sapience, mais parmi nous.... Au fait, nous avons M. Pelier de la Croix, M. Gousset (1), M. Blanc, M. Gerbet, et quelques autres ; ils ne sont pas les fils du régime en vigueur ; et... où trouver leurs chaires ?

M. Dupanloup n'a bien étudié ni la philosophie sous M. Merle, ni surtout la théologie sous le Père Roy, que M. Valgalier, dit-on, nommait ingénieusement le Père Oie ; et voilà ce qui fait qu'il n'a pas tenu tout ce que promettaient ses études classiques infiniment mieux dirigées.

Après avoir montré par les commencements ce qu'il aurait pu être, je vais faire voir ce qu'il est. Vis-à-vis l'homme d'esprit et d'élégante conversation, je vais placer l'homme de pensée, l'écrivain, l'orateur.

Désormais, qu'il écrive ou qu'il parle en public, M. Dupanloup, en dépit de ses qualités réelles, me

(1) Puisque l'occasion s'en présente, je demande à M. Gousset, celui de tous les prêtres de Besançon qui s'opposa le plus vivement et le plus consciencieusement, sous l'épiscopat de M. de Rohan, à l'invasion des directeurs étrangers dans le séminaire, comment il souffre lui-même aujourd'hui que lesdits étrangers continuent, sous son administration, de gouverner le séminaire de Reims ?

semble essentiellement secondaire ; j'entends qu'il manque de nerf et d'originalité.

Il s'est voué aux lieux communs, tout de même qu'on voue au blanc quelque fils malaisé à venir.

Dans le milieu qu'il occupe et que j'appellerais *fortuit*, si le mot *vocation* n'était ici de rigueur, il y a une multitude d'excellentes traditions, de préjugés consacrés et quasi sanctifiés qu'un enfant subit, et qu'un jeune homme doit observer jusqu'à l'âge de les discuter respectueusement, c'est-à-dire l'âge viril — notez que je laisse à part la question du *libre examen*, puisqu'il faut toujours des précautions.

Eh bien ! M. Dupanloup n'a passé par aucun de ces degrés, ou plutôt il est resté enfant ; il est resté ce qu'il était : à l'état de récipient ; crédule, et purement passif, son rôle se borne à contenir.

Lisez ses ouvrages, car, M. Dupanloup, quoique plusieurs personnes l'ignorent, a composé des ouvrages.

Avez-vous suivi ses cours de Sorbonne ?

Lorsqu'il faisait nombre dans cette catégorie de prédicateurs que M. de Quélen mit en œuvre pour les conférences de 1834, fûtes-vous son auditeur assidu ?

Qu'en pensez-vous ?

Voici le titre de ses ouvrages : *Le Christianisme*

présenté aux hommes du monde par Fénéton, ouvrage recueilli et mis en ordre par M. l'abbé Dupanloup (1).

« C'est aux hommes du monde, dit-il, que nous offrons cet ouvrage.

« On trouvera peut-être étrange la pensée d'offrir aux hommes du monde, agités aujourd'hui par tant de préoccupations tumultueuses, et en présence des intérêts si graves qui les dominent et les entraînent, au moment même où les plus hautes controverses politiques, littéraires et religieuses les divisent si violemment et les jettent tous dans des camps opposés ; on trouvera peut-être étrange cette pensée de leur offrir un livre ancien déjà, un livre pacifique, un livre *non seulement religieux, mais positivement chrétien*, un livre enfin dont le titre est sans aucun mystère et qui, sans avoir rien de nouveau, n'a pas d'ailleurs le mérite de réveiller par une forme gothique un souvenir du moyen-âge. »

En citant les premières pages de cette préface, je m'attendais à faire savoir quel a été précisément le but de l'auteur ; je m'étais trompé. M. Dupanloup, s'il m'a été possible de le pénétrer, a voulu

(1) 6 volumes in-32, Paris, au bureau de la bibliothèque ecclésiastique. — 1838.

out bonnement examiner s'il est vrai ou non que la société revienne au catholicisme. A travers une série de phrases d'une infinie longueur, il arrive à conclure je ne sais quoi. Au reste, ne me dites pas d'analyser ; je puis tout au plus vous répondre qu'il distingue en trois classes les opinions qui partagent le monde sur ce sujet : l'une qui ne voit dans ce phénomène que *quelque chose de vague et d'ondoyant qui se prête à tous les caprices de l'esprit, une ombre qu'on ne peut ni nier ni saisir*, et qui prétend que « nous revenons à la religion comme « on revient aux meubles antiques et aux bahuts « du temps passé dont on s'amuse, mais dont on « ne se sert pas (1) ; » la seconde qui croit toucher au moment d'une sainte régénération ; la troisième, moins confiante et moins sévère, qui y voit plutôt un mouvement qu'un retour. »

« Pour nous, ajoute M. Dupanloup, sans prétendre trancher ici cette grande question religieuse et sociale, il nous semble que ce mouvement, qui est incontestable de l'aveu de tous, pourrait être un retour, s'il était bien jugé, bien défini, bien dirigé. »

Je laisse l'auteur en route. Ayant l'indication de la source, voyez vous-même, cher lecteur, et souf-

(1) *De la Réact. relig.*, par M. D. S.

frez que je passe, pour me reposer, s'il y a lieu, à d'autres choses.

Sur l'échantillon qui précède, on peut juger de la portée littéraire de M. Dupanloup. Ce style est abondant comme celui d'un homme qui n'a rien à dire; et en effet qu'a-t-il dit?

Ce qu'il dit toujours, et c'est une phrase de rebut qui traîne depuis trente-cinq ans sous toutes les tables des séminaires : « *On croit avoir du génie aujourd'hui? eh bien, on n'en a pas. Nous croyons trop souvent en France être profonds, supérieurs et décisifs, quand nous ne sommes que légers, superficiels et méchants.* » A quoi bon tout cela? je n'en sais rien, mais c'est la marotte de M. Dupanloup; il y revient sans cesse; il a même fait presque tous ses discours de Sorbonne sur ce sujet; si bien qu'un malin, après l'avoir entendu, observa fort injustement qu'il avait prouvé son dire par son fait.

Le professeur, dit M. Henrion (page 151, n° 3584 de *l'Ami de la Religion*), attaque avec une spirituelle ironie toutes les fausses prétentions au génie, qui sont si communes dans ce siècle. »

— M. Henrion n'est pas l'auteur de cet article.

« Qu'est-ce que le génie? se demande M. Dupanloup »

« Il est, ajoute-t-il, dans le monde, il est, dans les

régions de l'intelligence et de la vérité, de vastes mers non encore explorées, des terres inconnues ; c'est le génie qui les parcourt, qui les découvre, mais il ne les crée pas ; elles existaient avant lui, les voyageurs audacieux qui découvrirent le Nouveau-Monde, ne le firent pas, ils le découvrirent ; seulement l'heureuse audace qui les poussait était inspirée d'en haut. Quelquefois aussi, de ces terres inconnues, comme de ces vérités sublimes que l'intelligence humaine cherche à découvrir dans des régions inaccessibles, s'échappent des parfums, des brises mystérieuses qui remuent, avertissent, appellent le génie des découvertes. Christophe Colomb devinait, sentait l'Amérique, et il la prophétisait ; il la réclama contre les orages des mers, contre les orages plus redoutables des passions humaines qui s'agitaient contre lui ; l'Amérique fut sa conquête ; l'Europe entière retentit d'acclamations, l'ancien monde donna la main au nouveau. Le génie, Messieurs, c'est la puissance des découvertes... »

C'est ce que *l'Ami de la Religion* appelle *donner la vraie et rigoureuse notion du génie* ; je ne suis pas tout-à-fait de son avis.

Après ces différents passages, le lecteur verra si j'ai bien ou mal jugé l'homme de pensée chez M. Dupanloup ; peut-être dira-t-il que j'ai trop sévè-

rement critiqué son style, et en effet, sous le rapport de la forme, les lignes que j'ai citées sont remarquables : j'en puis citer d'autres :

« J'ai vu, dit encore M. Dupanloup, j'ai vu sous le ciel un grand et mystérieux spectacle, et je me suis demandé, en le contemplant, s'il y avait rien de plus digne de mon admiration et de mon attendrissement même. C'était du haut d'un phare avancé, au milieu de cette mer célèbre qui fut longtemps le centre du monde ; je voyais cette mer immense et ce beau ciel qui la faisait rayonner de ses splendeurs ; puis une petite barque agitée comme une coquille sur les flots, car le ciel venait de se troubler. Dans cette barque, une mature que j'apercevais à peine, humble, faible, délaissée, emportée dans un frêle esquif sur la vaste étendue des mers, à la merci des tempêtes. Les vents soufflaient avec fracas. La foudre qui grondait sur sa tête menaçait de l'ensevelir dans les gouffres immenses qui l'environnaient. De là, du fond de sa barque, il dominait toute la nature : d'un regard souvent lancé vers les cieux, il lisait sa route à travers les abîmes ; d'une main il subjuguait les flots soulevés, et de l'autre défiait la rage des vents ; il leur tendait sa voile et les forçait à le pousser en frémissant au port. C'est l'image du génie. »

La poésie ne manque pas à ce tableau ; mais je maintiens... Eh non, M. Dupanloup en vaut bien d'autres... Je reprends la chaîne des faits.

Durant qu'il étudiait en théologie, M. Dupanloup fut remarqué par M. Feutrier qui se l'adjoignit pour fonder, à la Madeleine, un catéchisme de persévérance.

L'illustre curé vit bientôt qu'il avait fait un excellent choix. Les catéchismes prirent dès l'abord un accroissement prodigieux ; après les jeunes gens, il vint des familles tout entières ; M. Dupanloup se vit investi de la considération, de l'estime et de l'affection générales. La chapelle Saint-Hyacinthe fut insuffisante pour contenir la foule ; on crut un moment à une transmigration des anciens *catéchismes de Saint-Sulpice*.

M. Dupanloup fut fait prêtre par M. de Quélen, en 1824 ou 25 ; le même prélat lui avait donné le diaconat dans la chapelle de l'archevêché, le 24 décembre de l'année précédente.

Aussitôt après son ordination, M. Feutrier l'attacha immédiatement à la paroisse de l'Assomption, comme prêtre-administrateur, chargé, bien entendu, du catéchisme Saint-Hyacinthe.

Vers ce temps-là, M. le duc de Bordeaux prit M. Dupanloup pour son confesseur. — On sait qu'il

eut plus tard l'avantage d'assister à ses derniers moments le prince de Talleyrand de Périgord ; on sait même qu'il a été parlé, en ces circonstances, de conversion, d'amende honorable, etc., etc. ; mais le vieux diplomate ayant trompé Dieu et tout le monde pendant sa vie, voulait-il, afin que son rôle fût complet, duper le diable lui-même et M. Dupanloup, sans bénéfice réel pour les autres ?.. On doute.

Or, M. Feutrier céda sa place à M. Gallard, après lequel vinrent M. Mathieu, puis M. Benzelin, et les choses changèrent de face ; ce fut leur éclat qui les perdit.

Par suite de la considération que lui avait donnée son catéchisme, M. Dupanloup exerçait, même à son insu et malgré lui, une grande influence dans la paroisse de l'Assomption. Bon, sensé, mais sensible, M. Beuzelin s'en effraya ; il crut voir son étoile ternie par le soleil de son vicaire, et, pour arrêter ce qui lui semblait un débordement de zèle, il signifia à M. Dupanloup et à ses collègues, MM. Pététot, Fraysse et Arnault, qu'il ne voulait plus de leurs services.

Cette résolution fut annoncée à M. de Quélen qui se montra profondément affligé, fit venir M. Beu-

zelin et lui proposa des accommodements. Le curé fut inflexible.

Alors les trois vicaires, si je suis bien informé, donnèrent leur démission; M. Dupanloup se retira au séminaire de Saint-Nicolas, où M. l'abbé Jammes, supérieur, le nomma provisoirement préfet des études (1).

Le Saint Père, ayant été informé, crut qu'il était urgent d'en finir et de pourvoir le plus tôt possible aux besoins spirituels des fidèles.

M. de Quélen obéit, mais voici quel fut son expédient : Il alla trouver M. Olivier, alors curé de Saint-Roch, et lui proposa d'échanger trois prêtres de son clergé contre MM. Dupanloup, Pététot et le reste.

M. Olivier consentit, et c'est, je crois, à cette occasion que M. de Quélen le nomma chanoine ho-

(1) La maison, rue de Pontoise, 8 bis, se trouve à l'heure qu'il est dirigée comme il suit : M. Dupanloup, vic.-génér., supérieur. — M. Millault, chan. hon., directeur. — M. Guesnier, préfet de religion. — M. Richard, préfet des études. — M. Ramond, économ. — M. Duchesne, professeur de rhétorique. — M. Lireps, de seconde. — M. de Geslin, de troisième. — M. Mège, de quatrième.

Il y a une deuxième division, grande rue Frileuse, à Gentilly, destinée aux plus jeunes enfants, et dont le directeur est M. Debeauvais, en même temps préfet de religion. — M. de Chauliac est préfet des études et de la disciplinc. — Nombre des élèves : 250.

noraire de la métropole. Le vicaire l'était lui-même depuis ses aventures, et le vicaire ayant la mosette il ne pouvait se faire que le curé ne l'eût pas. Ainsi raisonnait M. de Quélen, pour l'édification de ses successeurs, et sur le modèle de ceux qui l'avaient précédé.

Le curé de Saint-Roch vécut avec ses deux nouveaux vicaires dans les rapports de la plus vraie comme de la plus étroite intimité, jusqu'à l'époque où ils furent appelés, l'un à la tête du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, l'autre à la succursale de Saint-Louis-d'Antin ; l'autre — il fut et il est encore vicaire de M. Pététot.

On a vu que M. Dupanloup fit partie des conférences de 1834.

Les prédicateurs ne manquent souvent aux chaires que parce que les chaires manquent aux prédicateurs. Une occasion de penser est presque une pensée ; M. de Quélen le comprit et s'en trouva bien, et je suis surpris de voir que son exemple soit resté, ou à peu près, sans résultat. — Otez à M. Lacordaire la tribune de Notre-Dame, et vous verrez à quoi bon son éloquence ; — et à propos : « Gardez-vous, dit Rousseau, de prendre des curieux pour des prosélytes ; » j'en pense à la foule qui se porte depuis quelques semaines autour du jeune dominicain.

C'est M. Dupauloup qui ouvrit les conférences de 1834.

« L'orateur, dit un biographe, avait choisi avec autant de goût que d'opportunité son texte, emprunté à l'évangile du jour : *Transfiguratus est ante eos* ; son exorde était à la fois brillant et pompeux. « Jésus-Christ, a-t-il dit, en apparaissant sur la terre, non-seulement a changé en torrents de clarté et les obscurités des figures antiques et les ténébreuses profondeurs de l'idolâtrie, mais il semble, et c'est là notre espoir, pénétrer, à cette heure, de ses rayons brûlants la froide indifférence de notre époque; en sorte que, jusqu'à son dernier et majestueux orient sur la terre, il sera vrai de dire, qu'il se manifeste, qu'il ajoute de nouveaux feux à son auguste face, toujours resplendissante de divinité. *Et transfiguratus est ante eos.* » L'orateur a en effet présenté Jésus-Christ comme la lumière du monde sous quatre aspects ; Jésus-Christ a dissipé les profonds ténèbres de l'idolâtrie, rétabli les vérités primitives, si méconnues ou défigurées ; enseigné d'autres vérités inconnues même aux intelligences les plus élevées, telles que la providence, la filiation divine, l'accès de tous au bonheur ; et enfin il a donné au monde le sublime enseignement du Calvaire, dont l'Eucharistie est la continuation, et dont le complément

est aux cieux sur l'autel où repose l'Agneau immortel. Nous ne pourrions entrer dans tous les détails de cet ordre de développements. Comment faire passer, dans une analyse, les deux magnifiques tableaux de l'idolâtrie d'un côté, avec son cortège de vices ; de l'autre, l'éclat et la majesté des enseignements du Fils de Dieu, au moment surtout où, après avoir montré toutes les passions assises sur les autels et dominatrices des intelligences et des cœurs, l'orateur a fait arriver Jésus-Christ inscrivant partout l'unité d'un Dieu, et régnant seul ainsi sur les débris impurs des divinités païennes, au ciel et sur l'univers ? Il y avait là parfait accord de pensées et d'expressions. Aussi l'auditoire n'a-t-il pu contenir tout-à-fait les murmures d'une respectueuse, mais vive approbation. On peut en dire autant d'un grand nombre d'autres tableaux : par exemple, de celui où l'orateur a représenté Jésus-Christ au moment où il rétablit le dogme de sa providence, de sa justice, de sa miséricorde. La touchante naïveté des comparaisons de l'Évangile, empruntées à l'ordre de la nature, se peignait dans le style de l'orateur et lui donnait cette grâce et cette vérité que les sources divines inspirent seules, et près desquelles sont bien pâles les ressources de l'habileté et de l'éloquence mondaine. »

M. de Quélen, qui connaissait les hommes quelquefois, nomma M. Dupanloup vicaire-général honoraire de Paris. Et, bien qu'en cette dernière qualité la nature de ses talents ne le mît pas à même de faire de grandes choses, il ne s'attira pas comme tant d'autres la haine et les malédictions.

La révolution de 1830 le chagrina, et il s'en cacha si peu que, lorsque M. Affre parvint par elle à la succession de M. de Quélen, ce fut contre les désirs et les efforts même de M. Dupanloup.

Mais l'adversaire du coadjuteur de Strasbourg fut l'enfant soumis de son archevêque. Une fois le choix fait, il se remit entre les mains de l'autorité qui du reste lui enleva ses lettres, mais avec une fiche de consolation, car elle le nomma professeur en Sorbonne, à l'époque de la démission forcée du vénérable évêque de Maroc (1), c'est-à-dire en 1841.

Voici quel fut le plan de son cours :

« Un cours d'éloquence sacrée, a-t-il dit d'abord, embrasse et comprend la religion tout entière, comme la forme embrasse et comprend le fond : car ici, le fonds est essentiellement inséparable de la forme. Autrement, *la forme serait vaine*, ce qui ne peut convenir à un fonds divin.

(1) M. Guillon fut remplacé par le petit monsieur Glaire.

« Nous étudierons l'éloquence sacrée :

« Dans son origine , sa nature et son but : Rien n'est plus élevé ;

« Dans ses diverses sources : Rien n'est plus riche. Elle embrasse les divines Écritures, les Pères, la théologie dogmatique et morale, les docteurs ascétiques, les docteurs scolastiques eux-mêmes, les conciles, etc. ;

« Dans ses divers genres : Rien n'est plus varié ; l'éloquence polémique, l'éloquence apologétique, l'éloquence démonstrative, dogmatique et morale, tout, depuis l'homélie, le catéchisme et le prône, jusqu'au panégyrique et à l'oraison funèbre ;

« Dans ses modèles : Ce sont les princes de l'esprit humain et les plus grands hommes qui furent jamais.

« Nous étudierons aussi son histoire et son influence depuis dix-huit siècles.

« Enfin, ses règles et ses préceptes. Ce sont les principes immuables de la raison et de la nature ; les préceptes éternels du bon goût et du bon sens, admirablement élevés, éclairés, développés par la foi. »

« Dans les huit leçons de cette année , le professeur voulait apprécier :

« Les grands caractères et les conditions essentielles de la prédication évangélique ;

« Sa puissance, et là se présenteront des questions d'un singulier intérêt ;

« Ce que l'*esprit*, ce que le *génie*, ce que l'*opinion* peut pour elle ;

« Sa mission, son objet, sa forme. Le fonds est immuable : il n'y a pas de controverse à cet égard. La forme *oratoire* est variable à l'infini ; mais la forme *doctrinale* est immuable comme le fonds (1). »

M. Dupanloup n'a pas beaucoup réussi comme professeur. Il y eut une anecdote relative à Voltaire et que nul n'ignore, je n'y reviendrai pas.

Au reste, des hommes aussi larges d'idées, et plus étendus en liberté que les tapageurs de la Sorbonne, ont jugé plus sévèrement Voltaire que ne l'a fait M. Dupanloup lui-même : « j'ignore, disait le fameux abbé Grégoire, s'il est vrai que Voltaire ait trompé ses libraires, mais on sait qu'il volait à Berlin des bougies. » D'un voleur à un menteur quelle est la distance ?

Un jour, il y eut une pancarte affichée sur les murs de la Sorbonne, à l'effet d'annoncer que M. Dupanloup, *pour cause d'indisposition*, suivant

(1) *Ami de la Religion*.

l'usage, suspendait indéfiniment son cours. Sans faire autant de poussière que MM. Michelet et Quinet, il partit alors pour Rome. On a diversement interprété ce voyage. Est-il vrai que M. l'archevêque de Paris avait chargé le professeur de certaines négociations désagréablement personnelles auprès du Saint Père? M. Dupanloup assista au baptême de M. Ratisbonne.

Mais j'ai promis de me taire.

Enfin, La confiance de M. Affre vient de rappeler M. Dupanloup dans le conseil du diocèse. Il est maintenant grand-vicaire titulaire, quoique restant toujours supérieur de Saint-Nicolas.

Il est de plus président de la commission d'examen des ouvrages proposés à l'approbation de M. Affre, ayant pour vice-président un jeune homme que vous ne connaissez pas, collaborateur, dit-on, de M. Henrion, et nommé Delacouture.

Un autre ecclésiastique de beaucoup de talent, et de verve, M. l'abbé Constant, sous le coup des plus funestes préoccupations, a commis une foule d'erreurs qu'il regrette et déplore indubitablement; il en est une que je veux signaler ici.

Après avoir décrit, en tête de son livre *Assomption de la femme*, toutes les péripéties plus ou moins touchantes et romanesques de sa première jeunesse,

il se représente aussi malheureux et aussi dénué que possible, soumettant sa personne à M. Affre, archevêque de Paris :

« M. Affre, dit-il, me reçut avec cette raideur qu'il prend peut-être pour de la dignité, et me proposa d'entrer comme professeur au petit séminaire de Saint-Nicolas, actuellement dirigé par l'abbé Dupanloup.

« L'abbé Dupanloup me reçut avec cette bénignité douteuse qui est le caractère ordinaire de sa physionomie, mais il me traîna en longueur : pendant ce temps, je manquais de linge et de pain. Un respectable curé de Paris proposa de me recueillir chez lui en attendant qu'on eût décidé de mon sort ; on l'en détourna en lui disant que, s'il le faisait, il encourrait la disgrâce de M. l'abbé Dupanloup. Je ne pus revenir de mon étonnement en apprenant cette malveillance cachée de la part d'un homme que je ne connaissais même pas. Ce ne fut pas tout : on me déclara enfin que les portes du petit séminaire m'étaient fermées, sans vouloir m'en apprendre aucun motif. »

Certes, je suis très éloigné de suspecter la bonne foi actuelle de M. Constant : il arrive trop souvent que les supérieurs ecclésiastiques, par de stupides taquineries ou des persécutions furieuses, repous-

sent ainsi de la droite voie les intelligences d'élite ; M. Constant lui-même en est une preuve ; mais ratifierait il aujourd'hui le rigoureux jugement qu'il portait sur M. l'abbé Dupanloup ? n'est-ce pas là une de ces erreurs qu'il abjurerait naguère entre les mains d'un admirable évêque, son bienfaiteur et son sauveur ? s'il publie jamais le livre de ses rétractations, à l'exemple du fils de Monique, oublierait-il donc la page qu'on vient de lire, et celles qui regardent M. l'abbé Frère (1) ?

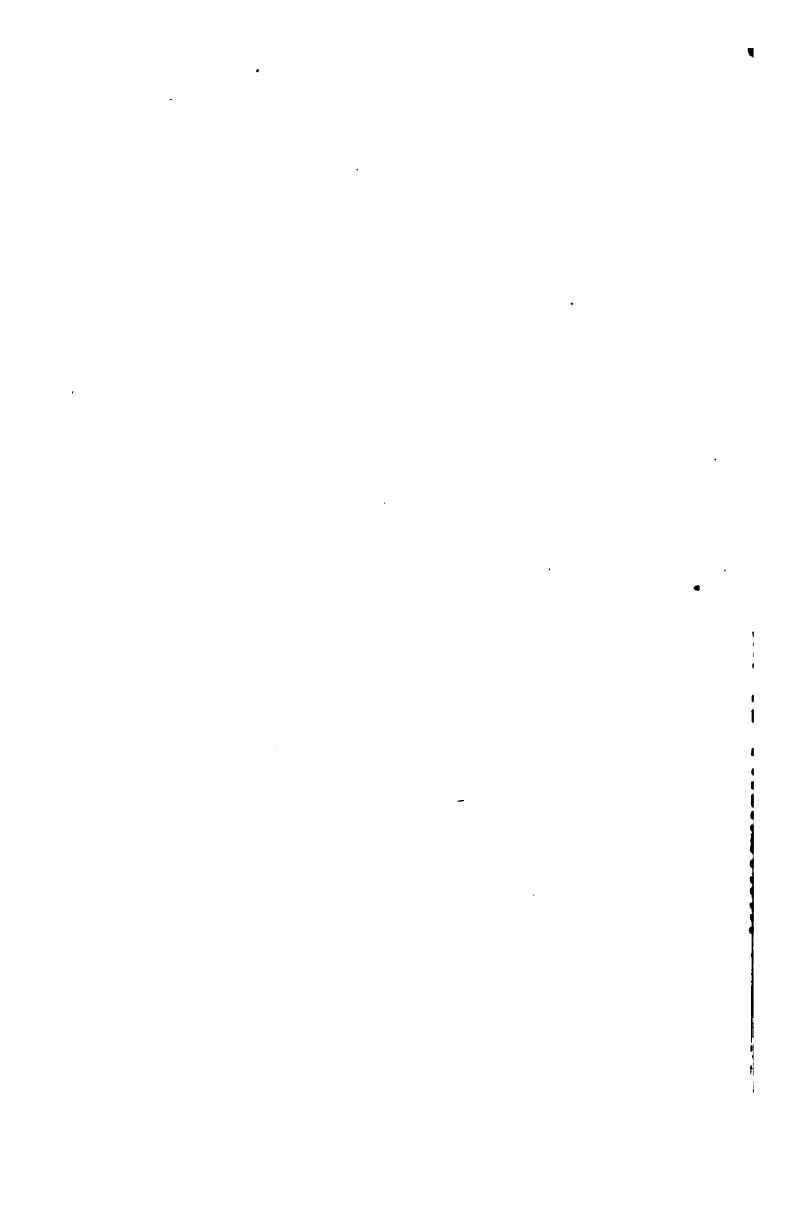
En somme, M. Dupanloup serait un excellent oratorien, et même un bon évêque, s'il y avait aujourd'hui, non pas des *faiseurs* (c'est le mot de M. Gallard), mais des hommes capables de raisonner comme Saint-Grégoire : *Audierat Syracusis probatæ vitæ esse quemdam presbyterum ; jubet episcopo ut explorato an ita esset, curet statim eum Romam mittere, ut eum creet episcopum alicujus ecclesiæ.* (2).

(1) Page iv du livre ci-dessus.

(1) Grég., ép. 26.

10 Janvier 1844.





Biographie du Clergé Contemporain.



M. ANNAT.

M. ANNAT.

Nommer les curés de Paris, c'est rappeler l'un des grands titres de la religion à la reconnaissance des peuples, et l'une des classes d'hommes qui ont le plus constamment servi et honoré l'humanité par leurs vertus.

Dict. de la Conv., art. CURÉ.

Annat (Pierre-Etienne), curé de la paroisse Saint-Merry de Paris, chanoine honoraire de Rodez, et chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit en 1798 à Espalion (Aveyron).

Joseph Annat, son père, est mort en 1831, après avoir occupé d'importantes places dans cette dernière ville. Juge au tribunal civil, juge-de-peace, conseiller-municipal, maire, il se distingua constamment par son zèle, son intelligence, et toutes les précieuses qualités que demandent les *manuels* de Henrion de Pansey et de M. Boyard (1), chose

(1) Président de chambre à la Cour royale d'Orléans.

assez extraordinaire pour mériter qu'on la mentionne. Il fut estimé, aimé, vénéré, regretté en conséquence (1).

Un homme illustra sa famille; un autre faillit la servir mieux encore.

1° Le premier, François Annat, confesseur de Louis XIV, auteur d'une *Réponse aux Lettres Provinciales* (2) et de plusieurs écrits contre les *anti-unigénitaires*; ce sont de savantes dissertations, et des critiques ingénieuses que Ladvocat ne traite point avec justice dans son *Dictionnaire historique*.

Le P. Annat avait plus qu'un bel esprit, il avait un bon esprit, un grand caractère, une âme généreuse et indépendante, et des vertus qu'il faut malheureusement appeler primitives.

On a reproché aux Jésuites leurs confesseurs ou directeurs ambitieux et faciles, et c'est le plus souvent la cour de Louis XIV qui donne matière à cette ridicule accusation. Le P. Annat, jésuite autant que qui que ce soit, mit Louis XIV dans l'alternative de changer de conduite ou de confier à un autre

(1) M. Annat père avait été le condisciple de MM. Fraysinous et Boyer.

(2) 4 vol. in-12, Liège. Réponse aux *Lettres provinciales* publiées par la S.... de Port-Royal contre les Pères de la Compagnie de Jésus.

le soin de sa conscience, et Louis-le-seul⁽¹⁾ continuant ses débauches, le P. Annat se retira. Qu'en pensez-vous, M. Dupin ?

2^o Le second vit encore; c'est le frère de M. le curé de Saint-Merry : jeune et intrépide athlète d'une cause sacrée mais toujours trahie et maladroitement soutenue, il affronta, pour la faire triompher, de rudes soleils, et lorsqu'il eut succombé glorieusement, ne regretta qu'une captivité moins inutile.

Mucius Scévola disait : *Trecentos sut similes adversus eum (Porsennam seu tyrannidem) conjurasse* : Brutus, l'autre Brutus, Rienzi, Carle Sand, et quelques autres n'ont pas épuisé la liste.

Il y a encore un frère de M. le curé de Saint-Merry dans le diocèse de Bourges. M. Du Pont, les pauvres, les âmes pieuses, les impies eux-mêmes, vous raconteront d'admirables choses sur son esprit de dévouement, de mansuétude et de charité.

Marie-Antoinette Poulenc, leur mère, était sœur d'un ancien curé de Clichy et d'Ivry-sur-Seine.

Napoléon Annat, celui dont il est question, naquit en 1806, le 15 août.

Je vois dans l'Écriture le portrait de cette femme

(1) Mirabeau voulait qu'on lui donnât ce surnom. — Dieu seul est seul.

excellente et de sa famille : « Douée de grâces et de vertus, elle sera élevée en gloire ; vigilante, elle est la couronne de son mari ; sage, elle bâtit sa maison ; celui qui l'a trouvée a trouvé un grand bien et il a reçu du Seigneur une source de joie ; forte, elle est plus précieuse que ce qui s'apporte des extrémités du monde (1) ; trois choses plaisent à mon esprit qui sont approuvées de Dieu et des hommes : L'union des frères ; l'amour des proches, un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble, *benè sibi consentientes*. Heureux celui qui habite avec une femme de bon sens. La femme posée demeure ferme sur ses pieds comme des colonnes d'or sur des bases d'argent. Les commandements de Dieu sont dans le cœur de la femme sainte comme un fondement éternel sur la pierre ferme ; l'agrément de la femme met la joie sur le visage de son mari, et se rend plus aimable que tout ce que l'homme peut désirer. Les enfants et la fondation d'une ville rendent le nom d'un homme célèbre après lui, mais une femme sans tache passe l'un et l'autre. L'ami aide son ami dans l'occasion, mais une femme et un mari s'entre-soulagent encore plus (2). »

(1) Prov. 6-26, ad 34-4, *passim*.

(2) Eccli., 25-2 ad 40-23.

Telle fut la première institutrice de M. Annat ; nous saurons bientôt comment il sut profiter des leçons qu'elle lui donna et marcher dans la voie sainte qu'elle ouvrit devant lui, *quâ erudit eum mater sua*. M. Victor Hugo, pour dépeindre un malheureux miné par des passions nombreuses et farouches et rongé de désespoir, a trouvé un mot terrible et sublime : *sa mère l'ennuyait*, dit-il ; est-il possible de s'ennuyer avec sa mère ! Je n'ai jamais compris qu'on eût fait un précepte de l'amour filial.

Le jeune Etienne montrait des dispositions heureuses, et c'est pourquoi on lui fit commencer de fort bonne heure l'étude du latin.

Après les préliminaires d'usage, il entra dans un petit collège du Rouergue, puis au petit séminaire, et justifia persévéramment les espérances qu'il avait fait concevoir ; il remporta le prix d'honneur à la fin de sa rhétorique.

Observez que nous sommes au séminaire. Voyant les inclinations de l'enfant pour l'état ecclésiastique, sa famille avait trouvé tout naturel de le placer là, dès l'âge de sept ans.

M. Annat fit son cours de philosophie à l'âge de quatorze ans, et comme ses études premières, c'est-à-dire avec une supériorité qui le plaçait régulière-

ment *extra numerum*. Il eut encore le premier prix de philosophie à la fin de l'année.

Rien à dire de plus sur sa théologie, sinon qu'il y resta digne de lui-même, et qu'il est devenu l'un des plus solides théologiens que possède aujourd'hui le clergé de France.

C'est une grande chose qu'un théologien : *Cuoco celeste gran teologo*, cuisinier du ciel, comme le dit l'adage, en ce sens qu'il étudie, choisit, recueille discrètement et prépare la nourriture divine des intelligences, selon les goûts et les tempéraments divers, discernant des substances malfaisantes ou inutiles celles qui soutiennent la foi et la réjouissent, ayant en ses mains la vie et la mort des peuples, sans les empoisonner jamais. De là une matière d'oraison pour nos professeurs : avant d'aborder l'enseignement, possèdent-ils le savoir ? ont-ils prouvé leur jugement avant de juger, et fait la cuisine afin de montrer aux autres comment elle se fait ? Où sont les cuisiniers célestes que nous offrira Sulpice, *cuoco celeste* ? à quels examens sont-ils soumis lorsqu'on les envoie à travers les diocèses porter la nouvelle théologique, ces jeunes apprentis dont leurs condisciples disaient hier unanimement : *bonus israelita in quo dolus non est*. Je le demande à M. Benech, à M. Carron ; je le demande à

M. Garnier, le plus vénérable et le plus savant des hommes : qui vient-il de nommer supérieur de philosophie au séminaire de Clermont, etc., etc ?

Le séminaire de Rodez n'était pas dirigé alors par les Sulpiciens, mais avait, au contraire, pour supérieur M. l'abbé Malrieux, ancien député à l'Assemblée constituante, homme d'un mérite infini, et pour directeurs les ecclésiastiques les plus recommandables du diocèse. Je veux dire que là, comme à Besançon, Blois, Orléans, Evreux, Le Mans, etc., etc., on avait compris une chose parfaitement évidente : c'est qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même ; c'est que des hommes éprouvés dès l'enfance et dans toutes leurs dispositions de cœur et d'esprit par leurs compatriotes, ayant ensuite exercé eux-mêmes durant un certain laps de temps le ministère à la science desquels ils vont former les autres, étrangers à tous les petits intérêts d'une corporation naturellement despotique et mus par le seul désir d'être utile à la localité qui les vit naître, c'est que ces hommes là, aux yeux du bon sens et de l'équité, doivent toujours exclure des débitants nomades de scolastique trouée et de mysticités hétéroclites, révocables à volonté, ennemis nécessaires des usages qu'ils ignorent et n'ont jamais le temps de connaître, portés comme invin-

ciblement à substituer leurs préoccupations banales à des idées établies et à briser sans merci tous les obstacles qui les arrêtent, ravissant au diocèse pour en grossir leur association des sujets qui eussent pu devenir utiles, suscitant et perpétuant parmi la jeunesse confiée à leurs soins de fatales rivalités, faisant une Église dans une Église, et quelle Église !

En 1820, M. Annat reçut la tonsure et les ordres mineurs ; en 1824 il fut ordonné diacre et sous-diacre par M. de Granville, évêque de Cahors, d'assez triste mémoire.

Recueillons-nous un peu. Je sais qu'à la veille de cette ordination, la plus terrible de toutes, les directeurs de séminaires ne sont point avarés de retraites préparatoires et d'épouvantements emphatiques. Rien de mieux que les retraites ; mais il m'a toujours paru, sauf erreur, que les épouvantements, tels qu'on les exécutait en général, n'avaient pas le sens commun ; j'ajoute qu'ils portent un détestable caractère d'imperfection malencontreuse et perfide : on puise dans l'Écriture, dans les écrits des Pères et dans les auteurs ascétiques des phrases superbes ; on assaisonne le tout d'exclamations consolantes ou lamentables : *portabitis iniquitatem sanctuarii.... sustinebitis peccata sacerdotii vestri* (1) *pactum*

(1) Num. 18-1.

sacerdotii sempiternum (1)... *ed quod abjecisset eos Jeroboam... ne sacerdotio fungerentur* (2)... *ejecti sunt de sacerdotio* (3); *recordare, Domine Deus meus, adversum eos qui polluant sacerdotium, jusque sacerdotale et leviticum* (4), etc., etc.

Jusque-là, c'est bien ; mais on s'arrête à ce point, et le mal commence, car il fallait dire en même temps des choses précises et actuelles : montrer aux candidats le monde dans sa triste réalité, pour qu'ils sachent du moins quel est l'objet de leur renoncement, les séductions qu'ils répudient comme les misères dont ils vont être à jamais sauvés, chacune des difficultés les plus communes que leur présentera le ministère, de quelle nature sont les rapports administratifs ou autres des évêques avec les prêtres, et, en matière d'interdits, le peu d'épaisseur du fil qui tient leurs destinées. Il fallait leur ouvrir, non pas seulement à l'heure de la prêtrise, mais dès qu'on les a désignés pour le sous-diaconat ou, en d'autres termes, dès le seul jour où ils font des vœux sans appel de chasteté, ce livre noir : *Supplementum ad Tractatum de matrimonio* : plus tard, c'est presque une dérision.

(1) *Id.* 25-13.

(2) *Par.* 11-14.

(3) *Esd.* 2-61.

(4) 2 *Esd.* 13-29.

Que si vous objectez qu'ils étaient trop jeunes alors et incapables de porter ces choses ; eh bien ! qui vous force d'avoir des prêtres de vingt-deux ans (1) et de vingt-trois ans ? Vous avez des raisons, sans doute ; et elles sont bonnes puisque le Souverain Pontife les sanctionne par son irrécusable concours ; mais ce n'est pas le Souverain Pontife qui vous ordonne d'abuser de malheureux jeunes hommes en leur faisant accepter et haïr pour l'éternité ce qu'ils ignorent. Est-ce donc qu'à cet âge, une année puisse donner tant d'aptitude, de lumière et de forces ? Non, à vingt-un ans ; oui, à vingt-deux ! Vous les déclarez impuissants à connaître et puissants à juger !

Que dis-je ? Une fois instruits en cette matière capitale et prêtres, vous les envoyez : *Allez, enseignez, baptisez* ; ils sont libres ; et cela sans que, d'aucune sorte, vous ayez pu apprécier l'effet de vos révélations. Au contraire, faites ces révélations un an plus tôt, et, avec les avantages signalés ci-dessus, vous obtenez celui de retenir encore et de conserver sous l'aile de votre vigilance, durant un an, ces délicates natures si violemment, si dangereusement, et si utilement impressionnées.

Instruisez-les plus tôt de ce qu'ils doivent com-

(1) On en fait à cet âge ; les exemples ne sont pas rares.

battre chez eux-mêmes et chez les autres ; et nous lisons sans les comme faisaient les anciens ; et nous lisons sans d'amers regrets et des retours plus amers encore, ces belles paroles de M. de Saint-Prosper : « Il y a une chose que le monde ne comprend pas assez, c'est le courage du prêtre ; cependant de lui-même il s'explique : dès l'enfance le prêtre dispute son cœur aux passions, et il ne lui est permis de les connaître qu'à la condition de les vaincre. Endurci par ces premiers combats, il entre dans le monde déjà plus fait que lui (1). »

Il y a des scandales dans l'Eglise de Dieu, dont souvent on cherche et ne trouve pas la cause ; je crois de toute mon âme que celle-ci doit compter parmi les principales, et j'y verrais encore la matière d'un bel ouvrage pour quelque plume vigoureusement trempée.

M. Annat fut élevé au sacerdoce par M. de La Lande, lors du rétablissement du siège de Rodez, et aussitôt nommé vicaire de la cathédrale, distinction honorable quand elle est, comme ici, le fruit du mérite et non de la faveur : « Je veux, disait naguère M. Fayet, que le dernier vicaire de village puisse devenir mon grand-vicaire, s'il a le talent et les

(1) L'Observateur au 19^e siècle, t. 17, p. 222.

« vertus nécessaires à cette position. » C'est une belle parole.

Deux ans après, M. Annat devint chanoine de la cathédrale et secrétaire particulier de l'évêque.

Il y a beaucoup de chanoines ; il y en a trop. Jadis la mosette avait un lustre qu'elle a perdu, et celui qui en était revêtu s'entendait appeler *monsieur le chanoine* du même air que les évêques savourent l'incroyable *monseigneur*. Les temps sont changés, tellement qu'un prêtre qui se respecte, et j'en connais plusieurs de cette trempe, n'oserait mentionner sur sa carte de visite une qualification pareille ; le *chanoine* et le *membre de plusieurs sociétés savantes* se donnent la main ; c'est, en pareil cas, une seule et même chose.

Le secrétaire n'a pas dégénéré ; le bureau conserve ses influences ; un commis est un commis. Il est curieux comme tout dépositaire, insolent comme un valet. Il dit : *nous voulons* ; et se trouve trop souvent chez Louis V pour ne pas faire le Pepin. De cette supposition de pouvoir il résulte de singulières choses : souvent le secrétaire met lui-même au service d'un tiers (n'importe le sexe) l'omnipotence qu'il usurpe sur son maître, le tiers subit les caprices d'un quatrième être bien inférieur, celui-ci est une petite-maîtresse peut-être sous l'influence

et les ordres de sa femme de chambre... de son chat... Et voici le raisonnement d'un poète hollandais : « Le premier bourgmestre l'était par sa femme, la femme par sa servante, la servante par son chat, donc Amsterdam était gouverné par un chat. » Allez en tel ou tel diocèse, et vous verrez inmanquablement que le secrétaire en est la peste et l'horreur. Il y a un peu de ce qui anime un peuple contre des ministres responsables, mais il y a autre chose que j'ai dit bien souvent ; j'ai même demandé où trouver un bon secrétaire.

Là où nous trouvons un bon chanoine, et que grâces soient rendues à M. Annat, sans oublier l'excellent M. Goujon.

Sous sa mosette, M. Annat avait un cœur généreux, ardent ; il pouvait la montrer en chaire et lui rendre par l'éclat de sa parole honneur pour honneur. Dormait-il, lui aussi, dans sa stalle ? il ne s'y asseyait pas même, acharné qu'il était et fut toujours à dévorer les fatigues du ministère, à confesser, à visiter les malades, à feuilleter l'Écriture et les Pères, et les apologistes, et les monuments les plus purs du génie profane. Je veux des chanoines ainsi faits.

Touchant les services qu'il rendit au diocèse de Rodez comme secrétaire, voici une lettre naïve et

de style peu académique ; je me réjouis d'autant plus de la citer :

« J'ai connu Annat de bien bonne heure. Nous avons fait toutes nos classes ensemble. C'était bien le meilleur garçon du monde, gai comme un pinson, ami complet, d'une piété ronde et sincère, et plein de moyens. Chacun de ses condisciples vous dira : c'était mon meilleur ami ; arrangez-vous avec cela. Sa supériorité d'esprit ne se faisait sentir qu'en bonne monnaie et pour le plaisir de tout le monde. Je vous avoue qu'en le voyant si capable, nous doutions fort qu'il devint jamais prêtre : *Celui-là n'est pas pour nous ; il ira étudier le droit à Paris, bien sûr ;* ainsi avons-nous arrangé les choses. Les jeunes gens ont cette malheureuse idée, de croire qu'aujourd'hui un élève n'entre pas dans le clergé quand il a du talent. Vous voyez comment nos prédictions se sont vérifiées.

« Comme vicaire de la cathédrale, etc., etc.

« Reste à vous dire ce qu'il était au secrétariat : d'une activité indomptable, d'une complaisance à toute épreuve. Sa correspondance lui avait acquis déjà une réputation d'administrateur, non qu'il disposât les choses par lui-même, mais monseigneur de Lalande, connaissant sa capacité et son excellent esprit, se reposait sur lui du soin de la rédaction.

tion des lettres; sa grandeur disait hautement qu'en dépit des révisions les plus minutieuses, elle n'avait jamais rien trouvé qui ne répondit à sa pensée ou ne fût supérieur à ce qu'elle aurait pu écrire. Le prélat se voyait comme tant d'autres, poursuivi et circonvenu par ces reptiles venimeux qui sèment la zizanie dans les diocèses et ne vivent que de calomnies. Annat, c'est un témoignage qu'on lui rendra par-tout, n'usa de son influence que pour servir de rempart aux victimes et repousser ces misérables. Je me trompe, il en usa encore pour calmer les alarmes de monseigneur dans des circonstances critiques; lorsque, par hasard, un prêtre avait commis quelque faute avérée, alors, s'il y avait lieu à miséricorde, il invoquait l'âme toute charitable de M. de La Lande, s'efforçait par des moyens habiles et presque immanquables, de cacher le fait aux regards du public ou de détourner son attention, et souvent il n'eut qu'à se louer de ses bons et loyaux services. On n'a pas tous les jours des secrétaires comme lui.

« Notez bien que ses occupations du secrétariat ne l'empêchaient pas de se livrer à celles du ministère; il n'avait jamais confessé ni prêché davantage, etc. »

Ici les versions se croisent. On dit, par l'organe de MM. Sarrut et Saint-Edme : « *Son ambition*

révait un plus vaste théâtre ; plusieurs prétendent qu'il faut tout expliquer par des goûts déterminés de prédication. Je ne m'explique pas le premier sentiment ; l'esprit d'abnégation qu'avait montré M. Annat et qu'il doit encore montrer par la suite, exclut, ce me semble, les prétentions ambitieuses. Quel était *le vaste théâtre* ? Paris sans doute. Quel rôle avait-il *révé* ! la prédication, car je ne vois pas autre chose : les cures ne se donnent pas à qui les demande. Mais savez-vous donc ce que c'est qu'un prédicateur à Paris, s'il est débutant surtout ? Je dis plus : Savez-vous ce qui arrive aux jeunes prêtres, dévorés du zèle de la chaire, qui abandonnent comme des enfants leur province pour se jeter sur *le vaste théâtre* ? Personne d'abord, excepté l'archevêque ou son fondé de pouvoir (M. Buquet par exemple), ne peut leur donner le droit d'y annoncer publiquement la parole de Dieu. On leur demande : *D'où venez-vous ?* et, lorsqu'il l'ont dit, inmanquablement on leur répond : *Retournez-y, vous n'aurez pas même un celebret* (permission de célébrer les saints mystères). Vienne un protecteur et que le talent du candidat justifie ses recommandations, il y aura quelquefois un permis ; et alors ce n'est que le commencement d'une très longue fin : le jeune homme attend qu'il plaise à

l'un des curés de l'appeler pour un sermon ; provisoirement il lui faut prendre une chambre d'hôtel garni, et vivre, chose bien gênante s'il manque de fortune. Sinon..

Quid enim salvis infamia nummis (1).....

L'invitation arrive, il prêche. A combien le discours ? objet d'une délibération. La solde varie de huit à douze francs ; on a pour vingt francs les grands orateurs en renom, tels que les Cœur et les Deguerry ; pour quinze les bons ; quant au reste, cela s'échelonne, on vient de le voir. Comme il y a plus d'ouvriers que de besogne, un deuxième sermon ne sera demandé au débutant qu'à plusieurs mois de distance, pourvu qu'on soit content de lui, et, comme dit M. Morel, curé de Saint-Roch, qu'il soit d'un bon rapport à la loueuse de chaises (*le Prédicateur*, pages 364 et 365). Que petit est le nombre de ceux qui parviennent à prêcher une station !

Je ne parle pas des déplaisirs et déboires d'une autre sorte, du clergé des paroisses qui, laissant aux simples fidèles le soin de s'édifier au sermon, s'occupe exclusivement de pointiller sur les expressions, ou la doctrine, ou le geste du pauvre prédicateur, et de le mettre en pièces ; j'évite d'apprendre

(1) Juvénal, sat. I.

au public qu'un prédicateur est mandé, comme un *messenger-parisien* dans les paroisses, passe une minute avant son discours par la sacristie sans recevoir du clergé qui s'y trouve le salut qu'il donne, gravit misérablement et sans le moindre bedeau qui l'accompagne, au trois ou quatrième étage de la tour du clocher jusqu'à une espèce de chenil à peine éclairé, glacial, nu ou décoré du moins de trois morceaux de sucre échancré, de six biscuits de Reims, d'un pot à l'eau et d'une chaise boiteuse. Je tire le voile sur tous ces mystères de coulisse. Je ne dis pas que l'orateur s'en va comme il était venu, plus les douze ou huit francs qu'une invisible main dépose dans son chapeau; et qu'il essuie en définitive l'honneur d'une invitation par lettre au dîner *sans cérémonie* de monsieur le curé; cependant je suis bien aise de faire voir que tel est le *vaste théâtre*, objet, suivant une biographie, des *rêves d'ambition* de M. Annat, et j'ajoute que je sais le fin mot de l'affaire.

C'était en 1830; il accompagnait comme secrétaire M. de La Lande, quand ce prélat, nommé à l'archevêché de Sens et qui se rendait dans son nouveau diocèse, mourut presque subitement à Paris. M. de Quélen avait eu plusieurs fois occasion d'apprécier M. Annat; il ne négligea rien

pour le retenir auprès de lui. L'entourage se montra de bonne composition, cette fois du moins; auprès des courtisans d'évêques les courtisans des rois ne pèsent pas une once : La Bruyère aurait dû le savoir, et Saint-Simon aussi.

M. Annat fut nommé sans réclamations, vicaire de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, deuxième succursale de Saint-Eustache, bonne et charmante paroisse qui présente le spectacle fort extraordinaire d'une population chrétienne dans un quartier marchand, jolie petite église dont les décorations sévères et l'élégante propreté ne laissent pas d'accuser Notre-Dame-de-Lorette... profonde et réelle majesté des offices, où l'esprit n'a rien à trouver que du recueillement, et le cœur que des émanations pures; digne curé, pieux et modeste comme un simple pasteur des campagnes, bien qu'on ait suspecté ses fréquentes et mystérieuses visites au palais de l'archevêque; clergé studieux, actif, exemplaire.

— M. Portalès était déjà curé de cette paroisse et M. de Rolleau y servait de prêtre administrateur.

Le nouveau vicaire se montra dès l'abord éminemment doux, conciliant, et dévoué : il fut tel qu'il avait toujours été, digne, en un mot, du poste qu'il occupait. Il fut aimé et recherché des paroissiens comme de ses collègues; il soutint la réputa-

•

tion d'orateur qui l'avait précédé à Paris, et si bien que M. de Quélen voulant former les conférences de 1833, lui fit prendre place parmi ses plus distingués orateurs : Pététot, Marie, Thibault et Dupanloup.

• Pour arriver, avec le plus de perfection possible, au but que nous nous sommes proposé, disait M. de Quélen, dans le mandement constitutif de ces conférences, nous ferons un appel à ceux des ministres de l'évangile, disséminés sur la terre de notre France, qui, par leurs talents, leur goût particulier et par leur zèle, seraient dans le cas de nous aider à porter le poids d'une entreprise si catholique et si pastorale. Nous prions le Seigneur d'envoyer à cette moisson des ouvriers puissants en œuvres et en paroles, et de donner à sa voix la magnificence et la vertu. »

On a dit de ces conférences, en retournant un mot connu sur les croisades, que toutes avaient échoué, mais que chacune avait réussi.

M. Annat ne faillit point à cet honorable mandat. Les journaux de l'époque le comblèrent d'éloges; *L'Ami de la Religion* lui consacra plusieurs articles de la main de M. Picot; *L'Univers religieux*, que dirigeait M. l'abbé Migne, reproduisit en entier son discours, ce qui n'eut pas lieu pour tous les autres;

•

l'archevêque de Paris le déclara l'égal de M. Dupanloup lui-même.

C'est le dimanche 16 mars que M. Annat parut dans la chaire de Notre-Dame. Je cite au hasard :

Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri, omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobriè, et justè, et piè vivamus in hoc sæculo. (Tit. 2-11.)

M. Annat nous fait voir d'abord que le monde ayant perdu tous les principes de sagesse et de morale, le Fils de Dieu, par l'incarnation, venait reconstituer le monde, non seulement par ses leçons, mais encore par ses exemples. Il a ainsi, dit-il, reconstitué l'univers, la société, la famille.

« Jésus-Christ donc a resserré les liens de la famille, de l'humanité tout entière. C'est lui qui nous a tracé la règle des devoirs que nous devons remplir pour en écarter les désordres, et c'est encore lui qui devient ici la règle et le modèle du monde. Nul ne remplit comme Jésus-Christ tous les devoirs de la parenté, de l'amitié, de la vie civile. Dans les jours de sa jeunesse, il se montra docile à Joseph et à Marie. Qui ne sait comme il aima son auguste et sainte mère ! comme il affectionnait son disciple chéri ! On le vit éprouver l'émotion la plus vive et répandre des pleurs sur la tombe de son ami La-

zare. Il s'est choisi douze apôtres, compagnons de ses voyages, de ses fatigues comme de son repos, hommes sans éducation, sans usage, et jamais il ne es rebute; il est toujours au milieu d'eux comme un d'entre eux.

Simple et délicieuse tirade. On pardonne à des choses si bien dites de n'être pas tout-à-fait originales. Voyons encore :

« Plein d'amour pour son pays, il versa des larmes à la vue des malheurs qui menaçaient son ingrate patrie. (M. Annat se méprend sur le motif : Jésus-Christ en eût versé autant sur une autre ville que Jérusalem, qui eût méconnu de même les mêmes bienfaits; c'est à mon avis une grande erreur de regarder Jésus-Christ comme patriote. La parole est absolue : *Omnes homines vult salvos fieri* (1); *non enim est acceptio personarum* (2); il était, par le cœur, concitoyen de tous les hommes; et là seulement est la leçon politique.) La vie qu'il a donnée pour tous, il l'eût donnée volontiers pour le salut d'un seul homme..... Il nous a manifesté lui-même les sentiments de son cœur dans la parabole de l'enfant prodigue; dans la belle similitude du

(1) Thim. 2-4.

(2) Rom. 2-11.

bon pasteur qui court à travers les montagnes pour chercher la brebis égarée, qui, s'il est assez heureux pour la retrouver, la charge sur ses épaules, la porte dans le bercail pour lui épargner les fatigues du retour. Qui n'admira sa conduite, son indulgence envers la femme coupable : « Ayez confiance, vos péchés vous sont pardonnés. »

« Qu'il est beau de le voir exercer et répandre partout les bienfaits de son inépuisable charité ! de cette belle vertu dont on aime toujours à entendre raconter les merveilles, de cette belle vertu qui, de l'aveu même des payens, rapproche le plus l'homme de la divinité !... nommer cette belle vertu, n'est-ce pas nommer Jésus-Christ lui-même ?

« Il ne vit jamais de malheureux sans souffrir et partager leurs peines. Au spectacle de leurs misères et de leurs besoins, on vit toujours son cœur ému, ses entrailles agitées ; et sa tendresse cherchait à les soulager, s'il le fallait, par des prodiges. Il ne fit jamais servir à la terreur, à la vengeance, son empire sur la nature. »

Puis, deux tableaux admirablement tracés : l'un de la société romaine avant Jésus-Christ, l'autre du monde régénéré par l'Évangile.

« Oui, héroïques exemples ! s'écrie-t-il, à qui le monde incrédule doit, sans y songer peut-être, tout

ce qu'il connaît et pratique de bienfaisance et de charité.

M. Annat se surpasse lui-même lorsqu'il dit excellentement : « Et la charité, cette vertu chrétienne, si active, si généreuse, quand elle a pris sa racine dans la vie même de son divin propagateur, ne perd-elle pas sa force, sa fécondité, dès qu'on essaie de la transplanter dans le sol aride de la philosophie. »

Vient le troisième point.

« Outre les vertus qui règlent nos rapports avec la divinité et celles qui dirigent nos devoirs envers nos semblables, il en est d'autres qui forment le caractère de l'homme en lui-même... et, ici, nous voyons encore Jésus-Christ devenir la règle et le modèle du monde.

« Ne parlons pas de l'intégrité de ses mœurs. Avant Jésus-Christ, le monde ne savait pas même rougir des vices les plus honteux, puisqu'il les voyait descendre de l'Olympe, et qu'il trouvait souvent sur les autels le modèle et l'excuse de ses dissolutions.

« Tellé est la gloire de Jésus-Christ, qu'il ne partage avec aucun autre. Il a seul purifié la terre. Seul il a fait mener à des hommes la vie des anges dans des corps mortels.

« Nous ne parlerons pas de sa sagesse et de sa haute prudence : Dès l'âge de douze ans, etc., etc.

« Que ne pourrions-nous pas dire de sa douceur ? On le reconnaissait au calme qui régnait sur son front, au son puissant de sa voix. Ce fut ce sauveur doux et pacifique, annoncé par les prophètes, qui ne devait jamais ouvrir sa bouche à la plainte, aux murmures, encore moins à la malédiction ; qui ne devait pas achever de rompre le roscau à demi brisé, et d'éteindre la mèche fumante encore. Sa vertu n'a rien de sévère pour les autres. Qu'on aime à le voir, bénissant les enfants, les pauvres ! L'ardeur de son zèle fut toujours sans violence comme sans amertume, et lorsqu'un jour la voix de deux de ses disciples veut appeler le feu du ciel sur une ville, etc., etc.

J'abrège. L'orateur nous fait adorer ensuite l'humilité de Jésus-Christ, et se résume.

« Jésus-Christ est le modèle de tous les âges : l'enfance trouverait dans sa vie des exemples frappants de docilité, de candeur ; la jeunesse des exemples de respect, d'affection pour les auteurs de ses jours, d'amour pour le travail et les prières, d'éloignement des frivolités et des plaisirs déréglés du monde, etc., etc.

« Il est le modèle de toutes les conditions : Jésus-

Christ vécut et mourut pauvre. Oh ! que la pauvreté serait honorable si elle rapprochait ses mœurs, ses habitudes des exemples de Jésus-Christ !

« Parcourez les annales des nations et les fastes des héros les plus célèbres... et trouvez quelqu'un qui puisse seulement approcher des caractères du personnage qui vient de frapper nos regards, et, j'ose le croire, ravir notre admiration et nos louanges.

« Mais, dira-t-on peut-être, ces traits ne sont-ils pas imaginaires ? Rousseau a répondu : *Ce n'est pas ainsi qu'on invente.* »

M. Annat commente ces dernières paroles, et, reprenant ce qu'il a dit de l'influence de la vie de Jésus-Christ sur les destinées du monde, il développe plus largement, quoiqu'avec énergie et précision, sa pensée ; puis il conclut,

« Mais, affaiblis comme nous le sommes, comment pourrions-nous l'imiter et le suivre ? il est descendu du plus haut des cieux et il a paru sur la terre comme un géant qui fournit sa carrière *d'un pas ferme et d'une marche toujours assurée*. Sans doute, malgré nos efforts, nous n'atteindrons jamais à la hauteur de sa perfection divine ; la distance qui le sépare de nous sera toujours infinie. Ainsi le plus habile artiste ne pourra jamais donner à son ou-

vraie le sentiment, la vie, l'intelligence qu'il veut peindre et qu'il a sous les yeux. Comment fait-il cependant pour atteindre de plus près la réalité? Il porte souvent ses regards sur celui qu'il veut représenter. De même le vrai fidèle portera souvent ses yeux sur Jésus-Christ, afin que toutes ses pensées, toutes ses actions, tous ses discours, tous ses sentiments, tous ses désirs, forment et expriment quelque chose de Jésus-Christ. »

Tous les orateurs de cette conférence reçurent le prix de leur zèle. M. Dupanloup fut nommé vicaire-général de Paris, et M. Pététot curé de Saint-Louis d'Antin; M. Thibault devint évêque de Montpellier; M. Vayssières obtint du Souverain Pontife le titre de *Monsignor*; M. Annat passa en 1836, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à la cure de Saint-Merry.

Je me préoccupe fort peu de certains bruits qui circulèrent au sujet de cette élévation subite à l'une des plus belles cures de la capitale. Qu'il ait existé entre M. Annat et M. Portalès quelques dissensions sur tel ou tel point d'administration; que le brave curé, dans la simplicité de son âme, ait pris ombrage de son vicaire en voyant toute la considération dont celui-ci était environné de plus en plus et les talents supérieurs dont il faisait preuve, ce sont choses communes et fort difficiles d'ailleurs à

juger sainement. Les meilleurs hommes ont des faiblesses, et souvent les plus grandes. M. Beuzelin, pour ses innocentes terreurs à l'endroit de M. Dupanloup et les charmantes catastrophes qui en furent la suite, n'a pas diminué d'un *iota* dans l'estime des gens honnêtes et sensés. Que dis-je? On est tenté de bénir ces petites misères dont les résultats sont si précieux; le souffle des vents épure l'eau dormante des lacs, et celui des passions l'âme et la vie; la tempête nous donne nos plus beaux soleils. Sans les aventures de l'Assomption, M. Dupanloup et M. Annat seraient encore, peut-être, des premiers ou seconds vicaires de succursales : l'Église de Paris et la paroisse de Saint-Merry auraient à leur place... qui donc?

Mais si M. Annat avait eu des torts, comme on dit, à l'égard de M. Portalès? — Merci, mon frère; aimables torts que ceux-là, puisqu'on les punit d'une cure de première classe, et qu'ils me donnent lieu de vous raconter ce qui se lit ci-dessous :

Nous cherchons souvent, et nous trouvons quelquefois le bon curé. Venez à Saint-Merry. C'est lui qui dit la messe aujourd'hui. Son extérieur ne manque pas de noblesse et de beauté : Les anciens avaient sur ce point des idées que nous n'avons plus et qui n'en sont pas moins raisonnables. On sent à

le voir, du bien aise jusqu'au fond de l'âme. Cette physionomie ouverte et plus que radieuse respire la charité, la mansuétude, la candeur, la foi. Sa taille n'est pas élevée, mais elle est imposante cependant; et s'il n'affecte pas, comme certains autres que nous connaissons bien, des airs de grands seigneurs ou de paon, il n'en a pas moins une dignité parfaite dans la démarche et dans le maintien. On dirait, lorsqu'il chante, qu'il n'est pas du pays de M. Affre; sa voix, pénétrante et moëlleuse à la fois, éveille sous les voûtes sacrées des échos inspireurs, et fait mieux goûter les suavités des choses de Dieu : *ô quam suavis est, Domine, spiritus tuus !* ô que la musique d'opéra fait de mal dans les églises !

L'église de Saint-Merry est administrée comme il faudrait qu'elles le fussent toutes. Avant la restauration quelque peu illusoire des conférences générales, M. Annat fondait et dirigeait un cercle ecclésiastique dont le but principal était de constater les erreurs accréditées de nos jours et d'y porter remède. *In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire et proverbia laudis nos effugiant à te* (1) (Avis aux évêques); et Lactance a dit : *Primus sapientiæ gradus est.*

(1) Eccli., 6-35.

Falsa cognoscere, secundus vera intelligere (1).

On a souvent remarqué l'esprit d'à-propos et de hautes convenances avec lequel il présidait ces réunions utiles ; et il est à regretter que des circonstances indépendantes de son zèle et de sa volonté, ne leur aient pas laissé prendre une plus vaste extension.

Son prédécesseur était un homme de mérite et de vertu, mais vieux, infirme, et, comme ceux de son âge, poussant l'appréhension des nouveautés jusqu'au point de confondre la conservation des anciennes choses avec ce qu'on appelle une réforme. L'église de Saint-Merry, à l'arrivée de M. Annat, et sous beaucoup de rapports, n'était qu'une ruine ; il l'a rétablie entièrement. Le personnel du clergé, le temps aidant, a été renouvelé : ainsi M. Causse, l'un des ecclésiastiques les plus estimables du diocèse ; M. l'abbé Benoit, qu'on appelle tout bonnement le *Petit Père* ou le Saint, et sans trop dire ; M. Perrin qui tient dignement la troisième place de vicaire à côté de MM. Causse et Benoit ; M. Michel dont la verve ingénieuse et les franches allures égalent la modestie, la piété, et le reste. Fontenelle dit qu'il ne faut dédaigner en ce monde ni les petites

(1) De fals. rel. 1-23.

gens ni les petits profits. Ce n'était pas assez. L'intérieur de l'église était nu et délabré, aujourd'hui chacun sait quelle transformation s'est opérée. Le portail, admirable chef-d'œuvre d'architecture, avait subi les injures des révolutions et du temps, des statues d'un goût quelconque décorent les niches désertes, et la main d'un sculpteur habile a réparé le désordre de ces merveilleuses frises... Nous sommes de chair et d'os, et les objets visibles sont d'une puissance incommensurable pour nous attirer et gagner nos cœurs.

Toujours actif et infatigable, M. Annat organise dans sa paroisse une partie de la société de Saint Vincent de Paul, et seconde de toutes ses forces cette œuvre angélique; il l'agrandit, il l'anime de plus en plus, multiplie ses ressources, dévoile à sa charité des routes choisies et inconnues, et, comme elle ne peut, quelle que soit sa prodigieuse ardeur, suffire à toutes les misères du peuple, il crée une nouvelle œuvre pour la visite des malades, donnant le premier l'exemple du dévouement, de l'exactitude, de l'héroïsme chrétien. Autre fondation : chaque semaine, des aumônes sont faites aux pauvres par les mains de M. le curé lui-même, et la philanthropie s'étonne de voir tant d'abondance pour les autres avec si peu de profit pour soi.

Car, M. le curé de Saint-Merry, en ce qui touche M. Annat, ne se pique point de magnificence. Son presbytère est un presbytère dans la rigueur du mot, au lieu d'être une galerie de boudoirs comme il y en a tant de l'autre côté des boulevards (1) ; sa soutane n'est imprégnée ni de musc ni d'odeurs fines, et figurerait sans causer nul étonnement sur la personne d'un simple prêtre. Au fait, il aime et pratique, dans ses habitudes intérieures ainsi que dans ses actes du dehors et ses paroles, la simplicité, cette suave simplicité qui, loin d'exclure les belles manières et les grâces de l'esprit, en double au contraire le charme et la puissance. La chambre où il réside lui rappelle à beaucoup d'égards sa modeste cellule du séminaire, et les splendeurs de sa table s'éclipseraient, dit-on, devant celles de la mienne, — *huic epulæ vicisse famem* (2).

Et, à propos, les amis de M. Annat sont aussi nombreux que tous ceux qui le connaissent, ses rapports avec les autorités de l'arrondissement di-

(1) A cette occasion, je demande ce que signifient ces paroles de Sénèque, qu'un vicaire de la Chaussée d'Antin propose pour épitaphe, en cas de mort de son curé ; c'est du moins ce qu'on m'écrit : *Vaticinium hominem natum ad risum et ad odium scarrum fuisse venustum memoriæ proditum est.*

(2) Phars., liv. 2.

gues, excellents, parfaits, avec les pauvres plus intimes et plus affectueux encore, avec le clergé les meilleurs possibles.

Il faut encore parler des pauvres. M. Annat a fondé un cours d'instruction pour les ouvriers qui ne savent pas lire; et cette œuvre bienfaisante a produit dans la paroisse des fruits abondants de salut.

Il a fondé ou rétabli encore un catéchisme de persévérance, qui se compose, à l'heure qu'il est, de plus de six cents personnes: institution précieuse, indispensable dans ces quartiers mouvants où les tourbillons du commerce enlèvent au diable la race humaine, sans plus de principes, de catéchisme et de souvenir de Dieu; en ce sens, le vers de Virgile trouve ici son application :

Ferrea progenies duris caput extulit arvis.

Honneur donc au bon curé de Saint-Merry ! j'ai fait son éloge, j'en suis content. Que ne puis-je écrire ainsi toutes mes notices ! Hélas ! ceux qui m'accusent de méchanceté ne savent pas le plaisir qu'ils me causeraient en adoucissant ma plume par une meilleure conduite. Il est si doux de dire du bien ! cela vous console de tant de petites et

grandes peines cachées ! cela vous rend bon vous-même.

Ipsa mihi veritas manum injicit. Mais on voudrait chez moi plus de complaisance ; et je ne comprends pas la portée de ce mot, sinon par les démarches qui sont faites parfois auprès de mon écritoire : il faudrait donc, en qualité de complaisant, louer celui-ci, écraser celui-là, sans plus d'information, et sur la prière seule d'un tiers intéressé. Si aimé qu'il soit, M. Annat non plus ne laisse pas d'avoir deux ou trois ennemis, sur les témoignages desquels j'aurais fait cette esquisse à rebours. J'en étais bien sûr : dans ce monde on parie à coup sûr, quand on parie pour la bassesse. fi !... D'un autre côté, j'ai vu des prêtres nombreux dont il a été le refuge, beaucoup de jeunes prédicateurs qui lui doivent de monter dans nos chaires, des malheureux qu'il a soulagés, des victimes de la médisance et de l'injustice qu'il a vengées, des calomnies stupides qu'il a écrasées, sans y songer même, de toute la force de ses pures vertus. Sa franchise m'a touché, sa charité m'a ravi ; ses sermons sont de ceux qui partent du cœur, pour jeter dans d'autres cœurs une semence durable et bienheureuse ; et je ne juge point avant avoir entendu, *antè sermonem non laudes*

virum ; l'Écriture permet donc de louer l'homme ensuite.

Il est sérieux, et au besoin d'une douce et bonne gaîté, sincère et tout entier dans les termes de Charron : *Chacun se doit de vivre sérieusement, attentivement et joyeusement*. Il se met toujours à sa place, ce qui est le fait des gens d'esprit, chose prodigieusement rare. Sans avoir la patience de Rousseau, qui repassa tous les traits d'une copie des *Confessions* écrits avec de l'encre trop blanche, il a de la longanimité, de la compassion, de l'intrépidité, et l'infatigable zèle du pasteur qui court après sa brebis. Il est béni de tous ses paroissiens, de tous ses confrères et du peu d'ennemis que la nécessité humaine lui réserve ; c'est beau, c'est grand, c'est sacerdotal. Je veux admirer ; si vous m'en blâmez, tant pis ; mêlez-vous de vos affaires ; d'autres que vous me féliciteront, et ce sont les braves gens ; l'autorité même ne tardera pas à confirmer mes suffrages..... *et laudem ejus annuntiabit Ecclesia*, et rien de mieux.

Je trouverais du reste, s'il en était besoin, la justification de mes éloges dans saint Paul, qui n'était pas un flatteur. Le texte suivant s'applique on ne peut mieux à mon sujet ; il peint la vie tout

entière de M. Annat ; et les délicatesses grimacières de ceux qui me blâmeraient ne prévaudront jamais contre ce raisonnement :

Mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas, adversus hujusmodi non est lex (1).

(1) Galat., 5-23.

25 Janvier 1844.



Biographie du Clergé Contemporain.



M. PARISIS.

M. PARISIS ,

ÉVÊQUE DE LANGRES.

Risum reputavi errorem.

Eccle. 2-2.

M. Parisis, s'il a jamais lu certaine petite note de ma quarante-neuvième notice, ne s'en souvient plus, j'en suis bien sûr, ou du moins il l'a parfaitement oubliée, ce qui m'accommoderait fort; non que je donne à qui que ce soit la permission de s'inscrire en faux contre mes assertions passées: celles-ci étaient exactes, mais elles ne le sont plus de la même manière; elles énonçaient des choses réelles au fond, mais que leur défaut de liaison rationnelle, ou leur brusque juxta-position, et je ne sais quels bizarres accidents de style, affaiblissaient, exagéraient quelquefois, déformaient, dénaturaient même. C'est l'inconvénient des ouvrages sérieux que l'écrivain, pour satisfaire à des exigences con-

nues, se voit obligé de faire vite et d'écourter ; et il se trouve quelquefois surpris , alors même qu'il a fait du grand mot cité par Barthélemy des Martyrs, la loi rigoureuse de sa conduite : *Nos mala contra aliquem dicta nolumus prius credere quàm probare* (1). Il y a, du reste, une Providence, comme en convient M. Thiers ; et , grâce à elle , les occasions ne manquent point à qui se glorifie toujours d'avouer ses erreurs lorsqu'elles sont suffisamment prouvées. L'édifiante conduite de M. Parisis, au milieu des débats qui préoccupent si vivement aujourd'hui le gouvernement français et l'Église, a été pour moi une de ces occasions providentielles.

On sent bien qu'il s'agit ici de la liberté d'enseignement.

L'Université n'est pas le seul et surtout le plus intraitable adversaire du clergé dans cette brûlante question : il semble même qu'elle prenne à tâche de justifier précisément par la nature des armes qu'elle emploie, les énergiques attaques qui sont dirigées contre elle ; à des allégations de faits actuels, universels et de notoriété publique , à des citations précises, que répondre ? Abusée par des programmes édifiants et captieux, l'opinion des hon-

(1) Liv. IV, c. 13.

nêtes gens avait pu fléchir et s'égarer ; les courageuses dénonciations de M. l'évêque de Chartres , de M. l'abbé Desgarets et de M. Combalot, ne laissent plus de place à l'illusion. La cause ainsi réduite à ses termes définitifs, le jugement devenait facile à prononcer ; c'était l'affaire des pères de famille, alors même que l'État, pour des raisons bonnes ou mauvaises, jugerait convenable de s'abstenir.

Mais il survint d'autres difficultés ; le clergé aussi s'embarrassa dans ses propres idées ; « les distinctions amusent la théorie , disait Joubert , elles tuent la pratique » : quel sens donner à ces mots : *Liberté d'enseignement* ? fallait-il exiger l'entier anéantissement de l'Université , fille abominable du despotisme, toujours fidèle aux conditions de son origine , et décidée très évidemment à les suivre jusqu'à la mort ? S'agissait-il uniquement d'y introduire des modifications urgentes, essentielles ? De quelle étendue devait être le droit de surveillance dévolu au gouvernement en cas de réforme ? Y avait-il nécessité de reconnaître ce droit ? ces questions diverses partageaient le clergé ; elles morcelaient en quelque sorte ses réclamations et pouvaient les neutraliser absolument.

Étrange spectacle que celui-là , et qui rappelle

un combat d'un autre genre où les soldats de Scipion et d'Annibal, trompés par la lueur incertaine des étoiles, prenaient leurs propres ombres pour des ennemis, se ruaient sur elles, s'entretuaient, et, par un horrible jeu de la fortune, achevaient leur défaite dans leur victoire même !

M. l'archevêque de Paris en fut épouvanté : il écrivit ; mais des intentions excellentes ne suffisent pas pour bien remplir le rôle difficile de conciliateur ; le talent n'est pas encore assez, si l'on n'y joint une complète indépendance, un sens exquis et une aptitude spéciale ; or, les études législatives de M. Affre avaient eu spécialement pour but l'administration des fabriques ; ses relations avec le monde furent toujours infiniment rares et presque nulles ; il n'avait ni pratiqué l'enseignement proprement dit, ni vu de près ceux qui l'exploitent : rien donc, à cet égard, n'avait développé chez lui les facultés d'appréciation qui peuvent le distinguer d'ailleurs. L'indépendance non plus n'était point son fait : à la place qu'il occupe, dans des circonstances périlleuses, en face de la Gour qui l'a choisi, non sans engagement peut-être, pour succéder à M. de Quélen, au centre même du foyer terrible où s'agitent et se mêlent avec fureur mille partis divers que la prudence et l'appréhen-

sion d'un éclat l'obligent à ménager, concevrait-on qu'il fût maître de lui-même ? Agir quelquefois , c'est déjà beaucoup : alors , ses hésitations bien naturelles , ses angoisses , les violences intérieures qui auront précédé la détermination , tous ces douloureux phénomènes se feront sentir dans chacune de ses paroles et à chaque ligne de ses écrits , et par le seul fait de son attention scrupuleuse à satisfaire toutes les exigences ou à ménager toutes les susceptibilités , il arrivera nécessairement à un résultat contraire. Voilà l'effet , ou je me trompe fort , qu'ont produit ses *Observations*.

On dit que M. l'archevêque de Bordeaux , après avoir entretenu avec M. Villemain une longue correspondance ayant trait à la matière qui nous occupe , se proposait d'intervenir publiquement dans la lutte , et de recommencer l'œuvre de M. Affre , en déclinant les raisons de sa conduite à l'égard de M. Bersot (1) ; on ajoute que des raisons mysté-

(1) Professeur de philosophie au collège royal de Bordeaux , âgé , à l'heure qu'il est , de vingt-cinq ans , convaincu par ses chefs officiels et par la dénonciation d'un grand nombre de pères de famille , d'avoir enseigné le matérialisme à ses élèves , maintenu dans son poste malgré les réclamations du recteur qui , pour cette raison , fut admis à la retraite , révoqué enfin après des insistance presque comminatoires de M. Donnet , et envoyé avec un certificat d'orthodoxie de M. Cousin , au collège de Caen.

rieuses mais puissantes, vinrent entraver son bon vouloir, ce qui est d'autant plus regrettable que nul ne possède au même degré toute la compétence voulue.

Je me trompe. Un évêque à peu près ignoré jusqu'ici, et que, pour ce motif, on avait soupçonné d'inertie comme tant d'autres, M. Parisis mit au jour une brochure intitulée : *Liberté d'enseignement*, etc., etc, fruit de sa longue expérience dans l'enseignement, de ses modestes et silencieuses méditations.

— C'est là une des faiblesses de l'humanité : lorsqu'une idée nous domine, quiconque ne s'en fait pas incontinent le champion déterminé et, si ce mot n'est pas déplacé, le Don Quichotte, nous le taxons de mollesse, d'incapacité ou de quelques dispositions pires. A ce sujet, il m'importe d'avouer que je fus singulièrement homme, et ma note précitée le démontre bien. Si l'intention m'excusait, moi aussi, en présence des nombreux abus qui dévorent l'administration ecclésiastique de France, le lecteur jugera ; quoi qu'il en soit, M. Parisis a confondu, par ses œuvres, mes soucis et mes plaintes candides. Il est évident que son inaction faisait des fruits, que son silence abondait de travail, qu'il vivait dans une paix féconde et salutaire. *A fructi-*
eorum cognoscetis eos.

Donc, M. l'évêque de Langres publia, en décembre 1843, l'ouvrage dont voici le titre complet : *Liberté d'enseignement, examen de la question au point de vue constitutionnel et social*. Ainsi que nous l'avons vu, la question, quant à la situation présente ou à la moralité, était claire et définie; l'honnêteté publique avait satisfaction; la marche était tracée aux pauvres familles trop confiantes jadis; des récriminations, même présentées en bons termes, devenaient inutiles au moins; et d'ailleurs, quelque légitimes qu'elles fussent, le gouvernement français se tenait en garde contre elles, parce que là où il y a mécontentement et indignation, presque toujours il y a des gémissements énergiques et comme un cri de révolte. En procédant d'après son nouveau système, M. Parisis obtenait un double résultat : celui d'enlever à ses adversaires et autres des motifs d'opposition brutale, et tout à la fois celui de triompher d'autant plus infailliblement qu'il attaquait la question dans son principe et sa base, sans agressions personnelles, avec des armes purement logiques et irrécusables.

Aussi, qu'arriva-t il? Le *Journal des Débats*, rédigé par des universitaires, et si acharné, par conséquent, à la poursuite du clergé, le *Journal des Débats* n'osa faire face à la brochure de M. Parisis;

chose essentiellement remarquable, car aucune autre manifestation, quel que fût son auteur, n'avait été honorée d'un pareil silence. Les autres feuilles universitaires suivirent l'exemple.

« Qu'on le remarque bien, dit le prélat, c'est
« une question de droit que nous allons traiter et
« non point la question du fait accompli. Le gou-
« vernement actuel n'a pas créé l'Université : il l'a
« reçue, et peut-être ne pouvait-il pas d'abord se
« dispenser de la recevoir ; maintenant, il lui est
« réservé de la mettre tout-à-fait en harmonie avec
« nos institutions, ce qui ne peut se faire que par
« la liberté absolue de l'enseignement. Sans doute,
« la liberté a ses dangers, mais quand elle a passé
« dans les mœurs, quand elle est écrite dans les lois,
« quand elle est devenue un besoin public, le plus
« grand danger pour un gouvernement, c'est de
« vouloir la comprimer au lieu de la mettre dans ses
« intérêts. Au reste, nous ne voulons détruire rien
« de ce qui existe. L'Université peut garder toute
« sa hiérarchie, toute son organisation, ses comités,
« ses inspecteurs, ses examens, ses grades ; seule-
« ment nous demandons qu'à côté de cette société
« puissante, savante et riche, il soit permis à chacun
« d'élever des maisons d'éducation, pour les-
« quelles l'État ne ferait aucun sacrifice et sur
« lesquelles il aurait seulement un droit de sur-
« veillance. »

Le premier paragraphe définit en ce sens la liberté d'enseignement.

Dans le deuxième, il est prouvé que, sous le ré-

gime de la Charte de 1830, un droit public et général établit une nécessité.

Comme conséquence du précédent, le paragraphe troisième, fondé sur l'article 69, démontre que la liberté d'enseignement est un droit pour tous : *il sera pourvu... dans le plus court délai possible... à l'instruction publique et à la liberté d'enseignement.*

« Si l'enseignement, dit le quatrième paragraphe, ne devait pas être libre pour tous, c'est que quelques-uns pourraient s'attribuer le privilège exclusif d'enseigner ; or, d'où leur viendrait ce privilège ? D'eux-mêmes ? Mais les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leur rang. (article 1^{er}.) Du gouvernement du roi ? Mais le roi qui fait ses règlements et ordonnances pour l'exécution des lois, ne peut suspendre les lois elles-mêmes, ni disposer de leur exécution. Sur quelque décret de l'empire ? Mais toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées par la réforme de la Charte, ont été et demeurent annulées et abrogées. (Art. 70.) » La conséquence vient d'elle-même.

Le cinquième paragraphe est consacré au développement de cette question : le monopole peut-il appartenir à l'État ? Encore moins qu'à des individus, répond l'auteur. L'État n'a pas et ne peut pas avoir de religion, appuyé qu'il est sur une loi né-

cessairement athée ; comment un état qui ne croit à rien pourrait-il avoir seul le droit d'enseigner les croyances , et comment confier à une loi athée le privilège public d'une instruction qui doit être, de l'aveu de tous, essentiellement morale et religieuse ?

L'auteur définit ensuite le genre de surveillance que peut exercer le gouvernement en matière d'enseignement ; il repousse, comme illégales et déraisonnables , toutes mesures préventives : « Qu'on
« ne croie pas, dit-il, qu'il faille créer une législation nouvelle pour la répression des délits
« commis dans les écoles, etc., etc., etc. Les écoles
« rentrent dans le droit commun des établissements
« publics : il suffit de leur appliquer la législation
« existante sur les délits de la parole. »

La brochure se termine par l'examen de ces trois questions, toujours résolues négativement : l'État avec le monopole se formerait-il des sujets plus dévoués ? La liberté d'enseignement aurait-elle pour résultat de rendre le clergé trop fort ? Cette même liberté ferait-elle tomber les études ?

Il était difficile d'analyser un ouvrage dont chaque mot contient, en quelque sorte, vingt pensées. Je ne sais rien de plus ingénieux et de plus vif que l'argumentation de M. Parisi, de plus simple, de plus net et de plus nerveux que son style , de plus

incontestable que les principes qu'il établit, de plus rigoureux que les lumineuses conséquences qu'il tire de ces principes.

Cependant, si les journaux universitaires jugeaient prudent de garder le silence, les meneurs ne laissaient pas de s'agiter clandestinement, convaincus d'ailleurs, et non sans quelque raison, que les coups portés dans l'ombre sont toujours les plus sûrs. Le succès de la brochure témoignait assez des dispositions du public : quatre mille exemplaires se répandirent presque aussitôt sur tous les points de la France ; la Belgique, toujours avide de contrefaçon et de vérité, la reproduisit à plus de vingt et trente mille. C'était inquiétant : il fallait se défendre, bien qu'on persistât, et pour cause, dans l'intention d'éviter la publicité ; de là, les remuements sous terre dont nous parlions tout-à-l'heure, des raisonnements confiés à l'oreille, des insinuations à double sens, des perfidies prudentes, des allégations par fragments, des signes hypocritement affectés de dédain, une ignoble comédie (1). M. Parisi, évidemment, fut averti de ce qui se passait, et n'ayant pas de monnaie à donner à ses adversai-

(1) Toujours l'énergique pensée de l'Écriture : *Ut sagittent in obscuro rectos corde*. Psalm. 40-2.

res, c'est-à-dire n'ayant pas sujet d'agir de ruse comme eux, il publia un second ouvrage explicatif du premier : *Réponse à quelques questions, ou Second Examen sur la Liberté d'enseignement, au point de vue constitutionnel et social*. Au début de cette franche apologie, l'auteur veut bien prendre la peine de répondre à ceux qui reprochent aux évêques de compromettre leur dignité en faisant des brochures. Étrange contradiction, en effet : on reproche, d'une part, au clergé de rester inactif au milieu du mouvement qui entraîne les esprits vers un avenir fécond et magnifique ; d'autre part, si les évêques, usant du seul moyen de publicité qui soit pleinement à leur disposition, et contraints d'ailleurs par la nécessité, se présentent pour seconder ce qu'on nomme le progrès, en signalant des voies inconnues et en défendant des droits sociaux cruellement violés, on les blâme alors, on leur assigne l'isolement comme le plus saint des devoirs, on les déclare maladroits, brouillons, usurpateurs. Telle n'était point la polémique dans les âges précédents : des premiers jours de l'Église jusqu'au dix-neuvième siècle, nous voyons constamment les prélats les plus distingués par leur savoir, leur sagesse et leur dignité, les Athanase, les Chrysostôme, les Bernard, les Bossuet, etc., etc.,

lorsque les circonstances l'exigeaient, employer les plus faciles moyens de publicité, et, pourquoi ne les dirais-je pas ?... faire des brochures.

Première question : *Que nous a-t-on répondu ?*

Deuxième question : *Pourquoi écrivons-nous ?*

— 1° Parce que l'on a fait au clergé une position fausse et perfide ; 2° parce que l'intervention confidentielle du clergé ne suffirait pas. — L'intervention publique du clergé n'est pas de nature à le compromettre.

Troisième question : *Pourquoi repousserions-nous, pour l'instruction secondaire, une loi sur le modèle de celle qui a réglé l'instruction primaire en 1833 ?* 1° La loi de 1833 n'a pas donné la liberté d'enseignement à l'instruction primaire ; 2° la loi du 28 juin 1833 ne permet pas la libre concurrence ; 3° la loi du 28 juin est nuisible au bien et favorable au mal.

Quatrième question : *Pourquoi avons-nous appelé le monopole une arme terrible ?* 1° Le monopole de l'enseignement est toujours une arme terrible contre tous ; 2° le monopole de l'enseignement est surtout à craindre sous un ordre de choses qui consacre la liberté des cultes, etc., etc.

Il était évidemment impossible de développer, selon de justes proportions, cette série de raisonne-

ments serrés, précis, irréfutables. Je ne fais pas un article de journal ; et mon but unique est d'exciter, par un aperçu fidèle des matières, le désir de recourir au texte.

Un homme de beaucoup de talent et de générosité, M. de Régnon vient de fonder un journal sous ce titre : *La Liberté comme en Belgique* ; il compte M. Parisis au nombre des prélats distingués qui partagent ostensiblement sa manière de voir, et il a raison. L'épiscopat français, sauf des exceptions rares, suit ou suivra la même voie. Qu'il y ait eu des hésitations, qu'à l'époque même où furent jetés les premiers cris d'alarme dans l'*Avenir* l'opposition contre M. de La Mennais et les siens ait dépassé toutes les mesures imaginables, cela se couçoit, car une idée, comme un homme, ne vient jamais au monde sans travail et sans déchirements : il en est ainsi depuis la terrible malédiction prononcée sur Ève notre parente ; mais l'enfantement se fait en définitive, et alors ceux-là même qui le redoutaient, sont ceux qui le chérissent le plus ; ils sont les mères de cette idée, ils l'aiment selon toute l'étendue des angoisses et des sacrifices qu'elle leur a coûtés. Voici une étonnante chose : la *Gazette de France* combattait à outrance dans l'*Avenir* des doctrines démocratiques

qui sont identiquement devenues les siennes ; en 1831, l'Épiscopat dénonçait à l'Église et au sens commun les éloquentes plaidoiries de MM. de La Mennais, Lacordaire, de Montalembert, et de Coux contre l'Université : leurs réclamations d'aujourd'hui ne sont autre chose non plus que ces plaidoiries elles-mêmes avec des clauses additionnelles.

Ayant lu les deux brochures de M. l'évêque de Langres, je dus nécessairement comprendre que les habitués de ma Galerie biographique seraient désireux de connaître ses antécédents de famille et de pénétrer autant que possible dans le détail de sa vie ecclésiastique. Frappé moi-même de l'heureux démenti qu'il venait de donner à ma Note, je voulus contrôler, et justifier, s'il y avait lieu, mes renseignements primitifs, en les collationnant avec des informations nouvelles ; de manière à éviter le reproche de contradiction. Après de minutieuses recherches, faites sur les lieux et en sens divers, j'ai recueilli et adopté ce qui suit :

C'est à Orléans, ville mal pavée... , que Pierre-Louis Parisis vit le jour en 1795, le 12 août.

M. Parisis père exerçait dignement la profession de boulanger. « Il y a autant de différence entre la vertu et la noblesse qu'entre la lumière et la splendeur, l'une éclairante de soi, et l'autre d'emprunt. »

C'est Saint-François de Sales qui s'exprime ainsi dans l'oraison funèbre de M.^r de Mercœur, p. 1692 ; et je veux citer bien souvent Saint-François de Sales.

Madame Parisis ne pratiquait ni les grimaces ni les vapeurs usitées chez les comtesses du crû ; elle n'avait pas honte de prononcer le français en français , et lorsqu'elle vit son fils officier pontificalement pour la première fois , majestueuse et fière comme la mère des Gracques , elle surpassa le mot fameux : *Hæc ornamenta mea sunt*, « Laissez passer , disait-elle en écartant la foule ; mon petit Louis a oublié son mouchoir. — Tiens , mon fils , voilà ton mouchoir. » Il ne l'avait point oublié.

M. Parisis père est mort depuis plus de quarante ans. Madame Parisis vient de mourir dans un âge fort avancé, laissant quelque fortune à M. l'évêque de Langres.

Vers 1802, celui-ci fut placé dans un pensionnat de la rue des Anglaises , à Orléans. Cette belle institution (1), dirigée par un ecclésiastique allemand de beaucoup de mérite, M. Moret, comptait parmi ses professeurs M. l'abbé Bernet, devenu depuis

(1) La maison était un ancien couvent de Carmélites; elle fut transformée en quartier-général, puis en je ne sais quoi, après la mort de M. Moret.

archevêque d'Aix. — M. Bernet fut le premier maître de M. Parisis, lequel paraît prendre sa revanche ; excellent système de gratitude.

En 1803 , il entra comme externe chez un bon grammairien , M. Philbert-Thierry , établi près la cathédrale , dans ce misérable pâté de masures décrépites qui forme aujourd'hui le petit séminaire. — M. Fayet a conçu l'heureuse idée d'un déménagement. Il vient d'acheter , à cet effet , un ancien château de la célèbre comédienne Raucourt , que , provisoirement , il occupe lui-même ; on attend les résultats ultérieurs de cette acquisition.

En 1804 , le jeune Parisis fréquentait les classes du lycée ; l'année suivante, il fut remis en pension ; et , enfin , au mois de novembre 1807, M. Mérault lui ouvrit les portes de son petit séminaire. — J'ai besoin de m'expliquer : il a été dit dans une précédente notice que la création des deux séminaires d'Orléans ferait ou devrait faire éternellement l'une des gloires de M. Mérault. En signalant le triste état du local où végètent les élèves du petit séminaire, je ne veux pas laisser au lecteur une impression fâcheuse, parce qu'elle serait fausse et injuste. A l'heure qu'il est , les évêques , pour la plupart, ont pris le parti de n'admettre que des élèves payants ; c'est , je crois , une invention de MM. de

Saint-Sulpice , et une condition *sine quâ non* de l'entrée de la compagnie dans un diocèse ; chaque philosophe , par exemple , et chaque théologien doit représenter , soit par lui-même , soit autrement , la somme de quatre ou cinq cents francs. De cette sorte , on peut faire aisément ses affaires et se procurer des habitations convenables , sauf à n'avoir personne pour les habiter. D'ailleurs , le gouvernement , dont la bienveillance est prouvée en pareil cas , vient fréquemment en aide à ceux qui l'invoquent. Au temps de M. Mérault , il n'en était point ainsi : sa fortune personnelle , très réduite déjà par des catastrophes connues , les aumônes des fidèles , et une immense charité , voilà ses uniques ressources. Il s'agissait , non pas seulement d'acheter à ce prix des bâtiments , mais d'y recevoir , d'y faire instruire , d'y nourrir , d'y entretenir gratuitement , ou à peu près , quatre ou cinq cents jeunes gens. Telles qu'elles étaient , ces mesures , dans la circonstance , valaient des palais , et , pour les avoir , il fallait des prodiges , ce que M. Mérault savait faire tout naturellement (1).

(1) C'est grâce à lui et à M. de Varicourt , et point du tout par les soins de M. de Beauregard , que Louis XVIII rendit au diocèse l'ancien séminaire , superbe bâtiment qui , depuis la Révolution , servait de caserne. On a dit le contraire , on a menti.

Je reviens à M. Parisis. Ses inclinations ecclésiastiques se dévoilèrent de bonne heure. Comme M. Combalot, il avait à peine appris à marcher et à dire les doux noms du bon Dieu et de sa mère, que déjà les saints offices étaient pour lui l'objet d'une inquiète et suppliante curiosité. Sur le modèle des choses qu'il avait vues et contemplées à l'église de la paroisse, il construisait avec art de jolies petites chapelles, il simulait de même les cérémonies, il se faisait promettre, pour récompense de sagesse et de bonnes études, de riches calices de fer blanc et des chasubles de papier pareilles à celles de monsieur le doyen.... Je répète qu'on néglige trop ces premiers indices de vocation, ou qu'on y attache trop d'importance; et, quoi qu'il en soit, j'aime mieux encourir le reproche de niaiserie que de n'en rien dire.

Madame Parisis ne voulait pas que son fils devînt prêtre. C'est pourquoi elle appréhendait le petit séminaire; mais comme elle hésitait d'ailleurs sur les moyens à prendre pour le préparer à sa première communion, des personnes pieuses et dévouées lui persuadèrent avec raison que rien au monde ne pourrait satisfaire en ceci les excellents désirs de son cœur comme M. l'abbé Mérault; elle se décida. Saint-François de Sales a dit : « c'est

beaucoup d'être fruit d'un bon arbre, métal d'une bonne minière, ruisseau d'une bonne source. »

De 1807 à 1809, le jeune Parisien suivit les leçons de M. l'abbé Nutein, l'un des hommes les plus érudits, les plus spirituels, et les plus réellement bibliophiles que j'ai connus, l'éternel et prodigieux confesseur de tous les enfants et de tous les pauvres, le prêtre populaire par excellence qui, en son titre et qualité partout reconnu de *Père Nutein*, nommé par le petit nom, complimente, gronde, tutoie tout le monde avec une profonde politesse et un délicieux naturel, depuis ce qu'on appelle le *Gobeux* (ou manœuvre du port) jusqu'au pape, si le Pape se donnait le bonheur de voir le père Nutein. Après des études brillantes qu'il fit sans y songer, à la manière d'Hoffmann, M. Nutein fut professeur, puis vicaire de la cathédrale; il est, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, curé de Saint-Pierre-le-Puellier, paroisse ultra-indigente, espèce de Saint-Médard d'Orléans, et veut y mourir; que ce soit bien tard (1).

(1) Les reliques de Saint-Aignan, évêque d'Orléans, ont été sauvées à l'époque de la Révolution par M. Nutein. Ayant appris que la chaise avait été jetée pêle-mêle avec beaucoup d'autres objets sacrés dans l'église Saint-Euverte, il s'y introduisit de nuit, et les enleva. — Il y a dans l'église de Beaule près Meung, d'autres reliques du même saint, données, en 1613, par le Chapitre.

En 1809, M. Parisis fit sa seconde sous M. Boulay ; en 1810, sa rhétorique sous M. l'abbé Duhois, maintenant grand-vicaire de M. Fayet ; en 1811, sa philosophie sous M. l'abbé Chaboux, dont il est parlé dans les notices de M. Morlot et de M. Raillon. — Il suivait en même temps les cours de l'Académie sous M. Rousseau, qui fut depuis recteur à Lyon ; et il remporta le premier prix de philosophie à dix-sept ans.

En 1812, il entra au grand séminaire, et commença ses études de théologie, sous MM. Mérault et de Blamisson. M. Mérault ne suivait pas la méthode d'enseignement que l'on a cru convenable d'adopter dans presque toutes les écoles de France. Il avait élagué de ses leçons une foule de questions oiseuses, nuisibles ; il les rapprochait le plus possible de la forme simple et précise du Catéchisme ; et si, en quittant les bancs, les jeunes ecclésiastiques n'étaient point en mesure de réciter une demi-douzaine de sophismes plus ou moins entortillés sur le dogme et la morale, du moins comprenaient-ils ce qu'ils avaient lu et pouvaient-ils sans peine le rendre intelligible pour les autres. Ce n'est pas apparemment qu'en présence des subtilités de l'hérésie et du schisme, il ne faille se composer une logique, se bâtir une citadelle inexpugnable fondée sur les prin-

cipes et fortifiée par l'habitude de discuter; mais aussi faut-il apporter à sa construction des matériaux solides et de bon aloi, écarter ceux qui sont inutiles ou ruineux, et ne pas créer à ses adversaires des moyens d'attaque dans la nature même des armes que l'on veut employer contre eux. — Je suppose que M. de Blanbisson pensait et agissait comme M. Mérault.

Tout en étudiant la théologie, M. Parisis était censeur ou premier directeur au petit séminaire, et répétiteur de troisième, classe qu'il professa en titre de 1814 à 1816. — Une même maison renfermait les deux séminaires.

De 1817 à 1818, il fut ordonné sous-diacre et diacre à Orléans par un évêque étranger (le siège vacant), et, dans le courant de septembre 1819, il reçut la prêtrise à Issy, près Paris, des mains de M. de Beaulieu. *Gaudet episcopus judicio suo, quoniam tales Christo elegerit sacerdotes* (1).

Deux mois après, il fut chargé de la chaire de rhétorique et l'occupait jusqu'au mois d'octobre 1822, époque à laquelle on le fit vicaire de Saint-Paul d'Orléans.

Il avait déjà rempli les fonctions de vicaire à

(1) D. Hier. Ep. ad. Nepot.

Saint-Laurent, petite paroisse voisine de la ville, durant la dernière année de son professorat.

C'est une vérité reconnue dans la localité que M. Parisis, comme professeur de rhétorique, laissa loin derrière lui tous ses anciens, y compris M. l'abbé Dubois, et tous ses successeurs. Doné d'une imagination vive et brillante, d'une grande facilité d'élocution, d'un zèle infatigable, il savait imprimer à ses leçons un cachet de poésie et d'enthousiasme qu'on ne retrouve plus ailleurs. Il enchantait ses élèves, c'est le mot : ses élèves se rendaient au cours comme à une fête, et n'eussent pas soupçonné une plus belle chose que la rhétorique, avec ses chaleureuses amplifications latines et françaises, ses vers virgiliens, ses splendides déclamations, sa vivante didactique, et le maître qui l'enseignait. Il y a un âge d'or, quoi qu'on en dise, et c'est un bon professeur de rhétorique qui peut en disposer à sa discrétion pour de jeunes âmes de seize ou dix-sept ans ; charmante prérogative dont peu d'hommes se préoccupent. Que M. Parisis soit loué deux fois : il a fait une aimable chose, et une chose rare. Du reste, avec la satisfaction du devoir accompli, d'autres satisfactions lui furent données : le maître a formé des maîtres ; les sujets distingués du diocèse d'Orléans, s'il en reste, n'oublient pas

de rapporter leurs succès à qui de droit : M. Hilaire, jésuite à présent, écrivain de choix parmi ceux de son admirable compagnie, fut l'élève de M. Parisis; de même, M. l'abbé Chesnard, le digne émule de M. l'abbé Lejeune, et M. Eugène Leclère, chefs des deux plus florissantes institutions de cette ville d'Orléans, et qui justifient si pleinement l'un et l'autre par leurs talents, leurs vertus et leur habileté, l'universelle considération dont ils sont l'objet : ainsi M. Sirou, ancien maire de la ville de Gien qui bénit encore les heureux fruits de son administration ferme, prudente, éclairée; — M. Sirou éditeur des œuvres de son maître qui est son ami.

Comme vicaire de Saint-Paul, M. Parisis soutint amplement la réputation qu'il s'était acquise au séminaire. Il avait pour curé M. l'abbé Dubois, qui fut son professeur de rhétorique, et, chose singulière, il comptait parmi ses collègues un monsieur Boutillier, espèce d'Odry de campagne que l'intelligente justice de M. Bénech a placé depuis à la tête de cette même paroisse.

En 1829, la ville d'Orléans eut une idée. M. Parisis fut prié de faire le panégyrique de Jeanne d'Arc, à la cérémonie du 8 mai. Il le fit, et si bien que je me demande comment il fut compris et goûté. On n'a pas oublié M. Deguerry; on sait pourquoi M. Com-

balot n'a jamais consenti à prêcher des orléanais, et pourquoi aussi M. Lacordaire, ayant presque promis de s'y montrer dernièrement, a jugé bon de passer outre en gagnant le diocèse de Grenoble. Quoi qu'il en soit, M. Parisis fut goûté; j'affirme qu'il le fut; et le conseil municipal, pour gage de satisfaction, se mit en dépense d'un pain de sucre, de deux livres de bougies comme d'habitude? non: d'un tableau portant cette inscription : *Hommage de la ville d'Orléans à M. l'abbé Parisis qui a prononcé l'éloge de Jeanne d'Arc en 1827*. Le tableau avait coûté, dit-on, cinquante et un francs, moins quelques centimes. — Toujours généreux et prodigues, les Orléanais donnaient autrefois à l'évêque, pour le jour de sa prise de possession, douze petits pains et deux *grandes* tierces de vin. En retour, l'évêque faisait distribuer le Jeudi-Saint, par son receveur, deux sols *ad tondendam barbam*, aux chanoines, et un rafraîchissement en *bons-blancs* et vin.

Au fait, ce discours de M. Parisis peut figurer avantageusement auprès de ceux de MM. Frayssinous, Deguerry, Morisset et Chesnard. Sans se traîner dans les sentiers battus, et *reprendre*, pour ainsi dire, un thème usé jusqu'à la corde, l'orateur pensa qu'il y avait quelque chose à dire. Il puisa

dans son sujet des considérations neuves, actuelles ; et, s'il mérite quelque reproche, c'est uniquement par la raison de ses qualités mêmes : l'élégance chez lui ne sent point l'afféterie, mais donne trop lieu peut-être d'y songer ; on redoute l'emphase tout en contemplant avec bonheur cette éblouissante magnificence de style et cette richesse inépuisable d'aperçus. Sous le rapport des formes extérieures, M. Parisis est un des plus brillants déclamateurs que possède la France : « la forme, suivant un philosophe, donne l'estre et l'âme à la chose. Dites merveilles, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien. Dites peu et dites bien, c'est beaucoup. Comme doncques faut-il dire en la prédication ? se garder des *quaque* et longues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements ; tout cela est la peste de la prédication (1). » Et M. Bourdoise ajoute : « Tout le monde prêche. Dès qu'on a entendu trois *ergo* en classe, on veut montrer son nez en chaire, mais où en sont les fruits (2) ? »

Depuis lors, M. Parisis a conservé les qualités de ses qualités, et perdu le reste, comme le prouvent ses ouvrages.

Vers 1828, il fut nommé à la cure de Gien, en remplacement de M. l'abbé Valette, décédé.

(1) Saint-François de Sales.

(2) Sent. Chrét., etc. page 17.

Ce M. Valette mérite une mention : il avait , je crois , prêté jadis le serment constitutionnel. Dans la suite pourtant , on l'avait décoré du ruban de la Légion-d'Honneur ; et voici : Le préfet du Loiret ayant reçu du ministère une demi-douzaine de croix , pour les distribuer à sa fantaisie , jeta les yeux sur le sous-préfet de Gien ; mais tout-à-coup le sous-préfet déplut au préfet , et lorsque déjà la croix était envoyée , une estafette révoqua la destination en faveur du curé ; ce fut un pis-aller. M. Valette , sans être ce qu'on appelle un mauvais prêtre , ne brûlait pas positivement de zèle pour la maison de Dieu. Son grand âge et ses dispositions naturelles peut-être l'avaient réduit au plus complet désœuvrement. La paroisse était en déroute ; elle était à refaire. Une chose donnera l'idée de ses moyens intellectuels : entre autres clauses de son testament , les héritiers trouvèrent celle ci : *Ma croix d'honneur sera clouée à tel mur ; et au-dessus , le portrait de mon chien.* Par le même testament , M. Valette laissait à sa paroisse la maison dite *le Presbytère* , qu'il avait , de son aveu , bâtie avec les aumônes des fidèles. Sa famille attaqua le testament en nullité , se fondant sur ce que le testateur ne jouissait pas totalement de ses facultés d'esprit ; et la clause susdite , il faut l'avouer , eût

justifié quelque peu cette allégation, s'il n'avait existé une pièce de date fort ancienne et signée dudit curé à l'effet de déclarer l'origine et la destination légitime du presbytère; je me trompe : cette lettre n'existait plus: M. Frappier de Jérusalem, président du tribunal civil, vieux voltairien d'arrière-faix, l'avait brûlée *par mégarde*, disait-il; et le testament fut annulé, à la condition toutefois que la famille donnerait à la paroisse une indemnité de dix mille francs. J'aperçois bien un terrible dilemme; mais je me tais.

Suivons M. Parisis dans le cours de sa vie de curé : l'église Saint-Louis était délabrée, il la restaure; il se présente au conseil municipal, propose une quête de cinq mille francs, l'obtient, et fonde, en 1829, un bureau de bienfaisance. Il avait obtenu, en 1827, quatre-vingt mille francs pour faire reconstruire l'ancienne collégiale de Saint-Étienne, et l'édifice s'éleva comme par enchantement, sous le nom de Saint-Pierre-Saint-Louis (1). — On lit

(1) M. Mérault, dont la charité ne connaissait point de termes, donna une partie de cette somme; en témoignage de reconnaissance, M. l'abbé Parisis lui écrivit la lettre suivante :

Gien, le 10 septembre 1829.

« Monsieur le Doyen,

• Il est donc vrai que vos bontés seront l'encouragement et le soutien de toutes mes entreprises. Cette main vénérable

sur la grosse cloche de cette église : j'ai été baptisée par monsieur Louis-Pierre Parisis, curé de l'unique paroisse de Gien.

Suivons toujours. Il bâtit un nouveau presbytère avec les dix mille francs versés par suite de la demande en nullité du testament de M. Valette. Il

et paternelle qui dirigea ma jeunesse, sera donc toujours et partout ma providence, et vous m'aurez tellement environné de vos bienfaits, que je me trouverai dans une heureuse impossibilité de perdre un instant de vue ce que je vous dois.

« Les murs du cabinet où je méditerai vos leçons, me parleront de vous comme les voûtes du temple, où je répandrai sur le peuple la pure doctrine dont vous nous avez pénétrés : en sorte que, si Dieu permet que je ne sois pas tout-à-fait inutile dans ces contrées stériles, je ne ferai que me rendre justice, en publiant que tout est votre ouvrage.

« A ces premiers hommages, monsieur, permettez que j'ajoute l'expression de la reconnaissance publique, pour une faveur que les Gienois n'apprécient pas moins que vos dons. Grâce au choix que vous avez bien voulu faire de notre typographe, notre petite ville sortira de son obscurité, son nom, placé au frontispice de vos ouvrages, deviendra facilement célèbre ; elle s'associera presque à tout le bien que font vos œuvres, et la postérité s'imaginera peut-être qu'elle fut l'heureuse patrie de l'auteur des *Apologistes*.

« Oserai-je vous dire que cette circonstance flatteuse me donne l'occasion d'être quelquefois le prote de votre éditeur ? Je voudrais bien que, pour m'acquitter un peu, il me fût possible en cela de vous être bon à quelque chose. Mais comment vous offrir comme un service ce qui sera toujours pour moi un avantage et une jouissance de plus ?

« Daignez agréer au moins l'hommage de ma bonne volonté, joint au profond respect et à la reconnaissance toute filiale avec laquelle je suis, etc. »

PARISIS.

se joint aux membres de la commission de l'hospice , et fonde encore une école gratuite pour les filles. En général , ses paroissiens le vénèrent et le chérissent ; mais il y a toujours dans l'activité d'un homme quelque chose d'effrayant pour ceux qui n'examinent pas les choses d'assez près , pour les natures paresseuses ou pour les gens de mauvais vouloir : M. Parisis éprouvait donc de temps à autre un semblant d'opposition qu'il avait bientôt surmonté ou déjoué : il lui suffisait de son intelligente patience , de sa fermeté indomptable, de l'inaltérable pureté de sa vie , des exemples de dévouement qu'il donnait tout le premier. *Si vis amari, ama* , dit Sénèque : avant de recueillir des aumônes des fidèles dans l'intention d'une bonne œuvre, il faisait d'abord les siennes , et on savait partout que sa fortune patrimoniale et son modique revenu de curé n'avaient point d'autre emploi ; on savait que sa table était frugale comme celle d'un honnête fermier de Sologne, et le luxe de sa maison au prorata des magnificences de l'un des douze apôtres , tellement qu'un de ses vicaires, que je n'ose nommer, et qui l'a forcé par la plus basse ingratitude au plus dur des repentirs, celui d'une affection généreuse et trompée , disait grossièrement en parlant de cette table : *On y meurt de faim* : on n'y mourait pas de

faim , mais on n'y faisait point ripaille , qu'on me pardonne le mot qui est de Molière, on n'y roulait pas sous la table, comme l'aurait voulu ce drôle. Au reste, il faut rendre aux vicaires de M. Parisis la justice qu'ils méritent : s'il était difficile de ne point aimer le bon curé, toujours est-il que chacun d'eux, à une exception près, correspondit le plus gracieusement du monde à cette faveur inappréciable. J'ai dit *le bon curé* ; j'aime bien l'expression , et n'en connais pas de plus belle : M. Parisis était cela ; il était l'ami et le frère de ses vicaires et de tous les curés de l'arrondissement de Gien ; environné de la confiance de M. de Beauregard, il lui fit éviter bien des faux pas et des étourderies , aussi souvent que des langues pernicieuses ne vinrent pas détruire l'effet de ses avis ; et plus d'un succursaliste lui doit d'avoir échappé aux foudres si promptes à jaillir des mains du prélat. Il aimait donc ses frères, il les consolait, il les fortifiait, il était leur appui et leur conseil. A l'inverse de tant d'autres que nous connaissons, il voulait que ses vicaires et lui ne fissent, pour ainsi dire, qu'une seule et même personne ; il était avec eux en famille : même domicile, même table , mêmes travaux, même règlement : on se levait à quatre heures tous les jours ; on s'entendait pour les exercices.

Lorsqu'une invitation était faite à M. le curé : *nous sommes trois*, répondait-il ; et, en effet , il ne l'eût pas acceptée pour lui seul. Cette noble conduite et ses talents hors ligne le faisaient estimer et chérir des autorités civiles comme des membres du clergé ; il avait sur elles un ascendant immense ; et l'héroïque dévouement dont il fit preuve à l'époque du choléra , mit enfin tout le monde à ses pieds , jusqu'aux esprits les plus prévenus. « Si on savait ce que vaut un bon ecclésiastique , il n'y a perles ni pierres précieuses qu'on ne vendît pour l'acheter (1). »

En 1834, M. Mathieu ayant été transféré de Langres à Besançon ; M. Saulnier, préfet du Loiret, proposa M. Parisis pour le remplacer. M. de Beauregard l'avait également proposé, mais en troisième ligne, et cela, disait le vieillard, parce que d'une part il est digne de l'épiscopat, et de l'autre nécessaire à mon administration ; de sorte que M. de Beauregard voulait tout à la fois le garder et le faire partir ; c'est bien le cachet de son cerveau.

M. Parisis fut nommé par ordonnance royale du 8 août 1834, préconisé dans le consistoire du même année, et sacré le 8 février 1835,

(1) Sent. chrét. et ecclés. de M. A. Bourdoise, page 8.

à Paris, dans l'église des Carmes, par M. de Quélen, assisté de MM. de Forbin-Janson et Gallard.

Pour donner une juste idée de son administration, je cite, selon mon habitude et sans y rien changer, l'extrait suivant d'une lettre particulière, signée d'un nom que je ne suis point autorisé à faire connaître :

« Dans ses neuf ans d'épiscopat, il a beaucoup fait dans son diocèse. Et bien qu'il ne soit pas possible qu'il ait tant fait de choses sans contrarier quelques manières de voir, sans blesser quelques amours-propres, il faut reconnaître que ses mesures ont toujours été dirigées avec une grande sagesse. Quoique naturellement d'un caractère très ardent, et d'une très grande vivacité, il sait prendre le temps de la réflexion et il est rare qu'il précipite quelque chose : il fait vite et beaucoup, parce qu'il fait facilement et qu'il travaille sans cesse : ce qui a trompé des personnes superficielles qui ne comprenaient pas comment tant de choses pouvaient se faire en si peu de temps, et leur a fait dire *qu'il allait trop vite*.

Son diocèse, composé des débris de quatre à cinq autres, était divisé sur un point capital, celui de la liturgie : il fut assez habile pour y ramener l'uniformité sans secousse aucune et comme à bas bruit, tellement que quand il en fut question au dehors, il y avait déjà deux ans que l'affaire était entièrement consommée à Langres, et que toutes les paroisses suivaient la liturgie romaine, qui devint universelle dans le diocèse au commencement de 1840.

Il publia à cette occasion un rituel très remar-

quable par les instructions qu'il renferme. On peut le regarder non-seulement comme un livre administratif pour les pasteurs, mais comme un bon traité de théologie pratique.

Dès la seconde année de son épiscopat, il avait donné un catéchisme à la grande satisfaction de tous les curés ; et on n'a pas entendu dire qu'il ait subi une seule critique.

Tous les ans, il fait à la distribution des prix du petit séminaire, en style académique, un discours toujours plein de grâces et d'à-propos.

On pense bien que, dévoué à l'éducation dès sa jeunesse, il prend un vif intérêt à tous les établissements où elle se donne. Il les visite souvent. Il a apporté d'importantes améliorations dans l'enseignement des séminaires pour la philosophie, l'histoire, la physique, les langues vivantes, la géologie, l'archéologie, et jusqu'aux arts d'agrément.

Il voit dans tous les détails ce qui concerne le matériel des églises, aussi bien que ce qui n'a rapport qu'au spirituel. Il veille à ce que les administrateurs des fabriques remplissent leurs fonctions avec zèle et fidélité, il leur envoie de temps en temps, des instructions exigées par les circonstances. Son *instruction sur la comptabilité des fabriques*, a été insérée dans l'Almanach du clergé de 1837.

Il a fait faire d'importantes constructions au petit séminaire, qui aujourd'hui, est un très bel établissement : il fait aussi construire un grand séminaire, qui sera un monument assez remarquable.

Sa santé est souffrante, on ne doute pas que l'excès de travail et la trop grande tension de son esprit n'en soit la principale cause. Cette raison commande

souvent des voyages. En 1842, il fit celui de Rome, où il fut parfaitement accueilli, et où le Souverain-Pontife lui conféra avec de grandes marques d'estime particulière le titre de comte romain ; en 1843, il fit celui de Belgique, où il put sans doute étudier la grande question de la liberté d'enseignement, sur laquelle il vient de publier des écrits d'une logique si serrée ; et il faut reconnaître que son autorité est d'autant plus grande en cette matière, qu'elle fut son occupation et son étude dès sa jeunesse. »

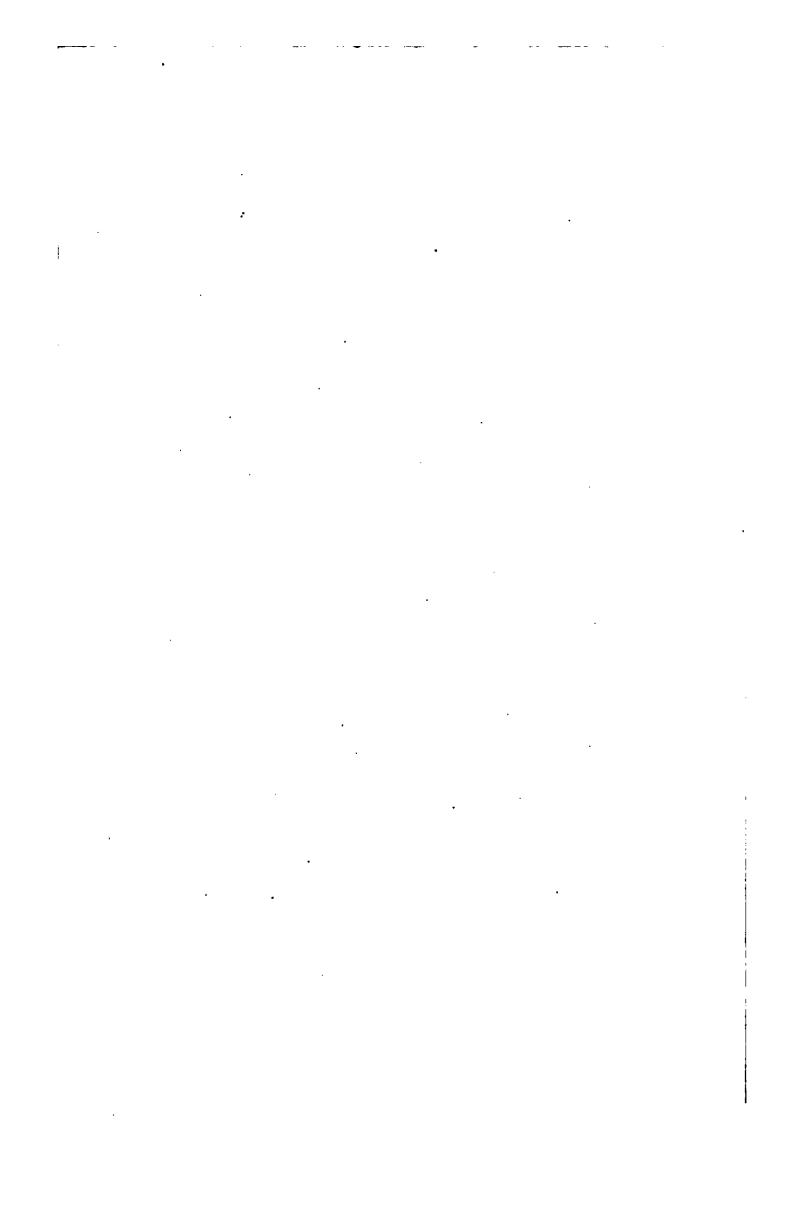
Et maintenant qu'ai-je dit ? qu'il avait été *décoré* *je ne sais quand* ? Je le sais aujourd'hui : et puis qu'importe ? qu'on *remarquait son aptitude à l'emploi de mattre des cérémonies* ? Grande vérité ! et il a continué : nul n'officie avec plus d'exactitude et une plus parfaite dignité : *nihil magis ornat ecclesiam*, dit un concile de Rouen, *quàm rerum omnium in eâ ordo* (1) ; qu'il devint ainsi *curé de Gien*, etc., etc. ? Ainsi était juste, et non suffisant : il fallait y ajouter, et je me promettais vraisemblablement de le faire, ce qu'on vient de lire. Je disais, pour conclure : *c'est toute sa biographie* : En effet, mais sa biographie abrégée, très réduite. J'ai dit encore qu'il écoutait volontiers *les avis de M. l'abbé Vouriot*, son grand vicaire ? Il a raison ; et combien d'autres ne le font pas qui devraient le

(1) Conc. Roth., an. 1581, tit. de *Cult. div.*

faire pourtant! J'ai dit enfin qu'*en suivant ces avis, il pouvait faire du bien ?* J'insiste : la question reste de savoir s'il fait ce qu'il peut, et cette notice a répondu.

Que s'il est toujours prouvé que ma Note renferme des expressions tachées d'amertume, considérez, cher lecteur, que tout homme étant peccable, il peut bien m'arriver de l'être; que l'écrivain réduit à juger des choses sur les apparences, se trouve naturellement exposé par des révélations subites à des démentis plus ou moins agréables, et qu'il y a quelque mérite à reconnaître une erreur, même lorsqu'elle est palpable; considérez enfin qu'avec un peu plus de politique, il m'aurait été facile d'éviter cette apparente contradiction, et... que diable ! j'ai bien le droit d'avoir une conscience.

25 Février 1844.



Biographie du Clergé Contemporain.



Le Cardinal de La Rochefoucauld.

M. LE CARDINAL PACCA.

DOYEN DU SACRÉ-COLLÈGE..

Ce qui me soutenait dans ces affreuses circonstances, c'est la consolante pensée que j'avais été choisi par la Providence pour être le Cyrénéen du meilleur des pontifes persécutés.

Le cardinal PACCA, *Mémoires*.

Io sòn colui che tenni ambo le chiavi
Deteuor, e che le vo'li serrando e disserando.

DANTE.

Ancien camérier de Pie VI, archevêque de Damiette, nonce apostolique à Cologne sur le Rhin, puis à la cour de Portugal, premier ministre de Pie VII, camerlingue de la Sainte-Eglise romaine, et préfet de plusieurs congrégations, le cardinal Pacca est aujourd'hui doyen du Sacré-Collège, évêque d'Ostie et Velletri, légat de la province maritime, secrétaire de la suprême congrégation du Saint-

Office, archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran, et prodataire de Sa Sainteté Grégoire XVI.

Dans ces diverses positions et à ces divers titres, sa place est assurée parmi les plus habiles et les plus intègres diplomates de nos temps, parmi les plus savants théologiens, les plus grands administrateurs, et les plus saints personnages dont s'honore l'Église.

Le cardinal Pacca est encore un écrivain sérieusement illustre, un excellent citoyen, un homme de belles manières, de commerce agréable et de beaucoup d'esprit de société.

Comme écrivain, ce qui le distingue particulièrement, c'est la franchise, l'impartialité, une élégante précision, un style nerveux et fleuri tout à la fois, une érudition vaste et sage, un inappréciable trésor de philosophie et d'expérience, une foi toute puissante.

La plupart de ses ouvrages sont des *mémoires*.

On a dit je ne sais où qu'en ce genre de littérature, notre époque surpasse infiniment les époques précédentes; et la France toutes les nations connues.

Sur le dernier point, la chose ne me paraît pas contestable; les exceptions, si importantes qu'elles soient, confirment cette observation; elles trahissent par leur éclat même l'indigence générale, elles se

font additionner, pour ainsi dire, elles provoquent au grand jour une énumération dont les résultats comparatifs sont sans réplique possible ; mais que les *mémoires* d'aujourd'hui l'emportent décidément sur ceux d'autrefois, je ne saurais en convenir. De Froissard à Monstrelet, de Brantôme au fameux duc de Saint-Simon, du sire de Joinville à la *Satire Ménippée*, il y a une série non interrompue de chroniqueurs dont j'ai peine à retrouver le génie chez M. de Las Cases, le général Dermoncourt, madame d'Abrantès, ou autres.

Est-ce à dire que le *Mémorial de Saint-Hélène* soit dénué de mérite, et que la femme de Junot comme celle de Louis de La Rochejaquelein et madame de Genlis n'aient pas laissé des pages charmantes et de précieux documents sur la société contemporaine ? Madame de La Rochejaquelein surtout, et M. de Barante en sait la cause, a fait un livre qui restera. Les manouvriers de la duchesse d'Abrantès ont élevé un monument solide aussi à la gloire de celle qui en fut l'ordonnatrice et l'architecte. M. de Châteaubriand lui-même a marqué ses *Mémoires sur le duc de Berry et la famille des Bourbons* de ce cachet de supériorité dont il empreint tout ce qu'il touche.

Cependant, si l'on rapproche de ces derniers les

écrivains qui les ont devancés dans la même carrière, quelle différence ! Ici la vérité toute nue, l'indépendance, une sorte de fidélité cynique, une originalité originale, une forme simple et incisive, autant d'idées et d'éclairs que de mots, autant de miroirs étincelants où se reflètent comme d'eux-mêmes toutes les scènes changeantes du temps. Le lecteur ne lit pas, il voit, il assiste, il se mêle aux événements, il les subit. Les grands-mères de nos mères avaient encore le secret de cette méthode historique : elles contaient divinement ! — nos mères ne le possèdent plus aussi bien. Désormais la civilisation, en dépravant l'esprit, épure incessamment le langage c'est-à-dire qu'elle serre l'âme, appauvrit le vocabulaire et fait de la dissimulation une convenance.

Ainsi le *Mémorial* de M. de Las Cases, qui pouvait être le récit fidèle des derniers actes d'un grand homme malheureux et la reproduction pareillement fidèle de ses dernières paroles, joindra éternellement à tous ses titres celui d'une apothéose ampoulée et, si j'ose ainsi m'exprimer, d'un recueil d'*Ana*. Il est plus qu'évident que la majeure partie des Dits et Gestes consignés en cette compilation volumineuse est uniquement éclos du cerveau complaisant et intéressé de l'auteur.

De même madame de La Rochejaquelein, en dépit de la réelle candeur dont cette noble vendéenne a fait preuve et de son exactitude irrécusable. L'esprit de parti s'y montre à chaque instant : esprit puéril, étroit, sans portée. C'est plutôt une molle homélie qu'un tableau ; c'est un réquisitoire à l'égard de rose sanglotté vaporeusement par une Andromaque désormais heureuse contre tous les Achilles passés et à venir. — Il ne suffit pas de dire des vérités pour être vrai.

À cet égard, madame la duchesse d'Abrantès a failli ; l'ambition de faire croire que ses beaux yeux et ses rigueurs avaient préoccupé vivement Napoléon, l'a conduite à résumer ses mémoires en une mesquine galerie de femmes coquettes, de telle sorte que, passant en revue l'une après l'autre les plus illustres beautés de l'empire et les jugeant ses inférieures, elle se pût décerner modestement la pomme ; de là des enfantillages, de jolies fourberies, un bavardage éternel, et bien des qualités de style et d'esprit à jamais compromises.

Restent madame la comtesse de Genlis et M. le vicomte de Châteaubriand qui, dans les conditions de leur siècle, n'ont pas dégénéré complètement de l'antique caractère des chroniqueurs ; encore faut-il reconnaître que leurs richesses n'effa-

cent point celles de leurs modèles, et que cent-ci presque toujours sont exempts de leurs défauts. Le plus grand éloge qui se puisse faire de ces deux écrivains, c'est de proclamer qu'après eux et... le cardinal Pacca on doit désespérer d'atteindre à la perfection des autres.

J'ai nommé le cardinal Pacca, et fort heureusement, son nom nous ramène au sujet. Il a écrit, comme je l'ai indiqué, des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle*, et, bien qu'il n'ait pas pris la peine de naître français, la justice veut que nous confessions ce qui est. Non-seulement cet ouvrage témoigne d'une immense valeur intellectuelle *in se*, mais en parcourant tous ceux de même espèce qui nous appartiennent et qu'il nous plaît d'appeler des chefs-d'œuvre, y compris les mémoires de madame de Genlis et de M. de Châteaubriand, lequel oserons-nous lui préférer ?

Les vieux chroniqueurs ne sont plus en cause, bien entendu.

Quand je lus pour la première fois les *Mémoires* de l'illustre cardinal, je fus pris d'une singulière illusion; moi aussi, je ne lisais plus, je voyais. Je voyais un bon vieillard, de petite taille, un peu chauve, maigre comme le sont tous les grands

hommes, excepté Luther (chose inconcevable !) assis au fond d'une de ces larges *Stanze* que l'on ne trouve qu'à Rome, auprès d'une table commune, un coude appuyé sur cette table, la tête penchée dans la paume de sa main gauche, tenant de l'autre main un cahier, et avec une candeur inexprimable, d'une voix douce mais ferme encore, lisant lui-même ces souvenirs écrits. J'admirais, et puis j'admirais toujours, et lorsqu'il s'arrêtait de temps à autre pour reprendre haleine et deviner dans mes regards mes sentiments intérieurs, je voulais parler et ne pouvais pas ; je m'agenouillais pour le prier de me bénir, et ses questions aimables ne faisaient, pour ainsi dire, qu'obstiner mon silence ; ainsi jusqu'à la fin. Comme ils m'avaient trompé, ces prétendus historiens de l'Église en nos derniers jours ! Ceux même qui ne dénaturent point les faits et qu'anime un esprit de conscience et de foi, comme la vérité s'était énervée sous leur plume ! Quelle passion chez les uns ! Quelle pusillanimité chez les autres ! Quels travers de jugement et d'appréciation ! Quelles confusions détestables ! — Seigneur, vous êtes juste, et votre jugement est droit ; *justus es, Domine, et rectum judicium tuum*. Tels sont vos témoignages sur les lèvres des élus : plus doux que le miel, *super mel*, admirables, *mirabilia testimonia tua*, *ideo*

scrutata est ea anima mea ; plus précieux que l'or, dilexi mandata tua super aurum et topazion.

Dans ces mémoires, il n'était le plus souvent question que du Saint Père. Le vieillard s'oubliait si naturellement qu'on eût pu le croire étranger à ces horribles catastrophes, si, par intervalles, les nécessités historiques et le besoin de consigner l'expression de sa pieuse reconnaissance envers ses bienfaiteurs ne l'amenaient, comme malgré lui, à se nommer (1). Alors même que Bonaparte épuise sur lui toute sa puissance, toute son hypocrisie et toutes ses rages, il ne perd jamais de vue la mansuétude évangélique et ne laisse pas entendre une plainte ; fidèle imitateur de celui dont il a été dit : *coram tondeute se obmutescet, sicut ovis ad occisionem ductus est.* Mais la charité n'est pas la faiblesse : dès qu'il s'agit de l'Eglise ou du pontife de Jésus-Christ, l'agneau devient lion, et, sans colère pourtant, il se lève, il écrase de ses énergiques lamentations le loup ravageur ; il traîne au tribunal de la postérité ce glorieux fou, qu'une ivresse passagère avait empoisonné, et qui, pour quelques misérables oripeaux qu'on appelle une couronne ici-bas, se posait l'égal ou le représentant

(1) « Si je l'ai fait, c'est que ce n'était pas à Barthélemy Pacca, mais à la dignité de cardinal que s'adressaient, etc. »

de celui qui porte la couronne de l'éternité des éternités.

M. Picot, lui aussi, a fait des mémoires qui ne sont pas à dédaigner. Il y a des *Fragments pour servir à l'histoire ecclésiastique* par M. de Barral, archevêque de Tours.

Le cardinal Pacca veut bien donner aux premiers quelques mots d'éloge. Les *Fragments* sont l'œuvre d'un évêque courtisan comme on en trouve toujours quelques uns, et ils ne sont que trop conformes à la déplorable conduite de leur auteur.

En lisant ceux du cardinal, on verra que M. Picot, malgré ses excellentes intentions, n'a pas évité des erreurs grossières, et on apprendra de plus en plus à faire de M. de Barral le cas qu'il mérite, ou autrement à reléguer son livre parmi ces productions scandaleuses, bien rares heureusement chez les évêques, dont l'Eglise de Dieu s'afflige pour de longs jours, et que les fidèles doivent fuir comme le feu de l'enfer.

Au reste, nous aurons sujet de revenir sur les Mémoires du cardinal; la notice suivante en est tirée presque entièrement.

Quelques réflexions d'abord.

Mon intention était, comme on l'a vu, de reprendre, partie par partie, les différents chefs énoncés en

tête de ce travail; et de leur donner tout le développement convenable dans de régulières proportions. Je change d'avis. Ceci m'entraînerait trop loin. Mieux vaut rappeler chaque chose à la place que lui marqueront naturellement les faits et les dates. Une fusion de ce genre, outre qu'elle est moins prétentieuse, exigera moins d'espace, et plaira davantage au lecteur. C'est la méthode que nous suivons d'habitude.

Barthélemy Pacca est né à Bénévent (1) le 25 décembre 1756. — Cette ville, qui appartenait au pape, fut donnée en toute souveraineté, avec le titre de prince, à M. de Talleyrand; on se rappelle les vers de Barthélemy :

Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, etc.

Mais ce n'est pas mon affaire.

Barthélemy Pacca est fils du marquis Horace Pacca, et de la marquise Christine, de l'illustre famille Malaspina d'Olivola, en Lunégiane, près de Gênes.

Inutile de dire qu'il reçut une éducation parfaitement chrétienne, et que les préceptes de sa mère ne touchèrent point inutilement son cœur.

Par allusion à la fameuse parole de Rousseau,

(1) Dans le royaume de Naples; archevêché érigé en 969.

on pourrait affirmer que tout est bon sortant des mains de nos mères.

C'est là une religion que ne redoutent ni infidèles ni hérétiques.

Nul n'a commis un crime, une faute, en pensant à sa mère; les exceptions, s'il y en a, s'expliquent par la folie. Appelé à prononcer sur le sort d'un misérable convaincu d'avoir outragé ou assassiné sa mère, je ne l'enverrais pas à l'échafaud, mais aux Petites-Maisons; je l'absoudrais en certains cas, lors, par exemple, qu'il aura évidemment recouvré la raison : sa conscience même et l'horreur publique le puniraient suffisamment. Je vais plus loin, et je suis convaincu qu'un fou furieux, quels que fussent d'ailleurs ses instincts cruels et désordonnés, ne commettra jamais deux fois un acte..... Mais en dépit du sujet et de ses nécessités, je veux dire ce que j'ai vu.

Une femme allait mourir, femme chrétienne, sublime, ordinaire : car elle était mère.

J'assistai à ses derniers moments.

Autour de son lit de douleur étaient agenouillés quatre petits enfants dont l'aînée a neuf ans et la dernière deux ans, son mari, sa mère, son frère une pieuse personne qui l'avait soignée duran

longue maladie de poitrine, et la servante de la maison.

La pauvre femme avait dit : « je vais mourir. Le
« médecin n'en convient pas, c'est une erreur. »
« Elle dit ensuite : « devant Dieu, je le sais, les
« plus purs ne sont pas sans tache... mais la prière
« obtient tout; les souffrances de la terre sont sou-
« vent un bienfait, elles remplacent avantageusement
« l'expiation de l'autre monde, et j'ai beaucoup
« souffert. J'éprouvais cependant quelques inquié-
« tudes : je suis épouse, je suis mère. Chers enfants,
« vous m'étiez confiés par le ciel comme des dépôts
« inviolables et sacrés. J'ai conçu toute l'importan-
« tance de mes devoirs : les ai-je bien remplis ?
« — Ma bonne Z^{ee}, continua-t-elle en s'adressant
« à sa fille cadette, dont la vivacité naïve l'avait un
« peu préoccupée, s'il y eut jamais quelque améri-
« tume apparente dans mes paroles, oublie cela
« pour ne songer qu'aux intentions de mon cœur.
« Mon Dieu, vous m'êtes témoin que je les aimais
« en vue de vous, et sans aucune réserve de mouve-
« ments personnels. L'amour d'une mère est aussi
« une vertu qui compense bien des imperfections
« au jour de vos justices miséricordieuses : vous
« avez élevé au-dessus de l'humanité et presque
« jusqu'à vous celle qui fut la vôtre; doux Sauveur,

« elle est notre patronne, et vous nous voyez toutes
« en elle. — Mon ami, dit-elle à son mari, vous
« avez une grande foi, et c'est ainsi que, durant dix
« années, vous avez pu faire le bonheur et la joie
« de ma vie : ce que je vais dire ne vous offensera
« pas. Dieu n'a pas permis que vos enfants fussent
« assurés de vous conserver bien longtemps encore ;
« votre santé est chancelante ; s'il vous rappelait
« auprès de moi avant qu'ils ne soient capables de
« se suffire à eux mêmes, je les recommande à ma
« bonne mère, et cela suffit... ou à son défaut, je prie
« mon frère d'en prendre soin. Qu'il ait moins à
« cœur d'en faire des grandes dames que de vraies
« chrétiennes. Il voit comment je meurs ; cette
• « tranquillité fondée sur la résignation me vient du
« témoignage que ma conscience me rend d'avoir
« été chrétienne. Il aime et vénère lui-même
« ces principes. La fougue de l'âge a pu l'en
« distraire momentanément, mais en tous cas il est
« homme d'honneur, et je suis bien persuadée qu'à
« ce titre seulement il ne voudrait pas contrarier les
« volontés d'une mère mourante. Ainsi, je n'insiste
« pas sur ce point ; au contraire, avec un cœur
« généreux et grand comme le sien, on revient
« toujours aux douces et salutaires pratiques de son
« enfance, on n'a guère même qu'un écueil à éviter,

« celui d'un retour trop précipité, trop fougueux :
« on s'abîme dans la religion de la même manière
« qu'on s'abîmait dans les futilités mondaines, et
« sur les idées extrêmes d'autrefois qui vous entraî-
« naient hors des limites on se fait un système de
« rigueurs qui vous y resserre dangereusement. Je
« lui demande donc, non pas tant de veiller à l'édu-
« cation chrétienne de ses nièces, que de faire en
« sorte qu'elles ne soient pas d'une piété chagrine,
« étroite, malentendue ; Dieu veut être servi avec
« joie et bonheur ; Dieu est charité. — C***,
« (c'est le seul fils qu'elle ait laissé) quels sont les
« desseins du ciel sur toi, je l'ignore. Si tes désirs
« d'enfant ne changent pas dans un âge plus mûr,
« tu deviendras prêtre ; cette pensée me rend heu-
« reuse. Cependant, mon pauvre ami, prends bien
« garde ; c'est une bien belle chose sans doute qu'un
« bon prêtre, mais je t'aimerais mieux mort que
« mauvais prêtre. »

La sainte femme n'en put dire davantage ; de grosses larmes brillaient dans ses yeux, larmes suaves et douloureuses en même temps qui semblaient leur donner comme un reflet de la lumière céleste. Elle fit venir plus près ses enfants, et les ayant bénis l'un après l'autre, elle dit : « j'ai toujours demandé au bon Dieu de mourir un samedi, jour

« consacré à la gloire de la Sainte-Vierge. Quelle heure est-il ? » Sa mère lui répondit qu'il était minuit moins un quart. « Alors, ajouta-t-elle, je serai sans doute exaucée. M. le curé a bien voulu m'appliquer une indulgence plénière qu'il a reçue du Souverain-Pontife avec pouvoir d'en disposer. C'est le moment ; allons, mes enfants, mettez-vous à genoux et récitez avec votre mère l'acte de contrition, pour qu'elle puisse plus vite parler de vous au bon Dieu. »

Elle-même le leur avait appris ; on fait dans cette maison, comme autrefois dans toutes les maisons chrétiennes, la prière en commun ; chacun récite à son tour une oraison, depuis le père et la mère jusqu'à la petite fille qui balbutie adorablement la sienne ; je fus plusieurs fois l'heureux témoin de cette scène touchante, et je ne saurais dire le bien qu'en ressentit mon cœur.

Toute la famille et tous les assistants se mirent à genoux ; la mourante, immobile, le regard fixé vers le crucifix placé au pied de son lit, prononça lentement les paroles de l'acte sacramentel que chaque personne répétait après elle.

A voir ces pauvres petits et la plus jeune surtout, les mains jointes, les yeux fixés aussi sur les yeux de leur mère, et s'associant avec une si anxieuse appli-

cation à ses émotions dernières, on eût dit un groupe ravissant de petits anges prosternés autour de Marie expirante, attendant l'heure de la conduire au ciel, et partagés entre la pensée des fêtes qui se préparaient chez les bienheureux et celle du deuil qui allait affliger la terre. — Il y a dans la cathédrale d'Amiens un tombeau placé derrière le maître-autel ; sur le bord du tombeau est assis un enfant, chef-d'œuvre de la statuaire. Cette expression de naïve douleur, ce vague mélange d'espérance incertaine et de confiante désolation, je l'ai retrouvé tout entier dans la physionomie et l'attitude de la pauvre petite orpheline de deux ans.

La prière dite, la sainte femme voulut consoler ceux qui l'entouraient, en leur montrant toute la tranquillité de son âme. Dans ce moment suprême, Dieu donne souvent à ses élus un avant-goût du bonheur qu'ils vont posséder, et si peu qu'en ait de foi, il est facile de concevoir leur calme et leur assurance. Elle leur parlait du ciel, comme si déjà elle eût été parmi ceux qui l'habitent ; elle dit à ses enfants que parce qu'elle les quittait instantanément, elle ne cessait pas pour cela d'être leur mère ; elle leur dit adieu, et à sa bonne mère, et à tous ceux qui étaient présents ; elle dit à son mari qui la tenait

soulevée dans ses bras : « mon ami, la fosse com-
« mune... Dieu saura bien retrouver les débris de
« mon cadavre lorsqu'il en sera temps ; des mes-
« ses pour moi... des aumônes pour les pauvres... »
Elle expira.

Cette mort est celle d'une chrétienne, d'un grand homme, d'une mère. Socrate et Eudamidas n'en ont pas atteint la sublimité. Je ne l'oublierai jamais. La religion n'a pas de plus belle preuve. M. D****, curé de N****, l'a contemplée ; il ne l'oubliera pas non plus. Tout en déplorant l'impuissance de ma plume à reproduire fidèlement une pareille scène, j'ai voulu la raconter ; mais il y a des situations du cœur qui surpassent tout langage humain.

Dois-je redouter à présent des critiques ? Se pourrait-il faire qu'un rhéteur pointilleux m'accusât de divagation ? Et enfin suis-je donc si éloigné de mon sujet, lorsqu'à propos d'une mère chrétienne, je mets sous les yeux du lecteur l'histoire d'une mère chrétienne ? J'ignore si la fin de la marquise Pacca fut la même que celle qu'on vient de voir, mais par induction je suis fondé à le supposer.

C'est de sa mère que Barthélemy reçut les premiers enseignements de la religion. *Faites seulement ce que je vous conseille*, dit Rébecca à son

filz Jacob (1), et allez me *quérir* ce que je vous *dis*. Il y alla, l'*apporta* et le donna à sa mère.

Il fit, lui aussi, ce que lui conseillait sa mère. Il aima le bon Dieu avant elle-même; il se sentit comme entraîné de fort bonne heure vers les sentiers choisis où ne cheminent pas les hommes de pestilence; il trouvait dans l'étude des principes de la religion qu'on appelle le Catéchisme des douceurs réelles. Il lui sembla que rien au monde n'était aussi grand qu'un prêtre. Ses désirs s'étant fait connaître à cet égard depuis le moment où l'on a des désirs jusqu'à celui où il put les satisfaire, il se livra de toute son âme à l'étude dans le but d'être utile à l'Eglise (2); il s'y distingua entre tous; il se distingua de même, et constamment, par des vertus plus qu'ordinaires, et ce qu'il *apporta* ensuite à sa mère, pour la récompense et le triomphe de celle-ci, ce sont les œuvres magnifiques que nous signalerons bientôt.

Après les enseignements maternels, vint l'éducation publique.

Il commença ses études proprement dites, au collège des Nobles, dans la ville de Naples; il les

(1) Genèse, 27, 13 et 14.

(2) L'amour de l'étude que j'ai toujours eu depuis mon enfance, etc., etc. »

termina au collège Clémentin (Rome), dirigé par les religieux de la Congrégation Somasque. — Parmi ses condisciples je vois le cardinal Litta, cet illustre théologien, dont nous avons lu le superbe ouvrage sur les quatre articles de 1682, le cardinal de Gregorio, si connu en France, le cardinal Alexandre Lante, mort en 1808 à Bologne, légat apostolique, les cardinaux Testa Ferrata et Rivalola, l'amiral D. Frédéric Gravina, et plusieurs autres personnages non moins considérables.

Vers 1778, il entra dans la noble académie ecclésiastique de Rome, que le Souverain Pontife Pie VI venait de rétablir. — Les cardinaux Severoli, Consalvi (1) et Della Genga (depuis Léon XII), étaient membres de cette même académie.

Peu de temps après, il devint camérier secret de Pie VI.

Le 1^{er} janvier 1785, il entra en prélature.

Il fut ensuite nommé archevêque de Damiette et nonce apostolique à Cologne sur le Rhin.

Cette nonciature fait le sujet de l'un des plus intéressants ouvrages qu'il ait publiés.

La querelle existait déjà entre l'autorité spirituelle et le gouvernement politique, relativement aux ma-

(1) Dont j'écrirai la notice. C'est celui qui a signé le concordat de 1801.

riages mixtes. Monsignor Pacca défendit avec impétuosité les droits du Saint-Siège; il ramena au devoir les curés de la province en leur prouvant sur cette question la compétence unique et toujours universellement reconnue du Saint-Siège. Conformément aux ordres de Pie VI et pour soumettre les plus obstinés, il publia une lettre encyclique frappant de nullité tous les mariages contractés avec empêchements dirimants et sans les dispenses voulues par les canons. De là des oppositions violentes, une guerre ouverte. Les trois électeurs ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence, publièrent à leur tour une encyclique; ils portèrent leurs plaintes aux pieds de l'empereur. Mais l'intervention du pape, si elle ne mit pas fin à la querelle, vint du moins justifier le nonce aux yeux des électeurs et les forcer au silence. Pie VI, dans une lettre adressée à celui de Cologne, déclara que son fondé de pouvoir n'avait fait qu'exécuter ses ordres formels, qu'il lui savait gré de sa modération et de sa fidélité, qu'en un mot *il n'y a positivement de valables dispenses aux empêchements dirimants que celles du Saint-Siège.* — On sait que le P. Tabaraut et M. Baronnat ne sont point de cet avis; tous deux auraient donné volontiers au congrès d'Ems le brevet de concile.

De Cologne, monsignor Pacca fut envoyé, en qualité de nonce, près la cour de Portugal.

Il y resta sept ans, et sut se concilier comme partout ailleurs l'estime et l'affection générales. Le prince régent le goûtait particulièrement et recherchait sa société. Il possédait la pleine confiance du clergé. Son influence était grande, elle se faisait sentir dans le mouvement des affaires civiles et de l'administration ecclésiastique pour le bonheur commun.

Mais le Portugal commençait à se gâter avec les idées *philosophiques* de France, et comme c'est l'usage des imitateurs, il outrait ridiculement les défauts de son triste modèle. Le travail du marquis de Pombal avait porté ses fruits. Sous prétexte d'aversion pour l'esclavage et d'amour des lumières, on niait là comme chez nous le principe de tout pouvoir ; déjà la licence la plus effrénée de l'esprit y prenait le nom de la liberté, une immoralité systématique et sententieuse la place des mœurs simples et douces, rationnelles et pures d'autrefois. Il était bien naturel que dans cette lamentable confusion des choses, la sottise et l'orgueil se missent en quête de moyens sûrs pour secouer le joug des Papes. Léon X avait-il étouffé sous ses brutales étreintes le génie humain et les progrès des sciences ?

Était-ce donc un despote que ce Grégoire VII, que les plus graves et les plus irréligieux publicistes nomment d'un commun accord le patriarche du libéralisme européen ? N'importe, ce qu'on faisait à Paris, on le fit à Lisbonne ; on mentit impudemment, et ce fut assez, *il en resta quelque chose*. A l'époque douloureuse de l'enlèvement de l'innocent Pie VI, le Portugal s'agita, voulant tirer de cet évènement honteux un parti national, ainsi qu'on s'exprimait alors, et constituer une église de sa façon, église politique, isolée, absurde. Le nonce, par ses efforts persévérants et son indomptable énergie parvint à soutenir l'édifice sur la bouche de l'abîme ; il ne fut pourtant ni moins sage ni moins modéré qu'il l'avait été dans sa nonciature de Cologne.

Je lis à la page 272 des *Mémoires* :

« Durant mon séjour à Grenoble, mon secrétaire se trouvant sur la porte de l'hôtel eut l'occasion de s'aboucher avec un soldat portugais, et j'appris avec indignation que les troupes portugaises au service de Napoléon, étaient commandées par le marquis d'Alorna que j'avais beaucoup connu à Lisbonne, et que quelques officiers appartenaient aux principales familles de cette ville, comme celles des vicomtes Ponte de Lima, des marquis de Valenza,

des comtes d'Obidos, familles sur lesquelles le Portugal avait versé ses faveurs à pleines mains. L'Officier Galiot s'imaginant que je serais bien aise de m'aboucher avec quelqu'un de ces officiers, me prévint qu'il ne pourrait me le permettre. Je lui répondis que quand même j'aurais la permission, je ne voudrais pas parler à des officiers que leur conduite déshonorait à mes yeux. *Vous avez raison,* répliqua Galiot, *ils ne méritent aucun égard ceux qui trahissent leur patrie.* Ces sentiments, lui dis-je, sont dignes d'un brave et honorable militaire français. Cette anecdote me rappelle que pendant mon séjour à Cologne, j'appris des émigrés français que plusieurs gentilshommes comblés de bienfaits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, furent les premiers, lorsque la révolution de 1789 éclata, à passer dans le camp des rebelles. Certes, on doit plaindre les souverains dont les bienfaits sont payés par une aussi noire ingratitude; mais si dans la distribution des faveurs, ils oublient que les récompenses ne sont faites que pour le mérite, quel droit ont-ils de se plaindre.

« Dans le temps de mes deux nonciatures à Cologne et à Lisbonne, j'eus occasion de connaître la plupart des émigrés français, et je dois dire avec douleur qu'à part quelques gentilshommes de pro-

vinces, tous professaient hautement les maximes philosophiques qui avaient amené la catastrophe dont ils avaient été les premières victimes. Ils convenaient par fois, dans des moments lucides, que la chute de l'autel avait entraîné celle du trône, mais ils n'en persévéraient pas moins dans leurs erreurs et faisaient même tous leurs efforts pour les propager par leurs discours ou par des ouvrages abominables. Je me souviens que pendant ma nonciature à Cologne, quelques gentilshommes émigrés voulurent faire célébrer un service funèbre pour la reine Marie-Antoinette, non par un sentiment de religion, mais pour se conformer à l'usage suivi dans toutes les cours. J'y fus invité, et j'y assistai; l'ecclésiastique qui chanta la messe prononça l'oraison funèbre de la reine défunte. En annonçant les causes de la révolution, il plaça en première ligne, les doctrines irréligieuses proclamées par la philosophie; à cette proposition, une explosion de murmures éclata, et lorsque l'orateur s'écria que Marie-Antoinette avait été une des victimes de la philosophie moderne, une voix partie du milieu de l'auditoire fit entendre ces paroles impertinentes : *Ce n'est pas vrai.*

Pour reconnaître les services du Nonce, Pie VII

l'éleva à la dignité de cardinal dans sa promotion générale du 25 février 1804.

L'année suivante il revint à Rome.

Au mois de juin 1808, il fut appelé au ministère en remplacement du cardinal Cabrielli.

J'en tais ici pour lui laisser le soin de raconter lui-même la suite de sa notice. Il me suffira d'analyser à grands traits les mémoires dont il a été question précédemment.

En tête se trouve une lettre du cardinal au marquis Joseph Pacca, son frère, lettre explicative des motifs qui l'ont déterminé à écrire, et qui nous apprend qu'il a composé ces *mémoires* dans les premiers mois de sa détention à l'enferme. (La première partie du premier volume, dans l'hiver de 1810.)

« Quoique j'eusse la conviction, dit-il, de n'avoir donné au gouvernement français aucun prétexte d'envahissement, je dois avouer néanmoins que mon amour-propre redoutait le jugement des contemporains, et bien plus encore celui de la postérité »

Et ailleurs, dans une lettre à ses amis : « Ce qui me détournait de cette publication, c'est que j'y parle de ma personne et de quelques opérations qui furent généralement applaudies, mais je ne

« **sur que l'exécuteur des ordres de Pie VII ; en**
« **racontant ce qui se passa alors, je ne devrai donc**
« **pas être regardé comme un vain panégyriste de**
« **moi-même.**

« **Ainsi, poursuivait-il, comme la crainte que l'his-**
« **toire ne fît une mention peu honorable de mon**
« **ministère malheureux, venait de temps en temps**
« **m'agiter et me troubler, je résolus enfin de pren-**
« **dre la plume, et je voulus confier mes mémoires**
« **à mon neveu, Tibère Pacca, détenu avec moi au**
« **fort de Fénéstrelle, afin qu'il pût les publier si je**
« **venais à mourir. Il ne m'était pas facile d'exécu-**
« **ter ce projet, car dès le premier moment de mon**
« **entrée à Fénéstrelle, le commandant de la place**
« **vint m'intimer la défense d'écrire à qui que ce**
« **fût d'apposer ma signature à des billets de change,**
« **etc., etc., et le lendemain, le geôlier en visitant**
« **mon appartement, enleva à mon valet de chambre,**
« **papier, plume, écritoire. . . Cependant je fus assez**
« **heureux pour recevoir quelques jours après de**
« **monseigneur Baccilì, mon compagnon de déten-**
« **tion, tout ce qui était nécessaire pour écrire, et je le**
« **cachai soigneusement. Comme les fréquentes vi-**
« **sites du commandant ou du major de la place, et**
« **surtout du geôlier et des soldats destinés à me**
« **servir, ne me permettaient pas d'écrire pendant**

« la journée, je pris le parti de me lever de bon-
« bonne heure, et ce fut ainsi que je rédigeai mes
« mémoires, les gardant toujours deux mois, jus-
« qu'à ce que je pusse les remettre à mon neveu
« que le commandant m'amenait deux fois par mois
« pour qu'il me donnât des nouvelles de ma famille.
« Mon neveu les tint cachés dans sa prison et eut
« l'adresse de les emporter lorsqu'il quitta Pôse-
« trelle pour se rendre à Milan. »

Donc, le cardinal Pacca remplaçait le cardinal Gabrielli en qualité de pro-secrétaire d'état.

Les circonstances étaient difficiles, affreuses. Les Français étaient entrés dans Rome le 2 février 1808. Napoléon avait incorporé les troupes romaines dans ses régiments ; il avait fait arrêter et emprisonner la garde noble de Sa Sainteté, chassé à main armée le 28 février les cardinaux napolitains, Ruffo, Scilla, Pignatelli, Salluzze, Carracciolo (1), Caraffa-Trajetto, Firrao, et, le 25 mars suivant, quatorze autres cardinaux ; il avait réuni les provinces d'Urbain et d'Ancône au royaume d'Italie... ; tout annonçait chez lui le projet bien arrêté de renverser la puissance temporelle des papes.

Le cardinal Gabrielli fut sommé lui-même, le 16

(1) Qui vient de mourir.

juillet, de partir pour son évêché de Sinigaglia, et c'est alors que Pie VII nomma le cardinal Pagca pro-secrétaire (18 juillet).

Inutile de retracer ici le tableau des affaires de Rome à cette époque, on le trouve partout. Le Secrét-Collège n'existait plus que pour partie, et le cardinal n'était pas, comme il l'observe lui-même, de ceux dont les oreilles sont agréablement flattées par le vers d'Horace

Cùm tot sustineas et tanta negotia solus.

Il ne pouvait recourir aux conseils d'autrui, et souffrait beaucoup de voir que la plupart des cardinaux absents étaient précisément les *Zelanti*. Consalvi lui-même ne paraissait plus à Monte-Cavallo que pour les consistoires et les chapelles. « Dans des temps plus tranquilles, dit-il, j'aurais refusé le ministère; ici on m'eût taxé de pusillanimité; on se fût persuadé peut-être que mon refus était dicté par le ressentiment, car ayant fait le cours entier des nonciatures, et ayant droit par conséquent, suivant l'ordre, à une légation ou à un archevêché, il n'était cependant sorti pour moi de la secrétairerie d'état, dans l'espace de six années, d'autre bref que celui qui m'appelait au ministère. De plus je me souviens des serments que j'avais prêtés au pape

lors de ma promotion au cardinalat; je prononçai donc le fatal ont. »

Maintenant nous assisterons, pour ainsi dire, à un duel de toutes les minutes; on ne saurait guère qualifier autrement les rapports du cardinal avec le général Miollis (frère, je crois, de l'évêque démissionnaire de Digne); ce duel semble résumer toutes les révolutions de Rome jusqu'à l'accession de Pie VII.

Écoutons toujours le cardinal :

« Je ne voulais rien négliger pour rétablir la
« bonne harmonie entre le gouvernement français
« et le Saint-Siège. C'est pourquoi Miollis apprît
« ma nomination avec plaisir; quelles que fussent
« les violences de nos ennemis et les dispositions
« de la multitude, contre l'avis des ambassadeurs
« étrangers qui encourageaient le Souverain Pontife
« à la fermeté, je m'abstins pendant quelque temps
« de publier une protestation... Mais sur l'ordre
« de mon maître, je rédigeai une note modérée
« dans laquelle je cherchais à sauver l'honneur du
« général, en regardant ce qui était arrivé comme
« l'œuvre ténébreuse de la calomnie qui était par-
« venue à surprendre sa vigilance... »

Ces procédés du secrétaire d'état ne serviraient qu'à rendre le général plus exigeant. Les tracas-

essins ne multipliaient avec les violences ; on voulut lui faire signer un passe-port adressé aux magistrats des pays situés sur la route de Toscane, pour les inviter à laisser passer des chariots qui transportaient à Paris les statues et autres antiquités de la *villa Borghèse* : il refusa ; on lui fit demander par un chef de l'état-major appelé Garobeau les pièces originales des procès instruits contre les détenus des prisons des Marches et du duché d'Urbini : il dut refuser encore, et ce fut au moyen des plus honteuses fourberies et des violences des plus détestables que le général Miollis parvint à s'en emparer.

Le 6 septembre 1808, le cardinal reçut l'ordre de quitter Rome et de se rendre sur l'heure à Bénévent en poste ; en voici la raison : Miollis avait organisé dans plusieurs villes des États pontificaux une garde civique, du temps de Gabrielli. En arrivant aux affaires, le cardinal jugea convenable de ne point réclamer ; mais voyant que cette garde se gonflait journellement de toute l'écumé de la population, de banqueroutiers, de repris de justice, de nobles ruinés, etc., etc., sur les plaintes bien expresses et réitérées des gouverneurs, des évêques, du peuple même, il fit arrêter quelques-uns de ces brigands, et afficher le 24 août dans tous les états de l'Église, une notification revêtue du sceau pontifi-

collet signés de la main même du Saint-Père. Mielli voulait s'en venger, et lui signala l'ordre de quitter Rome.

Mais Pie VII s'y opposa, et si énergiquement que l'ordre n'eut pas de suite.

Le moment arrivait où, suivant l'expression d'un officier de la légation de France, *Napoleon séparait le vigneron de la vigne*. Le 6 septembre, le cardinal fut mis de nouveau en état d'arrestation avec le cardinal Antonelli et monseigneur Arezzo, et il reçut l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures. C'était évidemment dans le dessein d'effectuer avec plus de facilité l'enlèvement du Saint-Père; si Bonaparte comptait le plus ordinairement sur ce qu'il appelait la faiblesse de Pie VII, souvent aussi par une contradiction bien singulière il le redoutait; il redoutait surtout et toujours le cardinal dont il connaissait la sagesse, mais dont il s'exagérait la fermeté. « Rien tantôt, autre, en voyant « Pie VII, ce pontife plein de douceur transformé en « un second Jules II et un ambitieux Alexandre VI, « et le cardinal Pacca en un nouveau cardinal de « Retz, en un conjurateur et un organisateur de « massacres! »

Alors parut le décret impérial qui substituait à son profit la puissance temporelle des papes à l'Évo

bulle d'excommunication avait été rédigée en 1806 dans le palais de l'éminentissime Antonelli, doyen du sacré-collège, par deux congrégations formées des cardinaux de Pietro, Litta, Pacca et Consalvi. Comme cette bulle contenait quelques expressions un peu vives, la prudence en avait fait ajourner la publication; le cardinal demanda au pape s'il fallait l'afficher. — Mais vous, que seriez-vous? reprit Pie VII. — Eh bien, je n'hésiterais pas. — Alors, dit le pape, publiez la bulle.

Copie de cette bulle fut envoyée sur-le-champ à la Sacrée-Pénitencerie. Elle eut un succès prodigieux; elle attira les Français.

« Dans la nuit du 4 juillet 1805, plusieurs dé-
« tachements de cavalerie occupèrent les rues aboutis-
« sant au Quirinal, et des soldats de la ligne furent
« postés sur divers points pour empêcher toute com-
« munication avec le palais. Vers les trois heures du
« matin, un corps d'infanterie s'avança à marche
« forcée, mais en grand silence, et cerna le palais
« de toutes parts. Aussitôt les abais, les gendarmes
« et quelques traitres romains bien connus entre-
« prirent l'escalade du palais. J'avais veillé toute la
« nuit, après une journée remplie de peines et
« d'angoisses. Aux premières lueurs de l'aube, m'en-
« tendant aucun bruit aux environs du Quirinal, je

« crus que nous avions, cette fois encore, échappé
« au danger, et je me retirai dans mon appartement
« pour prendre quelque repos. Je fermais à peine
« les yeux lorsqu'on vint m'apprendre que les Fran-
« çais étaient déjà dans le palais. Je me lève aussitôt ; et je vois en effet des gens armés courant çà
« et là dans les jardins, et cherchant à s'introduire
« dans les appartements, tandis que d'autres se pré-
« cipitaient par des échelles dans la cour dite de la
« Panoterie. D'autres brigands, armés de haches,
« escaladent les fenêtres du quartier occupé par les
« serviteurs du pape, les brisent à coups redoublés,
« courent ouvrir le portail qui donne sur la place,
« et à l'instant la soldatesque envahit l'intérieur.
« J'envoyai à l'instant mon neveu Tibère Pacon ré-
« veiller le Saint-Père, et bientôt après j'y courus
« moi-même. Le Pape revêtit le camail et l'étole, et
« se rendit dans la salle d'audience. Les assaillants
« étaient à la porte. Il donna l'ordre de l'ouvrir, et
« vint s'asseoir devant son bureau, à peu près au mi-
« lieu de l'appartement ; le cardinal Despuig prend
« place à sa gauche et moi à sa droite, et les prélats,
« officiers et employés de la secrétairerie se rangent
« en file sur les deux côtés : la porte s'ouvre, et le
« général Radet entre le premier ; il se place en face
« du Saint-Père, et ses satellites se rangent à ses

« côtés. Ce fut pendant quelques minutes les plus
« profond silence ; nous nous regardions les uns les
« autres , immobiles et interdits. Enfin le général
« Radet, le visage pâle et d'un ton de voix tremblant,
« dit au Pape...

Il faut abréger. Cette scène lugubre et magnétique ne rentre qu'indirectement dans l'objet de la présente notice. — Pie VII fut admirable selon son habitude, et Radet aussi noble que peut l'être le valet d'un bourreau. « Saint-Père, dit-il, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — Il m'en a plus encore que vous ne pensez. » Le Saint Père ajouta : « Dois-je partir tout seul ? — Votre Sainteté, répondit Radet, peut mener son ministre le cardinal Pacca. »

Le cardinal partit avec Pie VII, entouré de gardes et de sbirres, et ils montèrent tous deux dans le carrosse de Radet, espèce de bastardelle en station sur la place Monte-Cavallo ; on la ferma à clef. Radet monta sur le siège, et les dirigea vers la porte Pie, puis vers la porte Salara et la porte du Peuple. « A voir l'air de Radet, observent les mémoires que je copie, on eût dit un général qui venait de remporter une éclatante victoire. »

Hors de la porte du Peuple, se trouvaient des relais préparés d'avance. Le Pape, à quelque dis-

tance de Rome, demanda au cardinal s'il avait pris quelque argent. — Votre Sainteté sait que j'ai été arrêté dans ses appartements et qu'on ne m'a pas permis de retourner dans les miens. « Nous tirâmes nos bourses, et malgré notre profonde affliction nous ne pûmes nous empêcher de rire en voyant que le Saint-Père n'avait qu'un papetto ou vingt sous dans la sienne, et moi trois gros ou quinze sous. »

Pie VII montra son papetto à Radet et lui dit : *de tout mon domaine, voyez ce qui me reste aujourd'hui*. Il ajouta en s'adressant au cardinal : *toujours est-il que nous avons bien fait de publier la bulle le 10 juin*. « Et c'est bien le cas d'appliquer l'épigraphe placée en tête des mémoires : *Quæ nisi his qui vidère ; nemini credibilia sunt* (SALLUSTE; Catilin. § XIII).

A tous ces détails se mêlent dans l'ouvrage des réflexions historiques, philosophiques, politiques, théologiques de la plus haute portée. L'auteur y fait preuve encore d'une grande érudition et de beaucoup de littérature. Il cite fort à propos, à l'appui de ses ingénieux aperçus, les plus remarquables passages des auteurs anciens et modernes, soit en prose, soit en vers, et j'admire la candeur avec laquelle il nous dit dans un avertissement de la page

244 : « Peut-être les personnes graves blâmeront-elles les citations de vers qu'elles rencontreront ici en plusieurs endroits. J'avouerai que pendant ma jeunesse je lisais avec charme les poètes latins, italiens et français, et que j'avais orné ma mémoire de leurs plus beaux passages. Plus tard les études sérieuses auxquelles il fallut m'appliquer dans le cours des nonciatures, me détachèrent peu à peu de la douce conversation des Muses. Arraché de Rome, délivré du lourd fardeau des affaires, je sentis tout-à-coup se réveiller en moi les souvenirs des études de ma jeunesse, et au milieu des peines et des souffrances, etc., etc. Rappeler dans mes *mémoires*, tous les vers qui se présentaient alors à mon esprit aurait été une puérilité, une ridicule pédanterie. Mais j'ai cru que quelques vers cités à propos donneraient plus de vivacité au récit sans rien lui ôter de sa gravité. Des auteurs célèbres et quelques Saints-Pères même rapportent souvent des vers dans leurs ouvrages, et l'apôtre des nations n'a pas dédaigné de citer deux poètes grecs. » (1)

Les illustres captifs prirent d'abord la direction de la Toscane, et recueillirent partout des témoi-

(1) Actes des Apôtres 17-28. Il cite un hémistiche du poète Aratus : *ipsius enim et genus sumus*.

gnages de la douleur la plus vive et du plus tendre amour. Arrivés à Radicofani, on leur assigna deux petites chambres contiguës, et des gendarmes furent placés aux portes. « En costume de cardinal, revêtu
« du rochet et de l'aumusse, j'aidai la servante de
« l'auberge à faire le lit du Saint-Père et à préparer
« le souper... après le souper, le Saint-Père se jeta
« tout habillé sur son grabat et je me jetai tout
« habillé moi-même sur un matelas (6 juillet)... »

A la pointe du jour Radet voulait partir, conformément aux ordres de l'empereur, et gagner le 7 la Chartreuse de Florence. Pie VII ayant passé une fort mauvaise nuit, demandait un peu de retard pour attendre les personnes de sa suite. « Je fus heureux
« dans cette circonstance, dit le cardinal, d'avoir
« pu amuser Radet, car à midi nous vîmes arriver
« deux voitures où étaient monseigneur Doria,
« maître de la chambre, monseigneur Paccà, un
« chapelain, Jean Soglia, le chirurgien Ceccarini,
« l'aide-camerier Moiraga, un cuisinier et un pale-
« frenier... Le 8, de grand matin, nous étions aux
« portes de Sienne, et vers une heure après minuit
« à la Chartreuse... On conduisit le Saint-Père
« dans l'appartement même où dix ans auparavant
« l'immortel Pie VI avait été retenu en otage. Je
« sentis en y entrant se renouveler en moi tous

« mes anciens sentiments de vénération pour ce
« grand pontife mon bienfaiteur.... »

Alors on signifia au cardinal qu'il n'accompagnerait plus le Saint-Père qu'après l'avoir rejoint à Alexandrie par la route de Bologne. Il arriva le 12 à Alexandrie, où on le fit conduire et rester six jours à l'auberge dite *de la ville*, lieu de réunion des franc-maçons.

« Là, on nous déclara qu'un chef d'escadron de
« gendarmerie nommé Galliot nous conduirait en
« France à une certaine distance du Saint-Père.
« Pie VII partit le 17 au lever du jour. A neuf
« heures, Galliot arriva et nous partîmes aussi.
« Nous entrions la nuit suivante à Rivoli... De là,
« nous nous remîmes en route pour Lansbourg où
« nous passâmes la nuit... Ces bons savoyards se
« précipitaient sur notre passage, s'agenouillaient,
« pleuraient, demandaient à être bénis... Pendant
« qu'on relayait à Modana, les habitants environ-
« nèrent ma voiture; les uns affirmaient que j'étais
« le pape, les autres le contraire. Au milieu de ce
« débat, un vénérable vieillard sort d'une maison,
« me fixe attentivement : *ce n'est point le pape,*
« leur dit-il, *parce que les papes portent de la*
« *barbe.*

« Le 19, nous étions à Saint-Jean de Maurienne

« le lendemain à Lumbin, village à dix milles de
« Grenoble... Moi, mon neveu et l'officier Galliot,
« nous fûmes adressés à M. de Savoy, conseiller de
« préfecture du département de l'Isère qui habitait
« alors la campagne avec sa famille, » excellent
homme, vertueux et indépendant comme on
n'osait guère l'être en ces temps-là.

« Le pape nous rejoignit vers dix heures à Lam-
« bin ; nous repartîmes alors pour Grenoble, il me
« fut permis durant le trajet d'entrer dans la voiture
« du Saint-Père Pie VII... Nous fûmes reçus à la
« préfecture par M. Gérard, remplissant alors les
« fonctions de préfet, par M. Renaudon, maire de
« la ville, et par le général Constantin... Je fus
« conduit à l'hôtel Belmont, sur les bords de l'Isère,
« avec mon neveu, deux domestiques et Galliot.

« Notre séjour à Grenoble dura du 20 juillet au
« 1^{er} août. Toute communication avec le pape me
« fut interdite dans cet intervalle. »

Le cardinal nous donne le journal abrégé de ce
qu'il a vu à Grenoble.

Il demande un confesseur, et on lui envoie un
prêtre inconnu qu'il questionne pour connaître sa
conduite dans la question du serment constitu-
tionnel. Le prêtre se présente une seconde fois ; on
lui refuse l'entrée.

Cependant, on laisse arriver à lui toute personne laïque. Plusieurs dames et quelques hommes se présentent. Une dame entr'autres, lui donne lieu par sa visite de définir l'état où se trouvait alors le clergé de France : Quatre catégories bien distinctes : Les constitutionnels, infectés de jansénisme, qui n'avaient point rétracté leur serment malgré l'expressé condamnation de Pie VI, et qui, en 1801, quoique dévoués au gouvernement, ne voulurent pas, en haine du saint-siège, se soumettre au concordat conclu entre Pie VII et le premier consul. Ceux qui n'avaient point rétracté leur serment et qui se soumirent audit concordat soit par repentir de leur faute passée, soit *pour recevoir un traitement de l'État*. Les *puristes* qui refusèrent, après le concordat, de se soumettre à la bulle et aux brefs du Souverain-Pontife ; la malicieuse publication des articles organiques ne contribua pas peu à confirmer la pensée de ces derniers, à savoir que le pape avait signé cette transaction sous l'empire de la violence, et qu'il était nul par conséquent ; à ces derniers se joignirent les membres de la petite église. Enfin, les ecclésiastiques vraiment purs et inébranlables dans leur attachement et leur soumission à la chaire de Saint-Pierre.

La dame dont il s'agit avait pour directeur un

prêtre puriste et refusait de reconnaître pour légitimes M. Simon, évêque de Grenoble, et un curé qu'il avait nommé. Elle venait consulter le cardinal ; on devine bien ce qu'il répondit. La dame n'était pas seule. Il y avait avec elle une religieuse et une vieille femme généralement réputée pour sainte. Les réponses firent impression sur la dame et la religieuse ; « mais, disent les *Mémoires*, la vieille dame demeura inébranlable. » C'est toute la nature.

Ainsi se passaient les journées des captifs. Aujourd'hui des apparences de liberté, demain les rigueurs de la prison dure, toujours des vicissitudes affreuses. Un soir, M. Gérard vint trouver le cardinal et lui apprit que *par ordre du ministre de la police il était mis en état d'arrestation pour instigations faites à Rome.* « Je lui répondis froidement qu'en-
« touré de gendarmes depuis mon départ de Rome et
« toujours gardé à vue, je n'avais pas cessé d'être en
« état d'arrestation. Je ne cacherais pas que je craigns
« d'être conduit à Turin. L'empereur avait déclaré
« que si les ministres du pape osaient faire impri-
« mer ou publier quelque écrit contre l'occupation
« de Rome, il en ferait sur-le-champ fusiller l'au-
« teur, » un membre de la Consulte extraordinaire, Salicetti, n'avait-il pas proposé en plein conseil de

faire fusiller le cardinal Mattei et le docteur Marchetti ? » Je composai une lettre de consolation pour
« mon frère et un projet de testament afin qu'on
« pourvût après ma mort à la subsistance de mes
« plus anciens serviteurs. Un peu après minuit,
« j'entendis le bruit des voitures qui transportaient
« le Saint-Père et sa suite. Tant que je pus entendre
« le bruit de ces voitures, il me semblait que ma
« séparation d'avec mon infortuné souverain n'était
« pas consommée ; mais lorsqu'un profond silence
« vint m'avertir de son éloignement, je tombai
« dans une grande tristesse, et mon cœur fut trans-
« percé de douleur à la pensée qu'il était peut-être
« sans consolateur et sans appui dans ces affreuses
« circonstances. »

Le cardinal partit dans la journée pour le Piémont, passant par Lumbin, Saint-Jean de Maurienne, Mont-Melian, Aigue-Belles, Modane, Bramant, Lansbourg, — il déjeuna le 4 août chez les bons religieux du Mont-Cenis. — à Saint-Antoine on le prend pour le roi Charles; à Rivoli, Galliot reçoit un paquet avec ordre de le lui remettre à son passage. « Je compris sur-le-champ que ce ne pouvait
« être qu'une *lettre de cachet*, c'est-à-dire l'ordre
« du gouvernement relatif à ma dernière destination. Galliot changea de couleur et dit d'un air

« triste : je le savais déjà... Il m'annonça qu'il
« avait reçu de Turin l'ordre de me faire conduire
« par le brigadier de gendarmerie à Fénestrelle. —
« *Eh bien, allons à Fénestrelle* ; je l'embrassai en
« lui faisant cette réponse et en le remerciant de l'affec-
« tion qu'il me témoignait... Galliot fit sa cor-
« respondance ; je déjeunai dans un *corps de garde*,
« et nous nous remîmes en route dans la direction
« de None et de Pignerol. Nous arrivâmes à Fènes-
« trelle le 6 août à une heure environ après-midi.

Fénestrelle est un petit village de la vallée du Prat-Gélat, arrondissement de Pignerol (à sept lieues), et un chef-lieu de canton, dont la population se compose de huit à neuf cents habitants. On regardait ce village comme une espèce de Sibérie.
« J'ignore, dit le cardinal, jusqu'à quel point un polonais ou un russe doit redouter un exil à Tobolck ou au Kamschatka, mais il me serait difficile de dépeindre tout ce qu'a de pénible le séjour de cette montagne froide et solitaire pour l'homme né sous le doux climat de l'Italie méridionale. »

La forteresse est située sur l'une des pointes les plus élevées de la chaîne Alpine qui sépare le Dauphiné du Piémont ; il y règne un hiver éternel ; les nuits, pendant une grande partie de l'année, durent seize ou dix-sept heures, et ce vaste silence du désert

n'est interrompu que par le sifflement d'un vent impétueux , le fracas des avalanches et les hurlemens des animaux féroces qui rodent autour des remparts. Le gouvernement de Turin y jetait autrefois les galériens et tout l'impur déchet de sa population.

Sur l'offre que fit le cardinal de payer sur-le-champ un lit, une table, des chaises et tout le mobilier nécessaire pour une chambre, le commandant se montra de bonne composition.

Tel était l'état des choses. Ainsi elles vont encore.

On a écrit beaucoup sur l'administration de la justice et particulièrement sur le régime pénitentiaire ; on a proposé bien des systèmes plus ou moins judiciaires et humains ; on n'a pas manqué, comme en politique et en tout, d'aborder incontinent les hautes questions, les questions générales, ultérieures, c'est-à-dire, de faire en sorte que les améliorations dont il s'agissait fussent repoussées comme infiniment difficiles, dangereuses, chimériques, inexécutables. Qu'au lieu de vouloir embrasser plus que l'étendue de ses bras, on eût saisi les détails, et marché progressivement vers la réforme, c'était rationnel. Il suffisait de signaler avec des faits partiels des abus également partiels, criants et palpables. A défaut du Pouvoir, le peuple eût été frappé

des réclamations ; il les eût comprises. Mais on ne visait point à ce but ; on voulait écrire ou parler ; et se faire valoir en endormant par de fallacieuses condoléances les victimes du préjugé, sans déplaire à ceux qui ont ou croient avoir intérêt à le maintenir. Pour rester dans les termes du sujet qui nous occupe spécialement , qui jamais a donné la peinture fidèle des infamies usitées dans les prisons ? Tous les jours, par exemple, nous arrivent du Fort Saint-Michel des plaintes déchirantes. Les détenus, laissant de côté la sentence plus ou moins inique ou régulière qui les a jetés dans ce gouffre, et la rigueur des tristes lois que la vindicte du gouvernement leur ferait subir régulièrement du moins, nous entretiennent tous d'une chose, d'une seule chose, je veux dire des horribles traitements dont ils sont l'objet de la part de leurs geôliers. Nous lisons dans les journaux des scènes dont n'approche pas le supplice d'Ugolia et que l'imagination terrible du Dante n'eût pas devinées pour son *Enfer*. D'autres scènes ont lieu, moins cruelles sans doute, mais non moins révoltantes. Pour échapper aux injures, aux coups et à toutes les violences, il faut *payer*. Les bonnes grâces des geôliers se vendent ; suivant que les sommes données sont plus ou moins rondes et fréquentes, la peine du prisonnier diminue,

s'augmente ou cesse à peu près. Les objets essentiels à la vie, on le sait, sont d'un prix sept ou huit fois plus élevé pour eux que dans le libre cours du commerce. La geôle est une exploitation du genre de celles des accapareurs aux temps de disette; on dit d'un geôlier qu'il fait d'excellentes affaires; et, pourquoi ne le croirais-je pas? il y a de gros financiers, entrepreneurs de geôles, qui étant sûrs par leur crédit, d'obtenir pour qui bon leur semble, ces sortes de places, les pourvoient de gens à leur solde moyennant telle ou telle redevance? Industrie bien digne d'un siècle qui voit sans sourciller les mêmes spéculations s'opérer notoirement au sujet des maisons de tolérance!

Mais me voilà de nouveau, si je n'y prends garde, égaré dans les digressions.

Laissons encore parler le cardinal :

« Galliot m'accompagna jusqu'à la montée du Fort Saint-Charles; Galliot, qui lui seul avait plus de cœur que tous les ministres de Napoléon; il prit congé de moi en fondant en larmes et promit de venir me voir, s'il pouvait en obtenir la permission, mais il mourut en Espagne....

« Après un pont-levis se présente l'entrée du Fort, comme une entrée de caverne... J'entrai ensuite dans un corridor bas, obscur, à droite duquel je

vis une suite de chambres fermées au verrou ; la dernière était ouverte ; c'était celle qu'on m'avait destinée... Le commandant me déclara qu'il m'était défendu de communiquer avec qui que ce fût et même d'écrire. »

A cette occasion, le cardinal rappelle que Napoléon, le 25 août 1816, se plaignait précisément des ordres de Hudson Lowe qui l'empêchaient de communiquer avec qui que ce fût (sauf son entourage) et d'écrire. *Mesure*, disait l'empereur, *qui serait désavouée à Alger, mesure digne des cachots de l'inquisition.* — C'est en effet un étrange rapprochement.

Le cardinal demanda un confesseur, le major refusa ; il demanda un livre pour se distraire, on lui donna un volume des Œuvres de Voltaire ; il manifesta le désir d'entendre la messe, nouveau refus.

Enfin pourtant, on consentit à le conduire à la messe, et on remplaça Voltaire par la Sainte Bible.

Je voudrais parler moi-même et ne pas laisser faire aux mémoires tous les frais de cette notice, mais à chaque instant se présentent des pages ravissantes, des choses si intéressantes et si merveilleusement racontées qu'il faut bien se récuser soi-même à l'avantage du lecteur. Je n'écris pas pour la plus

grande joie de mon amour-propre ; et puis on peut, en présence d'un pareil rival , avouer, sans trop d'humiliation, son infériorité.

• A mon arrivée, je trouvai quatre prêtres, c'étaient : 1° l'archiprêtre de Fontenelle dans le Parmesan, *vir simplex et timens Deum* (1). Ce bon Lombard parlait sans cesse de ses chapons gris et de ses vins délicieux ; — 2° le prêtre Tognetti, de Pise, condamné pour avoir communiqué à un ami (à un ami !!) une satire contre Napoléon ; — 3° le prêtre D. Girolamo Ricci, de Forlì, depuis chanoine de cette cathédrale, détenu pour une cause analogue ; — 4° le prêtre D. Sébastien Léonardi, de Modigliano, au même diocèse, excellent homme, mais taillé à la *grossolana*, également détenu pour discours anti-bonapartistes.

Le 16 août, Tibère Pacca fut conduit aussi à la forteresse et placé dans une chambre éloignée de celle de son oncle ; il n'y resta pas longtemps. Vers la fin du mois, on le transféra au Fort Mutio. Il n'avait pu qu'une seule fois apercevoir le cardinal et l'embrasser.

En suivant pied à pied les *Mémoires*, je ne puis omettre une réflexion que me suggère la page 340.

(1) Job.

Et à propos il est bien temps de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de reconnaître que si l'auteur des *Mémoires* m'a fourni pour le fond la plupart des matériaux employés à ce travail, je dois beaucoup aussi, pour le reste, au savant anonyme qui les a traduits en 1833 (édition de Lyon, chez M. P. Rusand).

Ma réflexion, la voici : le cardinal donne un extrait des *Mémoires* de M. Picot, relatif à la mesure prise par l'empereur d'attirer violemment en France tous les cardinaux (1809). Le but évident de cette mesure, c'était, comme l'a bien dit M. Picot, d'éviter ce qui était arrivé à Venise après la mort de Pie VI. On se rendait ainsi maître de leurs personnes ; on n'avait plus à redouter une conduite semblable de leur part en cas de vacance du Saint-Siège.

Jusque-là c'est fort bien. « Mais, reprend le cardinal, j'interromps le récit de M. Picot pour raconter quelques détails qu'il a omis *et que je ne pourrais passer sous silence sans manquer au devoir sévère de l'historien.* » Pourtant le cardinal avait dit deux pages plus haut, que l'auteur Français était *bien informé et témoin oculaire*. Quel est le fin mot de cette contradiction ? Si le silence eût été un crime pour le cardinal Pacca historien, comment se fait-

il que M. Picot historien l'ait gardé ? De quoi s'agit-il donc ?

Napoléon assigna aux cardinaux appelés en France une pension annuelle de trente mille francs ; et le cardinal observe que ceux qui en avaient le moins besoin furent ceux qui la touchèrent jusqu'à la chute du gouvernement impérial ; plusieurs, après l'avoir acceptée comme une indemnité, y renoncèrent sur l'avis du Saint-Père ; d'autres la repoussèrent constamment avec mépris. « Quelques-uns de mes collègues semblèrent oublier, dans leur séjour à Paris, que l'Eglise était sous la persécution et que le vicaire de Jésus-Christ gémissait dans les fers : ils se montraient dans les réunions bruyantes, *fréquentaient la maison du ministre des cultes*, assistaient à ses soirées, et ne rougissaient pas de se montrer à côté du philosophe archichancelier Cambacérès dont l'immoralité n'est que trop fameuse. »

Au fait, M. Picot, dans ses préoccupations douteuses, n'aurait jamais fait ces aveux, persuadé qu'il était que le public aveugle et mal intentionné oublierait la bonne conduite des bons cardinaux pour ne voir que l'ignominie des autres et en faire rejaillir sur l'Eglise la dure responsabilité. Tels étaient ses calculs de prudence. Il ne pensait pas que le public a des yeux, qu'il connaît l'imperfection de la nature

et de toutes les choses humaines, que jamais, quoi qu'on fasse, un individu ou une corporation quelconque, fût-ce un apôtre ou une société d'apôtres, ne resta sans tache, et que vouloir prouver le contraire, c'est dresser grossièrement un piège dont chacun se défie, c'est détruire l'heureux effet des beaux exemples qu'on aurait apportés d'ailleurs, c'est en définitive ne rien prouver du tout. Dès que tôt ou tard la vérité doit se faire jour, il vaut mieux sur le champ la dire toutentière,

J'en'ai rien à répondre de plus aux gens qui me blâment de trop dire toute la vérité dans ma Biographie; et, à la fin de chacune d'elles, je pourrais répéter ces paroles de la page 342 des *Mémoires* : « Ces dégoûtantes nouvelles pénétrèrent jusqu'à moi. » Je viens de remplir un devoir bien pénible. » Je voudrais ajouter aussi : « c'est une grande consolation pour moi de pouvoir dire que *la plupart* de ces pécheurs ont suffisamment réparé dans la suite, par leur conduite pleine de zèle, de fermeté et de courage, le peu d'édification, pour ne pas dire le scandale, qu'ils avaient donné aux bons catholiques. »

Le cardinal Pacca ne s'arrête pas à ces plaintes.

Il dira plus bas (page 359) : « Un vrai scandale fut de voir en 1814, quelques évêques français accepter de Bonaparte l'odieuse et flétrissante com-

mission d'engager le Pape à prêter le serment de ne jamais rien faire contre les quatre articles de 1682. »

Lo storico non è panegirista ; e lodando meno, loda assai più di qualunque panegirista. Les auteurs sacrés ont parlé dans l'Ancien Testament avec une candeur admirable des fautes des saints patriarches ; les évangélistes ont avoué celles de Saint-Pierre. Le cardinal Bentivoglio passant en revue les cardinaux de son temps, dit des cardinaux Barthélemi Cesi et Jean-Baptiste Deti : *La corte por lava dell' uno poco bene, e dell' altro moltissimo.* Après avoir tracé un portrait peu honorable du cardinal Deti, le même ajoute : « Je répète encore ici que les dignités de l'Église ne peuvent rien perdre de leur splendeur, quoique les personnes qui en sont revêtues perdent quelquefois l'éclat de leur réputation. Comme dans un tableau l'ombre fait ressortir les effets de lumière, comme dans le spectacle de l'univers les ouvrages informés de la nature relèvent la beauté et la perfection des autres, de même, dans l'Église, l'obscurité du ministère de quelques dignitaires fait ressortir la gloire de celui des autres ; les taches personnelles ne ternissent pas la majestueuse splendeur des dignités, et n'empêchent pas qu'elles ne reçoivent les hom-

« mages et la vénération qui leur sont dus. *Novi*
« *pastores*, dit Tertullien, *in pace leones, in prælio*
« *cervos* (1) »

Bonaparte selon le cardinal Pacca, ne serait jamais devenu persécuteur de l'Église si dès le principe il eût trouvé plus de fermeté et de courage dans les évêques français. « MM. de Barral, Duvoisin et Mannay, évêque de Trèves, étaient des prélats instruits et versés dans les affaires, mais d'une complaisance servile; maladie épidémique parmi les évêques qui hantent les cours, et dont l'origine date du règne de Constantin sous lequel nous voyons les deux Eusèbe ses favoris jouer un rôle si honteux dans le schisme d'Arius. »

Il fait à la page 349 un éloge pompeux et bien mérité de la *compatissance* des dames françaises. « Elles n'oublièrent pas qu'un cardinal était détenu à Fénestrelle : si je me trouvais alors dans le cas de les remercier, plus tard j'eus part à leurs bienfaits. » Sur sa demande, le Saint-Père fit une mention honorable de ces dames dans la première allocution en consistoire (1814) Je la reproduis avec bonheur ; c'est notre affaire : « *Nous devons aussi des éloges à la France et particulièrement aux dames les plus*

(1) Marc. c. 7.

illustres de cette nation, dont la piété, la généreuse bienfaisance et les témoignages de vénération nous faisant, pour ainsi dire, oublier notre captivité, nous ont portés bien des fois à remercier le Très-Haut de nous avoir rendus témoins et spectateurs de tant de vertus. » M. Picot frémissait s'il m'entendait dire que ces précieuses paroles souffraient bien quelques réserves dans l'esprit du Pontife. Mais ne chicanons plus M. Picot; il a, cette fois du moins, la galanterie de son côté.

• Elles fondèrent, disent les *Mémoires*, une caisse dite des *Confesseurs de la foi*, destinée à fournir des secours aux cardinaux, etc. »

Cependant le cardinal n'avait pas encore obtenu un confesseur. Fatigué d'attendre, il imagina un moyen tout nouveau. Il fit prier son camérier, le prêtre Don Sébastien Léonardi, l'homme à la *grossolana*, de pénétrer secrètement dans sa chambre la veille de Noël. Don Léonardi se cacha dans le corridor, et profitant d'un moment où la sentinelle s'éloignait un peu, il vint à bout de se glisser sur les pieds et sur les mains chez le cardinal qu'il confessa; il lui fit passer de même la sainte hostie, en l'enfermant dans un vieux calice que le cardinal prêtait à la pauvre paroisse de Fénestrelle, et que le camérier (ce même Léonardi), était chargé de lui

rapporter chaque soir avec ses ornements sur une corbeille. Enfin, après des supplications réitérées, et sur une lettre aussi touchante que motivée qu'il écrivit au commandant Dauzers à la date du 11 mai 1844, il obtint le 2 juin de se confesser librement à l'un des prêtres détenus, et il put dire la messe.

« Mes amis seront peut-être curieux de savoir quel était alors mon règlement de vie. A mon lever, je lisais un chapitre de l'Écriture-Sainte et le plus souvent les prophètes et les Épîtres de Saint-Paul; à l'issue de la messe, je déjeunais et je lisais la vie du saint de chaque jour. J'entendais une seconde messe, j'achevais mes heures canoniales, je feuilletais quelque auteur latin ou italien. Je me promenais ensuite jusqu'à midi. Alors je remontais dans ma chambre et j'étudiais durant deux heures la théologie et le droit dans Bellarmin, Gerson, les Conférences d'Angers, Bossuet, etc., etc. A deux heures je dînais, et faisais la sieste. Ayant dit *Martines et Laudes*, je m'occupais d'histoire; je parcourais la gazette, lorsqu'on m'eut permis ce passe-temps, en faisant ma promenade du soir dans le bas-fort; je revenais après cette lecture à Cicéron, mon auteur de choix, et je terminais ma journée par les leçons d'Écriture-Sainte du Père Granelli, ou de quelque autre Jésuite.

Puisqu'il est question de Jésuites, il faut bien dire que l'illustre Pacca ne fut pas toujours animé des mêmes dispositions à leur égard ; il l'avoue ingénument. Dans son enfance, il avait partagé les préjugés communs. Il rend compte de la restauration triomphale de cette société trop méconnue ; il compare les deux mémorables époques auxquelles il avait assisté, celle de la suppression (17 août 1773) et celle dont il s'agit (7 août 1814) ; il raconte les impressions qui s'en suivirent, impression douloureuse et lugubre d'une part, impression si douce d'autre part et si heureuse ; il déclare enfin qu'il contribua plus que personne à éclairer sur ces incomparables défenseurs de l'Eglise, l'esprit quelque peu prévenu de Barnabé Chiaramonti, ancien élève des Bénédictins essentiellement anti-Jésuites, et Bénédictin lui-même ; puis il ajoute : J'ai cru devoir saisir cette occasion de laisser dans mes écrits une rétractation solennelle des discours imprudents que j'ai pu tenir autrefois contre une société qui a si bien mérité de l'épouse de Jésus-Christ. »

On espérait une amnistie générale ou partielle à l'occasion de la naissance du fils de Napoléon. Il n'en résulta pour les prisonniers que la nouvelle d'un ordre ainsi conçu : — Avec cent et un coups de

canon, vous annoncerez à l'Italie la naissance du roi de Rome. « En sorte que, disent les *Mémoires* un peu à l'italienne, nos espérances s'évanouirent comme la fumée des canons. »

Parmi les compagnons de captivité du cardinal, j'avais oublié M. Desjardins, curé des missions étrangères, homme du plus grand mérite (p. 372) qui fut ensuite transféré à Compiègne (1), et M. Harmon supérieur général des Messieurs de la mission et des Sœurs de la charité, aussi puni pour n'avoir pas voulu accepter les modifications proposées par l'empereur à la règle de ces sublimes filles.

Du reste le Fort Saint-Charles, sur la fin, n'était, pour ainsi dire, habité que par des prêtres. Il y en avait dix-neuf; tous disaient la messe, et à ce sujet le cardinal doute qu'il y eût alors en Italie une cathédrale aussi bien desservie.

Cependant le Souverain Pontife était arrivé à Fontainebleau en juin 1812. Le 31 janvier, le commandant reçut par une dépêche du directeur général de la police de Turin, l'ordre de mettre le car-

(1). C'est le même qui devint grand-vicaire de Paris. — Il était né dans le diocèse d'Orléans. M. l'abbé Moreau, curé actuel de Saint-Médard, doit beaucoup à sa bienveillance.

dinal Pacca en liberté ; ce ne fut pas sans peine, ce fut, dit Pie VII lui-même, une vraie bataille; l'empereur ne cessait de répéter : *Pacca est mon ennemi*; mais il céda enfin. L'ordre était accompagné d'une lettre annonçant que le 25 du même mois avait été conclue une *grande et heureuse* transaction. Le 5 février le cardinal partit pour Fontainebleau. Monseigneur Tibère Pacca, ce prêtre jeune et grand, comme dit Radet dans son *Mémoire justificatif*, était sorti de prison le 4 août.

Le retour du cardinal à Fontainebleau fut véritablement un triomphe. Partout les populations accouraient sur son passage; dans chaque localité qu'il traversait, les églises étaient décorées comme aux jours des plus belles solennités de l'année, les cloches sonnaient à grandes volées, on chantait des *Te Deum*, de jeunes *dilettanti* faisaient entendre sous ses fenêtres une musique joyeuse et ravissante; il n'était pas que les chanoines eux-mêmes ne se missent en frais d'imagination et d'activité pour le recevoir et le complimenter.

Il apprit à l'hospice du Mont-Cenis qu'à son passage le Souverain Pontife dangereusement malade y avait reçu le saint viatique le 11 juin 1812, mais sans obtenir pour cela le moindre délai dans l'exécution des ordres de l'empereur : *il faut les*

exécuter, telle avait été la seule réponse du colonel de gendarmerie Lagorse (1), après instructions prises du gouvernement de Turin; et Pie VII expirant avait été dirigé *comme un trait* (Rovigo) sur Fontainebleau.

A Lyon, le cardinal fut reçu par MM. de Montmorency et Bochart, et par M. Guillard, curé de saint François-de-Salles, *pasteur* aussi pieux qu'éclairé, qui à l'entrée de son église, s'agenouilla devant lui...

« Il me semble entendre retentir à mes oreilles ces touchantes paroles : *Nous baisons vos chaînes... nous vous vénérons comme un confesseur de la foi qui avez souffert pour la cause de Jésus-Christ... Ministre du chef de l'Église, dites-lui que nous voulons vivre toujours unis, toujours soumis au successeur de Pierre... Nous vous demandons votre sainte bénédiction, bien persuadés que celle que vous nous donnerez sur la terre sera confirmée dans le ciel.* »

Il arriva le 18 à Fontainebleau. Le plus morne silence régnait dans cette vaste habitation; à peine s'il rencontra une seule personne pour l'introduire. Enfin le cardinal Doria vint à sa rencontre et le présenta au Pape. « Quelle fut mon affliction, dit-

(1) C'était un ancien oratorien, natif de Brives.

l, de le voir courbé, pâle, maigre, les yeux enfoncés et presque éteints, fixes même comme ceux d'un homme stupide ! il m'embrassa et me dit d'un air glacial : *Je ne vous attendais pas si tôt...* et puis : *Nous avons fini par nous rouler dans la fange .. ces cardinaux... m'ont traîné devant ce bourreau et m'ont fait signer. — Ci siamo in fine sporcificati. Quei cardinali... mi strascinarono al tavolino e mi fecero sottoscrivere.* (1). Les cardinaux de Piétro, Gabrielli et Litta lui avaient fait sentir sa faute. Il ajouta : *je ne puis chasser de mon esprit cette pensée cruelle ; je passe les nuits sans dormir ; je crains de devenir fou et de finir comme Clément XIV.* Et rien ne pouvait le consoler. Il donna lecture au cardinal des principaux articles du concordat. « Qui ne frémirait pas d'indignation, s'écrie celui-ci, contre l'impudent négociateur de cette affaire (2) et contre les imbéciles conseillers du Pontife ? » — Le quatrième article portait que les cardinaux de Piétro et Pacca seraient exclus de l'amnistie stipulée, et qu'il ne leur serait jamais permis de revenir auprès du Saint-Père. On s'y attendait bien.

(1) 2^e vol. pag. 22.

(2) Duvoisin, évêque de Nantes.

Le 20 février, le cardinal se rendit à Paris sur l'ordre exprès de son maître, et malgré qu'il eût toute la répugnance possible pour ce voyage *dégoûtant*.

Il logeait rue de Grenelle-Saint-Germain, à l'hôtel Brezolle.

Le 22 il entendit la messe à Saint-Thomas-d'Aquin. Le prédicateur, en se tournant vers lui, prononça ces paroles : *et les maux graves que l'Église souffre depuis tant d'années, etc.* « Il fallait du courage, observe le cardinal. M. Affre n'eût pas manqué d'interdire le prédicateur.

Après la messe, il se présenta chez le *ministre des Cultes*, Bigot de Préameneu ; celui-ci était absent, mais lui fit dire que le soir même il le conduirait aux Tuileries. Bigot nomme le cardinal Pacca. — *Le cardinal Pacca ! répète l'Empereur, et il s'avance vers lui : Pacca, vous avez passé quelque temps dans la forteresse, — trois ans et demi. — Vous avez écrit la bulle d'excommunication.* « Le cardinal se tait. » *Mais oublions le passé... D'où êtes vous? — de Bénévent.* « Il aperçoit le cardinal Consalvi : » *celui-ci est Consalvi. Je le connais ; quelle ville habitez-vous? — Rheims. — Bonne ville,* » et tout fut dit. Voilà l'éloquence, la grandeur et la politesse des dieux des nations.

M. de Barral qui assistait en ce moment, comme tous les gens de cour, *au lever de l'Empereur*, vit, entendit et admira sans doute ce qui se passait.

Le cardinal Pacca n'est point émerveillé des magnificences de Paris. Il a vu beaucoup de villes plus belles, et sous quelque rapport que ce soit, nous n'offrons rien à la curiosité des étrangers, qu'on ne retrouve ailleurs et qui ne porte un cachet d'imitation mesquine. Il préfère les parisiens à Paris : « Les parisiens se font remarquer par leur instruction, leur amabilité, et surtout par le charme de leur conversation. La capitale est le rendez-vous des beaux esprits et de tous les génies. »

Le 27, il repartit pour Fontainebleau.

On avait promis au Pape de faire loger dans le château les personnes dont il voudrait s'entourer. Il choisit les cardinaux Mattei, doyen du sacré collège, Della Somaglia, di Pietro, Gabrielli, Consalvi et Pacca, mais on plaça en même temps auprès de lui M. de Barral et plusieurs autres qui, sous prétexte de lui faire leur cour, avaient mission d'épier sa conduite. Lagorse fut nommé géôlier.

Alors s'agita la grande question de la signature si violemment extorquée par l'Empereur. Il n'entre pas dans mon plan de raconter cette histoire du concordat de 1813. Je n'en dirai qu'un mot. Le

cardinal établit de la manière la plus précise que Pie VII malade, affaibli par l'âge et par les souffrances, prisonnier, obsédé, sous le coup des plus brutales menaces, en butte à des traitements horribles, n'était pas maître de lui-même. Suivant les règles du droit et de la nature, la force est une cause de nullité absolue en matière d'engagement. De plus, les articles de cette lamentable transaction devaient rester secrets entre les deux souverains ; ils n'étaient qu'un projet, une proposition ; il y avait de côté et d'autre foi jurée : et c'est au mépris des serments que Napoléon les avait publiés ; aussi, lors des débats qui eurent lieu à ce sujet dans les réunions de cardinaux, l'avis du cardinal était que le Souverain Pontife écrivît à l'Empereur une lettre publique de rétractation. La lettre fut écrite, et une autre aux cardinaux qui n'habitaient pas le château. — Allons, dit Pie VII après cette démarche, je me sens soulagé d'un poids énorme qui m'oppressait jour et nuit.

Toute la réponse de S. M. Napoléon fut : *Si je ne fais pas sauter la tête de dessus le buste à quelqu'un de ces prêtres de Fontainebleau, les affaires ne s'arrangeront jamais.* Il songeait bien, pour en finir, à se déclarer chef de la religion de l'Empire, mais c'eût été, comme il en convenait,

ecasser les vitres. Le cardinal de Pietro fut exilé à Auxone, et les autres cardinaux furent informés que l'empereur était irrité contre eux. « Lagorse me demanda si je promettais de faire ce que l'Empereur exigeait, c'est-à-dire de ne jamais entretenir le Pape d'affaires, de n'écrire aucune lettre, etc., etc.; je lui répondis que j'agirais de manière à ne donner aucun motif de crainte et de soupçon à l'Empereur, mais que je ne ferais jamais la promesse que l'on exigeait, parce que le Pape pouvait me donner des ordres incompatibles avec cette promesse. — Ainsi, reprit le colonel, si le Pape vous ordonnait d'écrire, de publier, etc., etc., votre éminence le ferait? — Qui, sans doute, parce que je lui ai juré d'une manière solennelle fidélité et obéissance. — Veuillez du moins écrire sur le papier que je vous ai communiqué les ordres de Sa Majesté. Je pris la plume et j'écrivis : *Vu, B. cardinal Pacca.* »

En France, observe fort bien le cardinal, il était difficile de violer cet ordre sans craindre des indiscretions. Si nous avions eu affaire à des Italiens, la tâche eût été plus facile, car dans les opérations dont le secret doit être l'âme, l'italien, ordinairement timide et soupçonneux, est plus prudent que le français ardent et courageux.

Le 13 février, le concordat était déclaré loi de l'Empire, inséré au Bulletin des Lois n° 488, etc. et le 25 mars, déclaré obligatoire pour tous les archevêchés, évêchés, etc., etc. Le Saint-Père protesta énergiquement dans une allocution du 9 mai au Sacré-Colège.

Les choses restèrent à ce point jusqu'au 22 janvier 1814. Ce jour là, le colonel Lagorse vint dire aux cardinaux qu'il avait une grande nouvelle à leur annoncer: « *J'ai reçu l'ordre de faire partir demain le Pape et de le ramener à Rome ; pour vous, il n'y a rien de nouveau. Si vous aviez montré plus de prudence, tout se serait arrangé. — La conduite des cardinaux, dit le cardinal doyen, a été ce qu'elle devait être.* » Le 23 janvier le Pape quitta Fontainebleau, accompagné de monseigneur Bertazzoli, du docteur Porta et des deux camériers de Sa Sainteté, Hilaire Palmieri et Vincent Cotogni.

Les cardinaux reçurent quelques jours après (le 26) l'ordre de partir. Le cardinal Pacca fut dirigé par M. Lépine sur la ville d'Uzès, en vertu d'une lettre du 25, signée *duc de Rovigo*, et d'une autre du 21 signée *Bigot de Préameneu*. Rovigo avait écrit une contre-lettre au sous-préfet d'Uzès; la voici : « Celui qui vous remettra cette lettre est M. Lépine, officier de la gendarmerie impériale.

qui conduit le cardinal Pacca à Uzès, où il doit séjourner. Vous devez le tenir sous la plus étroite surveillance et découvrir, au moyen des gens de service de la maison qu'il habite, quelle est sa conduite, quels sont ses discours, les personnes qu'il voit, auxquelles il écrit et dont il reçoit des lettres, pour m'informer de tout. Transmettez ces ordres au commissaire de police, afin qu'il s'y conforme, et dites-lui que s'il ne remplit pas son devoir, vous pourrez le faire destituer sur-le-champ. Ne laissez pas le cardinal officier en public. Surveillez sa conduite avec vos prêtres, parce qu'elle peut être dangereuse dans les circonstances actuelles. Tâchez de l'effrayer, et dites-lui ouvertement que le moindre motif de plainte contre sa conduite peut lui faire perdre entièrement sa liberté. » Dans la lettre au cardinal, Rovigo disait : « il a été recommandé à M. Lépine de condescendre aux désirs de votre éminence, etc., etc. J'ai prévenu les autorités d'Uzès de votre arrivée, et je suis persuadé qu'elles s'empresseront de concourir à tout ce qui pourra vous en rendre le séjour agréable. »

Ainsi le cardinal se rendit à Uzès par l'Orléanais, le Limousin et le Quercy.

Il passa d'abord à Malesherbes, et descendit dans un mauvais cabaret, voisin de la maison où naquit

mon intrépide compatriote Lelièvre. Il arriva le 28 janvier à Orléans, et je me hâte de consigner un paragraphe des *mémoires* à l'avantage de cette ville particulière. « On fit arrêter la voiture à la porte d'une maison qui nous parut une mauvaise taverne. En montant un petit escalier, je m'avisai de demander à une femme si nous serions bien logés : *les chambres ne sont pas brillantes*, me répondit-elle, *mais elles sont propres*. Trois filles *mises décentement* s'empressèrent de nous servir. Tout fut à l'avenant, les mets simples, mais fort bons. Je souhaiterais à certaines contrées d'Italie, trop fameuses par leurs détestables et dégoûtantes auberges, de prendre celle-ci pour modèle. » Il s'arrêta ensuite à La Mothe-Beuvron, dans une petite chambre où Pie VII avait reposé trois jours auparavant. A Limoges, ce fut encore dans une taverne qu'il descendit; il y trouva M. du Bourg dont il dit beaucoup de bien, et il fut traité avec les honneurs dus à son rang par le clergé de la ville. A Brives, il vit M. de Cosnac, celui-là même qui, après avoir été curé de cette ville, devint évêque de Meaux, et vint de mourir archevêque de Sens, cédant la place à M. Jolly-Mellon; le cardinal fait un pompeux éloge de la foi politique de M. de Cosnac. Il touchait le 5 aux limites du Languedoc, et arrivait sur

le soir à Montauban, où il entendit la messe à côté du cardinal della Somaglia, toujours environné des hommages de la foule et du clergé. De même à Toulouse. De même à Castelnaudary et à Narbonne.

Le sous-préfet M. Arnaud de Valabry vint le recevoir. « *Messieurs*, dit-il en s'adressant aux ecclésiastiques qui étaient accourus pour complimenter le cardinal, *je dois parler à M. le cardinal, et je vous prie de vous retirer.* Alors il lui fit part des instructions du ministre de la police que j'ai précédemment rapportées. Il s'excusa de ne pouvoir, comme il l'eût désiré, lui offrir un logement convenable dans sa maison, mais il lui indiqua celle de M. de d'Amoureux, conseiller à la cour d'appel de Nîmes; il fit l'éloge de la famille d'Amoureux, spécialement de la piété des Dames. « Je me plais aujourd'hui à le publier, dit le cardinal; comme ayant été témoin des vertus de cette respectable famille qui sont d'ailleurs au-dessus de tout éloge. » — Les soixante-dix jours que j'ai passés à Uzès ont été les plus heureux peut-être de ma vie. »

Au sujet du clergé d'Uzès et des prêtres français en général, on lit dans les *Mémoires* quelques réflexions qu'il m'importe de faire connaître. « Peu prévenu, dit l'auteur, peu prévenu dès ma jeunesse

en faveur des Français, j'avais cependant conçu une haute idée du clergé de cette nation. Leurs meilleurs auteurs avaient servi de base à mes études ecclésiastiques. Lorsque plus tard je fus à même de connaître un grand nombre d'évêques français, mon estime pour le clergé de France ne fit que s'accroître. On a toujours vu sur les sièges de France des prélats infiniment recommandables par leur science et par leurs vertus, et de nos jours même plusieurs nous ont rappelé les Irenée, les Hilaire et les Martin. Mais ce qui m'a inspiré une profonde admiration pour ce clergé, c'est cette multitude de curés de paroisses. Que le clergé des autres pays où j'ai demeuré quelques années, et le clergé d'Italie surtout, me pardonnent cet aveu : il me semble que cette vénérable portion du clergé de France les surpasse tous par l'instruction, par l'éducation et par le talent pour la parole évangélique ; j'ai entendu dans de simples paroisses des sermons, des prônes pleins de cette judicieuse éloquence sacrée que j'ai rarement entendue dans les grandes chaires d'Italie. Tel est le corps des curés, **CETTE BELLE PORTION DU CLERGÉ FRANÇAIS QUE LES ORGUEILLEUX PRÉLATS DE COUR APPELLENT LE BAS CLERGÉ.**

Le cardinal Pacca, suivant son habitude, ne dis-

simule point les défauts et les vices à côté des vertus qu'il signale. « Il faut néanmoins avouer que sous les derniers rois, et spécialement sous Louis XV, on vit plusieurs évêques *sua quærentes non quæ Jesu-Christi*: choisis parmi les plus illustres familles de Paris et des provinces, ils étaient pourvus de gros prieurés, de riches abbayes, souvent membres des États, et considérés comme grands du royaume. Ces honneurs humains leur faisaient souvent oublier leur devoir; ils vivaient presque toujours à Paris, ou à Versailles, fréquentaient la cour, les antichambres des ministres, et se montraient si sourds à la voix de ceux qui leur parlaient de résidence, que pour dire *prêcher dans le désert* on avait coutume en France de citer partout le vers de Boileau :

« C'est aux prélats de cour prêcher la résidence. »

« Mais après 1801 ce désordre cessa, ou peu s'en faut. On ne vit plus des évêques échanger un évêché contre un autre plus avantageux, ce que les canons appellent un *adultère spirituel* ! » — et ce que n'osera faire M. Gros en quittant Saint-Diez pour Versailles !!

Bientôt l'empire s'écroulait. Les prisons s'ouvraient; il se faisait de toutes parts comme un

immense fracas de chaînes qui tombent et se brisent. L'air s'était épuré tout-à-coup; la joie vivait dans les cœurs, et c'est à peine s'il y avait place pour de justes malédictions au milieu de l'enthousiasme général et des cris de bonheur qui agitaient la France.

C'était aussi l'heure de la délivrance pour le cardinal Pacca. Son départ devait lui causer de bien pénibles émotions avec des émotions bien délicieuses. Il allait revoir son maître et sa patrie, cette douce patrie, mais il fallait se séparer d'une famille qui en quelque sorte était devenue la sienne, et de ces bons habitants du Languedoc qui l'avaient comblé de respect et d'amour. Il partit le 22 avril escorté par la ville tout entière, au milieu des acclamations et des *vivat*, et il gagna l'Italie par Nîmes, Aix, Brignoles, et Luc où il visita la princesse Borghèze sur l'invitation de celle-ci, et prit ses nouvelles pour le cardinal Fesch. Il arriva le 26 avril à Nice, passa par le col du Tende avec le cardinal Della Somaglia, par Limone et Coni (1). Le 30 il voyait Turin, le 3 mai Verceil, le 4 Milan, le 7 Parme, le 8 Modène, le 9 Bologne, le 10 Cesène; le 12 enfin il rencontrait le

(1). Ville considérable qu'il a fait pourvoir d'un évêché en 1617.